

DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE NATURA 2000 FR9400611

« MASSIF DU RENOSO » ZONE SPECIALE DE CONSERVATION

Décembre 2011



Approuvé par Arrêté préfectoral n°2011342-0008 du 08 décembre 2011

Maître d'ouvrage: Parc Naturel régional de Corse



SIÈGE SOCIAL :
Écosite de Mèze - BP 58 - 34140 Mèze
Tél. : 04 67 18 46 20 - Fax : 04 67 18 46 29
e-mail : siegesocial@biotope.fr



AGENCE NORD / ÎLE-DE-FRANCE :
3/5, rue Lespagnol - 75980 - Paris cédex 20
Tél. : 01 40 09 04 37 - Fax : 01 40 09 16 74
e-mail : agencenord@biotope.fr



AGENCE ATLANTIQUE :
128, rue des gravières, 33310 Lormont
Tél. : 05 56 06 35 87 - Fax : 05 56 06 35 88
e-mail : agenceatlantique@biotope.fr



Liens directs vers:

Tome 1 : Diagnostic et enjeux
(239 pages: page 1 à 239)

Tome 2: Objectifs et actions
(voir après page 239; 117 pages: page 1 à 117)

**DOCUMENT D'OBJECTIF
DU SITE NATURA 2000 FR9400611
«LE MASSIF DU RENOSO»
ZONE SPECIALE DE CONSERVATION**

Tome 1: Diagnostic et enjeux



Expertise et gestion des espaces naturels • Assistance à la mise en place de politiques environnementales

Communication visuelle • Edition scientifique et naturaliste • Formation professionnelle • Voyages • Print & On
Document d'objectif du site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation FR9400611: Massif du Renoso - 2011

3

SIÈGE SOCIAL :

Écosite de Mèze - BP 58 - 34140 Mèze
Tél. : 04 67 18 46 20 - Fax : 04 67 18 46 29
e-mail : siegesocial@biotope.fr

AGENCE NORD / ÎLE-DE-FRANCE :

3/5, rue Lespagnol - 75980 - Paris cédex 20
Tél. : 01 40 09 04 37 - Fax : 01 40 09 16 74
e-mail : agencenord@biotope.fr

AGENCE ATLANTIQUE :

128, rue des gravières, 33310 Lormont
Tél. : 05 56 06 35 87 - Fax : 05 56 06 35 88
e-mail : agenceatlantique@biotope.fr

(Maître d'Ouvrage: PNRG; opérateur: BE Biotope)

REMERCIEMENTS

Merci au Parc naturel régional de Corse, maître d'ouvrage, à M. CHIAPPINI, président du comité de pilotage, et notamment à M. LEPAULMIER en charge du suivi de cette étude ;

Nous tenons aussi à remercier la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse et en particulier M. RECORBET pour son implication et les nombreuses informations fournies ;

Nous remercions également Monsieur GIFFON, maire de Bastelica, pour nous avoir accueillis pour la réalisation des deux premiers comités de pilotage ;

Nous remercions particulièrement M. BATISTELLI Jean-François, « pastore » sur le plateau des pozzi pour sa volonté de faire découvrir son territoire et de le préserver ;

Nous adressons nos remerciements au Conservatoire Botanique National pour les informations fournies ;

Merci à tous les acteurs du site Natura 2000 du « Massif du Renoso » qui ont participé à la réflexion et qui ont consacré de leur temps à la réalisation de ce document d'objectifs Natura 2000.

Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau écologique européen Natura 2000, qui s'appuie sur les directives européennes dites Directives Habitats (92/43/CEE) et Oiseaux (79/403/CEE), l'Etat français a proposé l'intégration dans ce réseau du site:

FR9400611 – Massif du Renoso.

Afin d'assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires, un document d'objectifs (DOCOB) doit être élaboré pour chaque site français. Il s'agit d'un document, réalisé en concertation avec les acteurs concernés par le site, visant à faire un état initial du patrimoine biologique et du contexte socio-économique, à définir les objectifs de conservation et à préciser les actions et les moyens à engager pour satisfaire ces objectifs.

Un document d'objectifs incarne donc la déclinaison française du plan de gestion concerté et est une étape indispensable en vue de la désignation de chaque site dans le Réseau Natura 2000. Enfin, il doit être un outil de référence et une aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur un site considéré.

M. Jean Luc Chiappini, Président du PNRC a assuré la présidence du COPIL. La maîtrise d'ouvrage a été assurée par le PNRC, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse a financé et mandaté le bureau d'études BIOTOPE pour l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 FR9400611 « Massif du Renoso ».

Dans le cadre de sa mission, le bureau d'études Biotope a conduit et animé la réflexion menant au présent document (Tome I). Celui-ci synthétise le travail réalisé lors de la première phase de la démarche d'élaboration :

- l'état des connaissances sur le site (diagnostic écologique et socio-économique) ;
- les enjeux de conservation.

SOMMAIRE (tome 1)

I.	CADRE GÉNÉRAL : LE RESEAU NATURA 2000.....	2
I.1.	NATURA 2000 : UN RÉSEAU EUROPÉEN.....	2
I.2.	LES TEXTES FONDATEURS DU RÉSEAU NATURA 2000.....	2
I.2.1.	Directive Oiseaux.....	2
I.2.2.	Directive Habitats.....	2
I.2.3.	Transposition des Directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français 2	
I.3.	LES DOCUMENTS D’OBJECTIFS : OUTIL D’APPLICATION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX ».....	2
I.3.1.	Objectifs du document d’objectifs.....	2
I.3.2.	Elaboration du DOCOB.....	2
I.3.3.	Contenu du DOCOB.....	2
I.3.4.	Mise en œuvre du DOCOB : les contrats Natura 2000.....	2
I.4.	DÉMARCHE ADOPTÉE SUR LE SITE FR9400611 « MASSIF DU RENOSO ».....	2
I.4.1.	Phase de diagnostic.....	2
I.4.2.	Définition des enjeux et objectifs.....	2
I.4.3.	Une phase de définition des actions et du suivi.....	2
I.4.4.	Calendrier prévisionnel de l’élaboration du DOCOB.....	2
II.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE D’IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE FR9400611 « MASSIF DU RENOSO ».....	2
II.1.	FICHE D’IDENTITÉ.....	2
II.2.	DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	2
II.3.	CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE.....	2
II.3.1.	Localisation.....	2
II.3.2.	Contexte administratif.....	2
II.4.	CONTEXTE CLIMATIQUE.....	2
II.5.	CONTEXTE GEOLOGIQUE ET GÉOMORPHOLOGIQUE.....	2
II.5.1.	Contexte régional.....	2
II.5.2.	Contexte local.....	2
II.6.	CONTEXTE HYDROLOGIQUE.....	2
II.6.1.	Hydrologie et aménagements hydrauliques.....	2

II.6.2.	Qualité des eaux.....	2
II.7.	ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL.....	2
II.7.1.	Inventaires et zonages du patrimoine naturel.....	2
II.7.2.	Réserves de chasse et de faune sauvage.....	2
II.7.3.	Réserves de pêches temporaires.....	2
III.	DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DU MASSIF DU RENOSO.....	2
III.1.	DÉFINITIONS PRÉLIMINAIRES.....	2
III.2.	MÉTHODOLOGIE.....	2
III.2.1.	Cartographie des habitats.....	2
III.2.2.	flore.....	2
III.2.3.	Chiroptères.....	2
III.2.4.	Amphibiens.....	2
III.2.5.	Insectes.....	2
III.2.6.	Poissons.....	2
III.3.	FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU SITE.....	2
III.3.1.	Dynamique de la végétation.....	2
III.3.2.	Etagement des versants.....	2
III.3.3.	Synthèse de l'ensemble des habitats présents sur le site.....	2
III.4.	HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.....	2
III.4.1.	Récapitulatif des habitats d'intérêt communautaire.....	2
III.4.2.	Etat de conservation.....	2
III.4.3.	Fiches descriptives des habitats IC.....	2
III.4.4.	Synthèse des habitats d'intérêt communautaire.....	2
III.5.	FLORE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE.....	2
III.5.1.	Buxbaumia viridis – Buxbaumie verte.....	2
III.5.3.	Euphrasia nana – Euphrase naine.....	2
III.5.4.	Synthèse de la flore.....	2
III.6.	FAUNE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE.....	2
III.6.1.	Chiroptères.....	2
III.6.2.	Synthèse chiropterologique.....	2
III.6.3.	Amphibiens.....	2
III.6.4.	Insectes.....	2
III.6.5.	Poissons.....	2
III.6.6.	Fiches descriptives des espèces IC.....	2
III.7.	AUTRES ESPÈCES REMARQUABLES.....	2
III.7.1.	Espèces végétales.....	2
III.7.2.	Avifaune.....	2

IV.	CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	2
IV.1.	MÉTHODOLOGIE.....	2
IV.2.	APERÇU DE L'ÉVOLUTION DU MASSIF.....	2
IV.3.	LES ACTEURS.....	2
IV.3.1.	Les services de l'Etat et les structures publiques.....	2
IV.3.2.	Les professionnels et associations.....	2
IV.4.	DÉMOGRAPHIE.....	2
IV.5.	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT.....	2
IV.6.	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.....	2
IV.7.	L'AGRICULTURE.....	2
IV.7.1.	Etat des lieux.....	2
IV.7.2.	Gestion agricole.....	2
IV.8.	CONTEXTE FORESTIER.....	2
IV.8.1.	Les stations forestières.....	2
IV.8.2.	La forêt privée.....	2
IV.8.3.	La forêt publique.....	2
IV.8.4.	Synthèse du contexte forestier.....	2
IV.9.	ACTIVITÉS DE LOISIRS ET TOURISTIQUES.....	2
IV.9.1.	Les activités de loisirs.....	2
IV.9.2.	Le tourisme.....	2
IV.10.	LES PROJETS EN COURS OU A VENIR.....	2
IV.10.1.	Requalification paysagère de la zone centrale de la station d'Ese.....	2
IV.10.2.	Réintroduction du mouflon et du cerf corses.....	2
IV.10.3.	Aménagement des berges du plan d'eau de Tolla (hors site).....	2
IV.11.	BILAN DU DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	2
V.	ENJEUX HIÉRARCHISÉS DU SITE.....	2
V.1.	ENJEU CONCERNANT LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.....	2
V.2.	ENJEUX CONCERNANT LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.....	2

Table des figures

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 FR9400611 « MASSIF DU RENOSO ».....	1
FIGURE 2: LIMITES COMMUNALES ET LOCALISATION DU SITE FR9400611 "MASSIF DU RENOSO".....	1
FIGURE 3: CARTE GÉOLOGIQUE DE LA CORSE.....	1
FIGURE 4 : RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA CORSE.....	1
FIGURE 5: RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU SITE DU MASSIF DU RENOSO.....	1
FIGURE 6: QUALITÉ BIOLOGIQUE DES PRINCIPAUX COURS D'EAU.....	1
FIGURE 7: PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL À PROXIMITÉ DU SITE D'ÉTUDE.....	1
FIGURE 8: RCFS ET RTP RECOUPANT LE SITE NATURA 2000 DU MASSIF DU RENOSO.....	1
FIGURE 9: DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES CONCERNANT LES AMPHIBIENS SUR LE SITE DU MASSIF DU RENOSO.....	1
FIGURE 10: DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES CONCERNANT LES INSECTES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE DU MASSIF DU RENOSO.....	1
FIGURE 11: DYNAMIQUE NATURELLE DE LA VÉGÉTATION.....	1
FIGURE 12 : DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION EN PRÉSENCE D' ACTIONS HUMAINES.....	1
FIGURE 13: SCHÉMA DES ÉTAGES DE VÉGÉTATION D'APRÈS J. GAMISANS (EXTRAIT DU SITE DE L'OEC).....	1
FIGURE 14: RÉPARTITION DES HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE.....	1
FIGURE 15 : LOCALISATION DES STATIONS DE BUXBAUMIE VERTE (ACHILLE PIOLI, ONF, 2007).....	1
FIGURE 16: GÎTES ET SITES DE CHASSE FRÉQUENTÉS PAR LES CHIROPTÈRES SUR LE SITE D'ÉTUDE.....	1
FIGURE 17: CARTE DES PROSPECTIONS AMPHIBIENS EFFECTUÉES SUR LE SITE.....	1
FIGURE 18 : RÉSULTATS DES PROSPECTIONS AMPHIBIENS 2.....	1
FIGURE 19: RÉSULTATS DES PROSPECTIONS AMPHIBIENS 1.....	1
FIGURE 20: RÉSULTATS DES PROSPECTIONS AMPHIBIENS 3.....	1
FIGURE 21: RÉSULTATS DES PROSPECTIONS AMPHIBIENS 4.....	1
FIGURE 22: HABITATS À PAPILIO HOSPITON - SECTEUR NORD.....	1
FIGURE 23: HABITATS À PAPILIO HOSPITON – SECTEUR SUD.....	1
FIGURE 24: HABITATS POTENIELS DE ROSALIA ALPINA ET CERAMBYX CERDO SUR LE SITE D'ÉTUDE.....	1
FIGURE 25: LOCALISATION DES POPULATIONS DE TRUITES CORSES.....	1
FIGURE 26: LOCALISATION DES DIFFÉRENTES SOUCHES DE TRUITES DANS LE SECTEUR DU SITE DU MASSIF DU RENOSO.....	1
FIGURE 27: FLORE REMARQUABLE CONNUES SUR LE SITE DU MASSIF DU RENOSO (CARTOGRAPHIE NON EXHAUSTIVE).....	1
FIGURE 28: LOCALISATION DES FORÊTS COMMUNALES ET TERRITORIALES.....	1
Figure 29: RTP et RCFS recoupant le site Natura 2000 "Massif du Renoso".....	1

I. CADRE GÉNÉRAL : LE RESEAU NATURA 2000

Faisant suite à l'adoption de la convention de Rio au "Sommet de la Terre" en juin 1992, la constitution, au sein de l'Union européenne, du réseau écologique cohérent d'espaces dénommé "Natura 2000", a l'ambition de répondre aux nouvelles attentes de la société qui exprime un intérêt de plus en plus marqué pour la sauvegarde du patrimoine naturel et de la diversité de ses ressources biologiques.

Les acteurs du monde rural ont su, le plus souvent, entretenir et préserver ces milieux naturels, aujourd'hui de plus en plus menacés, tant par la déprise agricole que par les pratiques intensives ou l'urbanisation non contrôlée. Pour leur sauvegarde, il est nécessaire d'encourager les propriétaires et gestionnaires directement concernés à perpétuer ou à mettre en œuvre, sur leur propre terrain, des pratiques adaptées, qui nécessitent une participation financière de la collectivité en contrepartie des engagements pris.

La réussite de Natura 2000 repose sur le partenariat le plus large possible et sur l'adhésion des acteurs locaux à la gestion durable des sites, aussi la France a-elle choisi de privilégier une double approche :

En favorisant la concertation à tous les stades de la mise en œuvre de Natura 2000 : désignation des sites, élaboration des objectifs, mise en œuvre et suivi des actions proposées ;

En créant le « contrat Natura 2000 », fondé sur la reconnaissance du rôle et de la responsabilité de chacun dans l'aménagement et l'équilibre des sites et destiné à favoriser l'intégration de l'environnement dans les pratiques de gestion de ces espaces au quotidien. Il doit permettre la participation des acteurs du monde rural à la gestion durable des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation des sites figurant dans le réseau Natura 2000. Il comporte des mesures adaptées aux objectifs de chaque site Natura 2000 tels qu'identifiés dans le document d'objectifs.

I.1. NATURA 2000 : UN RÉSEAU EUROPÉEN

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels désignés dans tous les pays de l'Union Européenne. Il a pour but de préserver les habitats et les espèces animales et végétales les plus rares ou les plus fragiles considérés comme « d'intérêt communautaire », afin de les maintenir ou de les rétablir dans un état de conservation favorable, en équilibre avec les activités humaines. La gestion des sites cherche donc à concilier la préservation des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui sont exercées sur ces territoires. Elle est donc concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur ces espaces naturels, dans une approche de développement durable.

Ce type de préservation contractuelle concerne particulièrement la France, dont le patrimoine naturel est un des plus riches en diversité biologique d'Europe.

Deux directives européennes sont à l'origine de la constitution du réseau Natura 2000. Le titre de « site Natura 2000 » désigne les zones spéciales de conservation (ZSC) issues de l'application de la Directive dite « Habitats », et les zones de protection spéciale (ZPS) en application de la Directive dite « Oiseaux ».

I.2. LES TEXTES FONDATEURS DU RÉSEAU NATURA 2000

I.2.1. DIRECTIVE OISEAUX

La Directive Oiseaux 79/409/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 2 avril 1979 concerne la conservation des oiseaux sauvages, au travers de la protection, de la gestion, de la régulation de toutes les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen, et de la réglementation de l'exploitation de ces espèces. Cette Directive est entrée en vigueur le 6 avril 1979, et a été transposée dans le droit national des Etats membres le 7 avril 1981.

Les ZPS (Zones de Protection Spéciales) découlent directement de la mise en œuvre de la Directive, et font partie du réseau Natura 2000. Désignées par les Etats membres comme sites importants pour les espèces protégées (énumérées dans les annexes de la Directive), elles doivent faire l'objet de mesures de gestion qui permettent le maintien de ces espèces et leurs habitats. Ces zones sont en général issues des inventaires ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux), effectués de 1990 à 1992 en France par Ecosphère et la LPO (Ligue pour la protection des Oiseaux) suivant une demande du ministère de l'Environnement. Sur les 277 ZICO décrites, 153 sont désignées à ce jour en ZPS. La surface totale des 153 ZPS désignées recouvre actuellement 1 268 245 hectares, soit 2,3% du territoire français.

L'élaboration de la liste des propositions de sites en France a nécessité des procédures institutionnelles. La transposition des Directives en droit français est le levier de l'application du réseau.

I.2.2. DIRECTIVE HABITATS

La Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992, concerne la conservation des habitats naturels ainsi que celle de la faune (hormis les oiseaux) et de la flore sauvage, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales (cf. Annexe 1). Egalement appelée Directive « Habitats », elle a été signée par les Etats membres le 5 juin 1992, dans le contexte mondial de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro. Elle contribuait en effet à la réalisation des objectifs de la Convention de Rio sur la diversité biologique ratifiée à ce jour par 187 pays, à travers la constitution d'un réseau européen cohérent de sites. Elle est entrée en vigueur à compter du 5 juin 1994. Son objectif principal est la mise en place d'un réseau écologique cohérent d'espaces naturels, représentatifs de la biodiversité européenne, dénommé « Natura 2000 ».

La Directive Habitats rend obligatoire pour les Etats membres la préservation des habitats naturels (répertoriés en Annexe I de la directive) et des espèces (de l'Annexe II de la directive) qualifiés d'intérêt communautaire.

La désignation d'un site en ZSC se fait en trois étapes (cf. schéma 1) :

La première étape, nationale, consiste en la proposition du site « susceptible d'être reconnu d'importance communautaire » (pSIC) à la Commission européenne, sous la forme d'un « formulaire standard de données » (FSD) informatisé : périmètre, données biologiques, zonages existants etc ;

La deuxième étape, au niveau communautaire, consiste tout d'abord à évaluer les propositions des Etats membres pour chaque habitat (annexes I et II) de la directive, puis pour chaque site, dans le cadre de réunions par domaines biogéographiques, dites « séminaires biogéographiques ». Lorsque les propositions sont jugées suffisantes et cohérentes au niveau communautaire, la Commission dresse, en accord avec les Etats membres, la liste des sites retenus comme « sites d'importance communautaire » (SIC) ;

La troisième et dernière étape, devant intervenir avant 2004, consiste en la désignation par l'Etat membre, en droit national, du SIC en ZSC.

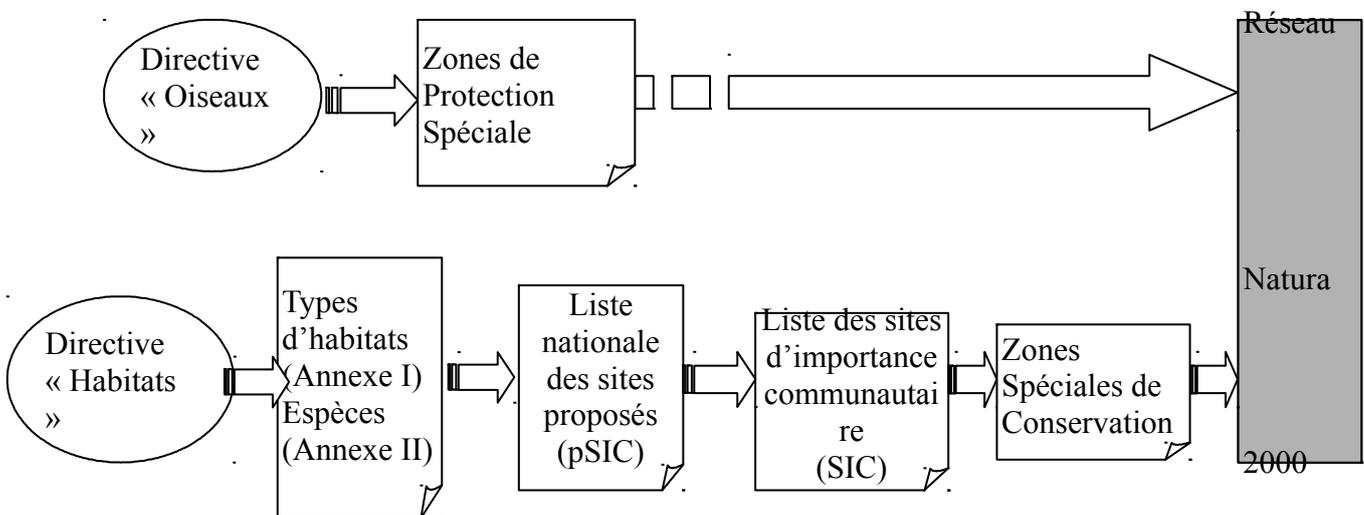


Schéma 1 : Constitution du Réseau Natura 2000 en France

I.2.3. TRANSPOSITION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX » EN DROIT FRANÇAIS

Les directives européennes lient tout Etat membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens. La signature des Directives européennes dites "Oiseaux" de 1979 et "Habitats" de 1992 implique donc pour les états une véritable obligation de résultat, en leur laissant le choix des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le processus de transposition en droit français des dispositions des directives « Oiseaux » et « Habitats » a été effectué par voie d'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001, JO du 14/04/2001. Il a permis l'intégration dans le code de l'environnement d'un chapitre relatif à la « Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages. » (Articles L 414-1 à L 414-17 du Code de l'environnement). Cette ordonnance donne une existence juridique aux sites Natura 2000 et précise le cadre juridique de leur protection et de leur gestion contractuelle. Ce texte poursuit quatre objectifs :

- Donner une existence juridique aux sites Natura 2000 de façon à ce qu'un régime de protection contractuel ou réglementaire puisse s'appliquer dans tous les cas ;
- Privilégier l'option d'une protection assurée par voie contractuelle ;
- Organiser la concertation nécessaire à l'élaboration des orientations de gestion de chaque site ;
- Instaurer un régime d'évaluation des programmes ou projets dont la réalisation est susceptible d'affecter de façon notable un site.

•

Deux décrets ont été publiés en application de cette ordonnance :

- Le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 (JO du 9/11/2001) traite de la procédure de désignation des sites. Il conforte notamment le rôle des collectivités locales dans le cadre de la désignation des sites. Il précise le statut juridique des sites afin de permettre aux différents acteurs de commencer sur des bases solides la gestion contractuelle des milieux naturels et des espèces ;
- Le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 (JO DU 21/12/2001) concerne la gestion des sites Natura 2000. Il précise la démarche concertée d'élaboration des documents d'objectifs, les mesures pour la gestion des sites (contrats Natura 2000) ainsi que le régime d'évaluation des incidences des programmes ou projets susceptibles d'affecter la conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés.

•

Enfin, la récente loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, dite loi DTR, apporte des modifications aux décrets mentionnés ci-dessus.

I.3. LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS : OUTIL D'APPLICATION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX »

I.3.1. OBJECTIFS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Afin de maintenir la cohérence entre les objectifs de conservation des espaces naturels du réseau Natura 2000 et l'ensemble des activités humaines s'exerçant sur ces sites, des documents de gestion et d'orientation, appelés « documents d'objectifs » ou « DOCOB », sont établis sur chaque site. Le DOCOB correspond à une conception déconcentrée de l'application des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

Le DOCOB a pour objet de faire des propositions quant aux objectifs de conservation à atteindre et les mesures de gestion contractuelle nécessaire à la conservation du site, en précisant le niveau d'engagement des acteurs sur le site.

Les DOCOB sont élaborés dans une démarche de concertation entre les différents acteurs locaux, sous le contrôle d'un comité de pilotage. Le document d'objectifs est donc l'aboutissement d'une concertation menée avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'un comité de pilotage.

Le DOCOB est un document d'orientation, de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site. Il contribue également à la mise en cohérence des actions publiques ayant une incidence directe ou indirecte sur le site et les habitats ou espèces pour lesquels ce dernier a été désigné.

I.3.2. ELABORATION DU DOCOB

Le DOCOB est établi sous la responsabilité du maître d'ouvrage assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale (les gestionnaires et usagers du territoire, les représentants des collectivités territoriales concernées, les scientifiques, les représentants des associations de protection de la nature...). Le maître d'ouvrage désigne donc l'opérateur local chargé de la préparation du document d'objectifs ; ce dernier désigne en son sein un « chargé de mission coordonnateur », qui assure l'animation générale du dossier et fait des propositions au comité de pilotage local.

I.3.3. VALIDATION DU DOCOB : LE COMITÉ DE PILOTAGE

I.3.3.1. Rôle du comité de pilotage

Le comité de pilotage participe à la réalisation du document d'objectif et en valide les différentes étapes d'élaboration. Il aide à la préparation de la mise en œuvre des objectifs du DOCOB (via des « contrats Natura 2000 »), de même qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre.

I.3.3.2. Composition

Sa composition est arrêtée par le préfet de département sur proposition de la DREAL et de la DDTM et consultations des collectivités locales concernées. Il doit obligatoirement comprendre les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements et les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés dans le site. Cette concertation peut être élargie à tous les autres gestionnaires et usagers du site (article R 214-23 ; R-214-25 à 27 du code rural).

Une certaine souplesse est donc laissée pour permettre d'adapter la concertation en fonction des spécificités locales.

Il comprend donc généralement :

- Les administrations et établissements publics d'Etat (DREAL, DDTM, ONF...) ;
- Les collectivités territoriales et les structures intercommunales ;
- Les organismes socioprofessionnels : fédérations, associations de protection de la nature, syndicats, chambres consulaires... ;
- Les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés dans le site, les usagers du site (chasseurs, sportifs, promeneurs..).

Selon la loi DTR, la présidence de ce comité de pilotage et la maîtrise d'ouvrage du DOCOB peuvent être attribuées au représentant d'une collectivité territoriale volontaire concernée par le site. A défaut, c'est le préfet de département ou son représentant qui en a la charge.

I.3.4. CONTENU DU DOCOB

L'élaboration du DOCOB suit 4 étapes : la réalisation des diagnostics socio-économique et écologique, la définition et la hiérarchisation des enjeux et des objectifs, et l'élaboration d'un programme d'actions. Elle nécessite en moyenne deux ans. Son contenu est clairement fixé par la réglementation (article R 214 - 24 du code rural). Il doit présenter :

Une description et une analyse de l'existant ainsi que, le cas échéant, les mesures réglementaires de protection existantes: état initial de la conservation et de la localisation des habitats et des espèces pour lesquels le site a été proposé, analyse des activités socio-économiques en présence et des pratiques, notamment agricoles et forestières ;

Les objectifs de développement durable du site, destinés à assurer la conservation et/ou la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités socio-économiques et culturelles s'exerçant sur le site ;

Des propositions de mesures contractuelles et réglementaires permettant d'atteindre ces objectifs. Les mesures de conservation proposées, constituant l'objet principal du DOCOB, sont préalablement concertées avec les acteurs locaux et font l'objet d'un descriptif précis. Celles-ci peuvent être de nature contractuelle, administrative ou réglementaire selon les régimes de protection existants (ex : parc national, réserve naturelle, arrêté de préfectoral de protection de biotope). Conformément aux orientations retenues par l'Etat français dans son application des directives « Habitats » et « Oiseaux », la priorité sera donnée aux mesures de nature contractuelle. ;

Des projets de cahiers des charges types pour les mesures contractuelles proposées, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière ;

- L'indication de dispositifs en particulier financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs ;
- La description des procédures d'accompagnement, de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

I.3.5. MISE EN ŒUVRE DU DOCOB : LES CONTRATS NATURA 2000

I.3.5.1. Une démarche volontaire

Dans les sites Natura 2000, notre pays s'est engagé auprès des élus et des acteurs socio-économiques à ne pas utiliser de contrainte réglementaire mais à laisser la libre adhésion à une démarche contractuelle (des primes sont données en compensation d'efforts ou de pertes de revenu). L'état français a donc choisi une voie contractuelle pour la réalisation des actions de conservation des habitats et des espèces (d'autres pays ont préféré l'outil réglementaire). L'article L 414-3 du Code de l'Environnement met à la disposition des gestionnaires de sites Natura 2000 un instrument contractuel : le contrat Natura 2000. Toutefois la France est dans l'obligation, face à l'Europe, d'éviter toute détérioration de site. Les mesures de gestion proposées dans le DOCOB doivent être contractualisées avec les différents partenaires volontaires impliqués. Ces contrats doivent être conformes aux prescriptions des documents d'objectifs et bénéficient de conditions privilégiées et attractives de financement au titre de Natura 2000.

I.3.5.2. Objectifs et élaboration des contrats Natura 2000

La réussite de Natura 2000 passe donc par la signature de contrats (contrats Natura 2000 ou Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)) entre l'Etat et les gestionnaires et/ou acteurs du territoire. Ces contrats permettront aux signataires (propriétaires, agriculteurs, forestiers, chasseurs, associations, communes...) d'être rémunérés pour les travaux et les services rendus à la collectivité.

Ces contrats seront passés directement entre l'Etat (via le Préfet de département) et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées.

Le contrat définira précisément les tâches à accomplir pour conserver ou rétablir les habitats naturels et les espèces qui ont motivé la création du site. Il donnera la nature et les modalités de rémunération par l'Etat (et les collectivités territoriales le cas échéant) en contrepartie des prestations à fournir par le bénéficiaire. Eventuellement cofinancées par l'Union européenne, ces aides de l'Etat seront accordées sous forme de subventions aux investissements ou d'aides annuelles à l'hectare (ou au linéaire entretenu de haies ou de berges...).

I.3.5.3. Contenu

L'article R 214-29 du Code Rural modifié par le décret du 21 décembre 2001 est relatif au contenu et aux modalités des contrats Natura 2000, qui doivent comporter, conformément au cahier des charges :

- Une description de l'objectif poursuivi (espèce ou habitat cible, état de conservation favorable à maintenir ou à restaurer...), des moyens à mettre en œuvre et des résultats à atteindre ;
- Le périmètre d'application de la mesure (carte et échelle) ;
- Un descriptif précis des engagements du bénéficiaire avec un descriptif des engagements non rémunérés en référence à l'état des bonnes pratiques ; et un descriptif des engagements rémunérés, actions « positives » allant au-delà de bonnes pratiques : travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels et des espèces, espaces concernés, fréquence des opérations, période de réalisation ... ;
- La nature, le montant, voire le mode de calcul si nécessaire, des aides proposées (coût /ha/an, coût/mètre linéaire/an ou dépense unique), ainsi que le justificatif correspondant ;
- La durée et les modalités de versement des aides ;
- Les points du cahier des charges qui feront l'objet de contrôles sur place, les indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la mesure (le résultat attendu doit être facilement mesurable).

I.3.5.4. Elaboration du cahier des charges type d'une mesure contractuelle

Les cahiers des charges sont élaborés localement, en relation avec les acteurs impliqués dans la gestion du site Natura 2000, dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ce travail doit valoriser au mieux les actions existantes (synthèses régionales agro-environnementales ; MAE-territorialisées) ou antérieures menées avec succès sur le site (Opération locale agro-environnementale, Plans de Développement Durable, résultats de programmes LIFE, etc.) et les références nationales existantes (cahiers d'habitats, guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels).

La préparation du cahier des charges d'une mesure dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs est menée conjointement avec la définition des indicateurs de suivi permettant de mesurer l'efficacité de la mesure.

Les préfets (DREAL, DDTM, DRAF) veillent, sur leurs territoires de compétence, à l'harmonisation et à la bonne articulation des cahiers des charges des mesures à mettre en œuvre dans les sites Natura 2000, ainsi qu'à leur bonne intégration dans les différentes politiques publiques.

I.3.5.5. Types de contrat et modes de financements

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de la démarche NATURA 2000, des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels. Le contrat est conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une convention, d'un bail civil...). Sa durée minimale est de cinq ans et peut être prorogée ou modifiée par avenant.

La description des différents types de contrats et des modes de financements possibles se fera de manière détaillée dans le tome 2 de ce document d'objectifs.

I.4. DÉMARCHE ADOPTÉE SUR LE SITE FR9400611

« MASSIF DU RENOSO »

BIOTOPE a proposé à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse une réalisation du Document d'Objectifs en trois grandes phases de travail. Chacune d'entre elles sera validée lors d'une réunion du Comité de Pilotage.

I.4.1. PHASE DE DIAGNOSTIC

Les diagnostics socio-économique et écologique seront réalisés à la fin de cette première phase de travail. Les entretiens avec les différents acteurs locaux sont menés en parallèle avec les premières phases du diagnostic écologique.

Cette première phase initie également la communication sur la réalisation du DOCOB auprès du grand public, avec la publication d'un premier bulletin d'information (Infosite).

I.4.2. DÉFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS

Il s'agit, à l'analyse du double diagnostic précédent, de définir, en concertation avec les acteurs locaux, les grands enjeux de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire sur le site et l'ensemble des objectifs de gestion.

Pour cela, des groupes de travail seront constitués, comprenant les acteurs locaux et des représentant des propriétaires et gestionnaires concernés. L'étude de documents d'objectifs concernant des sites similaires pourrait laisser imaginer la formation de groupes thématiques tels que :

- un groupe « forêt », qui concernerait l'activité sylvicole et les espèces et habitats d'intérêt communautaire en lien avec cette activité ;
- un groupe « agriculture et pastoralisme », fondé autour de l'activité pastorale, des milieux ouverts et des habitats et espèces d'intérêt communautaire étroitement liés à ces pratiques ;
- un groupe « communication et sensibilisation », axés notamment sur les activités touristiques et de loisirs ;
- un groupe « hydraulique et truite », centré principalement sur les enjeux liés à la truite de corse.

I.4.3. UNE PHASE DE DÉFINITION DES ACTIONS ET DU SUIVI

S'appuyant sur des propositions techniques formulées par BIOTOPE, cette nouvelle phase de concertation doit décliner les objectifs préalablement définis en mesures concrètes de gestion sur le site. Les groupes de travail seront à nouveau sollicités. Cette phase est très importante car elle doit aboutir à la constitution des cahiers des charges des mesures contractuelles envisageables sur le site.

La définition des différents suivis d'application et de la pertinence de ces actions doit également être réalisée durant cette phase.

I.4.4. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'ÉLABORATION DU DOCOB

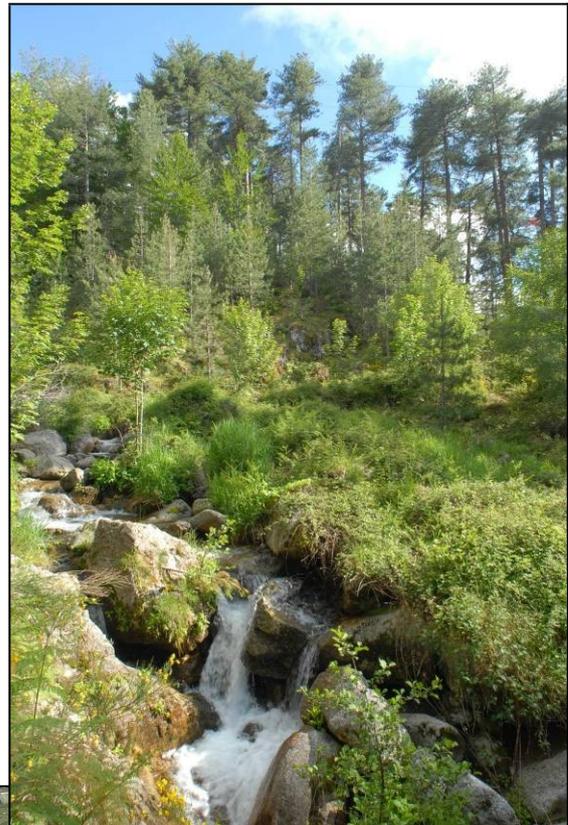
	2008			2009				2010			
	2ème trim	3ème trim	4ème trim	1er trim	2ème trim	3ème trim	4ème trim	1er trim	2ème trim	3ème trim	4ème trim
Diagnostic écologique											
Diagnostic socio-économique											
Enjeux / Objectifs											
Groupes de travail								⋮	⋮		
Définition des orientations											
Programme d'actions											
Bulletins d'information											
Comité de pilotage	●							●		●	◆

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU
SITE D'IMPORTANCE
COMMUNAUTAIRE FR9400611
«MASSIF DU RENOSO»

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE FR9400611 « MASSIF DU RENOSO »

De nombreux sites, de la région Corse ont déjà intégré le réseau Natura 2000 : actuellement, nous dénombrons 42 sites pour le département de la Corse du Sud et 47 sites pour la Haute-Corse.

Ce document d'objectifs intéresse le site d'importance communautaire FR9400611 concernant le massif du Renoso. Cette zone a été proposée à l'intégration du réseau Natura 2000 au titre de la directive européenne « habitats/faune/flore » comme Site d'Importance Communautaire (SIC). En effet, le massif du Renoso est un massif de haute-montagne, riche d'une remarquable diversité avec la présence de nombreuses pozzines, lacs d'altitude ou encore milieux forestiers bien conservés. De nombreuses espèces endémiques de l'île y sont également présentes notamment dans les milieux humides.



II.1. FICHE D'IDENTITÉ

Nom officiel du site Natura 2000 :

→ **Massif du Renoso**

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC):

→ **juillet 2003**

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : **non**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune, flore » 92/43/CEE : **oui**

Numéro officiel du site Natura 2000 :

→ **FR9410113**

Localisation du site Natura 2000 :

- Région : **Corse**
- Départements : **Haute-Corse et Corse du Sud**

Superficie officielle (FSD) : **6107,00 Ha**

Préfet coordinateur : **Préfet de Corse**

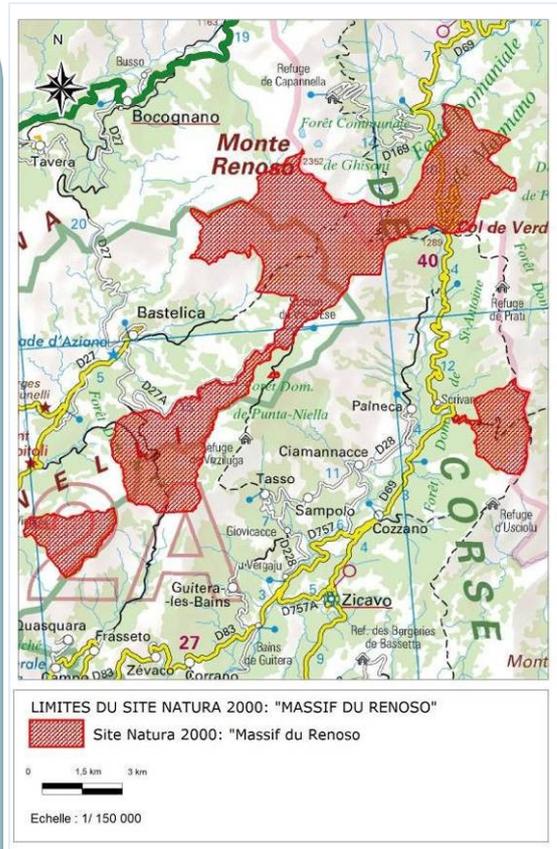
Président du comité de pilotage : **M. Chiappini**

Structure porteuse : **Parc Naturel Régional de Corse**

Opérateur : **Bureau d'étude Biotope**

Prestataires techniques : **Groupe chiroptères Corse**

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : (Cf. liste en annexe 7)



DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le massif du Renoso s'étend sur les deux départements de l'île (Corse du Sud et Haute-Corse), il comporte les têtes de bassins versants de deux fleuves : le Prunelli et le Fium'Orbu. Les altitudes s'échelonnant entre 550 et 2352 mètres, le site présente une grande partie des étagements observés sur les montagnes méditerranéennes, c'est le massif le plus au sud possédant encore des milieux de type subalpin.

Avec de nombreuses zones boisées et des milieux plus ouverts (landes, fruticées) mais aussi de nombreux cours d'eau et zones humides, le massif du Renoso présente une grande diversité typique de la montagne Corse.

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

II.1.1. LOCALISATION

Le massif du Renoso se situe au centre de l'île entre le Monte Renoso et le col de Verde. Le site couvre une superficie de 6 107 ha s'établissant entre 550 mètres et 2 352 mètres avec le Monte Renoso. Il se situe à la fois sur le département de la Corse du sud pour 78% et sur la Haute-Corse (22%) et recoupe 8 communes : Bastelica, Ciamannacce, Cozzano, Frasseto, Guitera-les-bains, Palneca, Tasso, Ghisoni.

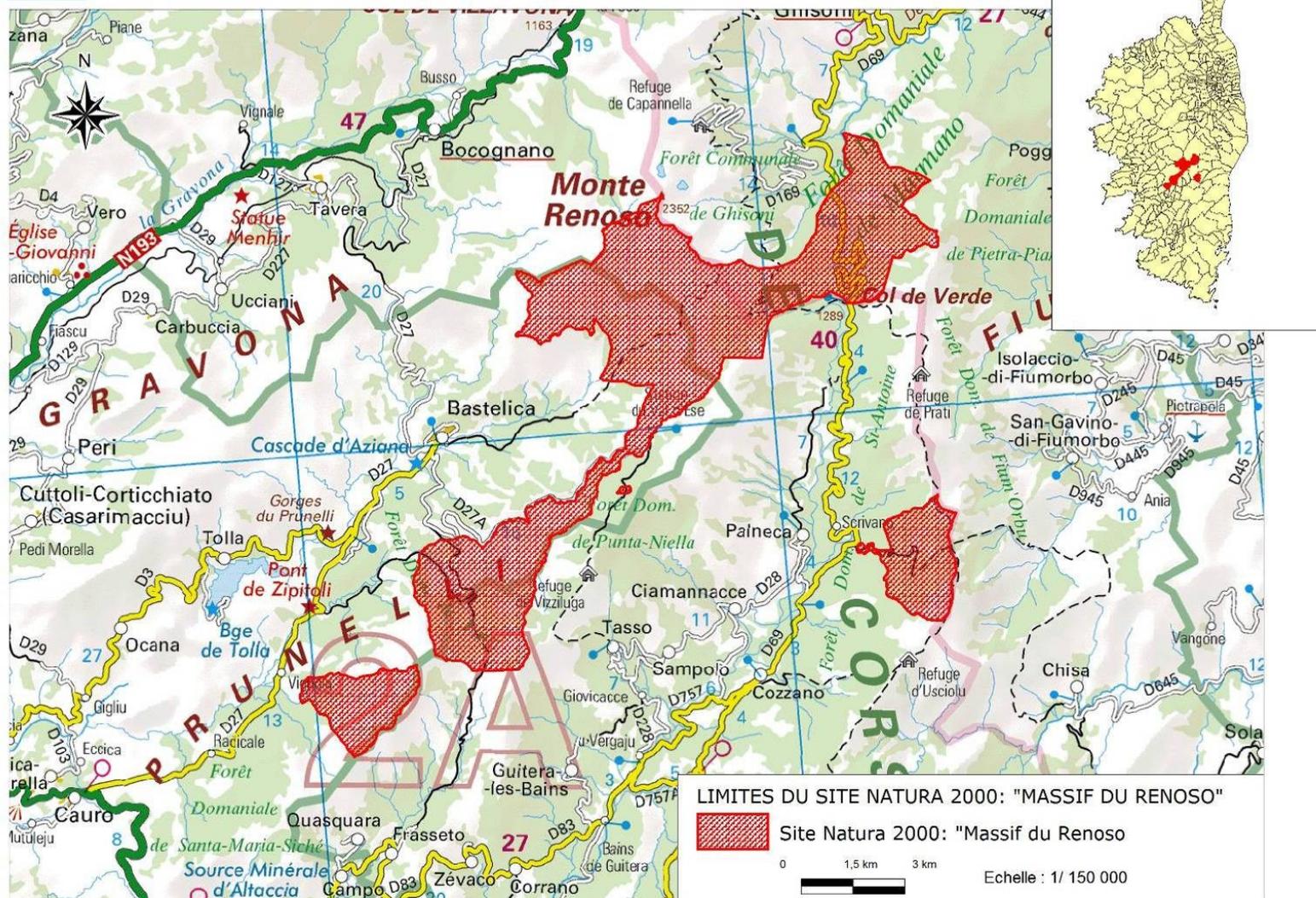
Le site Natura 2000 « Massif du Renoso » est éclaté en 4 parties :

- une vaste partie centrale de près de 5 000 ha,
- le haut bassin versant du ruisseau de Paratella (500 ha),
- une partie de la forêt territoriale de San Antone (500 ha),
- la réserve biologique domaniale de Punta Niella (8 ha) sur la commune de Ciamannacce.

(Cf Figure 1 page suivante)



LOCALISATION DU SITE NATURA 2000: "LE MASSIF DU RENOSO"



So¹ Figure 1 : Localisation du site Natura 2000 FR9400611 « Massif du Renoso »

II.1.2. CONTEXTE ADMINISTRATIF

Le périmètre du site concerne 8 communes (une en Haute-Corse, 7 en Corse du sud) (Cf Figure 2 page suivante) réparties sur trois cantons : Bastelica, Zicavo et Ghisoni. Seules deux communes sont intégrées dans des collectivités territoriales avec Ghisoni dans la Communauté de communes du Fium'orbo et Bastelica avec la communauté de communes de la vallée du Prunelli (Cf tableau I ci-dessous). Plus de la moitié de la superficie du site Natura 2000 (57,8%) se situe sur le territoire communal de Bastelica et près d'un quart (22,5%) se trouve sur la commune de Ghisoni.

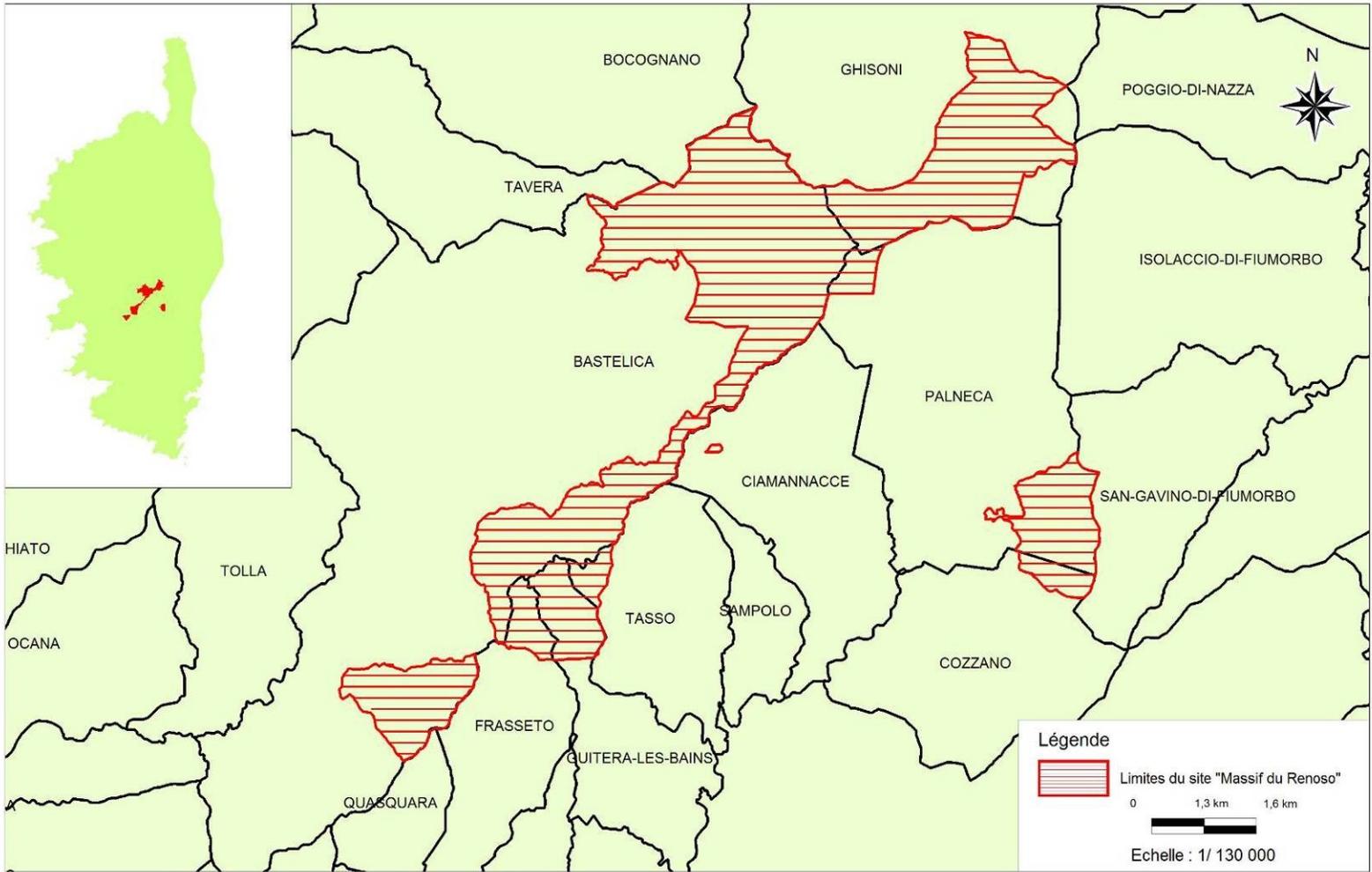
TABLEAU I : DIVISIONS ADMINISTRATIVES ET COMMUNES SUR LE SITE				
Canton	Commune	Communauté de communes	Superficie en ha concerné par le site	% concerné par le site
Bastelica	Bastelica	Vallée du Prunelli	3517,1	57,8%
Zicavo	Ciamannacce	-	5,8	0,1%
Zicavo	Cozzano	-	111,6	1,8%
Zicavo	Frasseto	-	153,5	2,5%
Zicavo	Guitera les bains	-	279,8	4,5%
Zicavo	Palneca	-	565,1	9,2%
Zicavo	Tasso	-	93,0	1,5%
Ghisoni	Ghisoni	Fium'orbu	1381,6	22,5%
total			6107,5	100%

Carte n°2



Document d'objectif du site Natura 2000 FR9400611 : Le massif du Renoso

LOCALISATION DU SITE DU "MASSIF DU RENOSO" EN FONCTION DES LIMITES COMMUNALES



Sources : - Cartographie : Biotope, 2009

Figure 2: Limites communales et localisation du site FR9400611 "massif du Renoso"

CONTEXTE CLIMATIQUE

La Corse présente un climat méditerranéen avec une sécheresse estivale marquée, mais son relief important fait apparaître de nombreuses variations de températures et de précipitations selon les stations. Dès 800 mètres, l'influence méditerranéenne diminue au profit de l'altitude, le site du Renoso, s'étalant entre 500 m et 2 352 m, peut donc présenter deux types de climats :

- un climat méditerranéen d'altitude (600-1 200 m) à températures moyennes annuelles comprises approximativement entre 10°C et 13°C et des précipitations de 800 à 1 500 mm (Bastelica reçoit ainsi 1 465 mm par an) et une saison sèche moins longue que sur le littoral mais néanmoins très marquée. L'hiver est assez rude avec des minimas négatifs.
- un climat à tonalité alpine (au dessus de 1 200 m) à hiver rigoureux, à contrastes saisonniers et quotidiens de températures marqués et précipitations (principalement neigeuses) très abondantes. La répartition des précipitations est toutefois méditerranéenne avec une sécheresse estivale brève ou nulle. Ce type de climat couvre environ 12% de la Corse.

Les différences d'expositions entre les versants ainsi que la pente vont accentuer les différences avec la présence de nombreux microclimats. Le Massif du Renoso présente ainsi une diversité intéressante de milieux, du méditerranéen à l'alpin, ce qui lui confère une certaine originalité.

CONTEXTE GEOLOGIQUE ET GÉOMORPHOLOGIQUE

II.1.3. CONTEXTE RÉGIONAL

L'histoire géologique de la Corse est très riche et a donné naissance à quatre grands domaines :

- une dépression centrale de l'Île Rouse à Corte et Solenzara, sillon d'altitude modérée,
- des plaines et plateaux côtiers formés de roches sédimentaires : plaine orientale, cause de Bonifacio...
- la Corse schisteuse ou alpine au nord-est (dont le cap Corse), fortement boisée.
- la **Corse cristalline, à roches magmatiques**, qui comprend les deux tiers de l'île, à l'ouest d'une ligne Calvi-Solenzara où se trouvent les sommets les plus élevés dont le Monte Renoso.

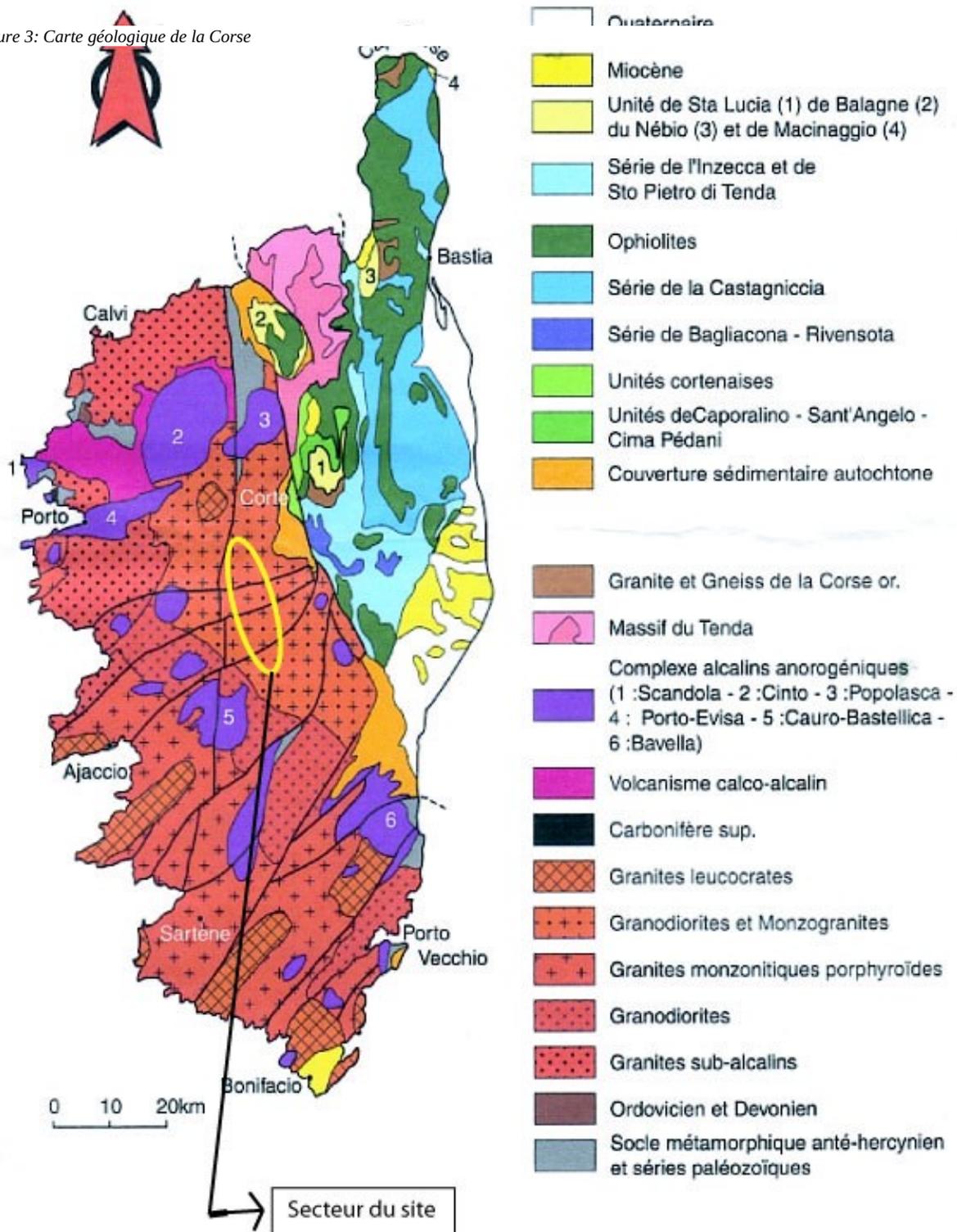
II.1.4. CONTEXTE LOCAL

Le massif du Renoso appartient à la Corse hercynienne caractérisée essentiellement par ses roches cristallines. Celles-ci vont donc représenter la majorité des roches présentes sur le site (*Cf Figure 3 page suivante*), de façon générale nous trouvons :

- monzogranite à Biotite au niveau de Bastelica, de la Haute-vallée du Prunelli jusqu'au sud du Monte Renoso ;
- granodiorite, tonalogramodiorite à Hornblende-biotite surtout dans la vallée du Taravo et les versants du Renoso côté Ghisoni.

En outre, quelques formations superficielles sont présentes au nord-ouest du col de Verde, il s'agit essentiellement de dépôts colluviaux et glaciaires. La Haute-vallée du Prunelli est par ailleurs très marquée par le passage des glaciers avec deux moraines latérales encore bien visibles. Il est à noter que le massif du Renoso n'est couvert par aucune carte géologique au 1/50 000^{ème}.

Figure 3: Carte géologique de la Corse



CONTEXTE HYDROLOGIQUE

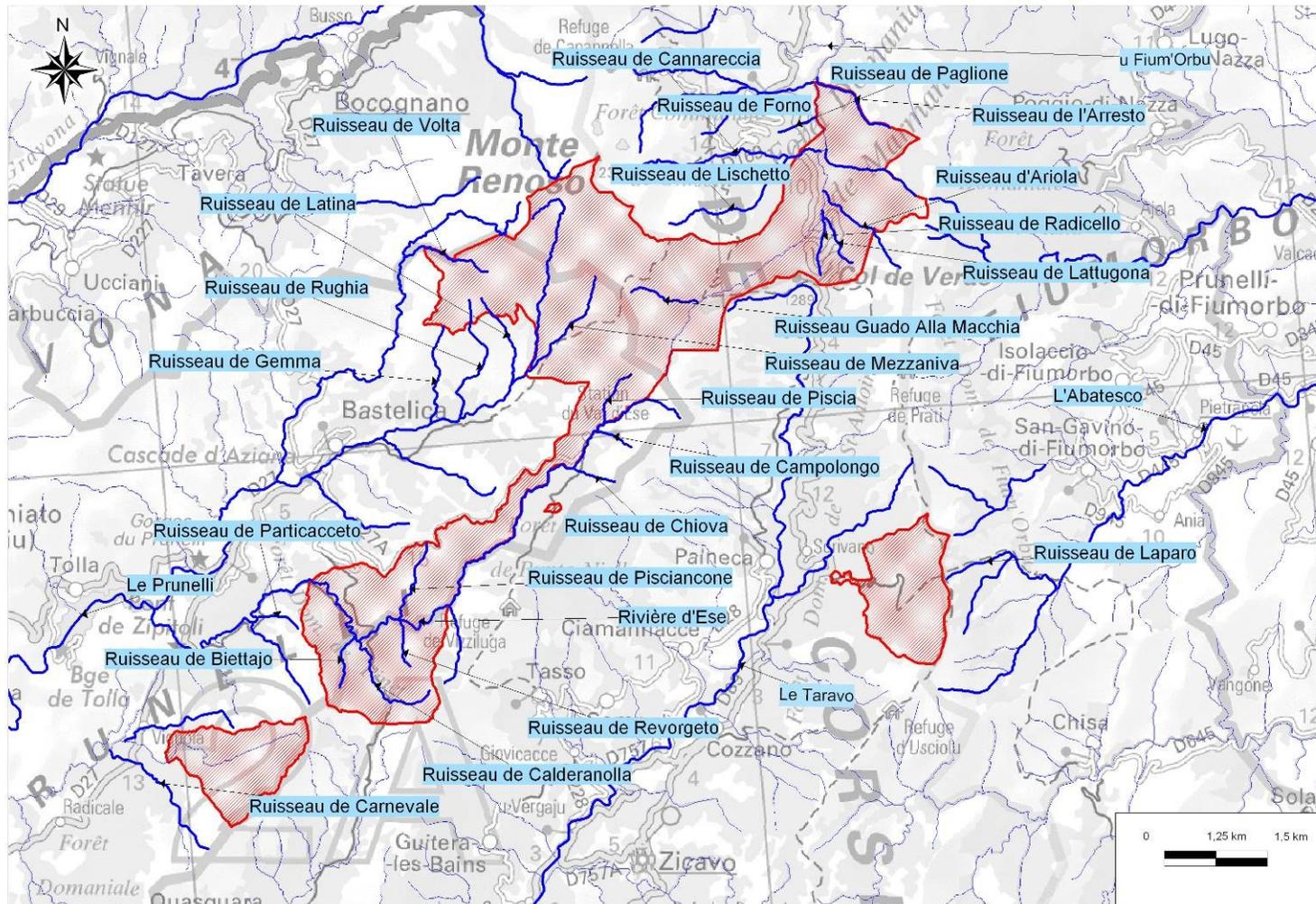
II.1.5. HYDROLOGIE ET AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

Le réseau hydrographique insulaire se compose de trois principaux bassins versants répartissant ainsi les eaux du nord, de l'est et de l'ouest de l'île (Cf Figure 4 ci-contre). Le site traverse la ligne de partage des eaux entre l'ouest et l'est de l'île. Sur la façade occidentale le réseau hydrographique se compose du Prunelli, de la rivière d'Ese et du Taravo, alors que côté oriental se déversent le Fium'Orbu. Quelques soit la façade considérée un important réseau de petits ruisseaux (pérennes ou temporaires) sont présents dans les talwegs (Cf Figure 5 page suivante). De façon générale, les cours d'eau présentent un régime torrentiel avec des pentes fortes et un transport important de matériel. Les débits sont irréguliers sur une année, phénomène renforcé par le climat montagnard de type méditerranéen avec des étiages sévères et des périodes de précipitations importantes engendrant des crues violentes.



Figure 4 : Réseau hydrographique de la Corse

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU SITE NATURA 2000 DU MASSIF DU RENOSO



Sources : Cours d'eau, DIREN - Scan 250, IGN - Cartographie : Biotope, 2009

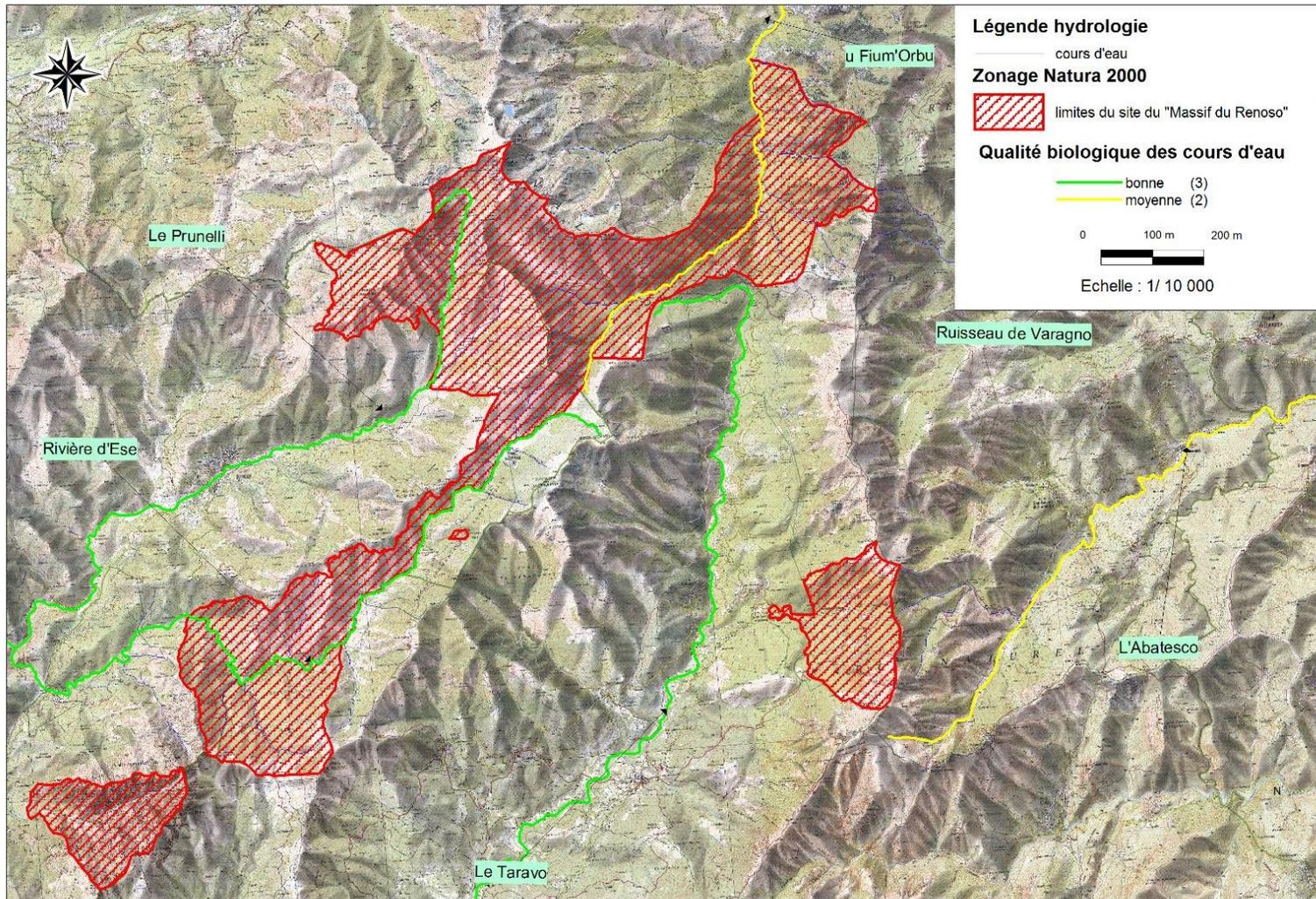
Figure 5: Réseau hydrographique du site du Massif du Renoso

II.1.6. QUALITÉ DES EAUX

La qualité des principaux cours d'eau s'écoulant sur le site d'intérêt communautaire ou à proximité directe, est globalement bonne. Seuls l'Abatesco à l'est du site et la partie la plus septentrionale du Prunelli et du Fium'Orbo présentent une qualité de l'eau moyenne (Cf Figure 6 page suivante). Pour information l'échelle de notation de la qualité biologique des cours selon les fiches SEQ eau est la suivante : Très bonne – bonne – moyenne – médiocre –mauvaise.

Il faut noter qu'aucun réseau de mesure pérenne n'est présent dans le secteur de ce site Natura 2000, les données reposent donc sur des informations collectées de manière ponctuelle entre 1996 et 2006.

QUALITÉ BIOLOGIQUE DES PRINCIPAUX COURS D'EAU DU SITE NATURA 2000



Sources : Scan 25, IGN - cours d'eau, DIREN - Cartographie : Biotope, 2009

Figure 6: Qualité biologique des principaux cours d'eau

ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

Le site d'importance communautaire « massif du Renoso » FR9400611 intercepte différents zonages d'inventaire du patrimoine naturel.

II.1.7. INVENTAIRES ET ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

Etablis pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, les inventaires Z.N.I.E.F.F. et Z.I.C.O. constituent les outils principaux de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et servent de base à la définition de la politique de protection de la nature.

Les Z.N.I.E.F.F. de type I sont des secteurs de territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, d'une superficie en général limitée, caractérisées par la présence d'au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire. Les Z.N.I.E.F.F. de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Les ZNIEFF : des inventaires de richesses naturelles du massif du Renoso, ainsi que plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et floristique sont présentes :

- ZNIEFF de type 1 n°495 0146001 « cirque et lac glaciaire du Monte Renoso »
- ZNIEFF de type 2 n°429 0152 « hêtraie de Bastelica »
- ZNIEFF de type 1 n°431 0153 « hêtraie-sapinière de Punteniello »
- ZNIEFF de type 1 n°371 0154 « hêtraie de Querceto »
- ZNIEFF de type 2 n°441 0157 « Forêt d'altitude du Haut-Taravo »
- ZNIEFF de type 2 n°495 0146 « Crêtes et haut-versant asylvatiques du Monte Renoso »
- ZNIEFF de type 1 n° 496 0147 « forêt de Marmano »
- ZNIEFF de type 2 n° 497 0150 « sapinière du haut ravin de Marmano »

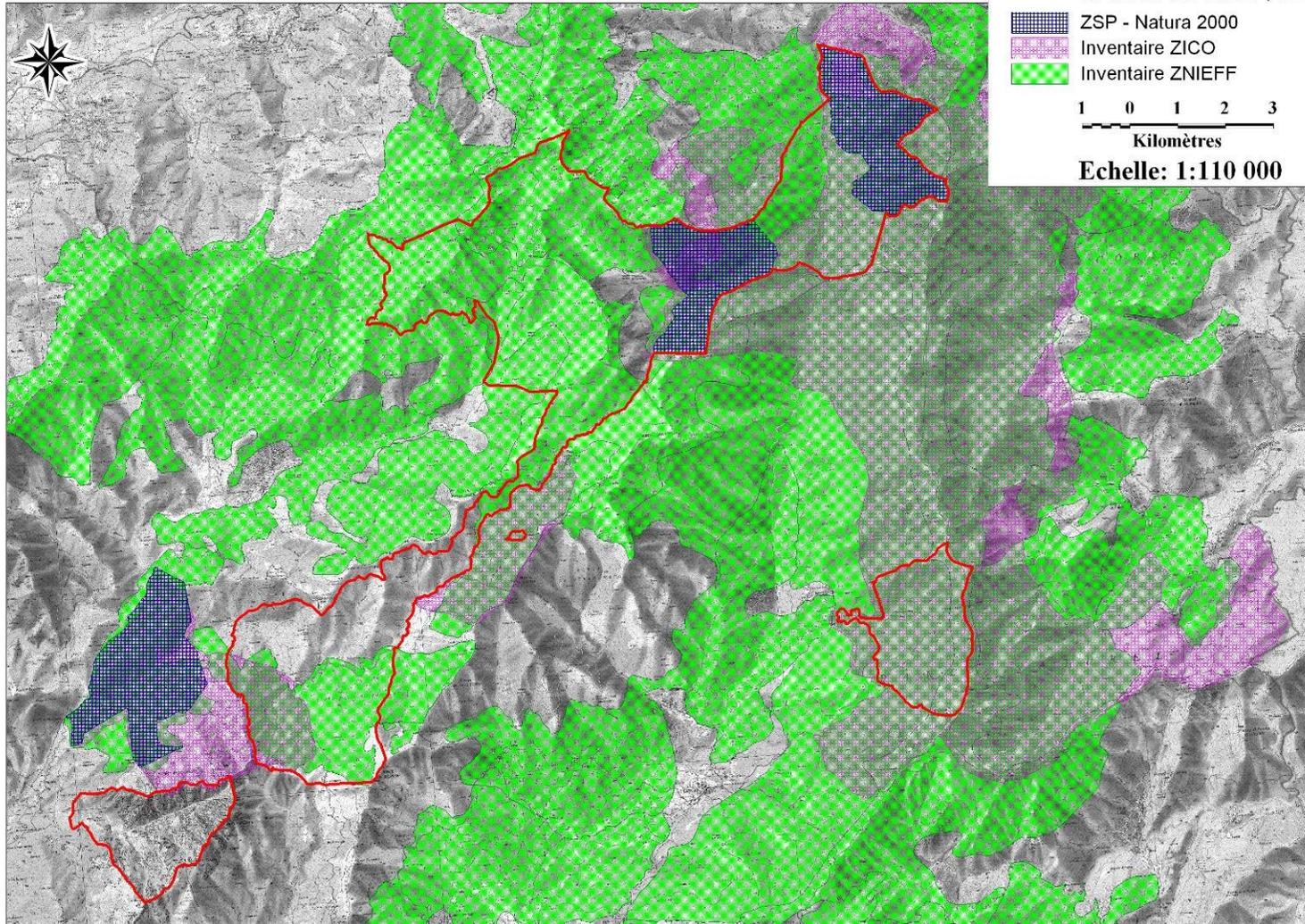
L'inventaire scientifique des **Zones Importants pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**, a été initié en 1980, afin de mettre en œuvre la Directive Oiseaux du 2 avril 1979. Suite à cet inventaire 285 sites ont été identifiés comme importants. Les données fournies par cet inventaire permettent la définition de zones de protection spéciale (ZPS). Une ZICO intercepte le périmètre du site d'intérêt communautaire concerné par l'étude :

- ZICO n°00263 « Forêts domaniales de Corse »

Cette ZICO a permis la désignation de la ZPS qui porte le même nom mais qui possède une superficie largement inférieure. (Cf Figure 7 page suivante).



INVENTAIRES ET ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL



LEGENDE

 Contours du site Natura 2000 du massif du Renoso (ZSC)

 ZSP - Natura 2000

 Inventaire ZICO

 Inventaire ZNIEFF

1 0 1 2 3

Kilomètres

Echelle: 1:110 000

Sources : Scan 25, IGN - ZICO, ZPS, ZNIEFF, DREAL Corse - Cartographie : Biotope, 2010

Figure 7: Périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel à proximité du site d'étude

Document d'objectif du site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation FR940061136 Massif du Renoso - 2011

(Maître d'Ouvrage: PNRC; opérateur: BE Biotope)

II.1.8. RÉSERVES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE

Les Réserves de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) : il existe 49 RCFS en Corse, deux interceptent le site dans son extrémité sud (*Cf Figure 8 page suivante*) :

- Réserve de Sivolano : situé sur la commune de Bastelica, elle couvre une surface de 797 ha. Sa gestion est confiée à la fédération départementale des chasseurs de Corse du sud (FDC2A). Elle est actuellement en cours de modification ;
- Réserve d'Arusola : situé sur la commune de Frasseto, elle s'étend sur une surface de 419 ha. La FDC de Corse du Sud en a là aussi la charge. Cette réserve est en cours d'abrogation.

II.1.9. RÉSERVES DE PÊCHES TEMPORAIRES

Au cours du programme LIFE Macrostigma (2003-2007), quatre réserves temporaires de pêches ont été instituées dans le périmètre du site natura 2000 « Massif du Renoso » (*Cf Figure 8 page suivante*):

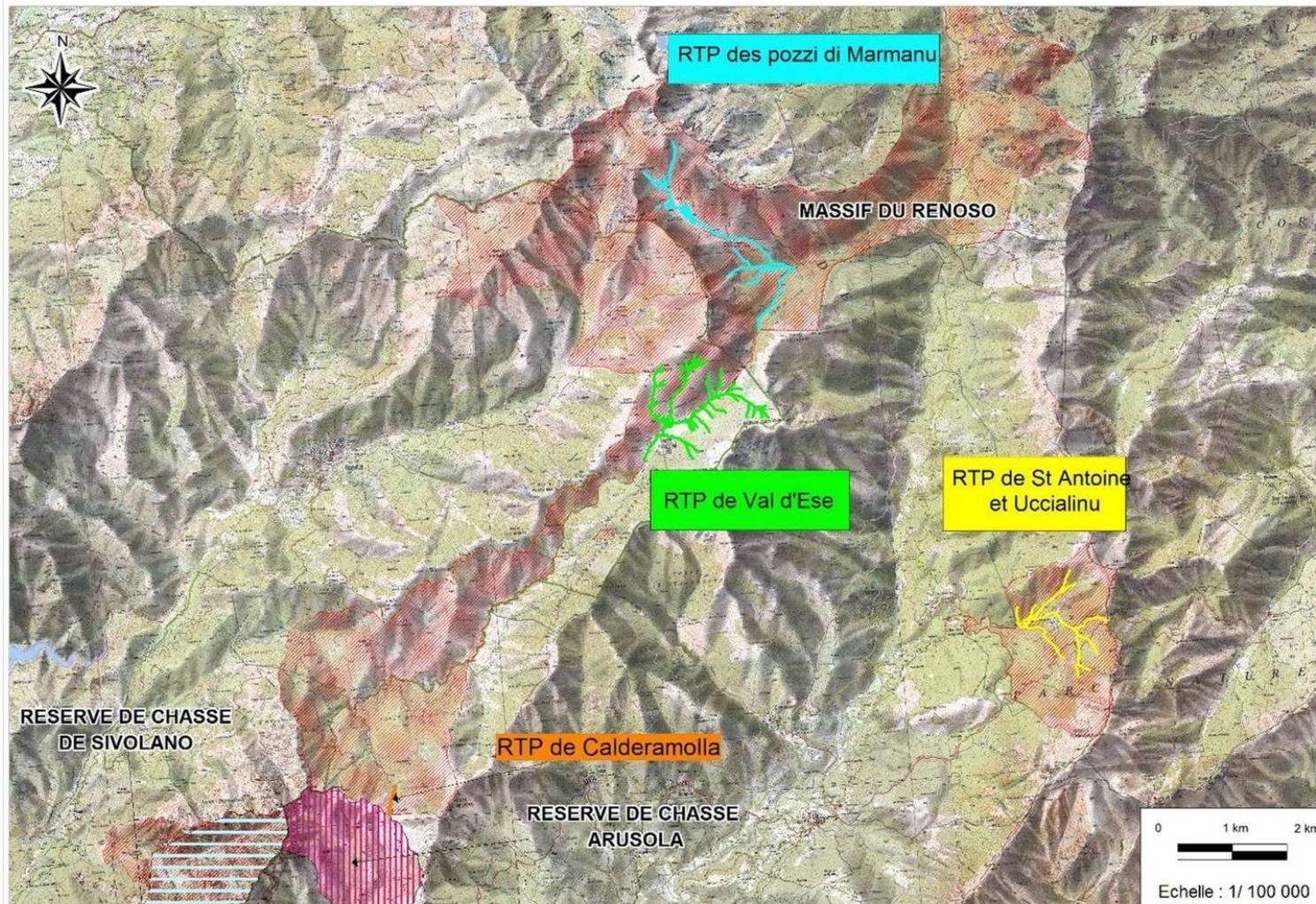
- RTP de Calderamolla : à cheval sur les communes de Frasseto et Guitera-les-bains, cette réserve s'étend au nord-est du calo d'Arusola.
- RTP des Pozzi di Marmano : cette réserve se situe dans les pozzines, à la source du ruisseau de Marmano. La pression exercée par le pastoralisme et dans une moindre mesure par la pratique de la randonnée menaçait les habitats de la truite.
- RTP du Val d'Ese : situé a proximité de la station de ski donc facile d'accès, le lit du cours d'eau est perturbé par des busages et quelques remblais.
- RTP de Saint Antoine et Uccialinu : cette réserve concerne le ravin de Saint Antoine près du village de Palneca, en forêt territoriale.

(*Cf § IV.9.1.4 page 138 pour plus de détails*).



Document d'objectif du site Natura 2000 FR9400611 : Le massif du Renoso - BIOTOPE

LOCALISATION DES RÉSERVES DE CHASSE ET DE PÊCHE SITUÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SITE NATURA 2000 "MASSIF DU RENOSO"



Sources : Scan 25, IGN- Cartographie : Biotope, 2009

Figure 8: RCFS et RTP recoupant le site Natura 2000 du Massif du Renoso
Document d'objectif du site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation FR940061138 Massif du Renoso - 2011
(Maître d'Ouvrage: PNRC; opérateur: BE Biotope)

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU
SITE D'IMPORTANCE
COMMUNAUTAIRE FR9400611
«MASSIF DU RENOSO»

III. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DU MASSIF DU RENOSO

Dans le cadre de l'élaboration du présent document d'objectifs, la phase d'inventaire et de description écologique a pour but de :

- vérifier la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire signalés dans le Formulaire Standard de Données (FSD, cf. Annexe 8) ;
- cartographier sur le site les habitats naturels ainsi que les habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;
- évaluer l'état des populations des espèces concernées et l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces.

Ces éléments sont complétés d'un bilan du fonctionnement écologique du site et d'une liste non exhaustive des autres espèces patrimoniales pouvant y être observées.

DÉFINITIONS PRÉLIMINAIRES

➤ **« Habitat naturel »**

Un habitat naturel est le milieu naturel ou semi-naturel, aux caractéristiques biogéographiques et géologiques particulières et uniques, dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales et végétales.

➤ **« Habitat d'espèce »**

Un habitat d'espèce est un milieu où vit l'espèce considérée, au moins à l'un des stades de son cycle biologique.

➤ **« Habitats et espèces d'intérêt communautaire »**

*Les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont les habitats et espèces considérés comme patrimoniaux au sens de la directive 92/43/CEE dite directive « Habitats-Faune-Flore ». Certains d'entre eux sont dits **prioritaires** et doivent alors faire l'objet de mesures urgentes de gestion conservatoire. Les habitats d'intérêt communautaire sont indexés à l'annexe I de la directive. Pour les espèces animales et végétales, deux annexes sont à considérer :*

- L'annexe II : « espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation » ;
- L'annexe IV : « espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ».

MÉTHODOLOGIE

III.1.1. CARTOGRAPHIE DES HABITATS

Elle a été effectuée par le bureau d'études SIRS en 2006-2007, selon le cahier des charges imposé par la DREAL. La méthodologie qui suit est donc extraite de la « Cartographie d'habitats du site Natura 2000 FR 9400611 » (SIRS, 2007).

III.1.1.1. Nomenclature

Dans le cas des habitats naturels, la nomenclature utilisée est celle de Corine Biotopes, référentiel de l'ensemble des habitats présents en France et en Europe. Dans ce document, un code et un nom sont attribués à chaque habitat naturel décrit.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive européenne 92/43/CEE (dite directive « Habitats/Faune/Flore ») possèdent également un code spécifique. Parmi ces habitats d'intérêt européen, certains possèdent une valeur patrimoniale encore plus forte et sont considérés à ce titre comme « prioritaires » (leur code NATURA 2000 est alors complété d'un astérisque *).

III.1.1.2. Typologie préliminaire

Une typologie préliminaire des habitats naturels élémentaires a été établie sur la base d'éléments bibliographiques, en concertation avec les agents de la DREAL.

III.1.1.3. Photo interprétation

La photo interprétation a pour objectif de réaliser une cartographie des unités homogènes de végétation. Ce zonage est destiné à servir de support à la phase de levé cartographique de terrain. Cette technique a montré une grande efficacité pour traiter un site d'une telle taille (près de 7 000 ha), qui le situe parmi les plus grands sites Natura 2000 français. Ce travail a été réalisé en utilisant conjointement deux techniques :

- Une technique numérique : la photo-interprétation assistée par ordinateur de l'orthophoto de la Corse en couleurs naturelles (pixel 1 mètre) datant de 2001
- Une technique analogique : l'exploration stéréoscopique des tirages papier infrarouge couleur de la mission Corse de l'IFN datant de 1999/2000 (location auprès de l'IFN Montpellier).

Il est également important de noter que nous avons utilisé ponctuellement les données « Google Earth » : le massif est couvert par une excellente image satellitaire, utilisable sur Google Earth, qui dans certains cas est de meilleure qualité que l'orthophoto 2001.

Cette première phase a permis de délimiter les zones homogènes de végétation.

III.1.1.4. Prospection de terrain

L'objectif de ces prospections de terrain a été de caractériser d'un point de vue phytosociologique les unités de végétation repérées par photo-interprétation. Des planches au format A3 reprenant la photo-interprétation superposées à la photo aérienne ont été utilisées comme minutes de terrain. Par ailleurs, un fichier de points localisés précisément par photo interprétation est transféré dans un GPS, afin de permettre à l'agent de terrain de retrouver ce point sur le terrain sans erreur possible. Au final ces prospections aboutissent d'une part à des relevés géolocalisés et d'autre part à une caractérisation des milieux directement sur les minutes de terrain.

Trois contraintes méthodologiques sont à signaler dans ces prospections :

- Pouvoir illustrer chaque poste de la typologie par un relevé phytosociologique
- Parcourir l'intégralité du site
- Renseigner chaque polygone issu de la photo-interprétation

Ces contraintes sont associées à des difficultés d'ordre physique : le site est un site de grande taille, montagnard parfois peu accessible de plus de 6000 ha, éclaté en 4 secteurs.

III.1.1.5. Saisie des observations de terrain

Les observations de terrain ont été intégrées en environnement SIG (Système d'Information Géographique) Arc View, afin de pouvoir être exploitées sous forme numérique.

III.1.1.6. Etablissement de la typologie définitive

D'un point de vue méthodologique, la typologie de la cartographie n'intègre pas de mosaïque d'habitats comme que cela peut être réalisé dans d'autres travaux de ce type. Ce qui est cartographié ici est l'habitat dominant ou encore la synusie unificatrice de la mosaïque (juxtaposition horizontale de fragments de plusieurs communautés végétales dispersés/imbriqués dans une surface de végétation globalement homogène). Au final la typologie proposée reprend toutes les unités élémentaires décrites ou identifiables.

Dans la réalité du terrain, dans certains cas ces unités se juxtaposent plus ou moins pour former des phytocoenoses complexes qu'il est difficile de retranscrire dans une cartographie d'habitats. Ce cas se présente souvent avec les pelouses et fruticées, les boisements ouverts (exemple : le maquis à *Erica arborea* recolonisé par *Pinus pinaster*), taillis de recolonisation forestière et boisement, fruticée très rocailleuse...

III.1.1.7. Etablissement de la cartographie définitive

La cartographie définitive a consisté à compléter la table attributaire du SIG en affectant à chaque polygone issu du zonage des unités homogènes réalisé par photo-interprétation. Dans certains cas, les observations de terrain ont conduits à une redéfinition des contours de certaines unités. La cartographie est présentée en Annexe.

III.1.2. FLORE

III.1.2.1. Méthodologie

Dans un premier temps, les relevés floristiques réalisés par le bureau d'étude SIRS lors de la cartographie d'habitats ont été analysés afin d'y détecter la présence d'espèces d'intérêt communautaire ou remarquables.

Dans un second temps un travail de bibliographie et de consultation de personnes ressources est venu compléter les données déjà acquises. La base de données OGREVA a donc été interrogée afin de repérer des mentions de plantes remarquables sur le site. Puis, Melle HUGOT, responsable du conservatoire botanique national Corse a été consultée afin de savoir si elle disposait de données floristiques intéressantes sur le site.

TABLEAU II: ORGANISMES OU PERSONNES CONSULTÉS		
Organisme contacté	Nom de la personne	Fonction
Conservatoire botanique national de Corse	Laetitia HUGOT	Responsable du CBN de Corse
ONF	Achille PIOLI	Chargé de mission

III.1.2.2. Limites méthodologiques

Buxbaumia viridis, seule espèce végétale d'intérêt communautaire mentionnée dans le FSD, est une espèce peu visible dont l'aire de répartition n'est pas très bien définie. Régulièrement de nouvelles stations sont trouvées. La réalisation de prospections complémentaires aurait pu permettre de mieux connaître sa répartition sur le site.

III.1.3. CHIROPÈRES

Le Groupe Chiroptère Corse (GCC) réalise depuis de nombreuses années des inventaires microrégionaux, de jour comme de nuit, et ce, sur toute la Corse, permettant d'acquérir des informations essentielles à la compréhension de la répartition des chauves-souris sur l'île. Ces informations sont compilées dans une base de données informatique interne et spécifique rassemblant à ce jour plus de 1000 gîtes et plus de 600 zones de chasse ou/et transit inventoriés intéressant 292 communes.

Cependant, devant la difficulté à étudier l'activité des chiroptères (espèces petites, nocturnes, volantes et inaudibles), il convient de multiplier les techniques et d'adapter les méthodes associées. Moyennant un échantillonnage suffisant, les résultats permettent ainsi d'évaluer l'intérêt des milieux pour les chauves-souris et de les hiérarchiser afin de définir des orientations de gestion visant à maintenir ou améliorer leur état de conservation.

Sur la zone Natura 2000 « Massif du Renoso » *stricto sensu* et sa proche périphérie, plusieurs séances de prospections (soirées de captures, recherches et visites de gîtes, ...) ont été menées entre 1992 et 2005 (GCC, 2005a).

Aucun inventaire complémentaire n'a été jugé nécessaire à la rédaction du DOCOB de ce site. L'intérêt chiroptérologique du site « massif du Renoso » a été évalué grâce aux données issues de plusieurs inventaires antérieurs.

III.1.3.1. Recherche des gîtes

Les méthodes d'inventaires restent classiques même si elles n'en demeurent pas moins laborieuses. Elles consistent à visiter de jour de manière la plus exhaustive possible (au prix parfois de quelques heures d'effort à quatre pattes dans le maquis !...), l'ensemble des gîtes potentiels présents sur le secteur d'étude. Ainsi, maisons forestières, ponts, bâtis, cavités naturelles « accessibles » ont été systématiquement visités.

III.1.3.2. Recherche des territoires de chasse et/ou de transit

Pour l'identification des zones de chasse ou de transit utilisées par les chiroptères lors de leurs déplacements nocturnes, 2 techniques complémentaires ont été employées :

- La capture à l'aide de filets. Cette technique consiste à tendre des filets spécifiques sur quelques sites susceptibles d'être fréquentés par les chauves-souris (rivières, cols,...). Les animaux ainsi capturés font l'objet d'un examen détaillé (détermination spécifique, état physiologique et sanitaire) avant d'être relâchés le soir même sur le site de capture (une autorisation préfectorale nominative de prélèvement d'espèces protégées est nécessaire).

- L'écoute ultrasonore passive. Cette technique utilisée à minima par le GCC permet, à l'aide de détecteur d'ultrasons, d'appréhender qualitativement la fréquentation par les chiroptères du secteur d'étude. Aucune détermination n'est réalisée.

III.1.4. AMPHIBIENS

III.1.4.1. Recherches bibliographiques

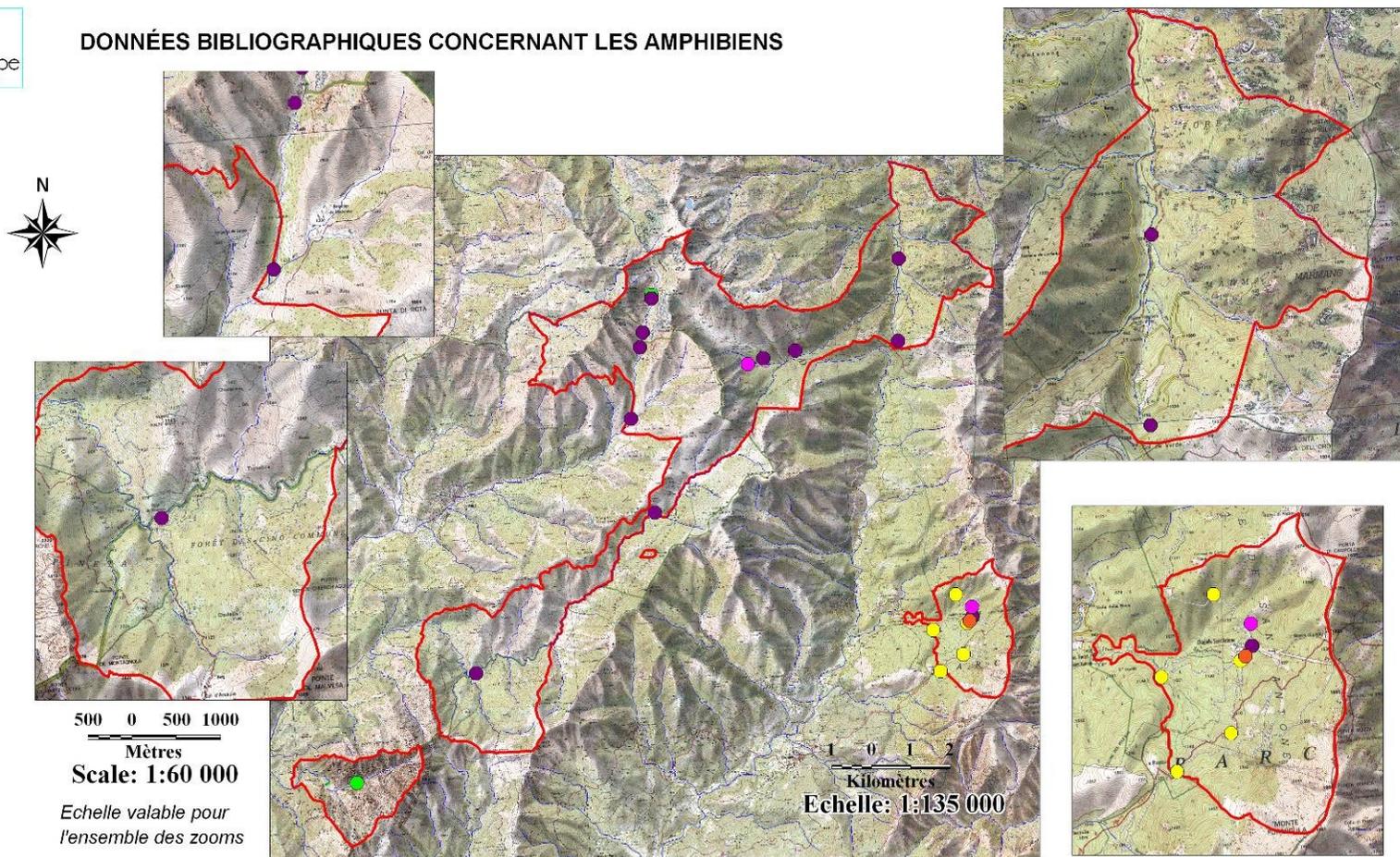
Dans un premier temps des recherches bibliographiques ont été réalisées. En complément des informations recueillies au cours de ces recherches et des prospections de terrains, un expert a été consulté en tant que personne ressource : M. Delaugerre, chargé de mission au conservatoire du littoral et des rivages lacustres.

La Base de données OGREVA a également été consultée et a fournie de nombreuses informations quant à la localisation des stations connues d'Amphibiens (*Cf Figure 9 page suivante*).

TABLEAU III: ORGANISMES OU PERSONNES CONSULTÉS		
Organisme contacté	Nom de la personne	Fonction
Conservatoire du littoral et des Rivage Lacustre	Michel DELAUGERRE	Expert herpétologue et membre du conseil scientifique



DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES CONCERNANT LES AMPHIBIENS



Légende des données Amphibiens (OGREVA, DREAL Corse, 2010)

 Contours du site Natura 2000
"Massif du Renoso"

 Réseau hydrographique

Amphiens
(Bosc V. & Recorbet B., 1995-2006)

 *Discoglossus montalentii* Lanza, Nascetti, Capula & Bullini, 1984

 *Discoglossus sardus* Tschudi, 1837

 *DISCOGLOSSUS* SP.

 *Euproctus montanus* (Savi, 1838)

 *Salamandra salamandra* (Linnaeus, 1758)

 *Euproctus montanus* (Savi, 1838) (Recorbet B., 2000)

 *Salamandra salamandra* (Linnaeus, 1758) (Recorbet B., 2000)

 *DISCOGLOSSUS* SP. (Recorbet B., 2004)

Figure 9: Données bibliographiques concernant les amphibiens sur le site du Massif du Renoso

III.1.4.2. Prospections de terrain

Lors des prospections l'équipe se composait de 3 personnes :

- Matthieu GENG, chef de projet, ornithologue, et herpétologue,
- Loïc ARDIET, relecture qualité, responsable de l'Agence Corse.
- Florence DELAY, chef de projet, naturaliste.
-

Les dates de chaque sorties sont consignées dans le tableau suivant :

TABLEAU IV : DATES DE PROSPECTION POUR LES INVENTAIRES			
Prospections	Périodes	Dates des prospections	Météo et commentaires
Amphibiens	journée	21 avril 2008	Couvert, pluie intermittente, vent faible
	journée	22 avril 2008	Couvert, pluie intermittente, vent faible
	journée et prospection crépusculaire	23 avril 2008	Couvert, pluie intermittente, vent faible
	journée	24 avril 2008	Couvert, vent faible
	journée	25 avril 2008	Beau temps, qqs cumulus, vent faible

L'objectif des prospections était de compléter les données de répartition des deux espèces de Discoglosse dans la ZSC du Renoso. Compte tenu de la surface très importante de la zone, 6 107 hectares, une identification des sites les plus potentiels a été réalisée. A cela s'est ajouté, afin d'optimiser au maximum le temps imparti pour les prospections, une concentration des prospections sur les zones les plus aisément accessibles (marche d'approche assez courte) et de moindre altitude (climat encore hivernale au-dessus de 1500 mètres d'altitude, peu propice aux amphibiens, fin avril 2008).

La méthodologie employée habituellement est triple, elle comprend une écoute/détermination des chants, des observations directes et des captures en milieu aquatique.

Les deux espèces de Discoglosse, recherchées prioritairement, ont des chants émis de nuit et sous l'eau. Ils ont la particularité d'être très peu audibles. Aucun point d'écoute nocturne n'a donc été réalisé. Etant tôt en saison, aucune ponte n'a été observée et les caractéristiques des espèces recherchées ne demandaient pas l'utilisation d'épuisette.

La **détection visuelle** est appliquée aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu aquatique. Sur les sites de reproduction, tous les stades de développement sont concernés (adulte, larves, œufs...). L'arpentage du milieu terrestre s'organise selon un itinéraire de recensement destiné à mettre en évidence les voies de déplacements des animaux. Les visites, souvent nocturnes, peuvent se pratiquer à pied mais aussi en voiture. C'est cette technique qui a été essentiellement utilisée. Une prospection systématique de chaque ruisseau rencontré a été réalisée. Pour cela, le maximum de caches (rochers, morceau de bois, ...) susceptibles de dissimuler des discoglosses ou les

deux autres espèces d'amphibiens, ont été systématiquement soulevés, puis remis en place, dans le cours d'eau et aux alentours immédiats. La prospection s'effectue toujours en remontant le cours d'eau (afin de garantir une eau la plus claire possible).

III.1.4.3. Limites méthodologiques

Le printemps 2008 a été particulièrement froid et pluvieux, les sites situés au-dessus de 1500 mètres étaient, pour la plupart, encore sous la neige ou déneigés depuis peu de temps. Les amphibiens exploitant ces milieux n'étaient, de ce fait, pas encore sortis de leurs abris hivernaux et donc presque impossibles à inventorier.

La ZSC couvre une surface de 6 107 hectares. Il était impossible en 5 jours de prospecter correctement l'ensemble de ce secteur, même en excluant les sites peu favorables aux espèces. Il est donc important de considérer cet approfondissement comme un inventaire non-exhaustif.

III.1.5. INSECTES

Les habitats de 3 espèces ont été recherchés, ainsi que, dans la mesure du possible, des indices ou preuves d'existences des espèces elles-mêmes. Remarquons dès maintenant que ces insectes sont difficiles à contacter spontanément, et qu'étant donné leur statut de protection et leur rareté en Corse, il n'était pas question de les piéger.

III.1.5.1. Recherches bibliographiques

Plusieurs publications essentielles ont été consultées, dont les travaux réalisées par Marie-Cécile Andreï-Ruiz (OEC-OCIC) en 1997 et complétés en 2005. Afin d'identifier les habitats privilégiés, d'autres publications ont été analysées, nous permettant ainsi de bénéficier de l'expérience de personnes ayant recherché ces espèces souvent difficilement observables. Enfin, nous avons audité madame Andreï-Ruiz (OEC – OCIC) ainsi que monsieur Recorbet (DREAL Corse) pour fournir des données complémentaires (*Cf tableau V ci-dessous*). Qu'ils en soient remerciés ici. La collecte des informations s'est également appuyée sur la consultation de la base de données OGREVA de la DREAL de Corse (*Cf Figure 10 page suivante*).

TABLEAU V: ORGANISMES OU PERSONNES CONSULTÉS		
Organisme contacté	Nom de la personne	Fonction
Office de l'environnement de Corse - OCIC	Marie-Cécile ANDREI-RUIZ	Responsable de l'OCIC
DREAL de Corse	Bernard RECORBET	chef de l'unité biodiversité terrestre



DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES CONCERNANT LES INSECTES

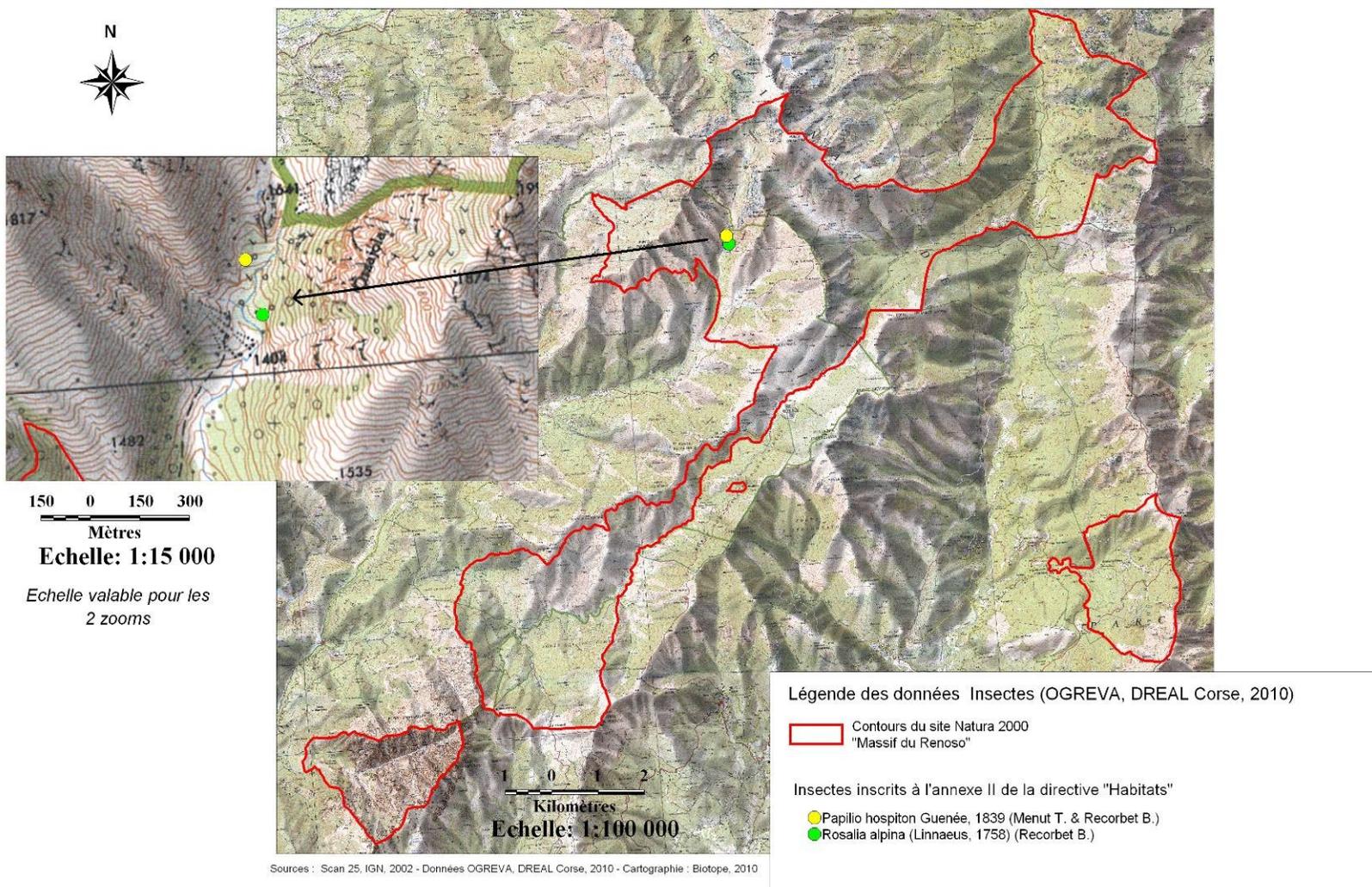


Figure 10: Données bibliographiques concernant les insectes d'intérêt communautaire sur le site du Massif du Renoso

III.1.5.2. Prospections de terrain

III.1.5.2.1. Organisation des campagnes de terrain

Nous avons organisé notre terrain en 3 sessions, toutes orientées sur la recherche de preuves de présence de *Papilio hospiton* (le porte-queue de Corse). Les prospections concernant les 2 autres espèces (Grand Capricorne et Rosalie des Alpes) ont pu être effectuées au cours des mêmes périodes.

La première session a consisté à balayer l'ensemble des grandes surfaces du site Natura 2000, afin de repérer les habitats de landes cyrno-sardes pourvus de Rue corse (*Ruta corsica*), espèce hôte privilégiée de ce Lépidoptère.

Lors de la deuxième session, une semaine après (d'après nos observations en première session, il semblait que nous étions venus un peu précocement), le but a été de rechercher activement l'imago, et de repérer éventuellement d'autres secteurs à Rue corse.

Enfin, la troisième session a porté en grande partie sur la recherche de chenilles, et ainsi, sur l'identification des habitats larvaires de ce papillon.

III.1.5.2.2. Dates de prospection

TABLEAU VI: PROSPECTIONS DE TERRAIN		
Dates	Durée	Commentaires
1 ^{ère} campagne		
16 juin 2008	Journée, 2 personnes	Soleil, mais frais, 18 à 22° C, pluies la veille
17 juin 2008	Journée, 2 personnes	Soleil, 20 à 24° C
18 juin 2008	Journée, 2 personnes	Soleil, 22 à 28° C
2 ^{ème} campagne		
24 juin 2008	Journée, 1 personne	-
25 juin 2008	Journée, 1 personne	-
3 ^{ème} campagne		
10 août 2008	Journée, 3 personnes	Soleil sans nuage, 20 à 28 °C, vent 0 à 20 km/h.
11 août 2008	Journée, 3 personnes	Soleil sans nuage, 22 à 28 °C, vent quasi nul

III.1.5.2.3. Méthodes de recherche

Après avoir sélectionné sur carte IGN 1/25000 et photographies aériennes les secteurs qui nous semblaient les plus favorables et accessibles, nous avons utilisé, sur place, plusieurs techniques simples.

Pour *Papilio hospiton* :

- Capture au filet, pour identifier précisément *Papilio hospiton* qui peut être confondu en vol avec *Papilio machaon*, voire *Iphiclides podalirius* ;
- Repérage à l'aide d'une paire de jumelles, pour l'examen global des milieux et la recherche des imagos ;
- Recherche des chenilles par examen précis de touffe de Rue corse, en prenant soin de ne pas toucher excessivement la plante avec les mains pour éviter les réactions cutanées liées à cette plante phototoxique.

Pour *Cerambyx cerdo* et *Rosalia alpina* :

- simple recherche visuelle des individus adultes ; pas d'utilisation de piège aériens attractifs, efficaces mais trop longs à mettre en place par rapport au temps dont nous disposons ;
- repérage et examen rapide des parcelles de forêts traversées assez âgées pour être accueillantes pour ces insectes saproxylophages.

Chaque observation intéressante a fait l'objet d'un pointage GPS.

III.1.5.3. Limites méthodologiques

Trois sorties ne suffisent pas à dresser un inventaire exhaustif des stations des trois insectes recherchés, sur une surface de plus de 6000 hectares.

- Ainsi, des stations ont pu nous échapper ;
- la compréhension fine de l'exploitation d'un habitat favorable par l'un de ces 3 insectes est également impossible en quelques jours de terrain.

En montagne, la météo est capricieuse et il n'est pas évident d'ajuster parfaitement ses dates de prospection avec un temps ensoleillé, et ceci aux périodes de vol des adultes de *Papilio hospiton*. Par ailleurs, la bibliographie est peu précise quant aux dates d'émergence des adultes et de ponte des femelles en fonction de l'altitude, dans les habitats de montagne.

III.1.6. POISSONS

III.1.6.1. Méthodologie

La truite de Corse est une espèce bien documentée et faisant l'objet d'études poussées notamment au travers d'un programme européen Life qui lui est dédiée : « Life : conservation de la truite macrostigma ». Ce programme s'est déroulé entre 2003 et 2007 et a permis un approfondissement considérable des connaissances concernant ce poisson que ce soit au sujet de sa répartition, de son écologie... Les synthèses réalisées au cours de ce programme ont été utilisées pour la réalisation d'une synthèse bibliographique. Ce travail bibliographique a été couplé à la consultation de personnes ressources (*Cf Tableau XII ci-dessous*).

TABLEAU VII: ORGANISMES OU PERSONNES CONSULTÉS		
Organisme contacté	Nom de la personne	Fonction
ONEMA	Joseph MATTEI	Chef du service interdépartemental pour la corse
ONF	Stéphane MURACCIOLE	Chargé de mission à l'ONF notamment en charge du plan d'action truite
DREAL de Corse	Bernard RECORBET	Chef de l'unité biodiversité terrestre
Institut des sciences de l'évolution	Patrick BERREBI	Généticien - Directeur de recherche au CNRS à Montpellier
Fédération de pêche de Corse	Cathy D'ORNANO	Secrétaire générale

III.1.6.2. Limites méthodologiques

Cette sous-espèce endémique ne pouvant être différenciée visuellement à coup sûr de la forme dite « méditerranéenne » de truite, aucune prospection de terrain complémentaire n'a été consacrée à ce poisson. En effet, seules des analyses génétiques permettent de différencier ces deux souches et la fédération de pêche de Corse orchestre d'ores et déjà un suivi régulier des populations connues sur le site.

FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU SITE

Le substrat rocheux, sur le massif du Renoso, présente très peu de variété, il s'agit surtout de granite ou de roches assez proches (monzogranite, granodiorite,...). La répartition des habitats va donc surtout dépendre des conditions locales : pente, exposition, microrelief, insolation ou encore géomorphologie et activités humaines.

Sur des milieux montagneux comme le site du Renoso, l'illustration des conditions locales se traduit ainsi par un étagement de la végétation le long des versants. La présence des différents stades de végétation observés (pelouse, fruticée, forêt) dépend non seulement d'une évolution spontanée naturelle, mais aussi des activités humaines ainsi que des événements catastrophiques naturels tels que les incendies.

III.1.7. DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION

En région méditerranéenne, la dynamique de la végétation spontanée, sans intervention humaine ni incendie, passe d'un sol nu à une pelouse composée d'espèces herbacées. Puis vont apparaître des groupements héliophiles vivaces de type « fruticée basse » marquée par la dominance de cistes (*Cistus spp.*) ou autre petits ligneux selon l'altitude (*Helichrysum italicum*, *Genista lobelli var. salzmannii*). Peu à peu les espèces herbacées sont éliminées. Ensuite, s'installe des plantes ligneuses plus hautes comme l'arbousier (*Arbutus unedo*) et la bruyère arborescente (*Erica arborea*) formant ainsi une fruticée haute. Ces végétaux créent une importante zone d'ombre défavorisant les espèces plus petites qui vont alors régresser. Finalement, la germination des essences forestières étant favorisée par ce couvert, une colonisation progressive d'espèces arborées intervient, pour aboutir à un stade boisé. En fonction du type de sol, de l'exposition et de l'altitude, les espèces qui s'expriment varient. (Cf Figure 11 ci-dessous). Cet exemple est donc valable jusqu'à l'étage supraméditerranéen. Pour des altitudes supérieures la dynamique est similaire mais les espèces dominantes changent.

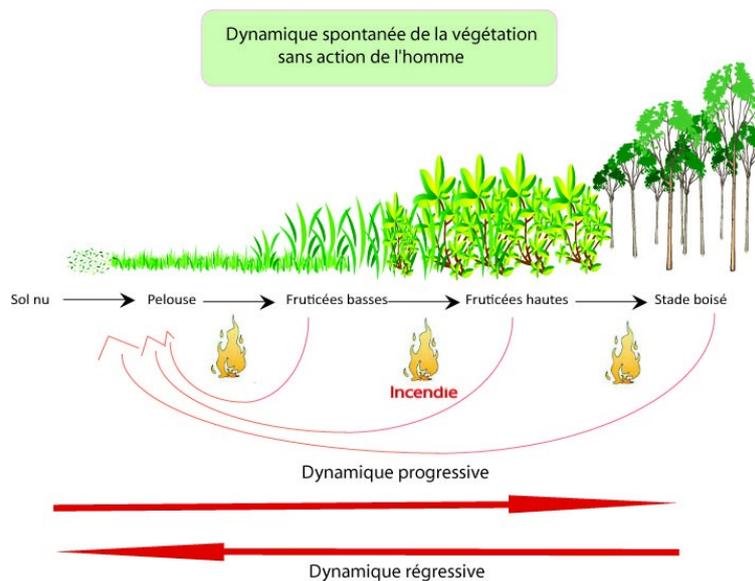


Figure 11: Dynamique naturelle de la végétation

Cependant, activités humaines et événements catastrophiques naturels influencent cette dynamique de la végétation. Ainsi, le pastoralisme par exemple, par le piétinement, le broutage, et les déjections des animaux domestiques créé un ensemble de microhabitats, et avec une intensité adaptée favorise le maintien de milieux ouverts tels que les pelouses. Par contre la suppression, ou une diminution notable de cette activité engendre une recolonisation des ligneux et une reprise de la dynamique naturelle de la végétation entraînant une fermeture du milieu. Arbres et arbustes s'installent alors au détriment des espèces végétales héliophiles des stades herbacés. A l'inverse, une pression de pâturage trop importante peut considérablement nuire à la végétation jusqu'à engendrer un retour à un sol presque nu. Cela montre donc l'importance de conserver une activité pastorale extensive.

L'activité sylvicole modifie également cette dynamique. En effet, par exemple une coupe à blanc peut être à l'origine d'un retour brutal des stades forestiers vers des stades herbacés. Par contre une gestion sylvicole respectueuse permet de conserver un maximum de biodiversité dans les milieux forestiers.

Ces mêmes conséquences peuvent avoir des causes différentes comme un incendie ou un surpâturage. On parle alors de dynamique régressive (Cf Figure 12 ci-dessous).

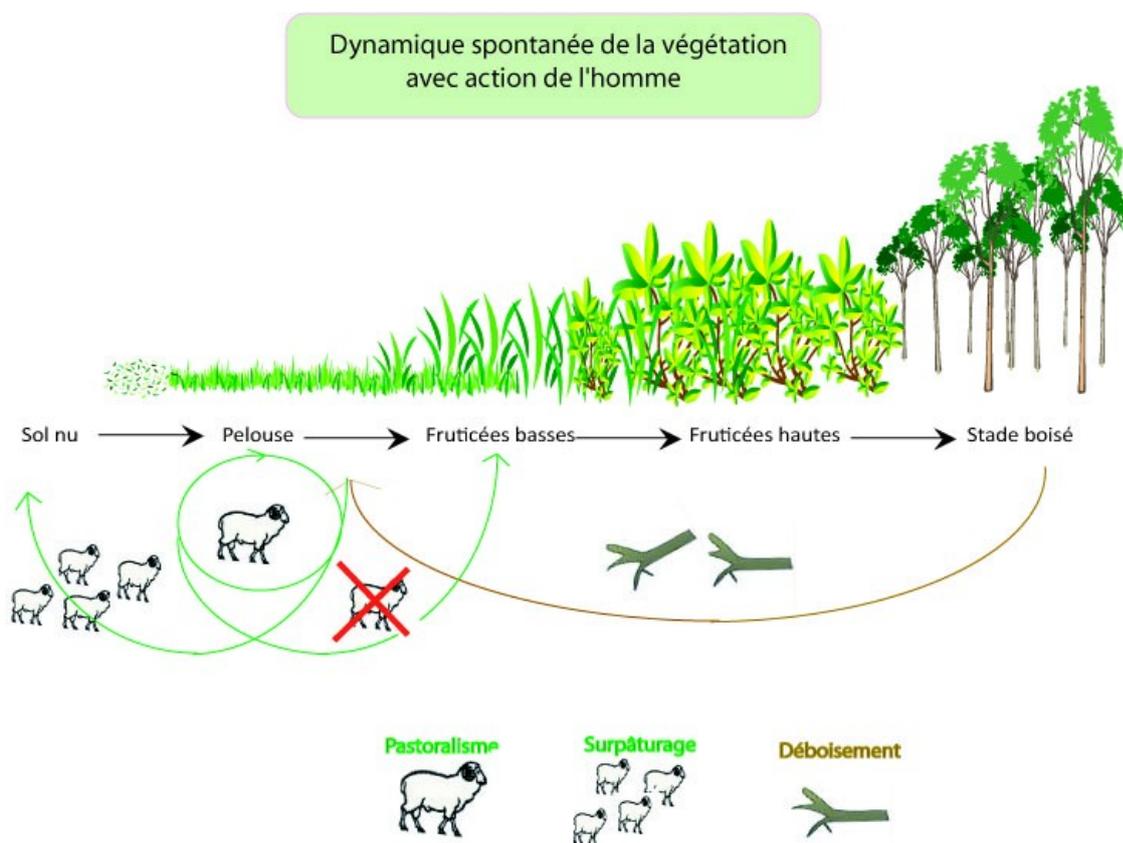


Figure 12 : Dynamique de la végétation en présence d'actions humaines

III.1.8. ETAGEMENT DES VERSANTS

Le terme étage de végétation qualifie un ensemble de groupements végétaux dont l'expression à une altitude précise est intimement liée aux conditions climatiques locales (température, pluviométrie, vent...).

Ainsi, en Corse un découpage en étage de végétation peut être fait en fonction non seulement de l'altitude mais aussi des versants (*Cf Figure 13*).

III.1.8.1. Versants ubac (exposés au Nord)

Sur le site du massif du Renoso, ces versants débutent généralement vers une altitude de 800-900 mètres, à l'intersection entre les étages supraméditerranéen et montagnard. De façon générale, sur l'ensemble du massif, l'étagement suivant est observé :

- 800-900 m : Forêts de pins mésogéens, l'essence principale est le pin maritime. Ces forêts présentent généralement une strate arbustive épaisse constituée par la bruyère arborescente et l'arbousier. Quelques intrusions de pins laricio sont également possibles ponctuellement ;
- 900-1700 m : l'habitat le plus courant sur site est la hêtraie corse avec la présence de quelques chênes (*Quercus Ilex* ou *pubescens*). En certains endroits (surtout entre 1100-1300m), des tâches de pins laricio sont présentes : col de Verde, ravin de San Antone,... Leur existence est soit due à une exposition plus favorable, nord-est ou nord-ouest ou des zones de recolonisation (clairière, coupes), avec souvent des conditions plus sèches ;
- 1700-2000 m : la forêt s'arrête progressivement, c'est la zone de combat pour l'arbre. Les formations végétales rencontrées sont essentiellement des broussailles à Aulne odorant (*Aulus alnobetula subsp suaveolens*) et/ou des fourrés à Genévrier commun selon l'humidité des sols. Ces milieux présentent le faciès typiques d'anciennes zones pâturées, qui sont aujourd'hui en pleine dynamique du fait de la déprise agricole. Sur le site Natura 2000, on ne trouve plus guère de zones de pelouses à ces altitudes.



Dans le sud du site Natura 2000, dans le petit vallon sous les pointes de Forchelli, Montagnola et Malvesa, cet étagement n'est pas vraiment respecté. La hêtraie corse n'est pas présente en majorité, d'autres formations végétales la remplacent :

- Dans la partie basse et jusque vers 1500 mètres (Pointe de Chierchiaggiola) : forêts supraméditerranéennes de chênes pubescents et verts ;
- Dans la partie haute, souvent sous les crêtes : broussailles forestières décidues à hêtre et lande épineuse cyrno-sarde.

Une meilleure exposition (plutôt nord-ouest) ainsi que des sols peu épais sur granite peuvent peut-être expliquer la présence de la chênaie au lieu de la hêtraie. Sur les

parties hautes, la déprise agricole étant plus récente, nous trouvons les landes épineuses sur les sols les plus pauvres et les broussailles à hêtres en bordure de forêt.

III.1.8.2. Versants adret (exposé au Sud)

Les versants exposés au sud sont marqués majoritairement par une végétation de type landes, broussailles ou maquis. Les zones forestières sont peu nombreuses par rapport à l'ubac du fait de l'altitude souvent plus haute (supérieur à 2000m), de la pression anthropique et des conditions plus sèches. La déprise agricole est aussi bien marquée avec peu de pelouses observées. L'étagement de la végétation va se faire suivant l'altitude et l'activité humaine :

- 500-1000 m : cette tranche altitudinale est très peu présente sur le site, on la retrouve sur une petite zone au sud, essentiellement peuplée d'une forêt de chênes verts.
- 1000-1500 m : deux faciès sont présents sur la zone, l'un forestier avec une forêt dense de pins laricio (en rive gauche du ruisseau de Marmano), parcourue par des galeries d'aulnes le long des talwegs les plus humides. L'autre se présente sous la forme d'un maquis bas à Ericacées dense, avec seulement quelques bosquets de pins ou de chênes ; il se situe en aval, sous la route qui mène à la station du Val d'Ese.
- 1500-1800 m : les landes cyrno-sardes sont massivement représentées, notamment celle à *Genista lobelii*. Quelques pelouses montagnardes se retrouvent sur des parties favorables assez planes et humides, par exemple autour de la bergerie de Mezzaniva. Certaines zones (abords et terrasses des torrents) sont densément occupées par *Ruta Corsica*, espèce endémique inscrite sur la liste rouge
- Supérieur à 1800 m : les broussailles et fourrés à *Alnus alnobetula* subsp *suaveolens* ou *Juniperus communis* prennent le relais des landes jusqu'à 2000 mètres ou plus sur les terrains pas trop pentus. Sur les pentes les plus raides et sur les zones supérieures à 2000 mètres, les pelouses corses des adrets alpins apparaissent ; la diversité est faible, le Nard raide prédomine.

SCHEMA DES ETAGES DE VEGETATION DE LA CORSE D'après J. Gamisans

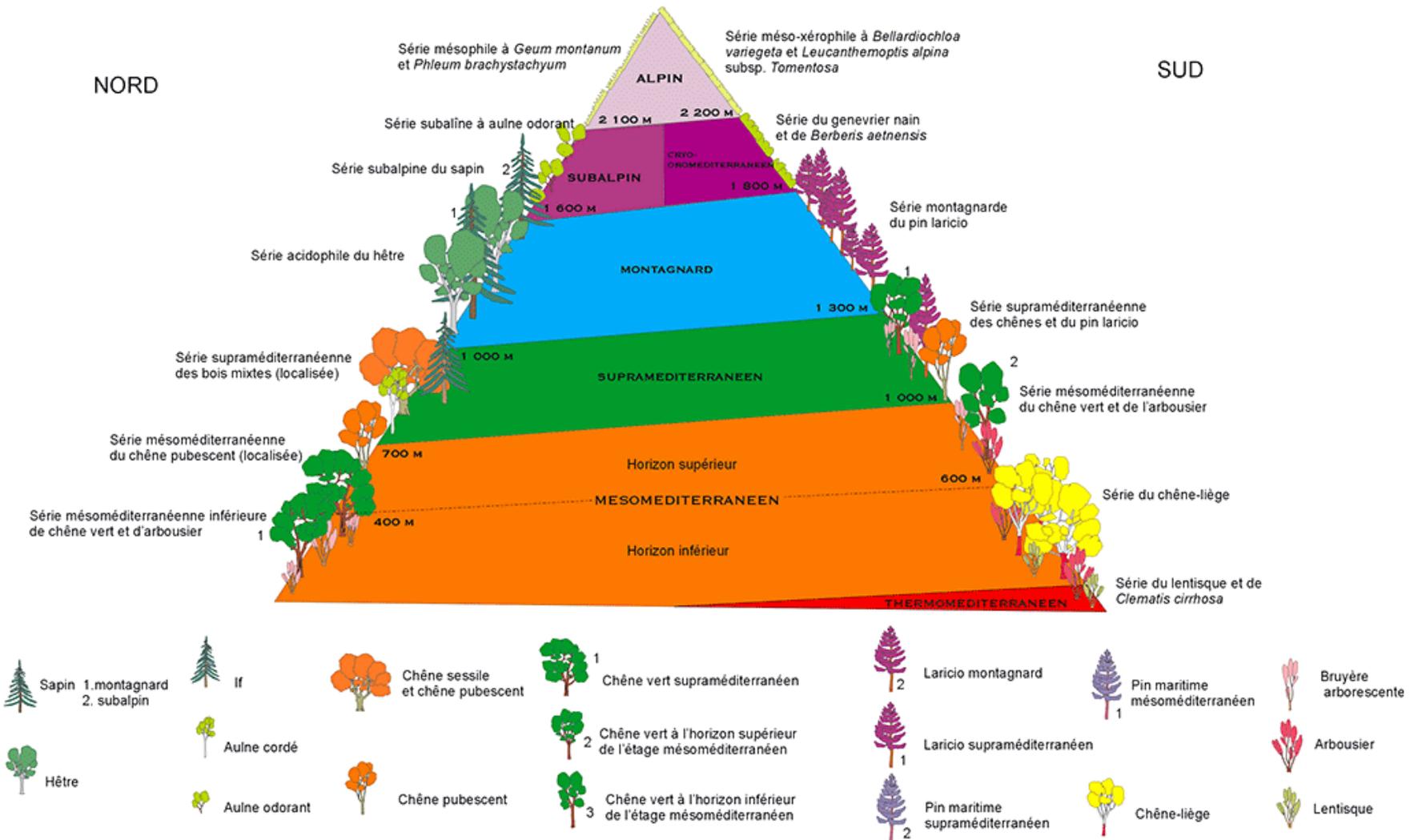


Figure 13: Schéma des étages de végétation d'après J. Gamisans (extrait du site de l'OEC)

Document d'objectif du site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation FR940061159 Massif du Renoso - 2011
(Maître d'Ouvrage: PNRC; opérateur: BE Biotope)

III.1.8.3. Les falaises siliceuses

Les escarpements rocheux sont très fréquents sur le site, les conditions difficiles ne permettent l'installation que d'une végétation rupicole. Sur le massif du Renoso, l'association à fétuque sarde et à raiponce dentée se retrouve presque sur chaque falaise en altitude (> 1600 m). Plus bas, ce sont plutôt des groupements plus thermophiles qui se développent avec des sedum et œillets (*Sedo-Dianthetum godroniani*).

Les massifs rocheux présentent une certaine diversité de milieux spécifiques avec souvent des couloirs rocheux plus ou moins humides et des éboulis au pied des escarpements. Nous retrouvons ainsi sur les ubacs l'association Doronico-Oxyrietum et des groupements à Adenostyle de briquet et Valériane à feuilles rondes dans les couloirs très ombragés d'altitude.

III.1.8.4. Les habitats humides ou aquatiques

III.1.8.4.1. Les pozzines

Les pozzines désignent des tourbières corses acides et planes (*Briquet, 1910*), dominées par des Poaceae, Cyperaceae et Juncaceae naines. Ces formations végétales hygrophiles particulières se localisent dans les dépressions et sont alimentées soit par les eaux de ruissellement, soit par les nappes. Deux types de pozzines ont été décrits par *Litardière & Malcuit en 1926 (dans Gamisans, 2006)* :



- les pozzines de fond, installées sur des substrats issus du comblement de lacs d'origine glaciaire ;
- les pozzines de pentes, localisées en bordure de torrents et ruisselets et présentant une pente plus ou moins forte.

Sur le massif du Renoso, ces milieux se retrouvent essentiellement sur le plateau du Val d'Ese et sur le ruisseau de Marmano en amont des bergeries. Les groupements végétaux y sont typiques : groupements à *Carex nigra*, *Nardus stricta* et à *Pinguicula corsica* (grassette corse). De part leur vert tendre, ces pelouses fortement patrimoniales, maintenues par le pâturage des animaux domestiques, tranchent dans le paysage (*Gamisans J., 2006*), en comparaison avec les fruticées naines environnantes.

III.1.8.4.2. Les torrents



Les ripisylves le long des torrents constituent de véritables couloirs frais où une végétation plutôt montagnarde peut s'installer à une plus faible altitude. Sur le Renoso, sur les points les plus bas et jusque vers 900m, nous trouvons l'association à aulne glutineux et à millepertuis à odeur de bouc. Plus l'altitude augmente, plus les aulnes arborescents (*A. glutinosa* et quelquefois *A. cordata*) se font présents jusque vers 1 300 m où ils sont remplacés par *Alnus alnobetula subsp suaveolens* et sont de moins en moins dense. Les groupements végétaux les plus courants sont les mégaphorbiaies à Doronique corse.

III.1.9. SYNTHÈSE DE L'ENSEMBLE DES HABITATS PRÉSENTS SUR LE SITE

Les prospections menées sur le Massif du Renoso ont permis d'identifier 34 habitats selon la nomenclature CORINE BIOTOPE, répartis sur une surface de plus de 6000 ha. Plus de la moitié des habitats (60%) sont d'intérêt communautaire. Les habitats forestiers occupent une place importante, proche de la moitié de la surface. Les zones restantes sont surtout occupées par des landes et fruticées. Les autres habitats sont localisés et s'étendent sur de petites portions (Cf *tableau VIII page suivante* et cartographie d'habitats réalisée par SIRS en Annexe 2).

TABLEAU VIII: RECAPITULATIF DES HABITATS NATURELS DU SITE

Intitulé de l'habitat selon Corine biotope	Code Corine Biotope	Intitulé Natura 2000 de l'habitat	Code Natura 2000	Surface en ha	Représenté en%
Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	22.11			1,97	0,03
Fourrés à <i>Juniperus communis</i> subsp <i>nanae</i>	31.431	Fruticées montagnardes de Corse	4090-8	364,05	5,94
Broussailles corse d' <i>Alnus alnobetula</i> subsp. <i>Suavolens</i>	31.612			563,29	9,20
Lande épineuse cyrno-sarde à <i>Genista</i>	31.754	Fruticées supraméditerranéennes de Corse	4090-7	917,54	15,03
Lande épineuse cyrno-sarde	31.75	Fruticées montagnardes de Corse	4090-8	422,28	6,84
Landes médioeuropéennes à <i>Cytisus scoparius</i>	31.841	ABS	ABS	129,93	2,12
Landes supraméditerranéennes à Fougère	31.863	ABS	ABS	61,49	1,00
Broussailles forestières décidues à hêtre	31.8D.41.1.73			40,85	0,67
Matorral arborescent à <i>Pinus pinaster</i>	32.141	ABS	ABS	68,19	1,11
Maquis haut occidentaux-méditerranéens	32.311	ABS	ABS	14,82	0,24
Maquis bas à Ericacées	32.32	ABS	ABS	399,39	6,52
Pelouses méditerranéo-montagnardes	35.7	Pelouses méso-xérophiles montagnardes corses	6170-15	21,40	0,35
Prairies en gradins oroméditerranéennes corses	36.371	Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéenne d'adret de Corse	6170-16	7,31	0,12
Tapis prairiaux corses de pozzines	36.372	Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines corses	6170-18	17,34	0,28
Pelouses corses des adrets alpins	36.373	Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéenne d'adret de Corse	6170-16	56,85	0,93
Mégaphorbiaies corses à <i>Cymbalaria</i>	37.85	Communauté des couloirs rocheux ou herbeux de corse du <i>Cymbalarion hepaticifoliae</i>	6430-11	2,17	0,04
Mégaphorbiaies corses à <i>Doronicum</i>	37.86	Communauté ripicole des torrents de Corse du <i>Doronicion corsici</i>	6430-12	18,57	0,30
Hêtraies corses	41.173	ABS	ABS	1086,90	17,75
Bois de châtaigniers	41.9	Forêt à <i>Castanea sativa</i>	92.60	28,36	0,46

TABLEAU VIII: RECAPITULATIF DES HABITATS NATURELS DU SITE

Intitulé de l'habitat selon Corine biotope	Code Corine Biotope	Intitulé Natura 2000 de l'habitat	Code Natura 2000	Surface en ha	Représenté en%
Bois de bouleaux corses	41.B4	ABS	ABS	33,51	0,55
Sapinières corses	42.14	ABS	ABS	6,81	0,11
Forêts denses montagnardes de Pin laricio	42.641	Peuplement dense montagnard de Pin laricio de Corse à Luzule du Piémont	9530-23	160,56	2,62
Forêts ouvertes montagnardes de Pin laricio	42.642	Peuplement clair d'adret de Pin laricio	9530-22	61,13	1,00
Forêts de pins laricio supraméditerranéennes	42.643	Peuplements supraméditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente	9530-21	307,63	5,02
Forêts corses de Pin mésogéen	42.824	Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse	9540-16	339,83	5,55
Galeriers d'aulnes montagnardes corses	44.532	Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse	92A0-4	28,19	0,46
Forêts de Chêne vert des collines corses	45.316	Yeuseraies corses à Gaillet scabre	9340-11	50,04	0,82
Forêts supraméditerranéennes corses de Chêne vert	45.322	Yeuseraies corses à Houx	9340-12	465,09	7,59
Pozzines complexes corses à <i>Carex intricata</i>	54.442	Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines corses	6170-18	28,15	0,46
Bas-marais acides corses à <i>Trichophorum cespitosum</i>	54.455	Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines corses	6170-18	1,49	0,02
Eboulis à <i>Oxyria digyna</i>	61.111	Eboulis siliceux alpins d'ubacs de Corse	8110-4	31,24	0,51
Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes	62.211	végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	8220	82,6	1,35
Falaises siliceuses hercyniennes	62.212	végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	8220	189,18	3,09
Plantations de pins européens	83.3112	ABS	ABS	44,58	0,73
Habitats artificialisés		ABS	ABS	71,83	1,17

III.2. HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

III.2.1. RÉCAPITULATIF DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les habitats d'intérêt communautaires recensés sur le site sont regroupés dans le tableau IX (Source SIRS) :

TABLEAU IX: RECAPITULATIF DES HABITATS COMMUNAUTAIRES DU SITE

EUR15	Libellé	Surface (en ha)	% Couverture	%FSD
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins			1,30	1,00
6430-11	Communauté des couloirs rocheux ou herbeux de Corse du Cymbalarion hepaticifoliae	70,18	1,15	
6430-12	Communauté rupicole des torrents de Corse du Doronicion corsici	18,57	0,15	
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)			0,46	1,00
8110-4	Eboulis siliceux alpins d'ubacs de Corse	31,24	0,46	
Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux			27,42	22,00
4090-8	Fruticée montagnarde de Corse	1674,07	26,45	
4090-7	Fruticée supraméditerranéenne de Corse	70,65	0,98	
Pelouses calcaires alpines et subalpines			2,13	11,00
6170-18	Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines corses	46,99	1,33	
6170-15	Pelouses méso-xérophiles montagnardes corses	21,40	0,35	
6170-16	Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'adrets de Corse	64,16	0,44	
Pinède (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques*			8,64	16,00
9530-22	Peuplement clair d'adret de Pin laricio de Corse à Anthyllide faux hermannia	61,13	1,00	
9530-23	Peuplement dense montagnard de Pin laricio de Corse à Luzule du Piémont	160,56	2,62	
9530-21	Peuplement supraméditerranéen de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente	307,63	5,02	
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques			5,55	1,00
9540-16	Peuplements supra-méditerranéens de Pin maritime de Corse	339,83	5,55	
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique			1,55	5,00
8220	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	271,78	1,55	
Forêt à Quercus ilex et Quercus rotundifolia			9,85	3,00
9340-11	Yeuseraies corses à Gaillet scabre	50,04	0,82	
9340-12	Yeuseraies corses à Houx	595,31	9,03	
9260	Forêt à Castanea sativa	28,36	0,46	0,00
Total Habitats communautaires de la Directive		3811,90	57,35	61,00
Total Habitats non communautaires hors Directive		2312,65	42,64	39,00
Total	(Habitats communautaires+non communautaires)	6124,55	100,00	100,00

* Habitat prioritaire de la Directive

TABLEAU X: RECAPITULATIF DES HABITATS COMMUNAUTAIRES DU SITE

Type de milieux	Libellé simplifié des Habitats d'Intérêt Communautaires	code Natura 2000	Représen habitat/ Surf totale du site en %	Représent habitat/ Surf totale HIC en %	Surface en ha
Landes et fourrés tempérés	Fruticées montagnardes de Corse	4090-8	27,82	47,29	1703,86
Pelouses des hautes montagnes corses	Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse	6170-15	0,35	0,59	21,40
	Pelouses d'adret de Corse	6170-16	1,05	1,78	64,16
	Pelouses des pozzines de Corse	6170-18	0,77	1,30	46,99
Prairies humides semi-naturelles à hautes-herbes	Mégaphorbiaies corses à <i>Cymbalaria</i>	6430-11	0,04	0,06	2,17
	Mégaphorbiaies corses à <i>Doronicum</i>	6430-12	0,30	0,52	18,57
Eboulis rocheux	Eboulis à <i>Oxyria digyna</i>	8110-4	0,51	0,87	31,24
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Pentes rocheuses siliceuses	8220	4,44	7,54	271,78
Forêts galeries	Galeries d'aulnes montagnardes corses	92A0-4	0,46	0,78	28,19
Forêts méditerranéennes à feuilles caduques	Bois de châtaigniers	9260	0,46	0,79	28,36
Forêts sclérophylles méditerranéennes	Yeuseraies corses à gaillet scabre	9340-11	0,82	1,39	50,04
	Yeuseraies corses à houx	9340-12	7,59	12,91	465,09
Pinèdes méditerranéennes	Forêts de Pins laricio supraméditerranéennes	9530-21	5,02	8,54	307,63
	Forêts ouvertes montagnardes de Pins laricio	9530-22	1,00	1,70	61,13
	Forêts denses montagnardes de Pins laricio	9530-23	2,62	4,46	160,56
	Forêts corses de Pins mésogéens	9540-16	5,55	9,43	339,83
Eaux dormantes	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	3130	0,03	0,05	1,97
	Total		58,80	100,00	3601,00

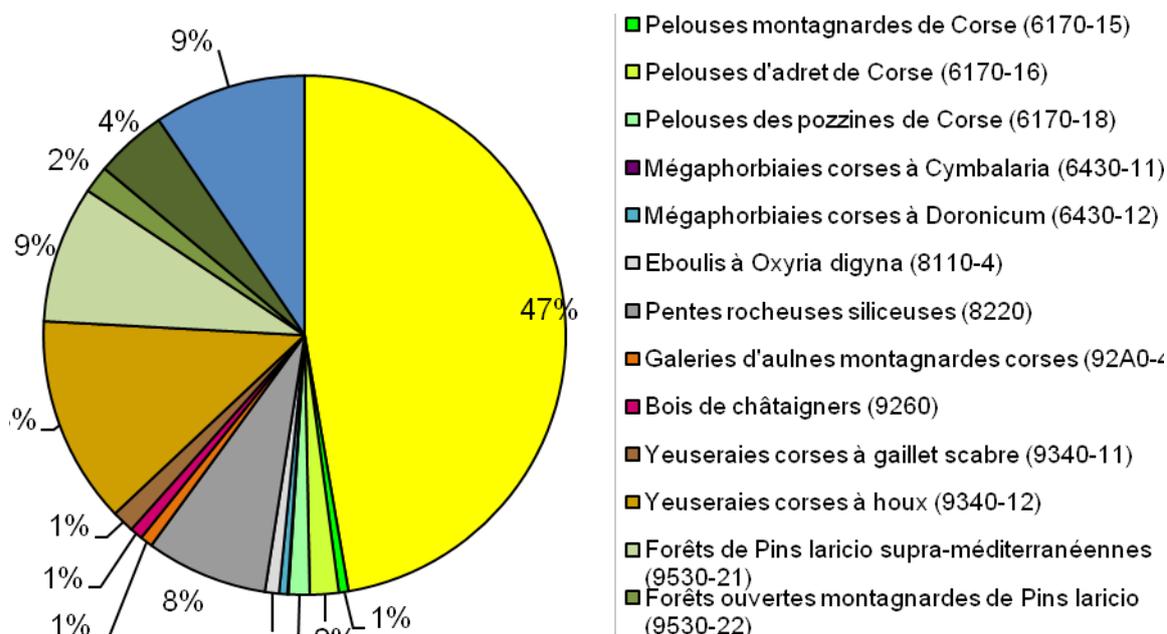
En gras les habitats prioritaires

Le massif du Renoso présente 8 habitats d'intérêt communautaire (plus 2 non significativement représentés <1%), dont 1 d'intérêt prioritaire correspondant aux différents peuplements de pin laricio, endémique de Corse :

- **Peuplements supraméditerranéens de pins laricio de Corse à bruyère arborescente ;**
- **Peuplements denses montagnards de Pins Laricio de Corse à Luzule du Piémont ;**
- **Peuplements clairs d'adret de pin laricio de Corse à Anthyllide faux hermannia.**

Les habitats d'intérêt communautaire occupent une part prépondérante du site avec plus de 3600 ha soit 59% de la surface totale (dont 530 ha d'habitats prioritaires). L'habitat majoritaire est représenté par la Fruticée montagnarde de Corse qui couvre près de 46% des habitats issus de la Directive Habitats (*Cf Figure 14 ci-dessous*). L'autre part importante concerne les peuplements forestiers, de la forêt de chênes verts jusqu'aux peuplements montagnards de Pin Laricio, avec près de 40% des habitats communautaires.

Les autres habitats d'intérêt européens concernent des surfaces plus réduites et localisées : ripisylves, couloirs rocheux et falaises,...



III.2.2. ETAT DE CONSERVATION

En l'absence de données scientifiques concernant l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site, l'estimation de leur état de conservation s'est basée sur *Figure 14: Répartition des Habitats naturels d'intérêt communautaire du site*

les informations récoltées à travers les consultations. Aucune donnée chiffrée ne permet d'étayer ces discours, ces données ne révèlent donc que des tendances à partir du ressenti des acteurs locaux.

Ainsi, d'après les informations fournies par M. Recorbet (DREAL de Corse), la majorité des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site du massif du Renoso, dont l'habitat prioritaire « Pinèdes méditerranéennes de Pin laricio », sont jugés d'un état de conservation satisfaisant allant de bon à excellent. Seuls deux habitats semblent présenter un moins bon état de conservation, il s'agit des bois de châtaigniers (moyen) et des pelouses des hautes montagnes corses (bon à moyen). Ces dernières font l'objet de dégradations liées au brûlage et au fouissage des porcs.

Sur le site Natura 2000 concerné, l'habitat d'intérêt communautaire « Forêt à Castanea sativa » (nommé ici bois de châtaigniers) représente uniquement 0,46% des habitats d'intérêt communautaires recensés sur le site. Il s'agit donc d'un habitat minoritaire. Par contre, les pelouses d'intérêt communautaire représentent un enjeu plus important puisqu'elles regroupent 3 habitats Natura 2000 et représentent 2% des habitats Natura 2000 du site.

Deux habitats sont qualifiés de non significativement représentés en raison de la trop faible superficie qu'ils occupent, il s'agit des galeries d'aulnes montagnardes de Corse et des eaux oligotrophes pauvres en calcaires. Leur état de conservation n'a pu être évalué (Cf *tableau XI cidessous*).

TABLEAU XI: ESTIMATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS COMMUNAUTAIRES DU SITE		
Libellé simplifié des Habitats d'Intérêt Communautaires	Code Natura 2000	Etat de Conservation
Fruticées montagnardes de Corse	4090	Bon
Pelouses des hautes montagnes corses	6170	Bon à Moyen
Mégaphorbiaies corses	6430	Excellent
Eboulis à <i>Oxyria digyna</i>	8110	Excellent
Pentes rocheuses siliceuses	8220	Excellent
Galeries d'aulnes montagnardes corses	92A0	Non significativement représenté
Bois de châtaigniers	9260	Moyen
Yeuseraies corses	9340	Bon
Pinèdes méditerranéennes de Pins laricio	9530	Bon à Excellent
Pinèdes méditerranéennes de Pins maritime	9540	Bon à Excellent
Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	3130	Non significativement représenté

Source : B. Recorbet (DREAL)

III.2.3. FICHES DESCRIPTIVES DES HABITATS IC

Chaque habitat de la Directive est illustré et renseigné par une fiche synthétique, qui donne différentes informations, générales et particulières au site, sur l'habitat (*Cf. annexe*) :

- La nomenclature de l'habitat retenue sur le site ;
- Le code et l'intitulé Natura 2000, avec son statut communautaire ;
- Le code et l'intitulé du Code CORINE Biotope;
- La typologie phytosociologique de l'habitat ;
- La surface couverte par l'habitat et sa couverture relative (surface totale de l'habitat/ surface totale du site et par rapport à l'ensemble des Habitats d'Importance Communautaires, HIC) ;
- Une description générale de l'habitat ;
- Sa répartition géographique en Europe et en France ;
- Des éléments sur la dynamique de son évolution naturelle ;
- Ses espèces caractéristiques relevées ;
- Sa localisation sur le site ;
- Ses caractéristiques sur le site (physionomie, intérêt patrimonial, état de conservation) ;
- Des principes de gestion conservatoire préliminaires aux objectifs et mesures qui seront proposés dans le présent document d'objectifs.

•

III.2.4. SYNTHÈSE DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Avec un recouvrement de près de 59%, les habitats d'intérêt communautaire sont bien représentés sur le site du massif du Renoso. En plus d'occuper une vaste superficie, ces habitats présentent une diversité importante. Ils sont représentés non seulement par des milieux ouverts comme les pelouses, ou encore les fruticées, mais aussi par des forêts et des zones rocheuses. Ainsi, le site Natura 2000 du massif du Renoso compte 11 habitats d'intérêt communautaire dont 1 considéré comme prioritaire : « Pinèdes méditerranéennes de Pin laricio ». Une large part des habitats d'intérêt communautaire (plus de 47%) sont représentés par des fruticées montagnardes Corses. Les habitats forestiers sont également bien représentés mais tous les autres habitats inventoriés restent localisés et de superficie restreinte.

Dans l'ensemble, ces habitats présentent un état de conservation satisfaisant ; seules les pelouses et les forêts de châtaigniers nécessitent une attention plus importante afin d'améliorer leur état de conservation. L'habitat d'intérêt prioritaire recensé sur le site, « Les pinèdes méditerranéennes de Pin laricio », présente un état de conservation jugé bon à excellent. Il faut noter, que même si cet habitat est jugé comme prioritaire à l'échelle européenne, il reste néanmoins bien répandu sur le territoire Corse et semble même être en extension.

Les enjeux liés aux habitats d'intérêt communautaire sur le site du massif du Renoso sont variables en fonction des habitats considérés. Ils peuvent ainsi aller de faibles pour des habitats tels que les éboulis et pentes rocheuses (habitats généralement peu menacés compte tenu de leur inaccessibilité) à potentiellement fort pour des habitats tels que les pelouses des hautes montagnes corses. En effet, ces dernières subissent des pressions liées au pastoralisme ainsi que localement des pressions liées au brûlage.

Les enjeux liés aux habitats d'intérêt communautaire sur le site sont faibles à forts en fonction des habitats considérés.

III.3. FLORE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE

III.3.1. BUXBAUMIA VIRIDIS – BUXBAUMIE VERTE

Une seule espèce végétale appartenant à l'annexe II de la Directive Habitats est recensée sur le site : il s'agit de *Buxbaumia viridis*. Cette mousse est signalée dans le FSD mais n'apparaît pas dans les relevés phytosociologiques de la cartographie d'habitats.

Cette espèce pionnière sapro-lignicole affectionne les stations ombragées présentant une forte humidité. En Corse, *Buxbaumia viridis* est répartie à l'étage montagnard au sein non seulement de sapinière et de hêtraies-sapinières mais aussi au cœur de forêt de Pin laricio.

En Corse, 13 stations de *Buxbaumia viridis* ont été recensées.

Sur le site d'intérêt communautaire, la forêt de Marmanu hébergent ce taxon (Cf Figure 15 page suivante). Cette forêt, située au nord du site Natura 2000, abrite parmi les plus belles populations de Buxbaumie verte avec 10 stations recensées, comprenant 82 individus (Achille PIOLI, ONF, 2003).

La Forêt de Punte Niellu, dont une partie est intégrée au site Natura 2000 accueille également une population de buxbaumie verte. D'après les données collectées en 1994, la forêt de Punte Niellu, compterait 19 individus répartis en 3 stations (Achille PIOLI, ONF, 2003).

<i>Buxbaumia viridis</i> Buxbaumie verte	Code Natura 2000 1286 Sources: Wikimedia
<p>La buxbaumie verte (<i>Buxbaumia viridis</i>) est une mousse discrète inscrite aux annexes II et IV de la « Directive Habitats/Faune/Flore », qui colonise les bois pourrissant à humicole. Cette espèce végétale est préférentiellement implantée sur des stations en ubac qui lui fournissent ainsi les conditions d'ombres et d'humidité qu'elle apprécie particulièrement. Ses préférences écologiques expliquent une répartition boréo-montagnarde avec une présence le plus souvent constatée entre les étages montagnards et subalpins.</p> <p>(Cf fiche espèce en Annexe)</p>	

Répartition de *Buxbaumia viridis*

(source : ONF - mise à jour 2007)

- 1. forêt territoriale d'Aitone
- 2. forêt territoriale de Marmanu
- 3. forêt territoriale de Vizzavona
- 4. forêt territoriale de Rospa Sorba
- 5. forêt territoriale de Punte Niellu
- 6. Coscione
- 7. forêt territoriale de Valdu Niellu
- 8. forêt communale de Venaco
- 9. forêt communale de Noceta
- 10. forêt territoriale du Tavignanu
- 11. forêt communale de Painecca
- 12. forêt communale de Ciamannacce
- 13. forêt communale de Sampolo

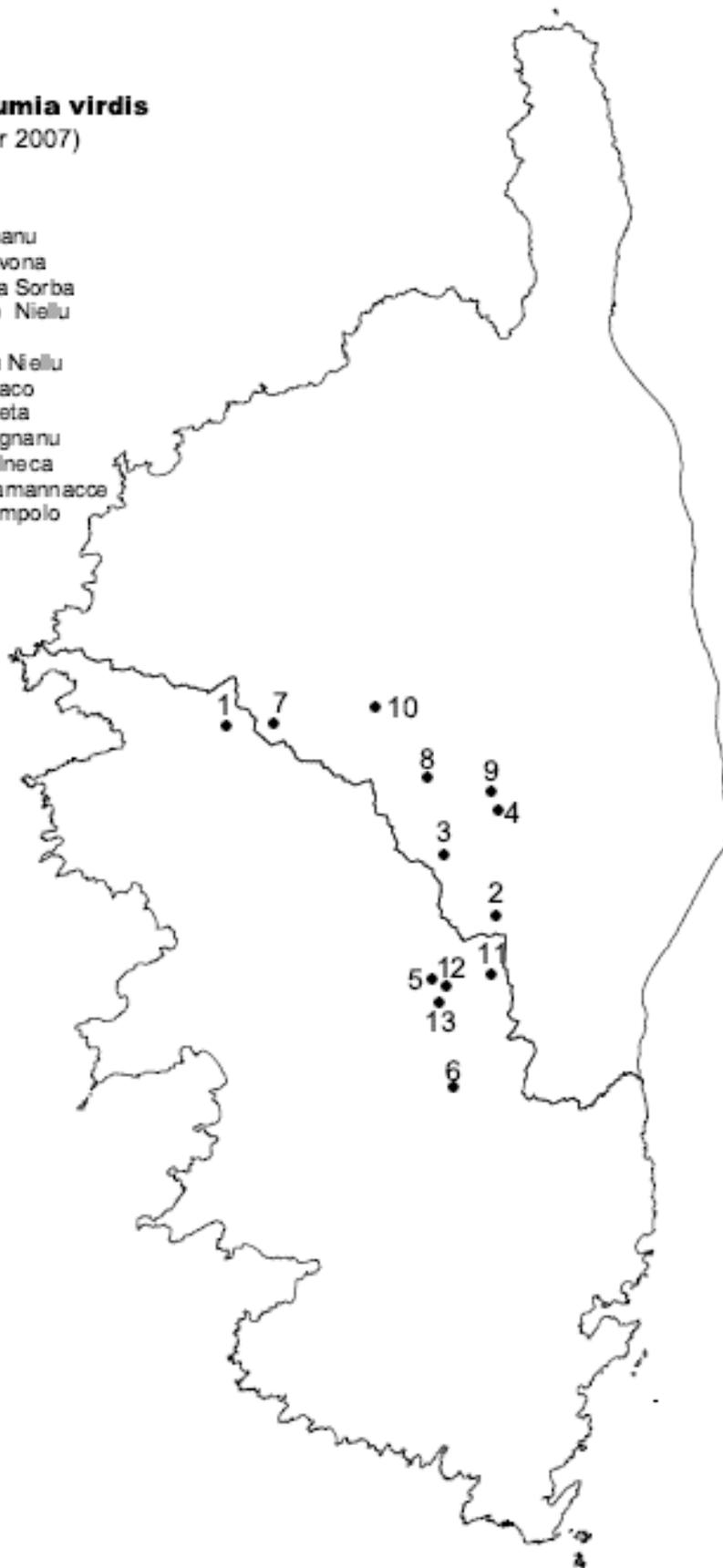


Figure 15 : Localisation des stations de Buxbaumie verte (Achille PIOLI, ONF, 2007)

III.3.2. EUPHRASIA NANA – EUPHRAISE NAINNE

Cette endémique corso-sarde est inscrite aux annexes II et IV de la Directive « Habitats ». Commune sur le territoire insulaire (*Jeanmonod & Gamisans, 2007*), cette espèce se développe préférentiellement aux étages subalpin à alpin. Elle y affectionne particulièrement les ourlets entre pozzines et fruticées (*com. pers. Laetitia Hugot, CBNC*). Mentionnée au sein de l'inventaire de la ZNIEFF de type 2 « crêtes et versants asylvatiques du Monte Renoso » qui recoupe le site et signalée par HUGOT L. du CBNC (*com. pers.*), l'euphrase naine est donc présente dans le périmètre du site natura 2000 du massif du Renoso.



III.3.3. SYNTHÈSE DE LA FLORE

Le site Natura 2000 du massif du Renoso héberge parmi les plus belles populations de *Buxbaumia viridis* de Corse. Cette espèce inféodée aux bois pourrissant sur le sol de stations forestières fraîches, est donc particulièrement sensible à la gestion sylvicole. Le maintien de ces populations et leur extension passe donc par une gestion sylvicole raisonnée laissant une partie du bois pourrissant jonchant le sol sur place. Les données concernant cette espèce étant assez anciennes, il serait intéressant de poursuivre la connaissance de la répartition de *Buxbaumia viridis* sur le territoire Corse ainsi que l'estimation de la taille de ces populations.

Le massif du Renoso offre des milieux favorables à l'expression d'*Euphrasia nana*. Cette espèce reste cependant relativement répandue en ourlets des pozzines de l'ensemble des hauts massifs montagneux corses. Par ailleurs, compte-tenu de son endémicité une attention particulière doit tout de même être portée à cette espèce discrète, d'autant plus que son habitat est localement dégradé par le fouissage des procs.

***Buxbaumia viridis* et *Euphrasia nana* représentent un enjeu modéré sur le site Natura 2000.**

III.4. FAUNE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE

III.4.1. CHIROPTÈRES

Les chiroptères forment un groupe diversifié d'espèces au régime insectivore plus ou moins spécialisé. Différentes adaptations les conduisent à se répartir les différentes strates aériennes et structures d'habitats au sein d'un paysage. Etant situés à un niveau élevé dans leur pyramide alimentaire, ils constituent de remarquables indicateurs de la diversité biologique (entomofaune, avec plantes-hôtes et prédateurs associés).

Le nombre important d'espèces de chiroptères en Corse (22 à ce jour) annonce une disparité forte dans les exigences écologiques de chacune et dans leur niveau de spécialisation, donc de vulnérabilité. Il est pour cela important de mettre en évidence lors d'inventaires chiroptérologiques, la présence d'espèces dont le degré de rareté et/ou de spécialisation écologique induit un intérêt trophique ou écologique particulier de l'habitat fréquenté.

III.4.1.1. Etat des connaissances sur les chiroptères présents sur le site d'étude

Sur la zone Natura 2000 *stricto sensu*, les prospections réalisées par le GCC ont permis d'inventorier 12 espèces de chauves-souris dont 4 inscrites aux annexes II et IV de la Directive Habitats 92/43/CEE (Cf Tableau IX, page suivante).

Parmi les différentes espèces fréquentant le site Natura 2000, on remarquera la présence d'une espèce rare en Corse, le Murin de Bechstein. Sa présence en Corse est signalée pour la première fois en 1980 par Libois et Vranken par un individu retrouvé dans une pelote de chouette Effraie et confirmée par la suite en 91 et 98 par de rares individus capturés sur sites de chasse (Libois R.M. et Vranken M., 1981). A ce jour, seul 1 gîte de reproduction et 18 sites de chasse/transit sont connus en Corse. La capture de 2 femelles allaitantes au pont de Bronco laisse supposer la présence d'un gîte de reproduction proche d'autant que l'espèce ne semble pas réaliser de grands déplacements pour rejoindre ses sites de chasse (Schofield H. et Morris C., 1999 ; Barataud et al., 2005).

Le tableau ci-après liste les espèces contactées sur les gîtes et/ou les sites de chasse inventoriés en périphérie du site Natura 2000 « Massif du Renoso ».

TABLEAU XII: RECAPITULATIF DES ESPECES CONTACTEES SUR SITE

Nom latin	Nom commun	Gîte	Zone de chasse/transit	Annexe II N2000
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	X		X
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe		X	X
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	X	X	
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches		X	
<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de bechstein		X	X
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	X	X	
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler		X	
<i>Pipistrellus pipistrellus/pygmaeus</i>	Pipistrelle commune/pygmée	X	X	
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi		X	
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe		X	X
<i>Plecotus austriacus/macrobullaris</i>	Oreillard gris/alpin		X	
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni		X	
Total espèces	12	4	11	4

(Source : Groupe chiroptère Corse)

III.4.1.1.1. Présentation des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site

<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Grand Rhinolophe	Code Natura 2000 1304
<p>Le grand Rhinolophe est une espèce de chiroptère présente partout en France mais de manière localisée. Cette espèce inscrite aux annexes II et IV de la « Directive Habitat/Faune/Flore » est observable en Corse jusqu'à 1800 mètres d'altitude. Il privilégie des milieux karstiques, bocagers et les petites agglomérations lui offrant une mosaïque d'habitats semi-ouverts. Son régime alimentaire varie en fonction des pays où il est présent mais n'a pas été étudié en Corse.</p>	 <p>Source: Vincent Ruffray</p>

<p><i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit Rhinolophe</p>	<p>Code Natura 2000 1303</p>
<p>Cette espèce de chauve-souris est répandue dans toute la France mais présente des densités plus importantes dans certaines régions. C'est d'ailleurs le cas de la Corse où on compte près de 8000 individus répartis dans près de 200 gîtes. Inscrit aux annexes II et IV de la « Directive Habitat/Faune/Flore », le petit Rhinolophe affectionne les habitas semi-ouverts où alternent bocage et forêt reliés par des corridors boisés. Il y trouve diptères et trichoptères, insectes privilégiés de son régime alimentaire.</p>	 <p>Source: Vincent</p>
<p><i>Myotis bechsteini</i> Murin de bechstein</p>	<p>Code Natura 2000 1323</p>
<p>Le Murin de Bechstein est présent partout en France, mais se fait rare en région méditerranéenne et en Corse. En Corse, on compte moins de 20 localisations presque exclusivement repérées en massif forestier d'altitude. Ces forêts sont le plus souvent des hêtraies. A ce jour, un seul gîte de reproduction a été identifié en Corse, présent au sein d'une cavité d'un arbre. Mais cette espèce reste peu connue sur l'île. (inscrite aux annexes II et IV de la « Directive Habitat/Faune/Flore »).</p>	 <p>Source: Yannig Bernard</p>
<p><i>Barbastella barbastellus</i> Barbastelle d'Europe</p>	<p>Code Natura 2000 1308</p>
<p>Cette espèce est présente dans tous les départements français, mais reste rare ou localisée dans les départements méditerranéens. En Corse, cette espèce est peu courante et toujours observée en de faibles effectifs. Inscrite aux annexes II et IV de la « Directive Habitat/Faune/Flore », la Barbastelle d'Europe est le chiroptère européen ayant le régime alimentaire le plus spécifique. En effet, elle se nourrit exclusivement de Lépidoptères. En termes d'habitat, cette espèce affectionne les chênaies, hêtraies et châtaigneraies avec présence de sous-strates.</p>	 <p>Source : Vincent Ruffray</p>

Pour plus d'informations sur ces espèces, des fiches espèces sont consultables en annexe.

Les résultats liés aux prospections et recherches concernant ces espèces de chiroptère sont présentés au sein des paragraphes suivants.

III.4.1.1.2. Les zones de chasse/transit

Au cours des prospections nocturnes réalisées à l'aide de filet et par écoute d'ultrasons, 12 zones de chasse/transit ont été localisées dans le périmètre du site Natura 2000 rassemblant 11 espèces de chauves-souris (tableau IX) (Figure 16). Ces données brutes figurent en annexe (*Cf Annexe*).

La plupart des sites prospectés présentant une importante activité nocturne, tant en diversité qu'en densité, correspondent à des zones situées sur le fleuve Fium'orbu et ses affluents (7 espèces sur 3 sites). Les autres sites, majoritairement forestiers (allées, pistes, bâti forestier, ...), révèlent un intérêt chiroptérologique moindre, tant sur le versant Ghisoni que sur celui de Bastelica, au regard des résultats obtenus en Corse habituellement où seuls 20% des sites nocturnes prospectés en Corse présentent une diversité supérieure ou égale à 5 espèces (pour plus de 600 sites prospectés).

Les secteurs asylvatiques d'altitude prospectés (cols, lacs) sont l'objet quant à eux d'une activité chiroptérologique très faible conformément à ce que l'on peut observer communément en Corse à cet étage et pour ce type de milieu.

Le cortège des chiroptères observés sur le secteur d'étude correspond en grande majorité à des espèces typiquement forestières comme la Noctule de Leisler, la Barbastelle d'Europe, l'Oreillard gris/alpin ou le Murin de Bechstein. Des espèces plus ubiquistes les accompagnent comme la Sérotine commune, le Molosse de Cestoni, la Pipistrelle commune ou le Vespère de Savi (Beuneux & Rist, 2007).

Pour la plupart des espèces de chiroptères recensées fréquentant le site N2000, les exigences alimentaires ainsi que celles des territoires de chasse, parcourus pour chacune d'elles, demeurent actuellement inconnues ou très parcellaires. Il est donc difficile d'apprécier, par extrapolation, des résultats obtenus ailleurs en Europe ou en France continentale, compte tenu notamment des spécificités insulaires (topographiques, comportementales, ...).

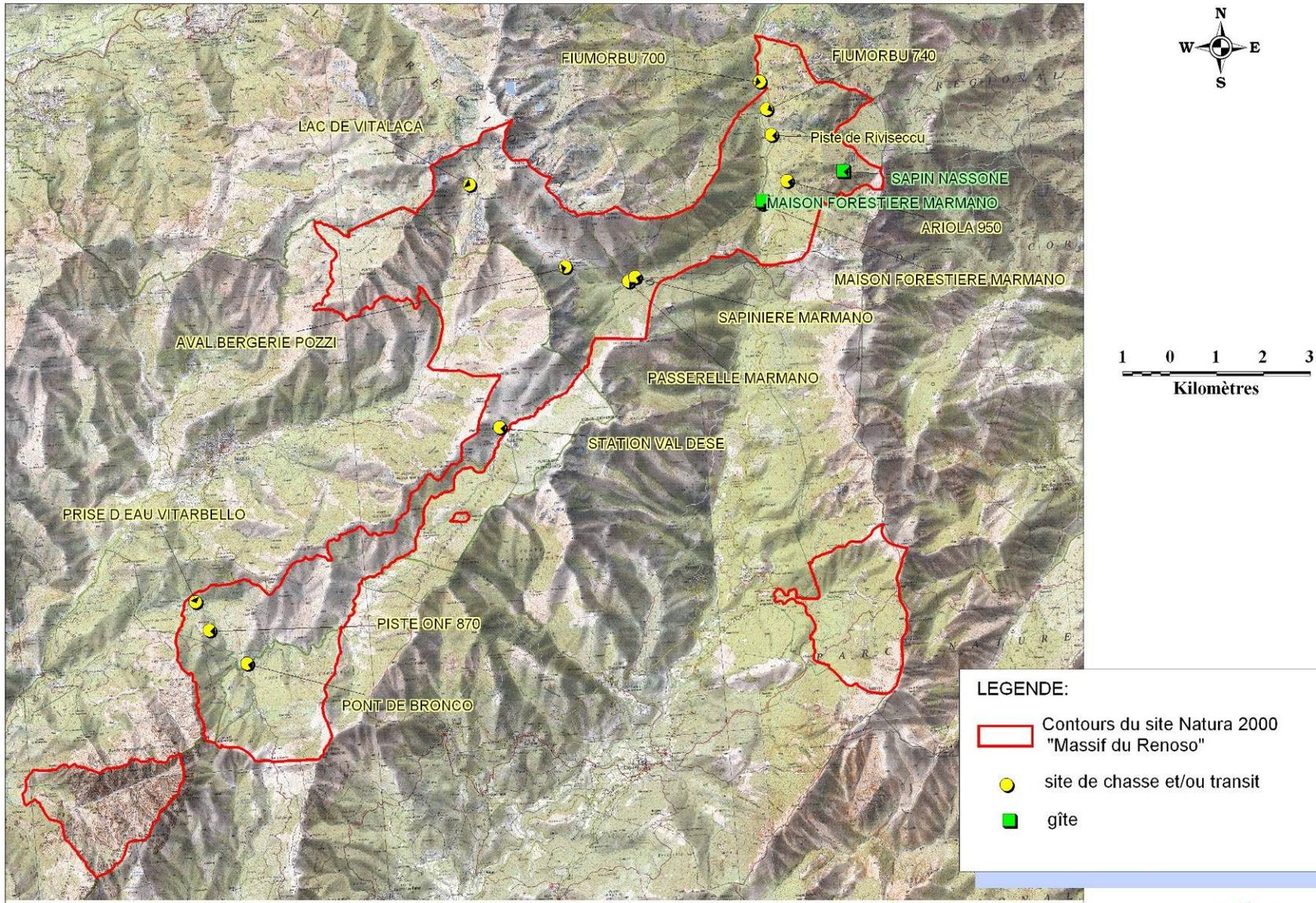
Lors des prospections réalisées en juillet 2009 par le GCC, Aucun nouveau site de chasse ou de transit n'a été identifié stricto sensu sur le site Natura 2000 ; cependant des captures réalisées à proximité (moins de 1,2 km) laissent supposer une fréquentation de la zone par les différentes espèces contactées (*Cf Annexe 15*).

Un site de capture à 1160m d'altitude situé en contrebas du col de Verde a permis notamment la capture de 11 espèces de chauves-souris dont certaines comme la Grande Noctule fréquentant régulièrement le col de Verde en tant que zone de transit. La présence de la Grande Noctule sur ce site est remarquable puisqu'il correspond à la 3^{ème} localisation de cette espèce en Corse.

Cette diversité exceptionnelle en un même site lors d'une même soirée souligne l'intérêt chiroptérologique fort de ce secteur.

Figure 16: Gîtes et sites de chasse fréquentés par les chiroptères sur le site d'étude

DONNÉES CHIROPTÉROLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES - 2010



Sources : Scan25, IGN, DREAL corse - Gîtes et biotope chiroptères, GCC, 2010 - Cartographie : Biotope, 2010

➤ **Menaces sur les zones de chasse/transit fréquentées par les chiroptères sur le site du « Massif du Renoso »**

En l'état actuel de nos connaissances, les principales menaces recensées sur les sites de chasse/transit fréquentés par les chiroptères sur la zone Natura 2000 restent d'ordre très générique : incendies, pollution ou modification importante du régime des cours d'eau, installation de structures générant des obstacles de vol (éoliennes, ...), exploitation irraisonnée de bois (coupe à blanc, futaie régulière à courte révolution, ...).

III.4.1.1.3. Les gîtes

Au cours des prospections diurnes réalisées par le GCC, seuls 2 gîtes fréquentés par 2 espèces de chauves-souris ont été inventoriés sur la zone Natura 2000 (Cf Figure 16 page précédente).

Ces 2 gîtes sont :

- **La maison forestière de Marmano**, gîte d'origine anthropique qui héberge une petite colonie de Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) (indice de reproduction non observée à ce jour) ; le suivi de ce gîte n'est pas régulier et le statut de cette colonie reste indéterminé.
- Un **arbre-gîte** fréquenté par au moins 2 individus de Grande Noctule correspondant à un trou de pic dans un sapin blanc vivant (**arbre Nassone**) a été nouvellement inventorié (été 2009). Cette donnée remarquable correspond au 51^{ème} gîte connu en Corse de cette espèce extrêmement rare. Sa conservation est indispensable.

Sur le site Natura 2000, un seul gîte naturel hébergeant des chiroptères a été inventorié jusqu'en février 2010. Cependant, la présence d'espèce typiquement forestière comme le Murin de Bechstein, la Barbastelle, la Noctule de Leisler ou l'Oreillard, associée à des indices avérés de reproduction (captures de femelles allaitantes, de jeunes individus), laissent supposer l'existence de gîtes arboricoles plus nombreux (cavité d'arbres, fissures, trous de pics, ...).

Une prospection ciblée sur la recherche de gîtes au sein des forêts de Marmanu et San Antone a donc été menée par le groupe chiroptère corse mi-juillet 2009. Au cours de ces prospections une espèce très rare et hautement patrimoniale a été recensée, la grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*).

➤ **Menace sur les gîtes présents sur le site**

En l'état actuel de nos connaissances, la principale menace porte sur les gîtes arboricoles (inconnus à ce jour sur le site) et à la gestion forestière qui en découle (futaie irrégulière ou non, abattage systématique d'arbres à cavités, incendies, ...).

III.4.2. SYNTHÈSE CHIROPTEROLOGIQUE

La zone Natura 2000 du « Massif du Renoso » offre une diversité chiroptérologique remarquable avec la présence de 11 espèces dont une espèce rare, le Murin de Bechstein. Quatre espèces sont inscrites à l'annexe II de la « Directive Habitats » : le petit rhinolophe, le grand rhinolophe, le murin de Bechstein et la barbastelle d'Europe. Les abords du Fium'Orbu et ses affluents sont particulièrement riches que se soit en terme de diversité et de densité. Sur le site d'intérêt communautaire, près de 12 zones de chasse/transit ont été observées et 2 gîtes dont un arboricole.

Des prospections complémentaires restent cependant nécessaires tant au niveau de la recherche des gîtes qu'à celle des territoires de chasse. Le recensement et la conservation des arbres-gîtes sont indispensables.

Ce site Natura 2000 présente un intérêt chiroptérologique fort.

L'enjeu chiroptérologique est fort avec la présence d'une importante diversité et de quatre espèces d'intérêt communautaire.

III.4.3. AMPHIBIENS

Deux espèces d'amphibiens sont décrites dans le Formulaire Standard de Données (FSD) du site, il s'agit de deux discoglosses : *Discoglossus sardus* et *Discoglossus montalentii*. Deux autres espèces ont été trouvées : *Salamandra corsica* et *Euproctus montanus*.

<p><i>Discoglossus montalentii</i> Discoglosse Corse</p>	<p>Code Natura 2000 1196</p>
<p>Cet anoure, protégé à l'échelle nationale et inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitats, est endémique de Corse. Il est morphologiquement proche du discoglosse sarde lui aussi présent sur le territoire insulaire. Il présente une large répartition altitudinale puisqu'on le rencontre surtout de 400 m à 2000 m d'altitude, voire plus bas ponctuellement, mais toujours en de faibles effectifs. La ponte du discoglosse corse s'effectue presque exclusivement au sein de cours d'eau naturels (ruisseaux, rivières...).</p>	 <p>Source: M. GENG – Biotope</p>
<p><i>Discoglossus sardus</i> Discoglosse sarde</p>	<p>Code Natura 2000 1190</p>
<p>Le discoglosse sarde est tout comme le discoglosse corse protégé nationalement et inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitats. Cet anoure présente quant à lui une aire de répartition un peu plus importante mais demeurant insulaire avec l'occupation de la Corse, la Sardaigne, l'archipel Toscan, les îles orientales d'Hyères... Cette espèce est bien répandue sur le territoire Corse et occupe une grande variabilité d'habitats (trous d'eau, ruisseaux...) entre 0 et 1300 m d'altitude. La bonne implantation de ce discoglosse dans les zones anthropisées réside en sa tolérance aux variations de qualité des eaux (pollutions...).</p>	 <p>Source: M. GENG – Biotope</p>

<p><i>Salamandra corsica</i> Salamandre de Corse</p>	<p>Code Natura 2000</p>
<p>La salamandre de Corse est une espèce endémique de l'île protégée au niveau national. Sa répartition s'étend de l'étage méditerranéen supérieur à l'étage montagnard (500 – 1800 m) mais reste préférentiellement forestière. Ainsi, on la retrouve des les chênaies, les hêtraies et les châtaigneraies. Plus rarement, cette espèce peut être observée dans les forêts de Pin laricio ou de Pin maritime pourvu que celles-ci soient bien conservées. La salamandre présente aussi une phase aquatique, puisque la ponte et le développement larvaire se déroulent généralement dans vasques et eaux calmes des bords de torrents.</p>	 <p>Source: M. GENG – Biotope</p>
<p><i>Euproctus montanus</i> Euprocte de Corse</p>	<p>Code Natura 2000</p>
<p>Egalement endémique de Corse et protégé nationalement, l'euprocte de Corse est inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitats. Sur le territoire insulaire sa répartition couvre une large gamme altitudinale puisqu'on le trouve du niveau de la mer jusqu'à 2260 m d'altitude. Plutôt actif la nuit, il fréquente aussi bien les milieux aquatiques que terrestre mais à différents stades de son développement. Il vit principalement dans les eaux renouvelées claires et pures pourvues de cailloux et rochers lui fournissant un abri.</p>	 <p>Source: M. GENG – Biotope</p>

Pour plus de détails, consultez les fiches espèces en annexe.

Les résultats liés aux prospections de ces espèces sont présentés dans les paragraphes suivants.

III.4.3.1. Résultats

Afin de couvrir l'ensemble du site une présentation sur l'ensemble du site a été réalisée :
Carte n°9 : PLAN CARTOGRAPHIQUE DES PROSPECTION ET DES RESULTATS (voir page suivante)

III.4.3.1.1. Les Zones prospectées

Les prospections ont été ciblées pour être le plus efficace possible en tenant compte de la météo du moment et du temps imparti pour celles-ci. Les cartes n°10, 11, 12 et 13 (Cf pages suivantes) présentent l'ensemble des torrents et milieux humides prospectés.

Cf Figure 17 : Zones prospectées

PLAN CARTOGRAPHIQUE DES PROSPECTION ET DES RESULTATS

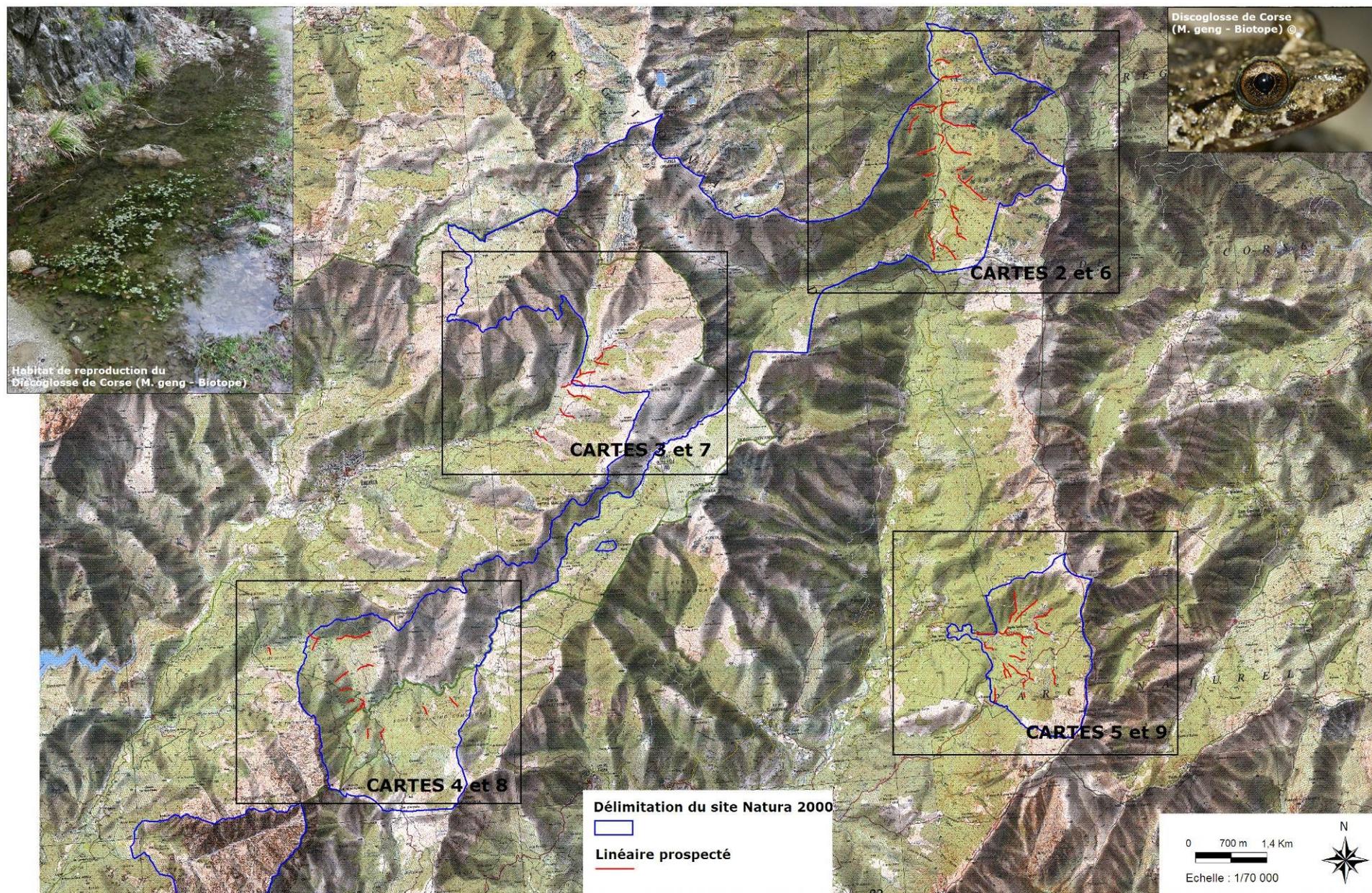
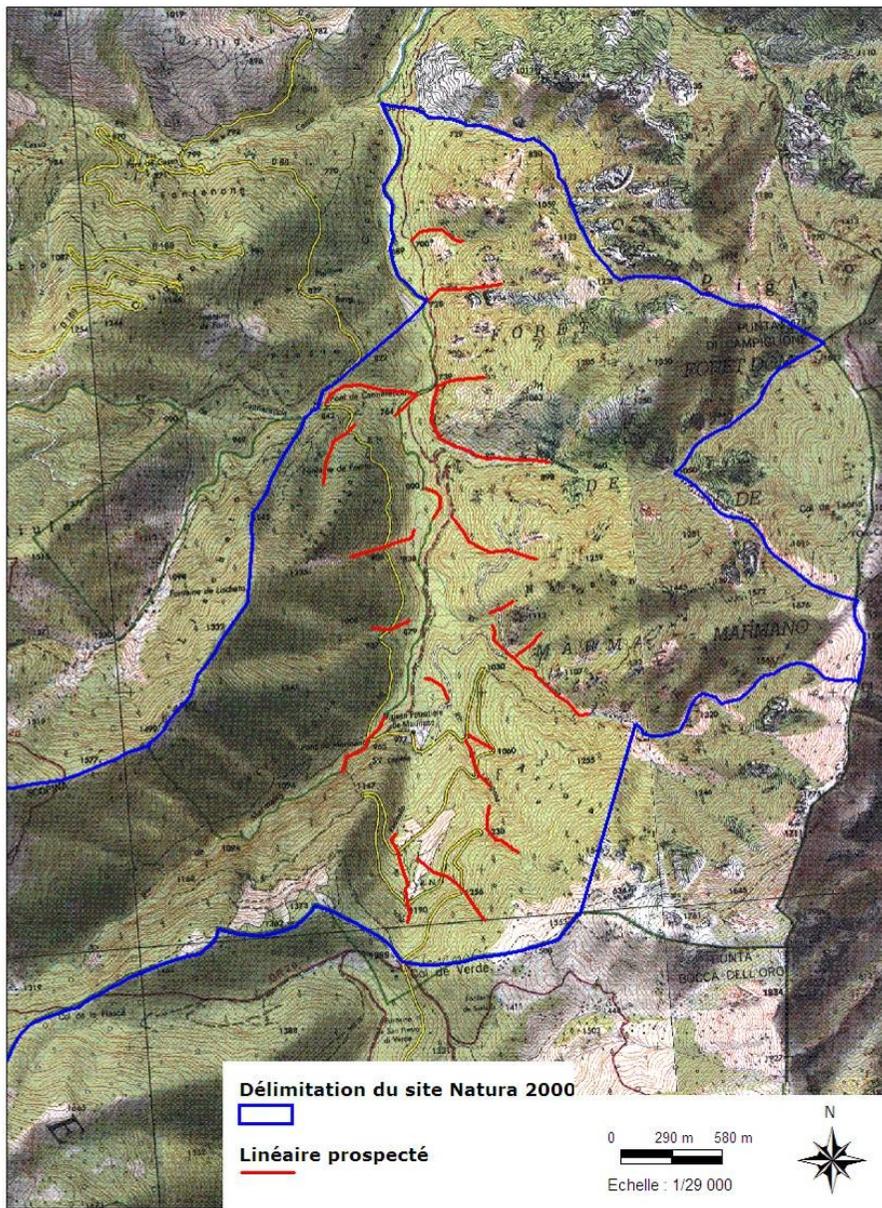


Figure 17: Carte des prospections amphibiens effectuées sur le site



ZONES PROSPECTÉES

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION " MASSIF DU RENOSO "
FR 9400611 - Approfondissement des connaissances naturalistes :
les Amphibiens

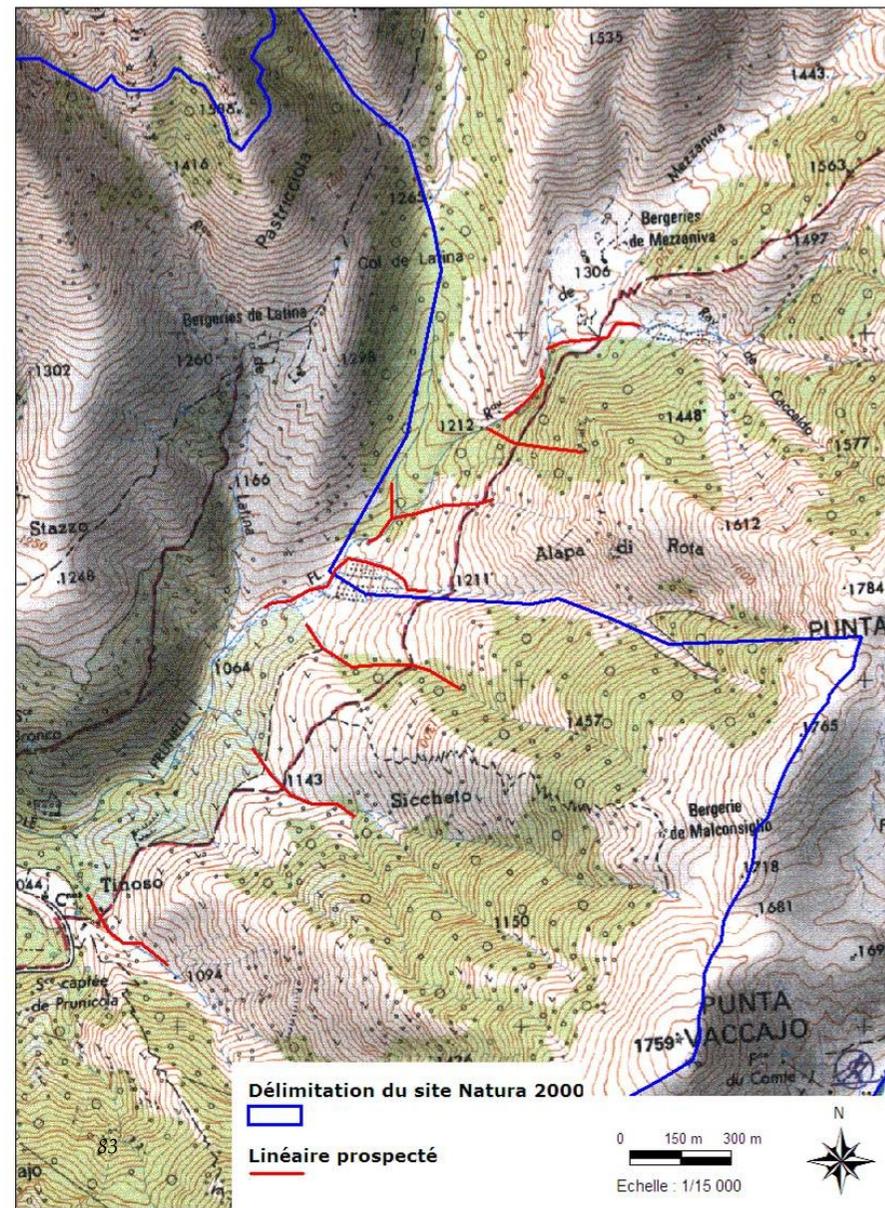


Sources : Fond : carte IGN 1/25 000 - DIREN Corse - Cartographie : Biotope, 2008



ZONES PROSPECTÉES

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION " MASSIF DU RENOSO "
FR 9400611 - Approfondissement des connaissances naturalistes :
les Amphibiens



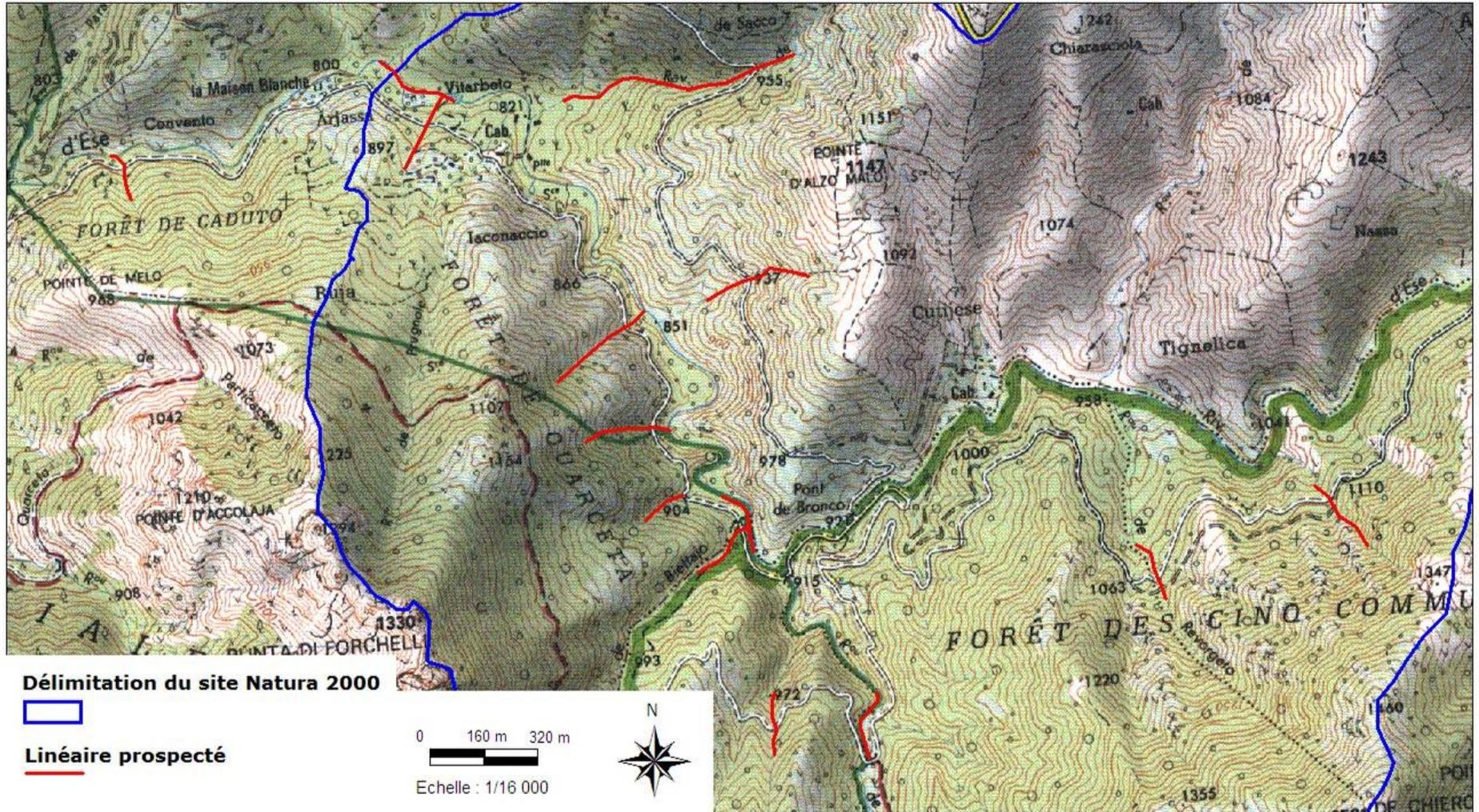
Spéciale de Conservation
ge: PNRC; opérateur: BE

Sources : Fond : carte IGN 1/25 000 - DIREN Corse - Cartographie : Biotope, 2008



ZONES PROSPECTÉES

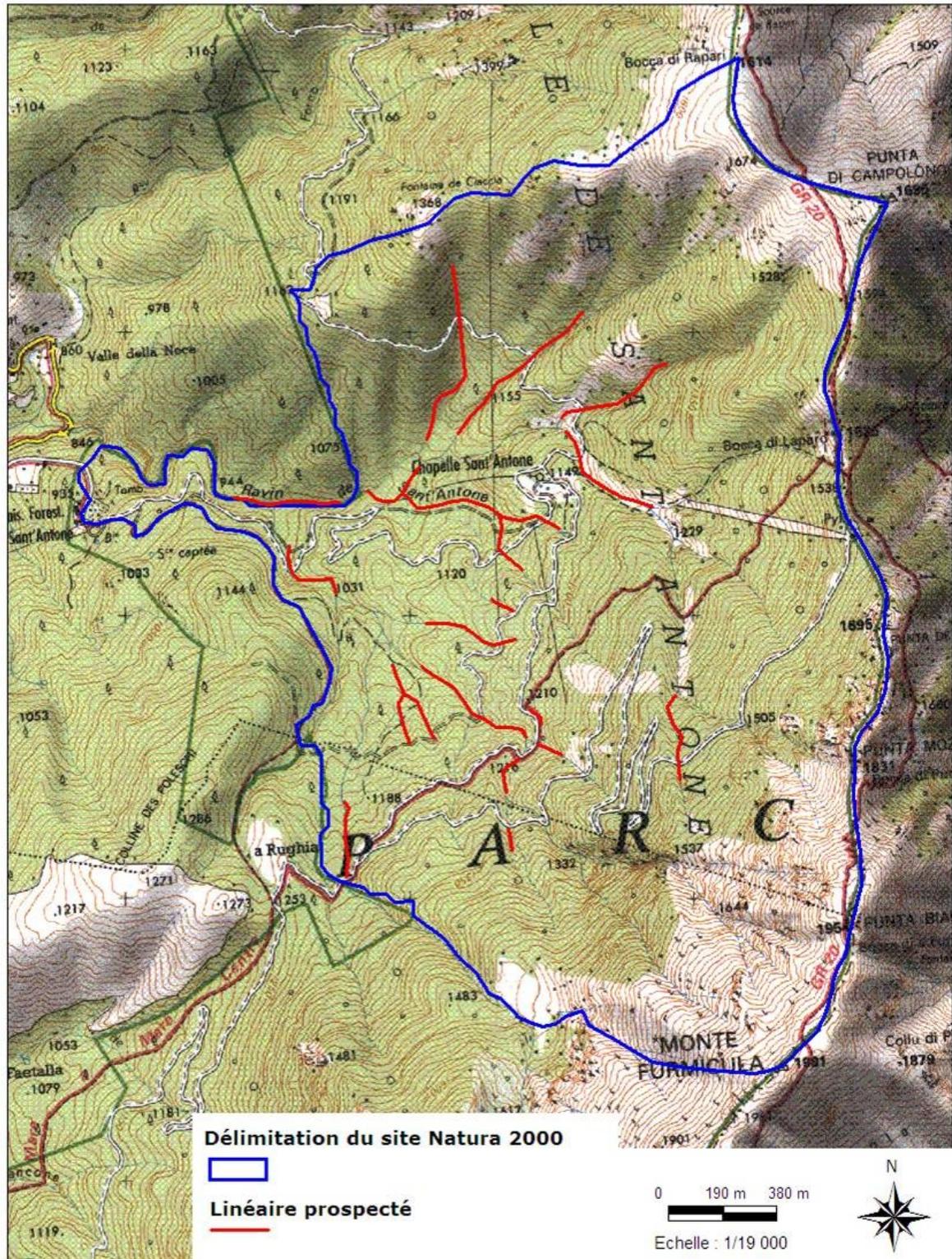
ZONE SPECIALE DE CONSERVATION " MASSIF DU RENOSO " FR 9400611 - Approfondissement des connaissances naturalistes : les Amphibiens





Carte 5 ZONES PROSPECTÉES Direction F l'Environn

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION " MASSIF DU RENOSO "
FR 9400611 - Approfondissement des connaissances naturalistes :
les Amphibiens



Sources : Fond : carte IGN 1/25 000 - DIREN Corse - Cartographie : Biotope, 2008

III.4.3.1.2. Synthèse des prospections

Malgré une prospection un peu précoce pour l'année 2008, les deux espèces de Discoglosses ont été trouvées dans le site Natura 2000. Le bilan des contacts est présenté ci-dessous dans le tableau XIII. Le nombre de contact correspond à des individus à différents stades : adulte et larvaire.

TABLEAU XIII: RÉSULTATS DES PROSPECTIONS	
Espèces	Nombre de contact
Discoglosse Corse (<i>Discoglossus montalentii</i>)	29
Discoglosse Sarde (<i>Discoglossus sardus</i>)	8
Salamandre Corse (<i>Salamandra corsica</i>)	50
Euprocte de Corse (<i>Euproctus montanus</i>)	109

La localisation des résultats de prospection est présentée dans les Figure 18 à Figure 21, ci-après.

Remarque : Lors de ces inventaires amphibiens, 2 espèces de reptiles ont été observées et donc rajoutées à ces cartes : il s'agit du lézard tyrrhénien (*Podarcis tiliguerta*) et de l'Algyroïde de Fitzinger (*Algyroides fitzingeri*).

En Corse, toutes les espèces d'amphibiens bénéficient d'une protection nationale. Cependant, la plupart d'entre eux restent communs sur l'île. Ainsi, à basse altitude le discoglosse sarde est bien répandu tandis que le discoglosse corse est quant à lui plutôt bien présent en altitude. Néanmoins, il reste rare d'observer ces deux espèces en sympatrie, c'est à dire vivant dans la même zone.

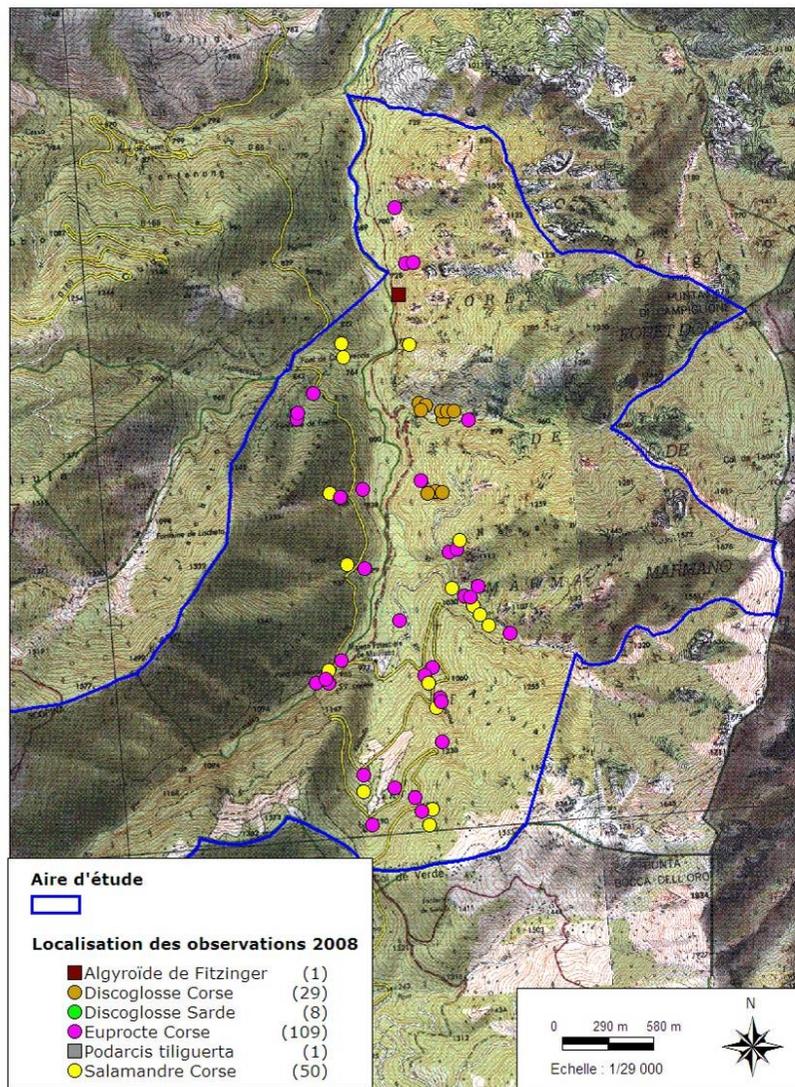
Sur le site Natura 2000 du massif du Renoso, les deux espèces de discoglosses ont été contactées (*Cf cartes pages suivantes*), elles sont donc en sympatrie et bien présentes sur la zone étudiée. De plus, la Salamandre de Corse et l'Euprocte de Corse, espèces endémiques strictes de l'île, sont très bien représentées dans ce secteur. Ainsi, on retrouve les quatre espèces d'amphibiens susceptibles d'être présentes à cette altitude, révélant ainsi, la richesse batracologique du site.

De part leur belle biodiversité sur le site, les amphibiens, biens que commun en Corse, représentent un enjeu modéré sur le site Natura 2000.



RÉSULTATS DES PROSPECTIONS

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION " MASSIF DU RENOSO "
FR 9400611 - Approfondissement des connaissances naturalistes :
les Amphibiens



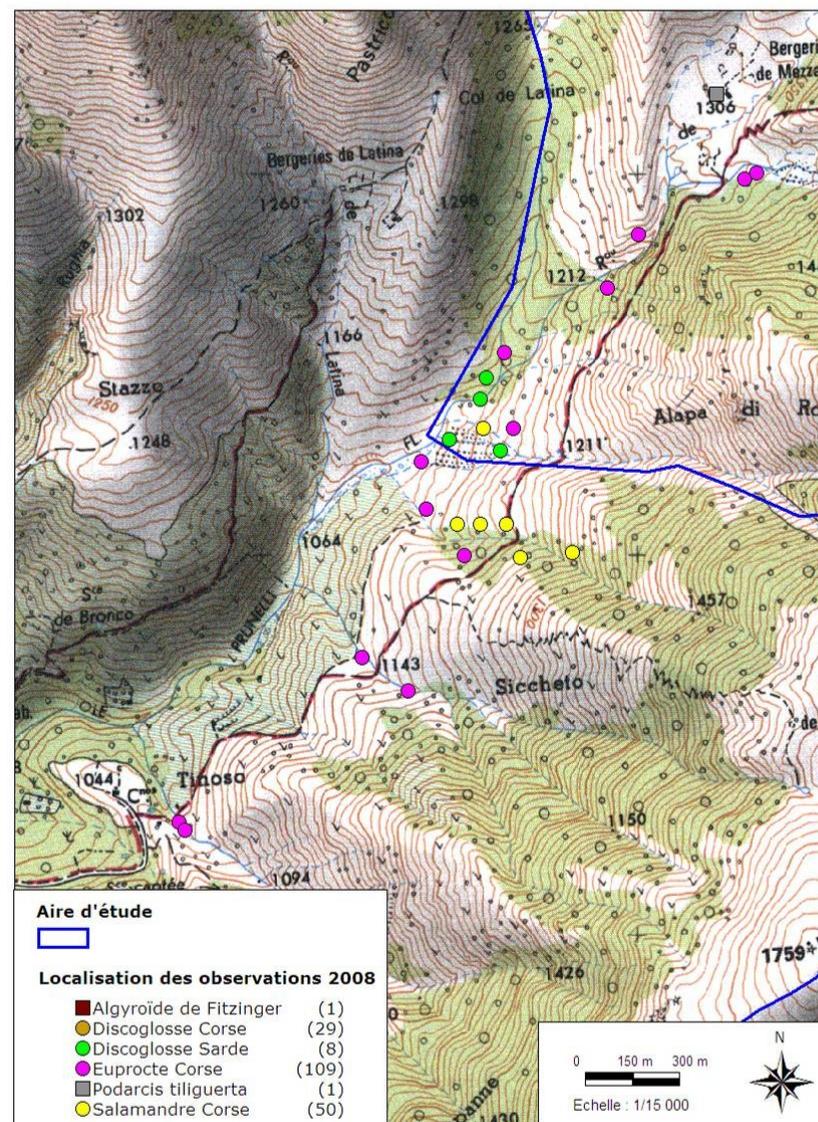
Sources : Fond : carte IGN 1/25 000 - DIREN Corse - Cartographie : Biotope, 2008

Figure 18: Résultats des prospections amphibiens 1



RÉSULTATS DES PROSPECTIONS

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION " MASSIF DU RENOSO "
FR 9400611 - Approfondissement des connaissances naturalistes :
les Amphibiens



Sources : Fond : carte IGN 1/25 000 - DIREN Corse - Cartographie : Biotope, 2008

Figure 19: Résultats des prospections amphibiens 2

Document d'objectif du site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation (Maître d'Ouvrage: PNRC; opérateur: BE Biotope)



Carte 8 RÉSULTATS DES PROSPECTIONS

Directi
l'Environ

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION " MASSIF DU RENOSO " FR 9400611 - Approfondissement des connaissances naturalistes : les Amphibiens

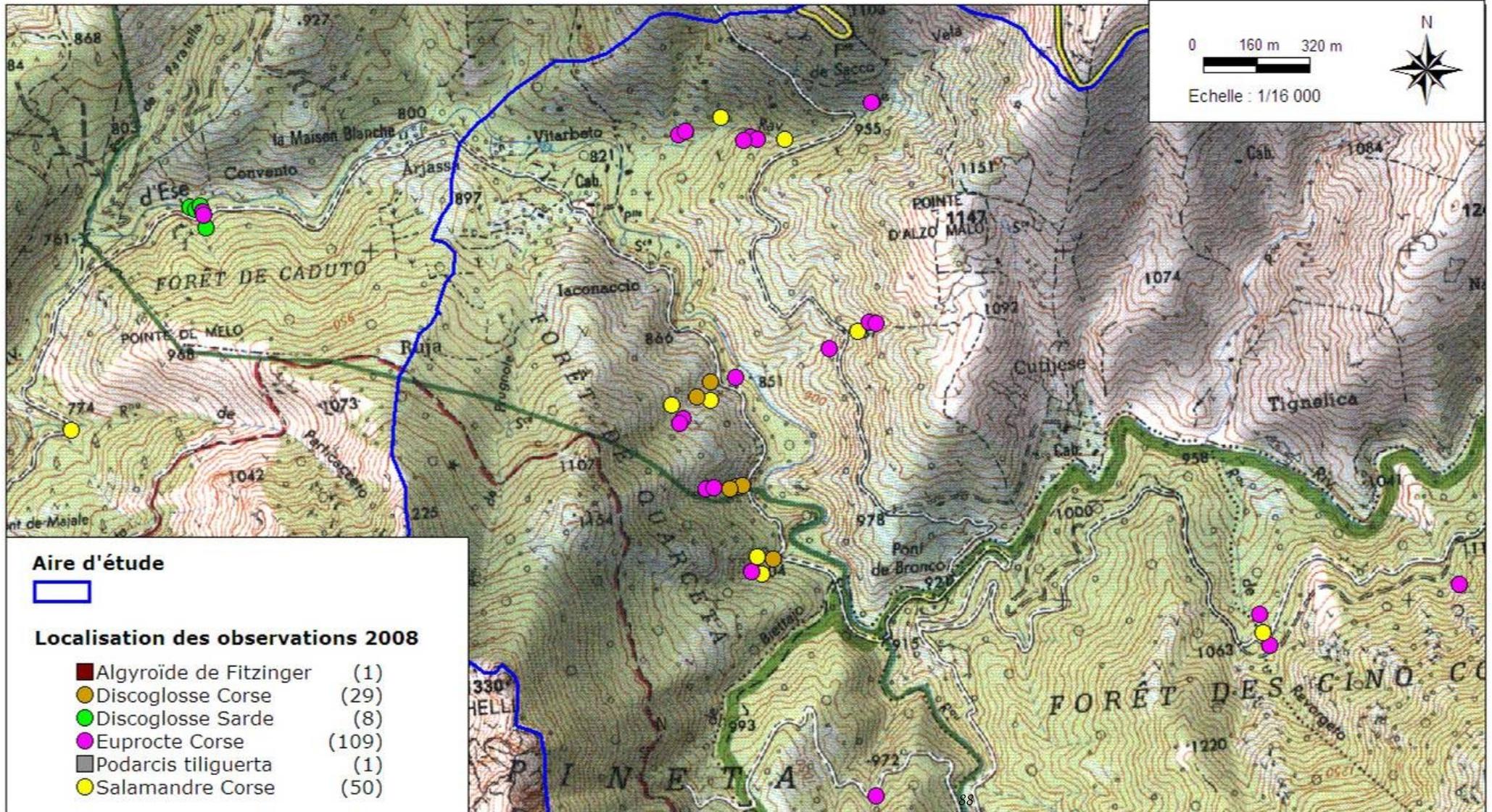
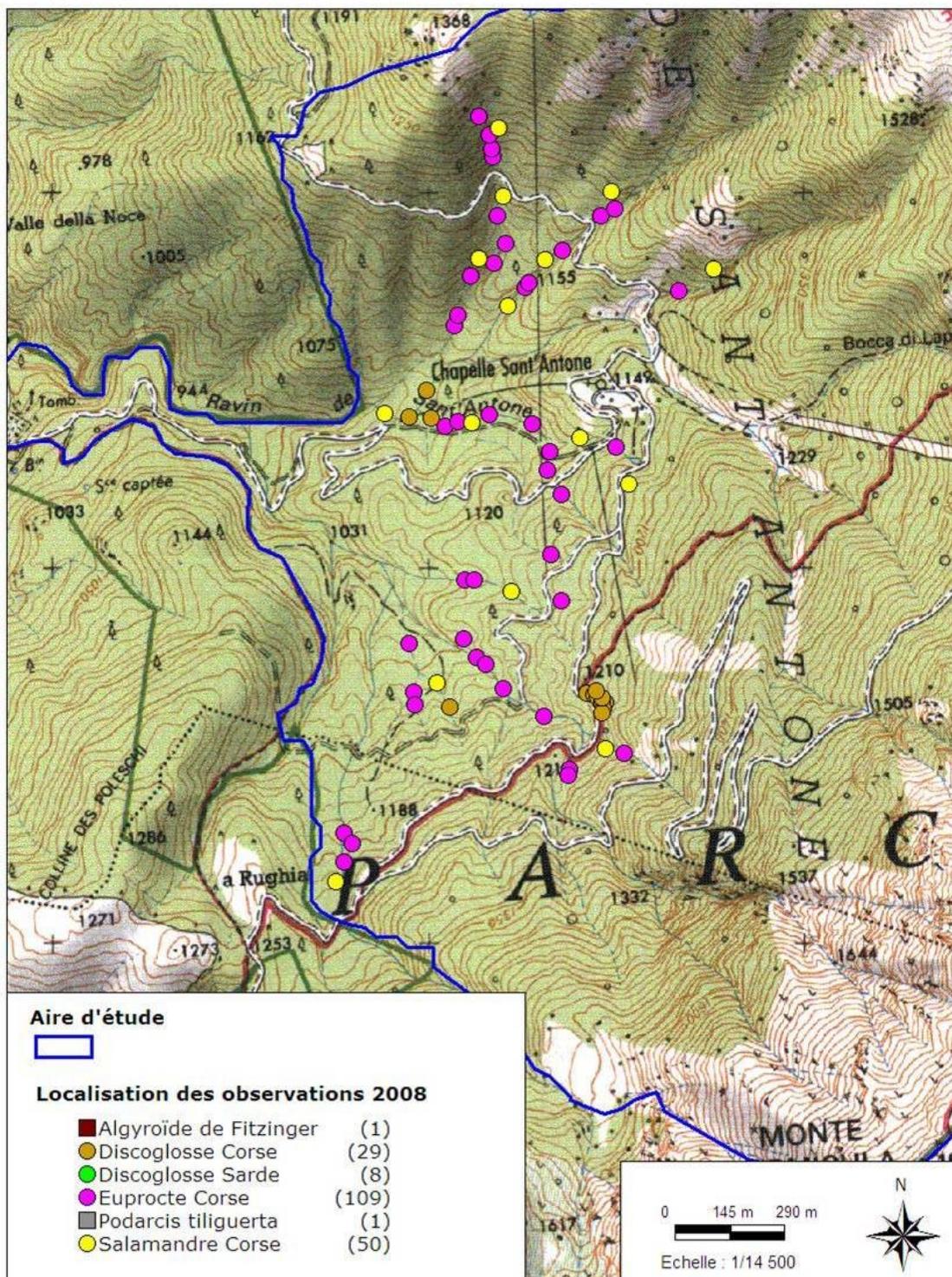


Figure 20: Résultats des prospections amphibiens 3



RÉSULTATS DES PROSPECTIONS

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION " MASSIF DU RENOSO "
FR 9400611 - Approfondissement des connaissances naturalistes :
les Amphibiens

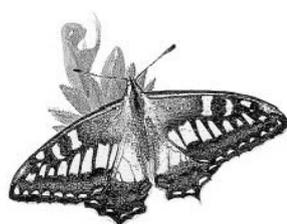


Sources : Fond : carte IGN 1/25 000 - DIREN Corse - Cartographie : Biotope, 2008

Figure 21: Résultats des prospections amphibiens 4

III.4.4. INSECTES

Deux insectes d'intérêt communautaire apparaissent dans le FSD : *Cerambyx cerdo* et *Papilio Hospiton*, et une troisième espèce a été trouvée sur site en 2008 : *Rosalia alpina*.

<p><i>Papilio hospiton</i> Porte-queue de Corse</p>	<p>Code Natura 2000 1055</p>
<p>Endémique de la Corse et de la Sardaigne le Porte-queue de Corse peut être confondu avec son cousin le Machaon (<i>Papilio machaon</i>) qui, pour sa part, est commun dans toute la France. Ce papillon est protégé nationalement et inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitats. Il occupe des milieux allant du niveau de la mer jusqu'à 2000 m d'altitude avec une variation de plante hôte. En effet, à basse altitude il utilise préférentiellement la grande férule (<i>Ferula communis</i>) alors qu'en montagne on le trouve plutôt sur la rue corse (<i>Ruta corsica</i>).</p>	
<p><i>Cerambyx cerdo</i> Grand capricorne</p>	<p>Code Natura 2000 1088</p>
<p>Le grand capricorne est l'un des plus grands coléoptères de France avec une longueur pouvant atteindre plus de 5 cm. Protégé au niveau national et inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitats, malgré une large répartition en France ces effectifs restent faibles et localisés en Corse. Le grand capricorne est une espèce saproxylique, c'est-à-dire qu'il est inféodé à la décomposition des arbres. C'est pourquoi, il est présent principalement sur des vieux chênes dépérissants ou morts sur pied.</p>	
<p><i>Rosalia alpina</i> Rosalie des Alpes</p>	<p>Code Natura 2000 1087</p>
<p>Ce coléoptère affectionne particulièrement les milieux de montagnes où il colonise principalement les hêtres très âgés et taillés en têtard. Plus rarement d'autres essences telles que le chêne, l'aulne, le châtaignier peuvent être utilisées comme plante hôte. Sa larve est xylophage et se nourrit de bois mort alors que l'adulte devient phytophage et consomme les feuilles. La rosalie des Alpes est protégée nationalement et inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats.</p>	

Ces espèces sont décrites plus précisément dans les paragraphes suivants.

III.4.4.1. Le Porte-Queue de Corse (*Papilio hospiton*)

III.4.4.1.1. Eléments et observations concernant la plante-hôte et le papillon

➤ **Ecologie de l'espèce**

Imagos : Les trois individus observés se situaient près de boisements à aulnes, et chaque fois le comportement de fuite a consisté à se réfugier dans ces massifs denses. L'individu capturé a lui aussi filé droit dedans dès qu'il a été relâché. Un autre individu s'est envolé d'un massif d'aulnes lors des prospections.



Chenille : Nous avons observé des chenilles de derniers ou avant derniers stades, en ce 10 août. Elles se cachent au centre des touffes de rue corse, sans forcément choisir les plus épaisses. En plein après-midi, ces chenilles étaient inactives, car il est probable qu'à ce stade, très visible et consommables, elles deviennent crépusculaires voire nocturnes (mais les températures sont fraîches à 1400 m la nuit).



Les 3 chenilles observées lors d'une inspection serrée de 250m² d'habitat très favorable nous incitent à penser que les densités sont faibles, à moins qu'une partie de ces chenilles soit déjà métamorphosée et encore moins visible.

Répartition (données bibliographiques) :



Source : site internet de l'OCIC

➤ **Plantes-hôtes :**

Sur l'ensemble du site, nous n'avons pas vu de Grande Férule (*Ferula communis*), qui est la plante-hôte la plus communément admise. En fait, elle correspond à la plante nourricière dominante (la seule peut-être ?) en basse altitude (de 200 à 700-800 m).

Or le site est plutôt élevé, puisque l'altitude varie de 590 m (assez rarement atteinte) à 2352 m (Monte Renoso), avec de vastes secteurs plutôt compris entre 800 et 1400 m.

Le Porte-queue Corse semble alors rechercher préférentiellement la Rue corse (*Ruta corsica*), qui elle semble trouver son optimum entre 900 et 1400 m (du moins pour ce que nous avons observé sur ce site Natura 2000).

Le tableau XIV ci-après rassemble les différentes plantes-hôtes de ce papillon.

TABLEAU XIV: LES PLANTES-HOTES PRINCIPALES ET SECONDAIRES DU PORTE-QUEUE DE CORSE SUR LE SITE			
Nom Latin	Altitude moyenne	Période de végétation	Remarques
Espèces principales			
<i>Ferula communis</i>	0-700	mai-juin	Pas mentionné dans les relevés types de la cartographie d'habitat ; s'il y en a, cela ne concerne que de petites zones au vu de l'altitude du site.
<i>Peucedanum paniculatum</i>	500-1600	juin-septembre	Pas mentionné dans les relevés types de la cartographie d'habitat, mais pas mal de milieux peuvent potentiellement l'accueillir sur le site. Pas vu pendant les prospections 2008.
<i>Ruta corsica</i>	1000-1900	juin-juillet (aout)	Clairement mentionné dans les relevés dans les landes-hérissons cyrno-sarde. Cartographie affinée en 2008.
Les autres			
<i>Laserpitium halleri cynapiifolium</i>	900-2300	juin-juillet	Pas mentionné dans les relevés. Rupicole, potentiellement présent, mais pas sur des grandes zones (falaises et couloirs rocheux). Vu en 2008 sur un site (vallée de la Paratella).
<i>Pastinaca latifolia</i>	0-800	juin-aout	Peu de chance d'être présente, ou en quantité suffisante sur le Renoso car très rare dans cette partie de l'île.
<i>Pastinaca divaricata</i>	0-1200	juin-juillet	Pas mentionné dans les relevés ; occupe des milieux assez proches de ceux de la Rue Corse, rypisylves...

Ruta corsica sur le site Natura 2000 du massif du Renoso :

3 stations au niveau des bergeries de Mezzaniva. Les informations sont les suivantes :

- répartition entre 1250 et 1550 m ;
- densité forte proche des ruisseaux (plante dominante en recouvrement sur les 3 à 5 premiers mètres), et s'affaiblissant lorsqu'on s'éloigne. Densité nulle après une distance de 20 m ;
- son habitat semble être le haut des dépôts des torrents, où le sol est surtout composé de bloc rocheux et de sable grossier ;
- pente assez faible (quelques degrés) ;

- environnement proche : pelouses pâturées, peu de fleurs et de refus de pâturage.

5 stations (4 dans le périmètre du SIC) trouvées en remontant la vallée du Prunelli, des bergeries de Latina jusqu'au lac de Vitalaca. Les stations rencontrées sont complètement différentes de celles observées autour des bergeries de Mezzaniva. Les principales observations faites sont les suivantes :

- répartition altitudinale entre 1300 et 1400 m ;
- pente souvent forte à très forte, grosse exposition au soleil ;
- milieux plus secs, un ruisseau temporaire est néanmoins presque toujours présent mais la Rue corse peut aussi être en position haute. La plante occupe les versants des talwegs et se retrouve dans de véritables landes naines en mélange avec d'autres plantes (genêts,...) ; elle semble se plaire en particulier dans les zones de sables grossiers ;
- présence aussi de la Rue corse dans des grandes clairières ouvertes dans les aulnes ;
- densité souvent plus faible (par rapport aux bergeries de Mezzaniva) mais répartition régulière et présence de belles touffes. La diversité est bien plus importante, de nombreuses autres plantes à fleurs sont présentes ;
- plus grande diversité également en ce qui concerne le micro relief : buttes, versants, dépressions,...



Rue corse (Ruta corsica) - Biotope

Laserpitium halleri cynapiifolium sur le site Natura 2000 du massif du Renoso :

Une seule vallée nous a permis de découvrir cette plante : la vallée de la Paratella. Peu abondante, elle colonise le lit moyen de ce torrent, entre les rochers. Elle se contente de très peu de terre, mais a besoin d'un très bon ensoleillement.

Nous l'avons notée de manière discontinue sur environ 1,3 km et toujours à moins de 30 m du lit du torrent, entre 600 et 1100 m

Observée uniquement à la mi-juin, nous n'avons pas vu de *Papilio hospiton*, et n'avons pas cherché de chenille sur cette espèce. Une visite en fin juillet/début août à la recherche des chenilles sur cette plante-hôte permettrait de confirmer ou d'infirmer cette possible station de ce papillon.



Laserpitium halleri cynapiifolium - Biotope

III.4.4.1.2. Résultats des prospections

Les Figure 22 et Figure 23 localisent les habitats favorables pour le Porte-queue de Corse ainsi que les contacts avec l'espèce.

Sur la carte : Potentialité d'accueil de chenille de P hospiton

0 : nul 1 : faible 2 : assez fort 3 : très fort 4 : vérifié 5 : indéterminé

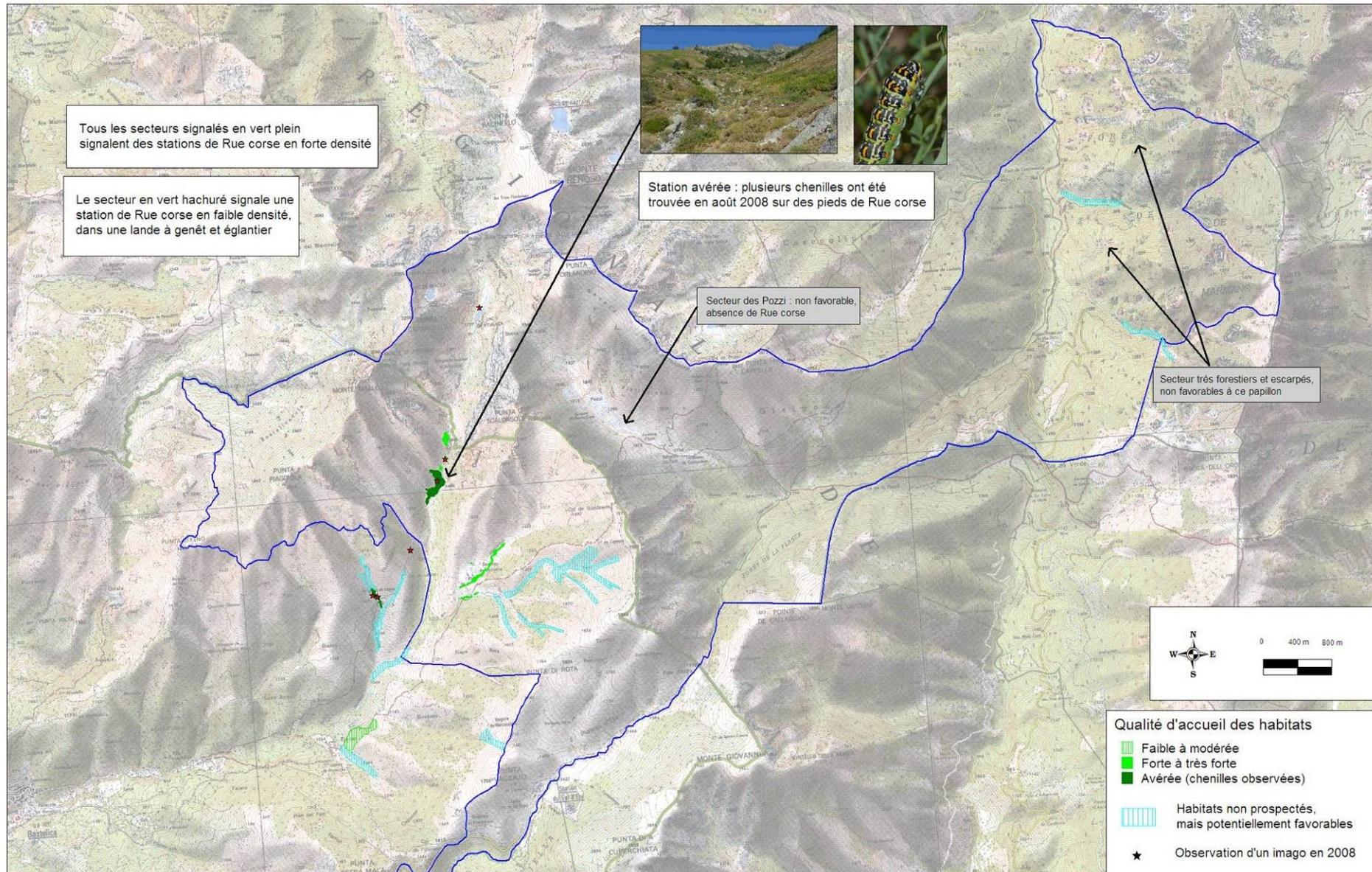


Figure 22: Habitats à *Papilio hospiton* - secteur nord



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 9400611 MASSIF DU RENOSO

Habitats du Porte-Queue de Corse, *Papilio hospiton* - Secteur sud

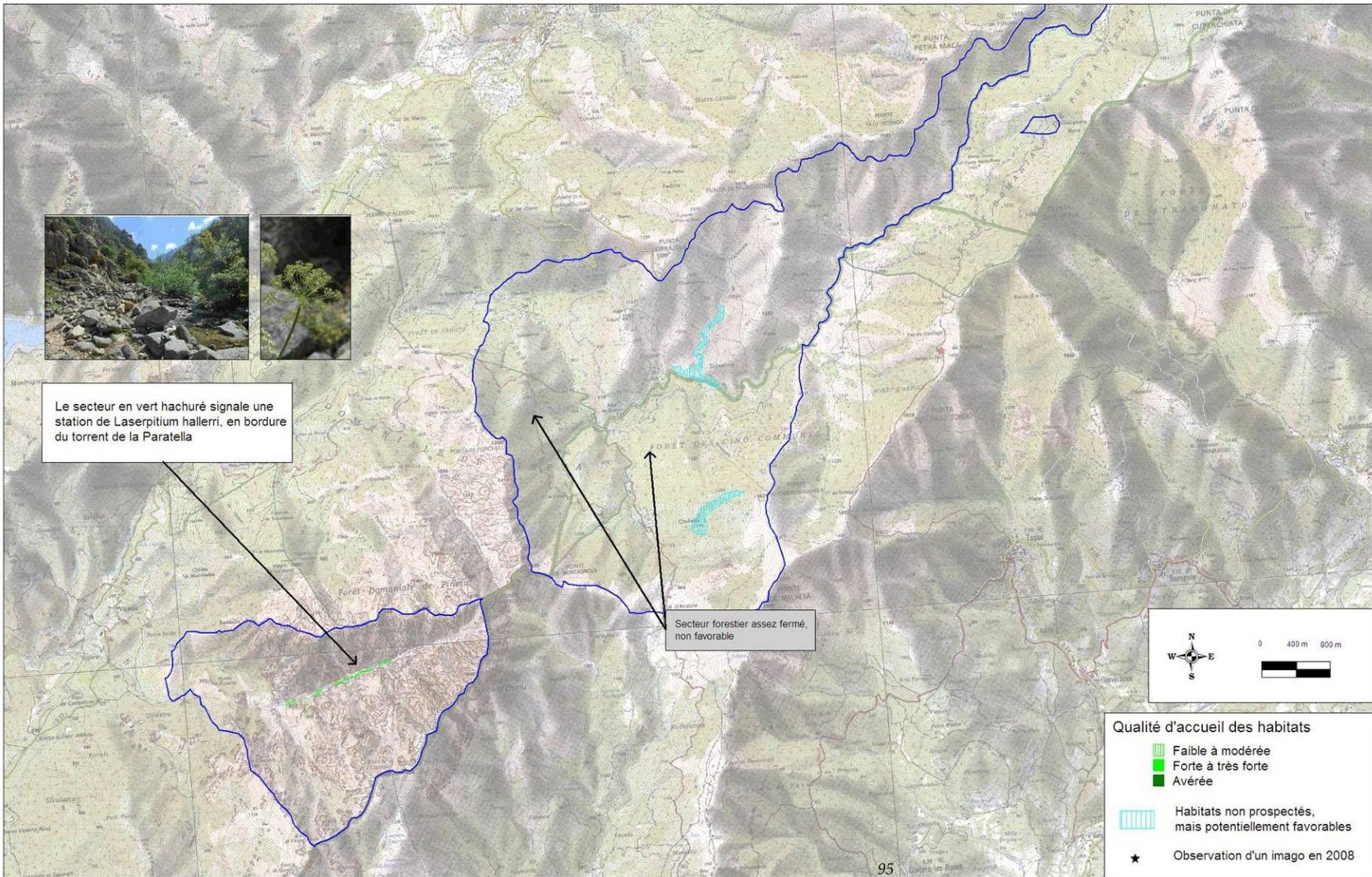


Figure 23:Habitats à *Papilio hospiton* – secteur sud

(Maître d'ouvrage: DNPIC; coordinateur: BE Biotopie)

1- Le sentier et le secteur des Pozzi (1290-1800 m)

Prospections 2008 :

Papilio hospiton : 0

Rue Corse ou autre plante-hôte : 0

Malgré une recherche assidue à 3 personnes, nous n'avons pas trouvé de Rue corse. Si le secteur des pozzi est pour cette plante, en limite altitudinale, beaucoup de milieux traversés sur le chemin auraient pu en contenir. D'autant que nous avons au préalable repéré sur la carte des habitats de multiples taches de landes cyrno-sarde a priori favorables.

Il n'est pas exclu que des imagos de ce papillon puissent être observés ici, mais l'habitat larvaire, s'il existe doit être très réduit, et reste à trouver.



Zones prospectées dans le secteur des Pozzi (Source : Biotope)

2a : Vallée du Prunelli, versant exposé sud-est - depuis le chemin de Bastelica jusqu'à l'entrée du site Natura 2000 (870-1300 m)

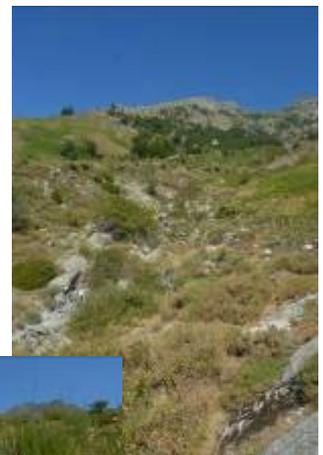
Prospections 2008 :

Papilio hospiton : oui (chenilles)

Rue Corse : quelques belles stations

Cette vallée est celle que nous estimons être la plus intéressante du site Natura 2000 pour *Papilio hospiton*.

Dans cette première partie hors site, le long du chemin d'accès menant à la haute vallée du Prunelli, nous avons repéré une très belle station de Rue corse de part et d'autre du ruisseau de Latina, proche des bergeries de Latina, autour de 1250 m d'altitude. La densité des touffes est d'autant plus forte que l'on est proche du ruisseau, et devient très faible au-delà de 15 m du lit. En examinant pendant 30 minutes à trois personnes les coussinets de rue corse un par un, nous avons trouvé 3 chenilles, probablement de dernier ou avant dernier stade. Nous avons ainsi couvert une surface d'environ 200 à 250 m². Or la surface approximative sur laquelle s'étend la rue a été estimée (après délimitation approximative sur le logiciel de cartographie) à 5000 m².



*Une station avérée de Rue corse avec présence de chenille de *Papilio hospiton* (Source: Biotope)*

Notons par ailleurs que 2 mentions existent dans ce même lieu par Monsieur Recorbet :

- Bergeries Latina, 2 individus adultes, le 28 mai 2006 ;
- « col de Latina », 2 septembre 2008, 1 adulte.

Nous insistons donc sur la grande surface à prospector et les difficultés de progression : il est impossible de couvrir l'ensemble des secteurs favorables pour rechercher de manière fine (et prenant beaucoup de temps) les plantes-hôtes et ensuite les chenilles. De nombreux secteurs restent donc à vérifier, que nous avons fait figurer sur une carte. Ce travail sera aussi proposé comme une mesure importante dans le document d'objectifs.



*Zone à Rue corse où aucune chenille n'a été observée
(Source: biotope)*

2b : Vallée du Prunelli, versant exposé sud-est - de l'entrée du site jusqu'au lac de Vitalaca (1300-1750 m)

Prospections 2008 :

Papilio hospiton : oui (chenilles + 1 à 3 imagos)

Rue Corse : quelques belles stations

Au sein du site Natura 2000, dans cette vallée du Prunelli, une grande station de Rue Corse (environ 4 ha) s'étale le long de ce torrent et sur les flancs orientés sud-est du massif, entre 1350 et 1550 m. Cette station est morcelée du fait des accidents de pentes et des boisements existants. Nous avons trouvé une seule chenille sur environ 300 m² inspectés minutieusement en août pour une surface globale de 3 ha de Rue Corse. Par ailleurs, 3 imagos ont été détectés :

- un capturé donc confirmé, au bord du lac de Vitalaca, loin au-dessus des derrières zones à Rue rencontrées à presque 1800 mètres.
- 2 non capturés (mais très probables du fait du vol) plus bas dans les landes à rue.



Sites à rue corse (Source: biotope)

Ces stations paraissent plus favorables pour *Papilio hospiton* que les stations des bergeries de Mezzaniva, parce qu'il y a en plus des plantes-hôtes nécessaires aux chenilles, beaucoup de plantes à fleurs (chardons, etc.) pour le papillon réunis sur les mêmes zones. De plus, la diversité du relief est intéressante, permettant plus le hill toping.

Actuellement, il ne semble pas y avoir de réelles menaces sur cette station qui est pâturée superficiellement, qui est peu embroussaillée, et dont la dynamique évolutive est faible (peu de sol, lessivage régulier par le torrent, et altitude assez importante). Le risque d'incendie est également très faible.

3 : Vallée du Prunelli, versant exposé nord-ouest, jusqu'aux bergeries de Mezzaniva (1000 m – un peu hors site – à 1400 m)

Prospections 2008 :

Papilio hospiton : 0

Rue Corse ou autre plante-hôte : oui, en plusieurs stations

Les premières stations de Rue corse, observées hors site (en contrebas, entre 1050 et 1100 m d'altitude), sont en densité très faible, et en régression du fait de l'envahissement par une lande à genêt et à églantiers. Les rares pieds que nous avons vus, très espacés, ne semblent pas suffisants pour attirer ce papillon. En revanche, il pourrait être envisageable de gérer de façon expérimentale ce type de station, dans la mesure où il peut intégrer le périmètre du site Natura 2000.

Stations hors site, à faible densité (Source: Biotope)



Plusieurs torrents entaillent le plateau situé à 1250-1300 m, au niveau des bergeries de Mezzaniva ; de belles stations de Rue corse longent les bordures de ces ruisseaux sur une largeur de 5 à 15 m environ, dans la zone du dépôt torrentiel et sur les flancs, jusqu'à 5-6 m au-dessus du niveau du ruisseau, avec par endroit de belle densité de cette plante formant des coussinets. Elle peut même être dominante. Deux grandes stations plus ou moins linéaires ont été délimitées.



Les deux journées de mi et fin juin passées ici ne nous ont pas permis de déceler d'imago de *Papilio hospiton*, et les recherches de chenilles, effectuées sur un échantillon d'une vingtaine de gros coussinet de Rue n'ont donné aucun résultat, fin juin. Nous pensons cependant que le milieu est très favorable au développement larvaire de cette espèce, et que des recherches de chenilles début août pourraient s'avérer plus rentables.

4a : vallée d'Ese - rivière d'Ese, versant orienté nord-ouest, jusqu'au pont de Bronco (850-950 m).

Prospections 2008 :

Papilio hospiton : 0

Rue Corse ou autre plante-hôte : 0

Ce flanc de montagne, assez peu accessible en voiture (quelques pistes praticables en voiture 4x4) est pentu et essentiellement forestier. Quelques parcelles défrichées subsistent tant bien que mal malgré le retrait progressif du pâturage. Cette partie basse, dite Forêt des cinq communes est difficile à explorer et il serait hasardeux d'affirmer qu'il n'existe aucune station de Rue corse, plante-hôte de *Papilio hospiton*. Néanmoins, pour ce que nous en avons vu, il s'agissait plus de châtaigneraies, de landes à bruyère sur roches affleurantes, ce qui ne correspond pas du tout aux conditions stationnelles recherchées par la Rue corse.

En fond de vallée, la rivière d'Ese est en partie boisée, mais là encore, des prospections systématiques permettraient probablement de trouver des secteurs accueillant pour une des plantes-hôte (le *Laserpitium halleri* par exemple). Rappelons que le Porte-Queue de Corse est un bon voilier, qui doit facilement trouver des stations favorables à son développement à plusieurs kilomètres de distance de son lieu de naissance.

4b : vallée d'Ese - RD 27a, et flanc exposé sud-est (1200-1650 m)

Prospections 2008 :

Papilio hospiton : 0

Rue Corse ou autre plante-hôte : 0

En passant sur l'autre flanc de la vallée, le faciès de végétation est assez différent : les parties abritées, encaissées possèdent de beaux boisements de hêtres, tandis que les parties exposées et pâturées sont recouvertes d'une lande à genêts et rosacés. En s'élevant jusque vers la station de ski du Val d'Ese, les landes font place à des pelouses très pâturées. Nous n'avons pu procéder qu'à des recherches sur un échantillonnage de stations, étant donné la surface à couvrir et les pentes fortes : aucune Rue corse n'a été décelée, même à proximité



Lande pâturée à proximité du Val d'Ese (Source: Biotope)

des zones de suintements de pente. L'exposition est pourtant la même que pour les stations avérée dans la vallée du Prunelli.

La rivière d'Ese a aussi été inspectée au-dessus de la station de ski, où il semblait que les conditions étaient réunies pour trouver la plante-hôte, ce qui n'est finalement pas le cas. De même, les landes cyrno-sardes localisées sur la cartographie de végétation réalisée par le bureau d'études SIRS ne recèlent pas de Rue corse.

Cette vallée, prospectée à la mi-juin n'a pas permis de voir le moindre imago de *Papilio hospiton*, mais il est tout à fait possible que des individus y circulent quand même, en remontant le long du fond de vallée lorsque celle-ci est sans arbre, puis à flanc de pelouses pour éviter les boisements le long de la rivière d'Ese.

5 : Vallée de la Paratella (520-1100 m)

Prospections 2008 :

Papilio hospiton : 0

Rue Corse ou autre plante-hôte : oui, plusieurs stations de *Laserpitium halleri*

Ce secteur très sauvage est difficilement accessible. Le rocher est omni présent, et la rue n'est pas présente le long du torrent à très faible recouvrement de végétation herbacée. En revanche, une plante-hôte « secondaire » est dans son habitat : *Laserpitium halleri*, présent çà et là le long du torrent sur plus d'un kilomètre à la faveur des secteurs les plus exposés.

Prospecté une seule fois à la mi-juin, nous pensons que le Porte-Queue de Corse est tout à fait possible ici, mais peut-être en densité assez faible. Des recherches soutenues, et notamment en début août pour les chenilles devraient permettre d'ajouter cette station qui nous semble assez logique.



Stations à Laserpitium halleri (Source : Biotope)

6 : Forêt domaniale de Sant Antone (les parties écorchées) : pas de données, uniquement recherche de *P. hospiton* et plantes-hôte

Papilio hospiton : 0

Rue Corse ou autre plante-hôte : 0

Ce secteur est très escarpé, très boisée et ne semble pas correspondre du tout à l'habitat de la Rue. Le long des ruisseaux, à pente forte, le *Laserpitium halleri* pourrait exister, mais

l'isolement et la faible représentativité des milieux ouverts favorables sont des facteurs très limitant pour la présence de *Papilio hospiton*.

7 : Forêt domaniale de Marmano : tracé rapide en voiture à la recherche d'habitats favorables non trouvés

Papilio hospiton : 0

Rue Corse ou autre plante-hôte : 0

Le contexte est semblable à celui de la forêt de Sant Antone : très boisée, situation ombrée et fraîche, pentes fortes : sans avoir parfaitement prospecté ce secteur, la probabilité de présence de la Rue corse ou des autres plantes-hôtes de *Papilio hospiton* est faible.

III.4.4.1.3. Synthèse des prospections

D'après les prospections menées sur le site d'intérêt communautaire du Massif du Renoso, certains secteurs présentent un enjeu fort concernant cette espèce. C'est le cas du versant sud-est de la vallée du Prunelli où plusieurs chenilles et imagos du Porte-queue de Corse ont été observés (Cf tableau XV ci-dessous). Les secteurs de la vallée de la Paratella et le versant nord-ouest de la vallée du Prunelli, la présence de plantes hôtes indique qu'il s'agit de zones potentiellement favorables, même si l'espèce n'a pas été observée dans ces zones lors de nos prospections.

D'après OGREVA, il faut noter qu'un individu de Porte-queue de corse a été observé en 2006 par M. Recorbet à l'extérieur du site Natura 2000 au niveau des bergeries de latina et 2 autres ont été observés à hauteur du Haut-Prunelli au sud de la Punta Scaldasole. Ces informations confirment l'intérêt présenté du versant nord-ouest de la vallée du Prunelli et renforcent l'enjeu sur ce secteur.

Tableau XV: récapitulatif des prospections concernant <i>Papilio hopiston</i>					
SECTEUR	ALTITUDE (m)	IMAGO	CHENILLE	PLANTE HÔTE	INTERÊT
sentier et secteur des pozzi	1290 à 1800	-	-	aucune observée	faible
Vallée du prunelli versant sud-est	870 à 1300	-	X	<i>Ruta corsica</i>	fort
Vallée du prunelli versant sud-est	1300 à 1750	X	X	<i>Ruta corsica</i>	fort
Vallée du Prunelli versant nord-ouest	1000 à 1400	-	-	<i>Ruta corsica</i>	fort
Vallée d'Ese, rivière d'Ese versant nord-ouest	850 à 950	-	-	aucune observée	faible
Vallée d'Ese, versant sud-est	1200 à 1650	-	-	aucune observée mais possible	faible à moyen
Vallée de la Paratella	520 à 1100	-	-	<i>Laserpitium halleri</i>	moyen à fort
Forêt domaniale de St Antone	-	-	-	aucune observée	faible
Forêt domaniale de Marmano	-	-	-	aucune observée	faible

Globalement, le Porte-queue de Corse représente un enjeu fort sur le site, en particulier dans les secteurs de la vallée du Prunelli et de la vallée de Paratella.

III.4.4.2. La Rosalie alpine (*Rosalia alpina*)

La première citation en Corse remonte à 1976 dans la forêt d'Aitone (par Villiers) et de Valdoniello (par Shaefer). *R. alpina* serait assez bien répandue en Corse. Ce coléoptère est signalé sur les sites Natura 2000 du Cinto, de Vizavona et du Cuscione/Incudine (FSD), avec une présence pouvant être fréquente sur les 2 derniers secteurs (sources : OCIC et Bizouard, 1993). Globalement, l'espèce est donnée peu fréquente en Haute-Corse et rare ou localisée en Corse du Sud (Nicollet & Lempérière, 2002)



Rosalia Alpina (Source: B. Recorbet)



Source : site
Internet
de l'OCIC

Cette espèce non mentionnée sur le FSD en 2008, a été trouvée sur le site et pour la première fois par M. Recorbet (travaillant à la DREAL Corse), le 2 septembre 2008, « dans la hêtraie au-dessus de Mezzaniva - Latina, dans la vallée du Prunelli. Nous ne l'avons pas observé lors de nos prospections, mais sa recherche est assez hasardeuse, à moins de poser des pièges aériens attractifs, qui prennent beaucoup de temps.



Vallée du Prunelli, versant exposé nord-ouest, vers 1100 m – Hêtraie à l'ouest des bergeries de Mezzaniva

La zone supraméditerranéenne (zone du hêtre) est la zone préférentielle pour cette espèce, mais elle n'est pas exclusive.

Sur ce site, l'espèce doit être étroitement inféodée aux boisements de hêtres qui sont souvent de très belle facture :

- des secteurs ou les sujets sont pluri-centenaires (certains sujets iraient même jusqu'à 800 ans selon les dires d'habitants de Bastelica),
- une masse importante de bois mort sur pied ou à terre (troncs des branches) traduisant une absence d'exploitation

Les surfaces encore importantes (au moins 100 hectares) nous incitent à penser que malgré sa grande discrétion, cet insecte doit être assez commun dans ce type d'habitat idéal.

La Figure 24 ci-après, illustre les habitats repérés comme très favorables pour cette espèce.



Détail d'un hêtre couché, micro-habitat de nombreux insectes saproxylophages, juste au-dessus des bergeries de Mezzaniva

Sous la station d'Ese, en bordure de la route départementale, de beaux boisements de hêtre constituent un habitat fortement favorable à la présence de ce coléoptère. Cependant, la régénération durable de ces peuplements de hêtre est compromise par l'abrutissement liés au pacage des troupeaux domestiques et notamment des porcins.

L'enjeu lié à la Rosalie des Alpes, sur le site d'intérêt communautaire, est estimé entre modéré à fort.

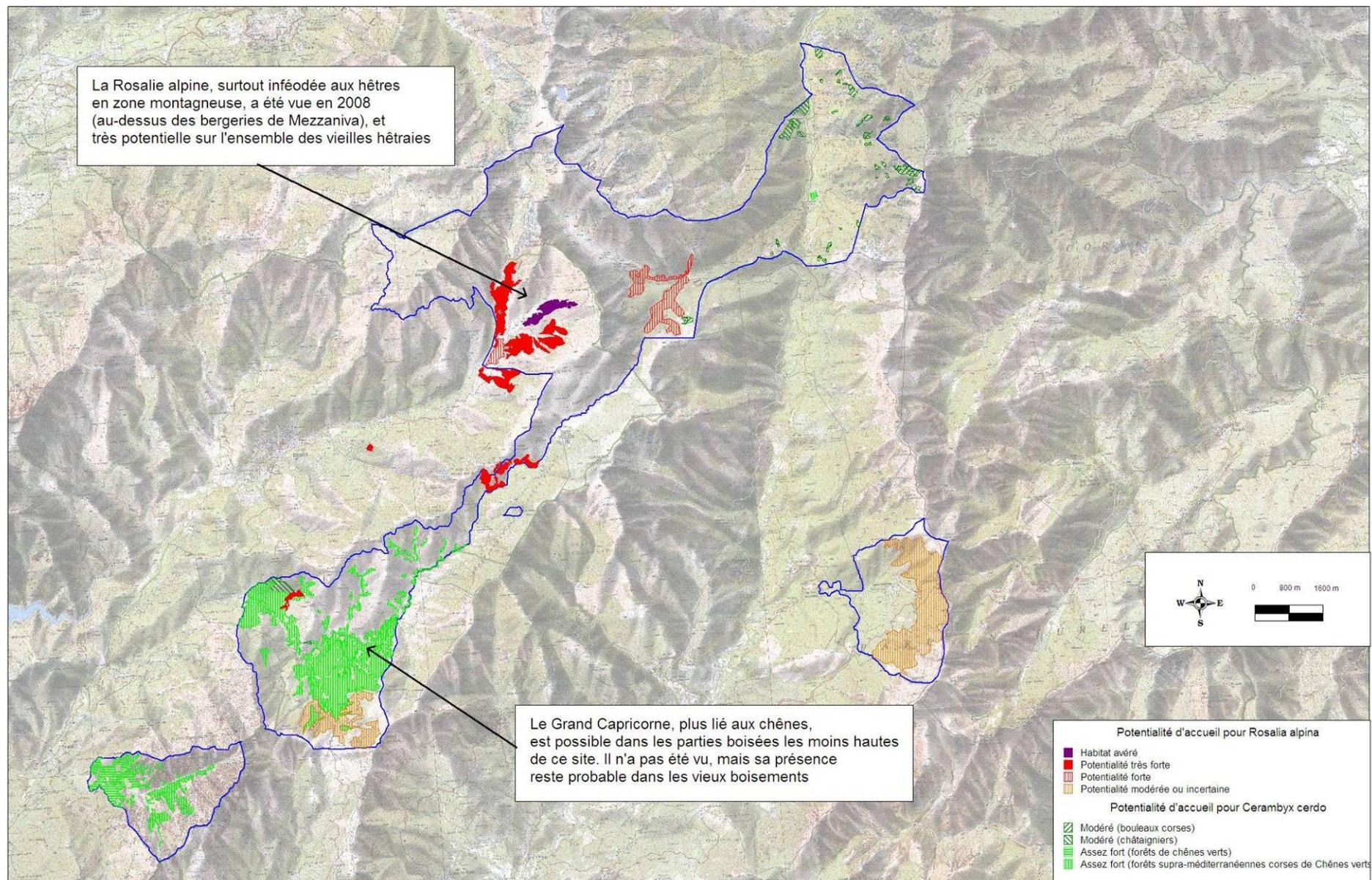


Figure 24: Habitats potentiels de *Rosalia alpina* et *Cerambyx cerdo* sur le site d'étude

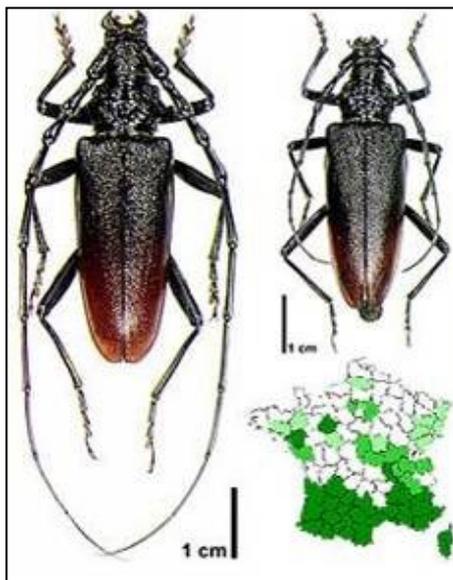
III.4.4.3. Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)

Cerambyx cerdo peut être présent en Corse du littoral aux zones d'altitudes, avec plusieurs observations à des altitudes moyennes (vallée du Fangu, entre autres). Sans être rarissime, l'espèce ne s'observe pas couramment en Corse.

Plus inféodé aux chênes qu'aux hêtres, il doit peu cohabiter avec la Rosalie des Alpes en montagne, lorsque les hêtres deviennent dominants (à partir de 800 m environ).

Nous n'avons pas vu cette espèce lors de nos prospections, ni même d'indice très caractéristique (loges de sortie des adultes nymphosés, galeries ovales, etc.). Les signes d'attaques par des insectes saproxylophages notés sur les hêtres peuvent être le fait de plusieurs espèces (hétérocères, ou plusieurs espèces de coléoptères), mais ne semblent pas être ceux du Grand Capricorne.

La Figure 24 ci-avant, illustre les habitats repérés comme très favorables pour cette espèce.



Sources : sites Internet OPIE et site Internet OCIC

Le Grand Capricorne constitue un enjeu moyen à faible sur le site.

III.4.5. POISSONS

Un seul taxon figure dans le FSD : *Salmo trutta* de type « macrostigma » (Cf fiche espèce en Annexe).

<i>Salmo trutta macrostigma</i> Truite de corse	Code Natura 2000 1108
Cette espèce, ou sous espèce selon la littérature, est endémique de la Corse. Cette truite occupe certaines têtes de bassin versant isolées du reste des cours d'eau occupés par d'autres truites. La truite de Corse est protégée nationalement et inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats ».	 <p>Source: Biotope</p>

III.4.5.1. Synthèse des résultats

➤ **Contexte :**

Le peuplement naturel en truites communes (*Salmo trutta*) de la Corse est complexe (Berrebi, 2008). Originellement, deux formes naturelles peuplaient les cours d'eau corses : certaines têtes de bassin accueillait des populations de type Corse pur (macrostigma) et la partie aval restante hébergeaient des hybrides naturels entre les formes méditerranéennes et corses ancestrales. Aujourd'hui, cette répartition a été bouleversée et semble plus complexe. En effet, dans les dernières décennies l'homme a, lors des repeuplements, introduit des souches domestiques dont une forme domestique dite « atlantique » et une truite d'origine américaine appelée « truite arc-en-ciel ». Cette dernière ne s'hybride pas avec les formes naturellement présentes sur le territoire corse elle ne pose pas réellement de problèmes. Par contre, la forme atlantique, lorsqu'elle survit dans le milieu naturel, est quant à elle capable de s'hybrider avec les formes corses et méditerranéennes.

➤ **Ecologie de la truite corse :**

La truite de Corse (*Salmo trutta* « macrostigma ») est une sous-espèce de la truite commune (*Salmo trutta*) aussi nommée truite fario.

Cette truite est un poisson territorial dont le domaine vital comprend trois secteurs :

- une zone de repos,
- un secteur de croissance
- une zone de reproduction.

Ces trois zones demeurent principalement situées en tête de bassin versant. Son cycle biologique est dit holobiotique, c'est-à-dire qu'il s'accomplit entièrement en eau douce. La

période hivernale (novembre à janvier) est consacrée à la reproduction. La ponte effectuée, elle est ensuite enfouie dans le substrat graveleux constituant de véritables frayères. La truite adulte présente un régime alimentaire carnivore, préférant chasser à vue ; elle consomme préférentiellement de petits poissons, mais en l'absence de ces derniers, elle se tourne vers des larves d'insectes, des mollusques ou encore des petits crustacés.

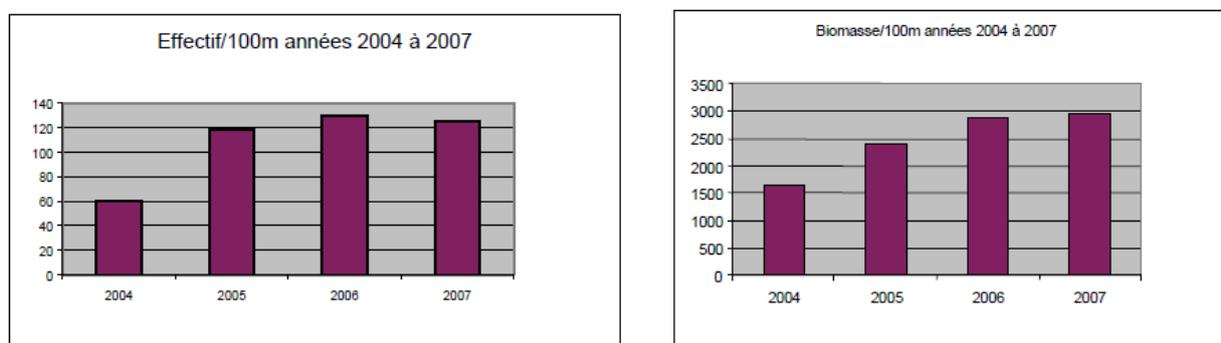
➤ **Résultats du programme Life macrostigma :**

Grâce au programme européen Life « Conservation de la truite macrostigma », qui s'est tenu entre 2003 et 2007, des avancées considérables ont été réalisées concernant cette espèce, tant en termes de connaissance de sa répartition, de son écologie mais aussi des mesures de préservation à mettre en place. Les conclusions de ce programme avançaient d'ailleurs l'intérêt de la prise en compte de cette espèce pour la constitution du réseau Natura 2000. Une part importante des populations de truites connues sur le site Natura 2000 du Massif du Renoso sont de souche corse (Cf Figure 26). En effet, sur les 20 populations pures de truite corse connues actuellement, 7 sont incluses dans le périmètre du site Natura 2000 « Massif du Renoso » (Cf Figure 25 page suivante). C'est pourquoi cette espèce constitue un enjeu primordial sur ce site.

Au cours du programme Life, la constatation des faibles densités des populations de truites corses a conduit à l'expérimentation d'une reproduction en milieu semi-naturel. Cette expérience ayant échoué, la création de réserves temporaires de pêche a été la seule alternative afin de permettre une régénération naturelle des populations de truites de Corse. Quatre réserves temporaires de pêche ont d'ailleurs vu le jour dans le périmètre du site d'intérêt communautaire du massif du Renoso (Cf § IV.9.1.4 page 138).

Afin de garantir le succès de ce programme, la création des réserves a été couplée à un travail de sensibilisation, ainsi qu'à un renforcement des contrôles de pêche.

Le suivi des populations effectué, lui aussi dans le cadre du programme Life, a montré la réussite de ces opérations avec une augmentation notable des effectifs ainsi que de la biomasse (Cf graphiques ci-dessous).



(Source : Programme Life « Conservation de la truite macrostigma », synthèse 2008)

Sur le site Natura 2000, une attention particulière doit être portée aux repeuplements puisque selon Guyomard R. et Krieg F. (1986), il n'y a pas d'isolement reproducteur entre des truites de souche naturelle et des truites issues de pisciculture. Ce constat étant établi, il est évident que le contact entre ces deux types de truites engendre une contamination génétique des souches corses naturelles (*Salmo trutta macrostigma*). Néanmoins, Guyomard R. et Krieg F. mettent également en évidence le fait que ces allèles ne sont pas forcément définitivement introduits dans la population. En effet, ils suggèrent qu'une élimination de tout ou partie de ces gènes par sélection naturelle serait possible dans le cas

où un arrêt de repeuplement serait réalisé. Cette contamination génétique a d'ores et déjà été constatée au niveau du ruisseau de marmanu. En 2010, le linéaire de cours d'eau introgressé (souche de pisciculture >5%) sur le massif du Renoso et ses abords est estimé à 51% soit environ 46 km de cours d'eau (*Recorbet B., 2010*).

Des alevinages effectués sur certains de ses affluents autour de 1995 auraient été décelés au cours des analyses génétiques. Cependant, une cascade située en amont avait permis de limiter l'impact en empêchant la remontée des truites de pisciculture et permis le maintien des populations pures de type corse.

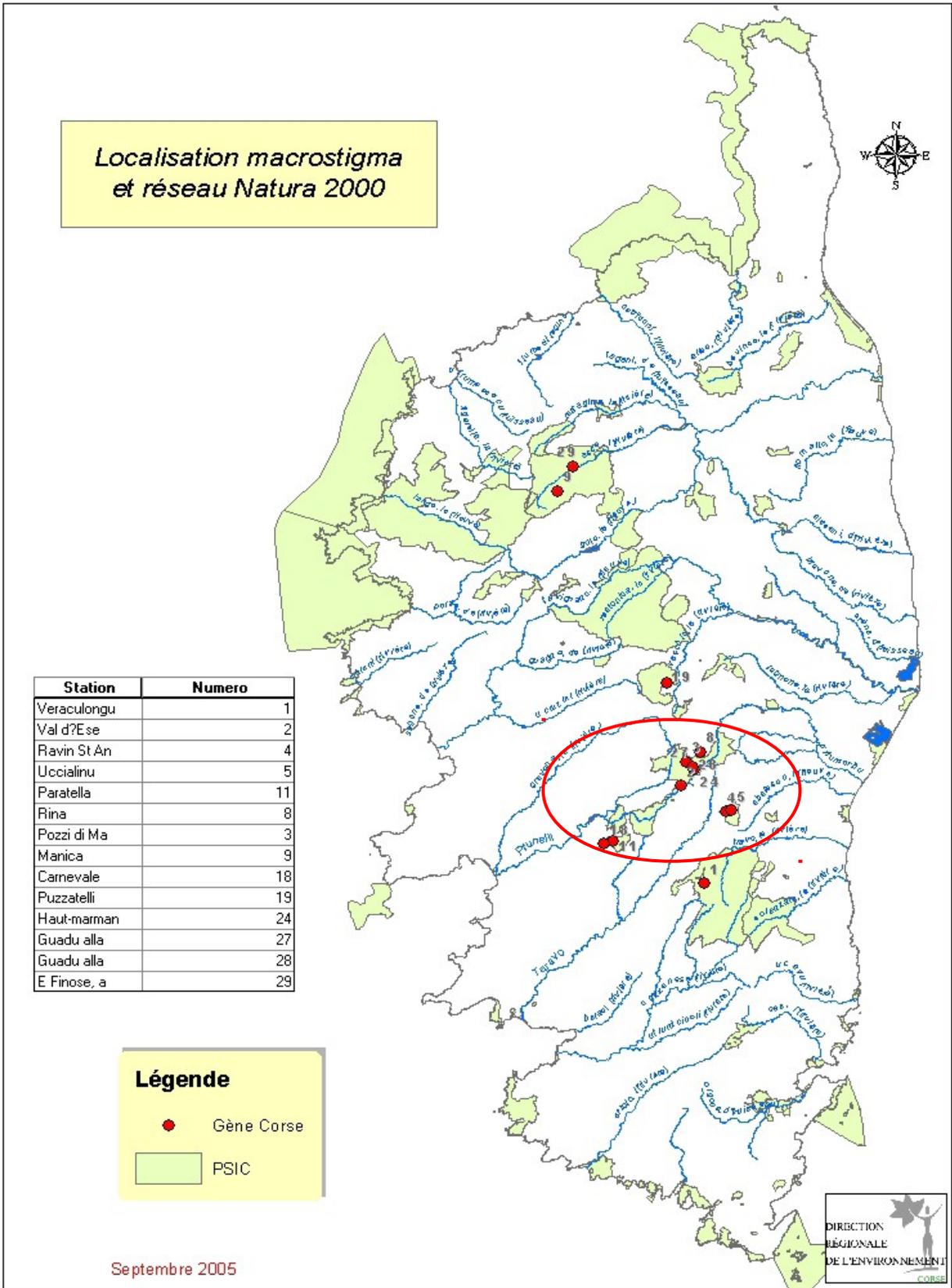
Bien que le site Natura 2000 du Massif du Renoso héberge de nombreuses populations truites de type corse, ces populations restent généralement réduites et sont donc très sensibles à la moindre introduction. Or bien qu'ils restent marginaux, braconnage et alevinage à partir de souche atlantique sont encore pratiqués sur le site et à proximité directe. Il s'agit de réelles menaces pour la conservation des populations de truites corses. Pourtant consciente de ce problème, la fédération de pêche de Corse a interdit ces pratiques. Cependant, cette interdiction n'a pas vocation réglementaire mais simplement de code de bonne conduite.

➤ **Gestion des RTP sur le site Natura 2000 du Massif du Renoso :**

Depuis la fin du programme LIFE en 2007, un programme de gestion de la truite a pris le relais en 2008. Ce programme permet notamment de poursuivre le suivi annuel des populations de truite corse. Ce suivi est une source d'information indispensable à la connaissance de l'état des populations qui a notamment permis de mettre en avant une stabilisation des effectifs sur une grande partie des RTP du site, à l'exception de la RTP de Calderamolla. Un test bactériologique réalisé sur les poissons de cette réserve a par la suite mis en évidence la présence en grande quantité d'un parasite appelé *Gyrodactilus*, principale cause pressentie du mauvais état des truites (com. pers. MURACCIOLE S.).

Outre cette action de suivi, un important dispositif de surveillance est mis place et optimisé par la collaboration de plusieurs organismes : ONCFS, PNR de Corse et ONEMA. Cet effort de surveillance permet de réguler les menaces qui pèsent sur la truite corse et notamment le braconnage.

La part importante (7/20) des populations de truites corse connues actuellement étant située sur le site Natura 2000 du Massif du Renoso et faisant l'objet de menaces, l'enjeu lié à cette espèce est très fort.



Source : Le programme Life « Conservation de la truite macrostigma » - FCPMA

Figure 25: localisation des populations de truites corses

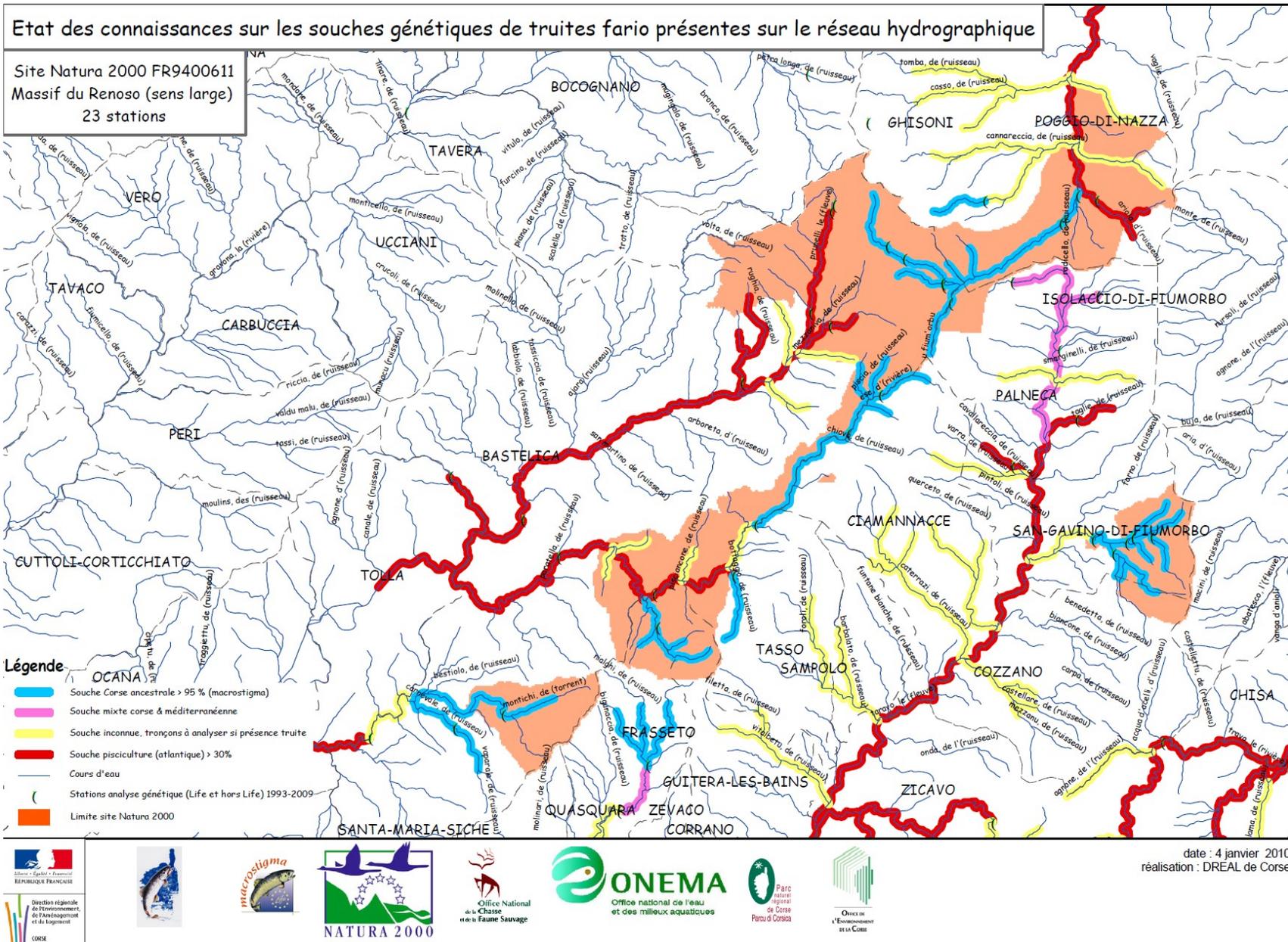


Figure 26: Localisation des différentes souches de truites dans le secteur du site du massif du Renoso

III.4.6. FICHES DESCRIPTIVES DES ESPÈCES IC

Sur le même principe que les fiches habitats, les fiches espèces proposent pour chaque espèce animale d'intérêt communautaire (*Cf. Annexe*) :

- Ses noms français et latin ;
- Sa classification systématique ;
- Son code Natura 2000 ;
- Ses différents statuts et protections ;
- Sa répartition en France et en Europe ;
- Sa description (comportant une photographie de l'espèce) ;
- Sa biologie et son écologie ;
- L'état de ses populations et les tendances d'évolution de ses effectifs en Europe et en France ;
- Les menaces potentielles qui pèsent sur ses effectifs ;
- Sa localisation sur le site ;
- Les caractéristiques et son habitat sur le site ;
- Des principes de gestion conservatoire.

III.5. AUTRES ESPÈCES REMARQUABLES

III.5.1. ESPÈCES VÉGÉTALES

De part la diversité d'habitats qu'il présente, le site Natura 2000 du Massif du Renoso accueille une remarquable richesse floristique. Ainsi, de nombreuses espèces végétales fortement patrimoniales sont connues dans ce périmètre. Leur présence est confirmée, soit par leur identification lors de la caractérisation des habitats naturels du site, soit par la mention de stations sur le massif dans la base de données OGREVA (Outil Géographique de Recensement des Espèces Végétales et Animales) de la DREAL Corse, soit grâce à des communications de Laetitia HUGOT (responsable du CBN de Corse) qui nous a accordé du temps sur le terrain. Il s'agit d'une liste non exhaustive (Cf Figure 27).

Des espèces végétales faisant l'objet d'une protection à l'échelle nationale ou régionale :

- ***Paeonia mascula*** : protégé au niveau national, ce taxon est recensé le long du ruisseau de Marmano sous la hêtraie corse (MEDSPA ; 1989 ; OGREVA).
- ***Gagea soleirolii*** : protection nationale, répertorié sur le plateau d'Ese (CATTEAU ; 2007 ; OGREVA) et au col de Verde (ARGAGNON ; 2003 ; OGREVA).
- ***Myosotis soleirolii*** : protection nationale, recensée près des bergeries des Pozzi et sur les pozzines du Val d'Ese (ARGAGNON ; 2004 ; OGREVA).
- ***Cerintho glabra subsp. tenuiflora*** : protection nationale, le mélinet glabre se situe en bordure des torrents d'Ese et de Calderan (RECORBET ; 2006 ; OGREVA).
- ***Leucanthemopsis alpina*** : protégée à l'échelle régionale, il s'agit d'une plante alpine endémique de Corse. Elle est présente au sommet du Monte Renoso (GAMISANS, 2003, OGREVA).
- ***Tanacetum audibertii*** : endémique cors-sarde, ce taxon est protégé en Corse. Il s'installe au sein de fruticées basses ou naines dans les vallons frais. Il est présent à l'extérieur du site Natura 2000 sur la route qui conduit à la station du Val d'Ese (com. pers. Laetitia HUGOT, CBNC).



Cerintho glabra
(Source: F. Delay)

Des espèces végétales fortement patrimoniales de part leur endémicité :

- ***Acinos corsicus*** : Endémique Corse, cette espèce alpine affectionne les sols rocailloux et arènes granitiques. Elle peut être aperçue au sommet du Renoso (com. pers. Laetitia Hugot, CBNC) (station connue en bordur du site).
- ***Cerastium soleirolii*** : Espèce montagnarde à alpine endémique de Corse, *Cerastium soleirolii* est estimée « commune » (source : Flora corsica) en Corse. Elle se développe sur des milieux plutôt secs comme les pelouses, fruticées naines ou encore des éboulis. Cette espèce est présente sur le site Natura 2000 (com.pers. Laetitia HUGOT, CBNC).
- ***Valeriana rotundifolia*** : cette valériane, endémique de Corse et peut être des Alpes occidentales, se trouve en rive gauche du ruisseau de Marmano dans une hêtraie (INCONNU ; 1989 ; OGREVA) mais on la retrouve plus communément dans l'habitat « falaises siliceuses hercyniennes ».
- ***Scleranthus burnatii*** : ce taxon, endémique de Corse et d'Espagne, se retrouve au sein de milieux arénacés de l'étage cryo-oroméditerranéen à l'étage alpin. Il est localisé notamment sur la psite longeant l'ancien télési (com.pers. Laetitia HUGOT, CBNC).

Autres espèces patrimoniales de part leur rareté ou originalité :

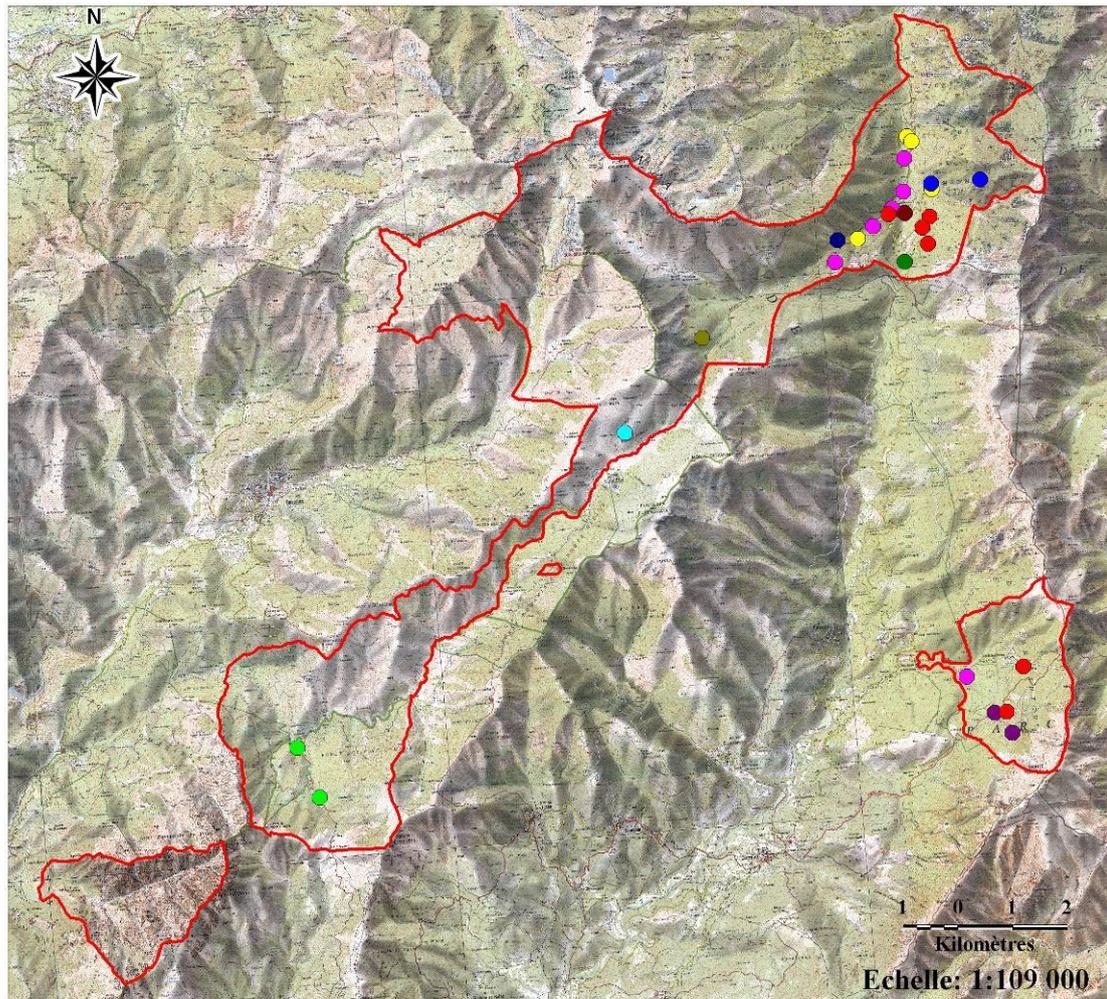
- ***Festuca altissima*** : graminée rare en Corse, elle se retrouve à proximité de la chapelle de Saint-Antoine et du col de Verde, côté Ghisoni (MEDSPA ; 1989 ; OGREVA). Les habitats l'abritant sont les forêts de pins laricio supraméditerranéens, les hêtraies corses et les forêts de pins mésogéens.
- ***Festuca gigantea*** : cette graminée rare a été recensée sur le col de Verde dans les trois mêmes habitats que *Festuca altissima* (MEDSPA ; 1989 ; OGREVA).
- ***Cistus laurifolius* (MEDSPA ; 1990; OGREVA)** : Très rare, il a été recensé dans le ravin d'Ariola sous la Punta di Taoria, dans les forêts de pins laricio supraméditerranéennes et montagnardes.
- ***Pyrola uniflora*** : cette plante rare est recensée non loin du bord de la route du col de Verde, côté Ghisoni, dans les hêtraies (MEDSPA ; 1989 ; OGREVA).
- ***Ajuga pyramidalis*** : Très rare en Corse, avec seulement quelques stations connues en Corse, toutes situées sur le site d'intérêt communautaire. Ce taxon pyrénéen se situe, entre autre, sur des pelouses à proximité des remontés mécaniques de la station de ski du Val d'Ese et sur le plateau d'Ese (Com.pers.Laetitia HUGOT, CBNC).
- ***Calamintha grandiflora*** : Ce taxon est très rare en Corse. Il se développe dans les forêts fraîches et ripisylves à proximité du col de verde. 4 stations sont répertoriées à hauteur du Col de Verde (MEDSPA (1988 & 1989), OGREVA).

- ***Acer obtusatum*** : L'érable à feuilles obtuses est considéré comme rare sur le territoire insulaire d'après l'ouvrage de référence Flora Corsica. Sur le site Natura, sa présence est connue à l'extrémité ouest de la partie Sant'Antone (Agent ONF, 1996, OGREVA) ainsi qu'au niveau du Col de Verde (Recorbet B.,1996 ; Fridlender A., 1993, OGREVA; & com.pers. Hugot L., CBNC).

Cf.



DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES CONCERNANT LA FLORE PATRIMONIALE



Sources : Scan 25, IGN, 2002 - Données OGREVA, DREAL Corse, 2010 - Cartographie : Biotope, 2010

Légende des données flore (OGREVA, DREAL Corse, 2010)

 Contours du site Natura 2000 "Massif du Renoso"

Flore patrimoniale

-  *Calamintha grandiflora* (L.) Moench
 -  *Cerinthe glabra* Mill. subsp. *tenuiflora* (Bertol.) Rouy
 -  *Cistus laurifolius* L.
 -  *Festuca altissima* All.
 -  *Festuca gigantea* (L.) Vill.
 -  *Gagea soleirolii* F. W. Schultz ex Mutel
 -  *Geranium pyrenaicum* Burm. f.
 -  *Moneses uniflora* (L.) A. Gray
 -  *Paeonia mascula* (L.) Mill.
 -  *Tanacetum audibertii* (Req.) DC.
 -  *Valeriana rotundifolia* Sibth.
-
-  *Cerinthe glabra* Mill. subsp. *tenuiflora* (Bertol.) Rouy (Recorbet B.)
 -  *Cerinthe glabra* Mill. subsp. *tenuiflora* (Bertol.) Rouy (Recorbet B.)

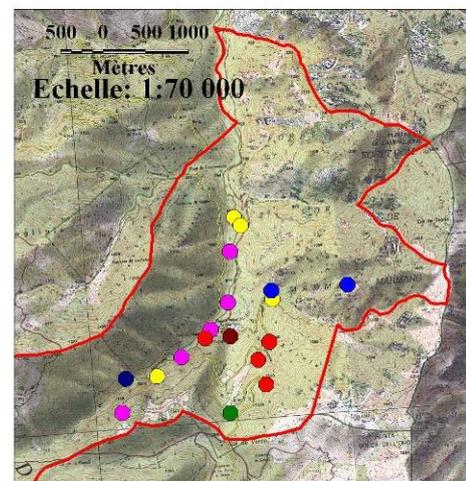


Figure 27: Flore remarquable connue sur le site du Massif du Renoso (cartographie non exhaustive)

III.5.2. AVIFAUNE

Le massif du Renoso présente également une richesse avifaunistique notable et hautement patrimoniale avec la présence du gypaète barbu, l'aigle royal, la sittelle corse, l'autour des palombes. Les enjeux liés à la Sittelle corse et à l'autour des palombes ont été pris en compte dans le cadre des plans nationaux de restauration. Les actions mises en œuvre ont permis un approfondissement des connaissances concernant ces espèces et la proposition de mesures de conservation. Il en découle un certain nombre de données concernant le secteur du Fium'Orbu.

La sittelle corse :

Inféodée aux vieilles futaies et futaies de Pin laricio, la Sittelle corse (*Sitta whiteheadi*) est un oiseau endémique de l'île inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux », protégée nationalement, en annexe 2 de la convention de Berne et menacée par les incendies et l'exploitation forestière détruisant son habitat. L'effectif de la population de sittelle corse a été estimé à environ 2000 couples. Sur le site sa présence est connue sur la forêt de Marmanu et de Sant'Antone et au total près de 530 ha de forêt lui sont favorable sur le site Natura 2000.

L'autour des palombes :

L'autour des palombes (*Accipiter gentilis subsp. arrigoni*), sous espèce endémique à la Corse et à la Sardaigne, semble montrer une plus grande adaptabilité puisqu'il peut être observé non seulement dans des futaies matures de pins laricio et de pins maritimes, mais également dans des chênaies vertes. Cet oiseau discret a un effectif estimé à uniquement 37 à 80 couples. (www.lifepinlaricio.org)

Le gypaète barbu :

Le gypaète (*Gypaetus barbatus*) est l'une des quatre espèces de vautours présente en France. Ce rapace de grande taille, strictement charognard, ne vit plus que dans les Pyrénées, les Alpes et en Corse où 9 territoires sont encore occupés en permanence. Sur le site d'intérêt communautaire aucun nid n'a été recensé, cependant, le gypaète utilise ce territoire pour la recherche de nourriture. L'estimation du risque d'extinction de cette population insulaire est élevée. Une des priorités est de développer les ressources alimentaires à travers la relance du pastoralisme et le renforcement des populations d'ongulés sauvages.

Aigle royal :

L'aigle royal (*Aquila chrysaetos*), est un grand rapace opportuniste que l'on rencontre principalement en moyenne et haute montagne. Le site Natura 2000 du massif du Renoso héberge 2 couples d'aigles, l'un nichant à Paratella et l'autre au niveau de Marmanu. A ces couples s'ajoutent d'autres individus fréquentant le site à la recherche de nourriture.

DIAGNOSTIC SOCIO-
ECONOMIQUE DU SITE
D'IMPORTANCE
COMMUNAUTAIRE FR9400611
«MASSIF DU RENOSO»

IV. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

La finalité de cette partie du document d'objectifs est de présenter l'ensemble des activités humaines se tenant sur le site d'intérêt communautaire du « Massif du Renoso ». La mise en relief des activités sociales, économiques et culturelles permettra leur mise en parallèle avec les enjeux écologiques identifiés sur le site. Les informations récoltées s'appuient sur une recherche bibliographique ainsi que sur les entretiens menés auprès des acteurs locaux.

IV.1. MÉTHODOLOGIE

Un grand nombre de structures et d'acteurs locaux ont été consultés, fin 2008 et au 1^{er} trimestre 2009, afin d'établir le diagnostic socio-économique du site. La consultation s'est présentée sous différentes formes en fonction de l'interlocuteur : rencontre individuelle, conversation téléphonique, courrier postal ou électronique. Toutes ces consultations s'appuyaient sur un questionnaire établi pour balayer tous les aspects du site. Les personnes consultées sont des représentants d'organismes socioprofessionnels, d'administrations, d'associations, ou des personnes physiques. Les rendez-vous ont donc permis le recueil de données concernant les activités sur le site et l'évolution des pratiques. Des études et des documents relatifs au territoire et au site nous ont été également mis à disposition au cours de ces consultations (*Cf tableau des personnes consultées en annexe*).

IV.2. APERÇU DE L'ÉVOLUTION DU MASSIF

Dans l'esprit de tous, la région de Bastelica est d'abord le berceau de Sampiero Corso. Né en 1498 à Bastelica, il constitue la première figure du nationalisme Corse. Fort de ses talents militaires et de sa bravoure, il se couvre de gloire dans les armées de François I^{er}. En 1553, à la tête d'une alliance franco-turque, il débarque sur le territoire Corse et mène le peuple à la révolte. Il remporte alors quelques succès face aux génois, mais cette guerre s'arrête rapidement.

Outre Sampiero Corso, la région est connue pour ces activités telles que l'élevage et le commerce du froid.

Les conditions topographiques et climatiques de cette région, sont bien plus favorables à la pratique de l'élevage qu'aux cultures. En effet, alors que blé et châtaignes constituent les aliments de base des populations, de nombreuses terres sont considérées comme incultes et seule la culture du châtaigner parvient à s'implanter. Ainsi, élevage et châtaigniers ont



Source : Wikipedia

Statue de Sampiero Corso
exposée à Bastelica

longtemps constitués les ressources principales du village de Bastelica et des villages voisins.

Dans ce paysage montagnard, le système transhumant s'impose naturellement, avec la nécessité de détenir deux types de pâturages : ceux d'hiver en plaine et ceux d'été en montagne. Cependant, au cours de la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, la peur de la pénurie de blé incite Gènes à lancer une politique résolument « anti-élevage ». De nombreuses mesures sont donc prises afin de motiver la mise en culture de la Corse par l'implantation de cultures céréalières ou l'arboriculture (pommiers essentiellement dans la vallée du Prunelli). Cette politique a un impact fort dans les zones de plaines, mais quant à l'économie montagnarde, elle demeure tournée vers l'activité pastorale. Les mesures de Gènes, axées sur la culture, seront maintenues à l'époque française.

Les conditions naturelles peu favorables aux céréales et les rendements de production insuffisants, font que la vie agricole du massif s'établit dans le cadre d'une polyculture vivrière limitée aux besoins familiaux.

En ce qui concerne l'activité commerciale, elle se heurte à une difficulté majeure : le mauvais état des voies de communication. A cette époque, il ne se développera donc qu'autour de grandes villes comme Ajaccio. Cependant, Bastelica jouera un rôle important dans le commerce de neige. La neige était très prisée durant la période estivale afin de fournir un moyen de rafraîchir les boissons, entre autre. Le commerce s'est donc organisé autour de cette activité, les habitants de Bastelica allant chercher des blocs de neige au lac de Vitalaca, au sud-ouest de la cime du Renoso, puis la vendant à Ajaccio. Les traces de ce commerce du froid sont encore visibles sur la commune de Bastelica, avec la présence de glaciers.

L'exode rural a peu à peu modifié le cours de la vie, entraînant une diminution de la population des villages et une réduction du nombre d'éleveurs et agriculteurs. Quelques bergers pratiquent encore la transhumance mais cette pratique tend à se raréfier. Les villages du massif du Renoso se tournent alors vers le tourisme et les activités de loisirs.

IV.3. LES ACTEURS

IV.3.1. LES SERVICES DE L'ÉTAT ET LES STRUCTURES PUBLIQUES

Le comité de pilotage du site Natura 2000 du Massif du Renoso, placé sous la présidence du Parc Naturel Régional de Corse est constitué de représentants des services de l'Etat, des structures publiques et des collectivités territoriales dont voici la liste (Cf Annexe 11 : sigles) :

- | | |
|-------------------------|---|
| ✓ DREAL de Corse | ✓ DRIRE de Corse |
| ✓ DDTM Corse-du-Sud | ✓ DDTM Haute-Corse |
| ✓ PNRC | ✓ ODARC |
| ✓ ONF de Corse | ✓ ONCFS de Corse |
| ✓ CTC | ✓ OEC |
| ✓ CBN de Corse | ✓ CG Corse-du-Sud |
| ✓ CG Haute-Corse | ✓ Communauté de communes de la vallée du Prunelli |
| ✓ SIVOM du Haut-Taravo | ✓ Mairie de Ghisoni |
| ✓ Mairie de Bastelica | ✓ Mairie de Palneca |
| ✓ Mairie de Cozzano | ✓ Mairie de Tasso |
| ✓ Mairie de Frasseto | ✓ Mairie de Guitera-Les-Bains |
| ✓ Mairie de Ciamannacce | ✓ |

IV.3.2. LES PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

Les usagers du site et les catégories socioprofessionnelles ont évidemment été intégrés dans le Copil, elles peuvent se regrouper par activité:

➤ **L'agriculture**

- | | |
|--|---|
| ✓ Chambre d'Agriculture de Haute-Corse | ✓ Chambre d'Agriculture de Corse-du-Sud |
| ✓ Association A Muntagnera | ✓ Office du développement rural de la Corse |
| ✓ | |
| ➤ | |

➤ **Les associations et les activités de loisirs**

- ✓ Fédération départementale des chasseurs de Haute-Corse
- ✓ Fédération départementale des chasseurs de Corse-du-Sud
- ✓ Fédération de la Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- ✓ Conservatoire régional des sites / AAPNRC

➤

➤ **Le tourisme**

- ✓ CAF de Haute-Corse
- ✓ CAF de Corse-du-Sud
- ✓ FFME de Haute-Corse
- ✓ FFME de Corse-du-Sud
- ✓ ATC
- ✓ Compagnie des guides de canyon et des accompagnateurs en montagne Corse

➤ **La sylviculture**

- ✓ CRPF de Corse
- ✓ ONF

IV.4. DÉMOGRAPHIE

Le site appartient en partie à la couronne périurbaine d'Ajaccio, mais présente surtout un caractère très rural, notamment sur la Haute-Corse (Ghisoni). Les huit communes concernées par la zone Natura 2000 regroupaient 1535 habitants au dernier recensement (1999), sur une superficie de 395 km². La densité est ainsi assez faible de l'ordre de 6,7 hab/km², mais présente de grandes disparités entre 0,8 hab/km² pour Tasso et 18 pour Ghisoni. Seule une commune dépasse les 300 habitants, il s'agit de la commune de Bastelica (460 hab), trois d'entre elles ne dépassent pas la centaine d'habitants.

Entre les deux derniers recensements (1990 et 1999), la variation de population est quasi-nulle sur cette période mais là aussi de nombreuses différences apparaissent entre les communes avec par exemple +44,1% pour Ciamannance et - 20,3% pour Ghisoni. L'évolution correspond à celle observée sur la région Corse, peu de variation mais localement de grandes disparités. Les communes les plus éloignées des grands centres dynamiques (ici Ajaccio) perdent de plus en plus d'habitants, tandis que celles situées en périphérie voient leur population s'accroître de façon importante. Toutefois, le site reste fortement marqué par la ruralité et la densité de population reste très largement inférieure à la moyenne insulaire (30 hab/km²). Le dynamisme populationnel de la zone concernée reste donc assez faible. La moyenne d'âge est généralement élevée, la tranche 60-74 ans représente ainsi plus de 30% de la population sur les huit communes concernées, soit le double de la moyenne régionale (15,6%).

TABLEAU XVIII: Caractéristiques démographiques des 8 communes concernées par le site (sources : INSEE, 1999)

Communes	Nbre d'habitants (1999)	Variation de pop en % (depuis 1990)	Superficie totale (km²)	Densité de pop. (Hab/km²)
Bastelica	460	+ 5,5	127,7	3,6
Ciamannacce	134	+ 44,1	25,1	5,3
Cozzano	242	-14,5	25,6	9,5
Frasseto	82	+ 22,4	16,6	4,9
Ghisoni	267	-20,3	14,8	18,0
Guitera les bains	97	+ 19,8	43,8	2,2
Palneca	156	+ 6,1	16,7	9,3
Tasso	97	+ 6,6	124,6	0,8
Total/ moyenne	1535	+ 0,001	394,9	6,7

Le site est marqué par une forte ruralité et une faible densité de population.

IV.5. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Le réseau routier est très peu développé sur le massif du Renoso, on ne peut dénombrer d'ailleurs que deux véritables routes :

- La D27 qui permet un accès à Bastelica depuis le bassin d'Ajaccio via la vallée du Prunelli. La prolongation de cette route (D 27a) amène à la station de ski du Val d'Ese.
- La D 69 qui longe le site à l'est par la vallée du Taravo avant d'y pénétrer par le col de Verde. Cette route traverse ensuite la forêt territoriale de Marmano et la forêt communale de Ghisoni qui appartiennent en partie au zonage Natura 2000.

Un réseau de pistes forestières assez lâche permet un relatif accès aux milieux naturels, ces infrastructures sont surtout concentrées sur les communes de Palneca et Bastelica. Globalement, le site est très peu desservi, les déplacements à l'intérieur se font essentiellement de façon pédestre.

Il est ressorti des consultations la problématique d'enclavement de la commune de Ciamannacce qui n'a pas d'accès vers le val d'Ese.

Le site du massif du Renoso présente très peu d'infrastructures de transport.

IV.6. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Au siècle dernier, Bastelica était réputée pour son commerce de glace, celle-ci étant transportée jusqu'à Ajaccio puis exportée par bateau. Certaines glaciers sont encore présentes sur la commune.

Sur l'ensemble des huit communes, 128 établissements actifs (hors agriculture) sont recensés, mais seulement 7 emploient plus de 10 salariés, tous sur la commune de Bastelica. Les emplois sont résolument tournés vers le tertiaire et les services (63% des emplois). Le tourisme est un secteur important avec le passage du sentier de randonnée GR20 et la présence de deux stades de neige (Val d'Ese et Ghisoni), dont le premier est situé en grande partie dans le site Natura 2000.

Le chômage touche une grande partie de la population active (21,2%), ce phénomène est bien au dessus de la moyenne insulaire (9,4 %).

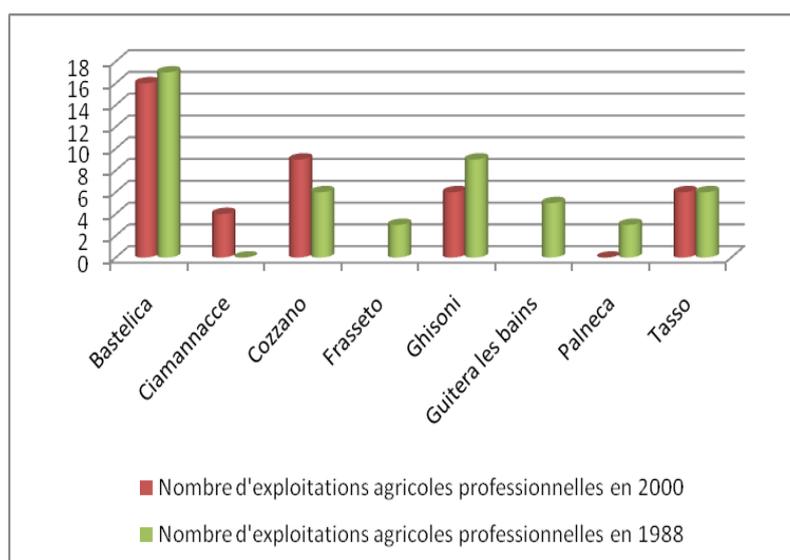
Peu développées sur le site, les activités industrielles et commerciales n'ont pas d'impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

IV.7. L'AGRICULTURE

IV.7.1. ETAT DES LIEUX

En Corse, l'agriculture reste le secteur le plus productif, malgré sa faible part dans le PIB. La mise en valeur de la plaine orientale, dans les années 1950, a conduit à une diminution des pratiques d'estives et une tendance d'abandon généralisée des pâturages d'altitude. Aujourd'hui, cela entraîne une dégradation fourragère et une fermeture des milieux.

Comme dans toutes les régions rurales, plus de la moitié des communes du site du massif du Renoso a subi une déprise agricole marquée par une diminution notable du nombre d'exploitations agricoles (Cf. graphique ci-contre, données AGRESTE). Le plus souvent cette réduction du nombre d'exploitants a été couplée à une augmentation de la taille des troupeaux (com.pers. Jean-François ACCORSI, *Chambre d'agriculture 2A*). Cependant, l'intensité globale de l'activité agricole actuelle reste bien inférieure à celle des décennies précédentes.



Sur le site d'intérêt communautaire du massif du Renoso, le nombre d'exploitants agricoles, est approximativement de 18 (3 en Haute-Corse : 2 castanéiculteurs et 1 berger, environ 15 en Corse du Sud) (com.pers. *chambres d'agriculture 2A et 2B*). La superficie des exploitations est variable en fonction de l'activité, ainsi, la surface moyenne exploitée est, par exemple, de 15 Ha pour le castanéiculteur et atteint jusqu'à 147 Ha pour un éleveur. Dans la région, l'âge moyen des exploitants avoisine les 45 ans (com.pers. *Mélanie ESPI et Jean-François ACCORSI, chambre d'agriculture 2B et 2A*).

Jusqu'à présent les exploitations semblent trouver des repreneurs (com.pers. *J-F ACCORSI, Chambre d'agriculture 2A*) et les demandes d'estives augmentent (com.pers. *David CATTEAU, A Muntagnera*). Cependant, les secteurs aisément accessibles, tel que le Val d'Ese, sont largement favorisés au détriment des secteurs moins accessibles (com.pers. *J-F ACCORSI, Chambre d'agriculture 2A*).

IV.7.2. GESTION AGRICOLE

➤ Utilisation des estives

Au sein du périmètre considéré, l'élevage est une activité économique bien développée et diversifiée avec la présence de troupeaux principalement ovins, caprins, porcins et bovins, ainsi que quelques équins. L'élevage y est pratiqué de manière extensive. Cependant, la diminution du nombre d'exploitants entraîne une utilisation des terres qui a tendance à se limiter aux sites accessibles, imposant parfois une cohabitation entre bovins, ovins et porcins, comme sur le plateau d'Ese, et l'abandon de certains secteurs (*com.pers. ACCORSI J-F., chambre d'agriculture 2A*).

Bien que très localement (haut Prunelli notamment) quelques bovins semblent présents à l'année sur le site (*com.pers. B. RECORBET, DREAL Corse*), la présence de la majorité des troupeaux demeure rythmée par les saisons et notamment l'enneigement. Ainsi, dans le secteur du plateau d'Ese, les troupeaux sont généralement présents d'avril à novembre (période sans neige), avec une période d'utilisation de 5 à 7 mois pour les bovins et porcins et de 3 à 4 mois pour les ovins et équins (source : ODARC, 1997). Traditionnellement seuls caprins et ovins exploitaient les secteurs d'estive, mais depuis quelques dizaines d'années une modification du cheptel a été observée avec l'implantation de troupeaux bovins et porcins. Il faut d'ailleurs noter que nous avons peu de recul quant aux conséquences que pourrait avoir cette modification du cheptel, en particulier sur des habitats fragiles tels que les pozzines (*Com. pers. Laetitia HUGOT*).



Source : Pascaline VINET

En l'absence d'informations plus récentes, le tableau suivant, bien qu'obsolète, permet de donner une idée quant à la fréquentation du plateau d'Ese par les différents troupeaux (source : ODARC, 1997). Aucune information fiable n'est disponible pour le reste du site Natura 2000.

	Période d'arrivée	Période de départ	Durée du séjour	Effectif moyen estimé	Caractéristique du parcours	charge : équivalent annuel
Porcins	Printemps	Automne	4 à 6 mois	100	Varié	42 porcs ?
Bovins	Printemps	Automne	5 à 7 mois	75	Grand	40 UGB
Ovins	Début Eté	Fin Eté /début Aut.	2 à 3 mois	400	Circuit	100 UOC
Equins	Début Eté	début Automne	3 à 5 mois	15	Ponctuel	≈ 5 UGB
						Total des besoins en UF : ?

La cohabitation entre les troupeaux est parfois difficile et crée des conflits d'usage. Les troupeaux porcins sont particulièrement concernés. De plus, quelques porcs non ferrés, en divagation sur le site Natura 2000, occasionnent des dégâts sur les milieux naturels et en particulier sur les pozzines. En effet, ces habitats fortement patrimoniaux deviennent alors de véritables bauges où se roulent les cochons (ODARC, 1997). Outre, les dégâts visuels constatés, ces retournements du sol, bien que localisés, entraînent des modifications du cortège floristique avec une implantation de plus en plus marquée de *Poa annua* (Laetitia Hugot, com. pers.). Cette espèce rudérale remplace progressivement les espèces plus typiques des pozzines.



Source : Pascaline VINET, 2009



La modification des pratiques pastorales ancestrales touche également la transhumance car actuellement elle s'effectue majoritairement via des moyens motorisés. En effet, sur le site Natura 2000 du Massif du Renoso, seul Jean-François BATTISTELLI (Cf. photo ci-contre), « pastore » (berger) transhumant sur le plateau des pozzi, perpétue la tradition et monte encore à pied avec son troupeau de 187 brebis (com.pers. Jean-François BATTISTELLI). Ces brebis se répartissent le territoire avec les 200 brebis de la bergerie de Mezzaniva. Cette transhumance motorisée explique que les éleveurs privilégient les estives aisément accessibles et délaissent les zones qui le sont plus difficilement, d'où un véritable problème d'optimisation de la ressource à l'échelle du site Natura 2000 (secteurs surpâturés et d'autres sous-pâturés).

➤ **Pratique du brûlage**

Les consultations ont également mis en évidence la pratique du brûlage sur le site Natura 2000. Néanmoins, effectué le plus souvent par les agents communaux ou les chasseurs et rarement encadrés par des pompiers, peu d'informations existent. Monsieur Damiani (OEC) a réalisé un important travail de cartographie des sites incendiés, notamment sur le plateau d'Ese mais faute de temps ces données n'ont jamais pu être valorisées (com.pers. Damiani Denis). En l'absence d'information précise, il est donc difficile d'estimer l'impact réel de cette pratique sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Les études réalisées par l'ODARC en 1996 et en 2002 concernant la valeur pastorale des zones incendiées, notamment sur le plateau d'Ese ont montré une recolonisation ligneuse des secteurs incendiés en 1998 uniquement en 2002. Cette recolonisation par le genêt faux lobel a été largement freinée grâce aux prélèvements des jeunes pousses par les animaux. La dynamique de la végétation fourragère des fruticées à genêt faux lobel après brûlis est donc plutôt lente (ODARC, 2002).

➤ **Production fourragère**

D'après l'étude de la valeur fourragère du plateau d'Ese de l'ODARC (2002), il semble que la production moyenne des pelouses (nardaie, brûlis à Brachypode penné, pelouses interstitielles des fruticées) demeure plutôt médiocre (environ 0,5 t/ha), à l'exception des pozzines (en moyenne 1 t/ha). De plus, la production est la plus importante en début de saison (avril, mai).

L'ODARC (2002) montre également que le plateau d'Ese est empreint à de fortes variations interannuelles de la production fourragère. Ces variations sont certainement à attribuer aux facteurs climatiques (pluviométrie, température,...) (ODARC, 2002).

En l'absence quasi-totale de gestion, le potentiel de production fourragère est difficilement valorisable (ODARC, 2002).

Géré de manière extensive, le pastoralisme a un impact positif pour le maintien des milieux ouverts. Par contre, un sous-pâturage entraîne une recolonisation des ligneux et une fermeture des milieux. A l'inverse un surpâturage peut engendrer des problèmes de régénération des espèces et une dégradation des sols. L'optimisation du pâturage par une gestion raisonnée permettrait de préserver aux mieux les habitats d'intérêt communautaire tels que les pelouses des hautes montagnes corses.

Note : La commune de Bastelica a commandé une étude pour la mise en place d'une association foncière pastorale (AFP) sur une partie de son territoire (Cf. carte en annexe). Le site d'étude est peu concerné par cette AFP, cependant, pour une gestion harmonieuse du territoire il serait intéressant de suivre des axes de développement similaires, dans la mesure où ces derniers sont compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'élevage induit un impact sur les habitats naturels variable pouvant être positif à négatif suivant l'intensité.

IV.8. CONTEXTE FORESTIER

Le territoire régional Corse, d'une superficie de 872 608 Ha, est recouvert à plus de 46% par des zones boisées, soit à hauteur de 401 817 Ha. Le taux de boisement du département de la Corse du Sud est supérieur à celui de la Haute-Corse avec 55,9% contre 37,7% (*Schéma régional de gestion sylvicole de Corse (SRGS) ; juillet 2006*).

84,2% de la superficie boisée est utilisée à des fins de productions. La sylviculture constitue donc une activité prédominante en Corse. Ci-dessous le tableau de la répartition des forêts de production extrait du Schéma régionale de gestion sylvicole Corse.

TABLEAU XIX: RÉPARTITION DES FORÊTS DE PRODUCTION EN CORSE			
Forêt de production	Corse du sud (ha)	Haute Corse (ha)	TOTAL
Territoriale	11 345 (6%)	14 283 (10%)	25 628 (8%)
Autre soumis	26 694 (14%)	13 888 (10%)	40 582 (12%)
Privée	156 013 (80%)	116 239 (80%)	272 252 (80%)
TOTAL	194 052 (100%)	144 410 (100%)	338 462 (100%)

(Source : SRGS, CRPF Corse, 2006)

Les zones forestières occupent une place importante sur le site d'intérêt communautaire. Selon la nomenclature SRGS, l'espace forestier du site Natura 2000 du massif du Renoso est inclus dans la région forestière « Montagne centrale ». Cette région forestière est dominée par des essences telles que : chêne vert, châtaigner, pin maritime, pin laricio et arbousier. Malgré son importante superficie, une menace pèse sur les forêts Corse : l'incendie, car chaque année de nombreuses parcelles partent en fumée.

IV.8.1. LES STATIONS FORESTIÈRES

Une station forestière est une étendue de terrain de superficie variable, homogène sur les plans physiques et biologiques et justifie, pour une essence déterminée, une sylviculture précise. Le site d'intérêt communautaire du massif du Renoso s'étendant sur une large gamme d'altitude et d'expositions, il permet l'expression d'une diversité de peuplements forestiers, les principaux étant dominés par le pin laricio, le pin maritime (essentiellement en forêt de Pineta), le hêtre, le sapin et le chêne vert (uniquement en forêt de Pineta).

IV.8.2. LA FORÊT PRIVÉE

La forêt privée représente la majorité des boisements présents en Corse. Le morcellement à l'image de la forêt privée, en Corse, est très important. Presqu'aucune parcelle ne dépasse 25 ha, de ce fait seulement 1,5% de la superficie forestière privée relève de documents de gestion et aucun plan simple de gestion (PSG) n'existe sur le site Natura 2000. A noter que les PSG peuvent pourtant être mis en place dès 10 ha, si le propriétaire en a la volonté, mais aucune demande n'a été faite sur le Massif du Renoso. En revanche, il existe d'autres documents de gestion durable destinés aux petits propriétaires (4-25 ha), il s'agit du Code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) (*com. pers. Fabrice TORRE*). Créé par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001, ce code contient des recommandations adaptées à chaque type de peuplement (chêne vert, chêne liège, châtaigner, résineux...), visant à conduire une gestion durable des petites propriétés forestières privées (www.foretpriveefrancaise.com).

Dans le cadre de la forêt privée, la gestion est assurée par le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), établissement public dont l'objectif est d'orienter et de développer la gestion des forêts privées et d'apporter une aide technique aux propriétaires.

Sur le site Natura 2000 du massif du Renoso, le morcellement des propriétés privées associé à la faible valeur du bois posent des problèmes d'exploitation de ces forêts. De plus, il s'ajoute à ces contraintes un manque de desserte des parcelles accentuant la difficulté de valorisation des produits ainsi qu'une concurrence trop importante avec le bois d'importation. En effet, en raison des procédés industriels dont il bénéficie ce dernier est actuellement de meilleure qualité et moins cher que le bois produit en Corse.

L'ensemble de ces contraintes n'incitent pas les propriétaires privés à se lancer dans la gestion de leurs parcelles et ne peuvent régler leurs problèmes fonciers en raison de coûts élevés.

Afin de fournir des solutions à la valorisation de ces forêts le CRPF tente d'inciter les propriétaires à se regrouper en association syndicale de gestion forestière (ASGF) ou en association foncière pastorale (AFP) et leur propose alors de signer des CBPS. Dans cette démarche, le CRPF a également initié la création d'un opérateur économique qui sera susceptible de gérer les propriétés forestières par mandat sous forme de coopérative forestière.

IV.8.3. LA FORÊT PUBLIQUE

IV.8.3.1. Présentation générale

En Corse, le domaine forestier public comprend les forêts territoriales et les forêts communales.

➤ **Les forêts territoriales**

Avec la loi sur la Corse du 22 janvier 2002, les forêts domaniales sont devenues la propriété de la collectivité territoriale de Corse (CTC) et portent donc à présent le nom de « forêt territoriale ». La gestion de ces forêts est généralement attribuée à l'Office National des Forêts (ONF). Trois d'entre elles interceptent le site et occupent 30% de sa surface. (Cf. carte n°23)

- la forêt de Marmano : elle intercepte le site au nord-est sur la commune de Ghisoni, à proximité du col de Verde. ;
- la forêt de Pineta : présente au sud du site, elle l'intercepte sur une petite surface sous la pointe de Montagnola;
- la forêt de Sant'antone : elle recouvre totalement la section un peu isolée à l'est du site Natura 2000 sur Palneca ;

➤ **Les forêts communales**

Trois d'entre elles interceptent le site. (Cf. carte n°23)

- forêt de Bastelica : elle occupe le sommet de la vallée du Prunelli, dans sa totalité elle s'étend sur 26 km² ;
- forêt de Tasso occupe une petite partie du site en rive gauche de la rivière d'Ese.
- forêt des 5 communes : elle occupe la partie sud-ouest du site, du Col d'Arusula à la rivière d'Ese.

IV.8.3.2. Gestion des forêts territoriales

Les forêts territoriales répertoriées sur le site d'intérêt communautaire bénéficient d'un plan de gestion établi pour une période de 15 ans (Cf. *Tableau XX ci-dessous*).

Remarques l'ensemble des informations présentées dans ce paragraphe est extrait des plans d'aménagement des forêts territoriales de Pineta, Marmanu et Sant'Antone réalisé par l'ONF

Tableau XX: Récapitulatif des plans d'aménagement forestiers			
Forêt	Dates d'application	Superficie	Séries de gestion
Forêt territoriale de Pineta	2002-2016	1171,88 Ha	3 (dont une d'intérêt écologique)
Forêt territoriale de Sant'Antone	2005-2019	2316,54 Ha	4 (dont une d'intérêt écologique)
Forêt territoriale de Marmano	2005-2019	2201,49 Ha	4 (dont une d'intérêt écologique)

➤ **Séries de production**

La forêt de Pineta est composée de deux séries de production (*ONF, schéma d'aménagement de la forêt domaniale de Pineta 2002-2016*) : une première destinée à fournir du bois d'œuvre de pin maritime gérée en futaie irrégulière par parquet, une seconde produisant du bois de hêtre selon le même mode mais dans l'objectif de fournir du bois de chauffage. Le secteur de production de pin maritime se compose d'une mosaïque d'habitats forestiers. Cependant, dans certaines zones le couvert arbustifs est dense et empêche une régénération satisfaisante du pin maritime. C'est pourquoi, dans les zones mécanisables, le maquis est régulièrement extrait de ces secteurs de productions par gyrobroyage. Par contre, les secteurs non mécanisables ne sont pas démaquisés et la régénération du pin s'y fait donc de manière plus extensive.

La forêt de Sant'Antone, au sud-est du site, se compose essentiellement d'essences telles que le pin laricio (36,1%) et le hêtre (40,7%). La gestion est répartie en 4 unités de gestion, 2 consacrées à la production, 1 d'intérêt pastoral, 1 d'intérêt écologique. Conscient de l'intérêt écologique de l'ensemble du massif, des actions sont mises en œuvre même au sein des séries de production afin de maintenir la biodiversité. Par exemple, au moins un arbre mort (de diamètre supérieur à 35 cm) par hectare est maintenu ainsi que deux arbres à cavités naturelles. Ces actions sont essentiellement faites en faveur de l'avifaune, notamment la sitelle corse, mais aussi pour les espèces saproxylophages telles que la Rosalie des Alpes. (*ONF, forêt territoriale de Sant'Antone, 2005*)

La forêt territoriale de Marmanu est découpée en quatre séries de gestion : trois destinées à la production et une d'intérêt écologique. Les principales essences forestières sont le pin laricio (58%) puis le hêtre (21%). Les séries de production sont gérées de manières

différentes. Une première est destinée à la production intensive du pin laricio, une seconde à la production de hêtre, sapin et pin et une troisième destinée à la production de pin et hêtre mais également d'intérêt paysager. Pour cette dernière série une gestion forestière par futaie irrégulière pied à pied a été choisie afin de limiter l'impact paysager de l'activité sylvicole. (*ONF, forêt territoriale de Marmanu, 2005*)

Une inquiétude est soulignée dans le plan d'aménagement de la forêt de Pineta, elle concerne l'arrivée de la cochenille du pin (*Mastuccocus feytaudi*). Cet insecte homoptère d'origine atlantique, attaque principalement les arbres adultes. Les peuplements de pin maritime sont particulièrement sensibles à ce parasite. Apparue en Corse en 1994, il progresse chaque année, son arrivée dans la forêt de Pineta est prévue pour les prochaines décennies. En prévision, certaines stations (mésophiles à mésoxérophiles) bénéficieront de la plantation de nouvelles essences (pin laricio et aulne cordé).

Une autre menace pèse sur ces peuplements forestiers : les incendies. Une attention particulière est donc portée pour la protection des forêts contre ces catastrophes d'origine naturelle ou anthropique. Pour cela, des opérations de démaquisage sont effectués dans certains secteurs ainsi que l'installation de bassins de stockage d'eau et une mise aux normes des pistes forestières.

➤ **Séries d'intérêt écologique**

Les forêts sont divisées en série de gestion en fonction de leur intérêt économique et écologique. Les forêts de Pineta, Sant'Antone et Marmano, ont toutes trois une série d'intérêt écologique. Les peuplements retenus pour constituer la série d'intérêt écologiques sont généralement des peuplements se développant sur de fortes pentes rocheuses et où la production est quasiment impossible en raison du manque d'accès.

Leur gestion passe donc par une absence d'intervention, excepté pour la forêt de Sant'Antone, où sont effectués un débroussaillage annuel des abords de la chapelle et une coupe des arbres pouvant constituer des risques aux abords des sentiers, des pistes et de la chapelle. Cette série représentant un intérêt scientifique, il est possible, selon les opportunités, qu'elle soit le cadre d'études. Cette gestion écologique de la forêt permet de fournir du bois mort ou dépérissant aux espèces y étant inféodées et ainsi de favoriser le maintien de la biodiversité dans ces milieux forestiers.

➤ **Série d'intérêt pastoral**

Il existe une série d'intérêt pastoral située au sein de la forêt de Sant'Antone. Seule une parcelle gérée ainsi est intégrée dans le périmètre du site d'intérêt communautaire « Massif du Renoso ». Au sein de cette série, seuls certains gros arbres seront coupés afin de permettre un apport de lumière suffisant pour l'installation d'une strate herbacée de valeur pastorale intéressante. Les arbres morts ou dépérissants seront conservés sur place et des enclos de mise en défens, de 3 à 5 ha, seront mis en place en concertation avec les éleveurs, pour une durée de 8 ans.

IV.8.4. SYNTHÈSE DU CONTEXTE FORESTIER

Le site d'intérêt communautaire du massif du Renoso est en partie pourvu d'habitats forestiers. La gestion sylvicole pratiquée sur les peuplements forestiers a un impact considérable sur la biodiversité présente. Conscient du fort intérêt écologique des forêts du massif du Renoso, les gestionnaires ont mis en place des mesures afin de préserver cette biodiversité. Ainsi, des secteurs forestiers qualifiés d'intérêt écologiques ne sont plus soumis à l'activité sylvicole et même les séries de production font l'objet d'actions en faveur du maintien de la biodiversité (maintien de bois mort, arbres creux...). Ces actions sont positives pour le maintien d'espèces d'intérêt communautaires telles que : la buxbaumie verte, la rosalie des Alpes, le grand capricorne, et les espèces de chiroptères arboricoles.

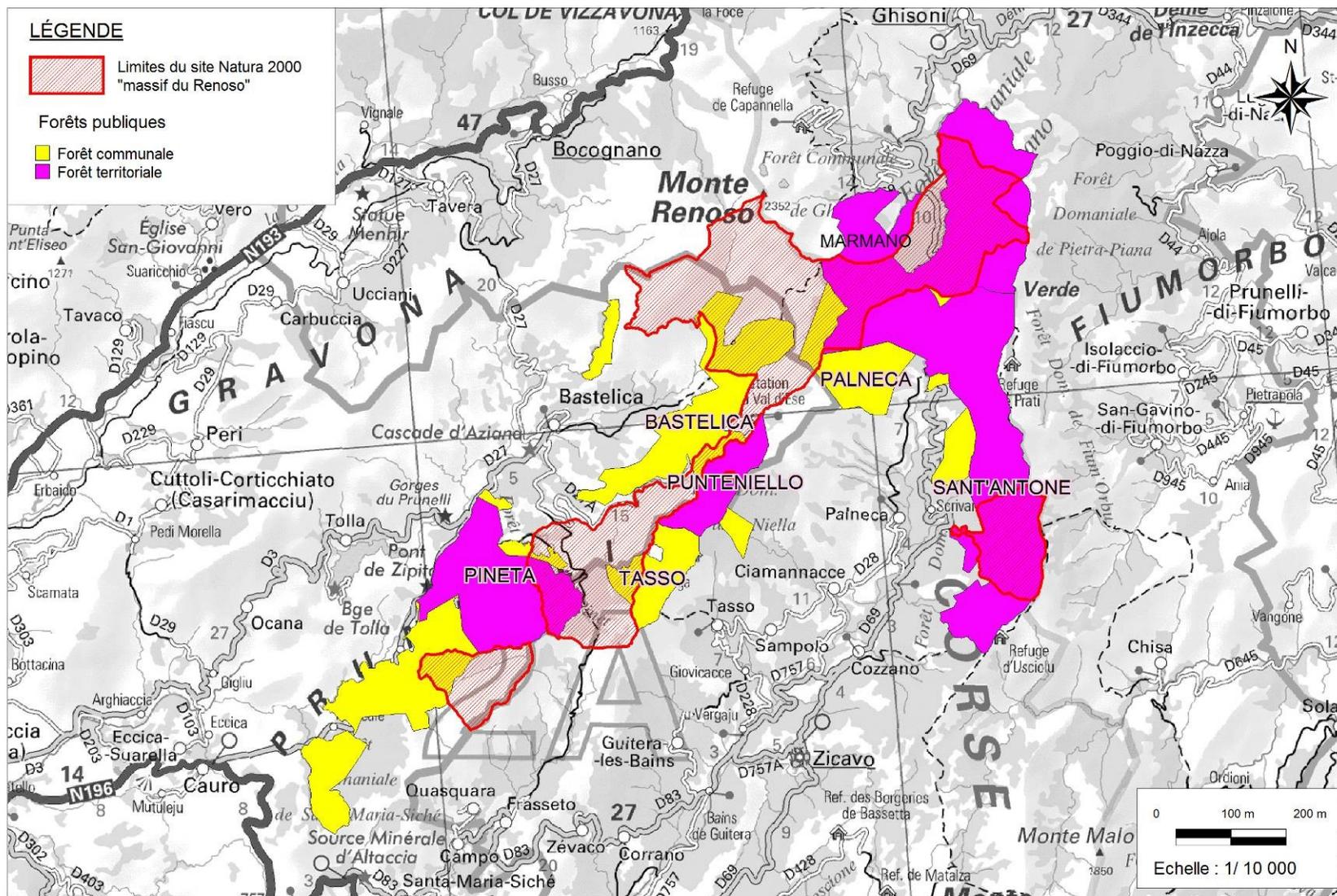
Certains secteurs forestiers, principalement aux abords du GR 20, sont fréquentés. La prise en considération de l'impact paysager de la gestion sylvicole y est donc primordiale. La gestion est donc adaptée afin de conserver la qualité paysagère des sites.

Sur le site, les milieux forestiers sont menacés par des risques naturels tels que les incendies mais aussi peut être bientôt par des risques biologiques avec l'arrivée prochaine de la cochenille du pin. Ces menaces sont donc prises en compte dans la gestion forestière et peuvent passer par une extraction du maquis.

La gestion sylvicole mise en place est bénéfique aux espèces d'intérêt communautaire forestières connues.



LOCALISATION DES FORÊTS COMMUNALES ET TERRITORIALES À PROXIMITÉ DU SITE NATURA 2000 "MASSIF DU RENOSO"



Sources : Scan 25, IGN - Cartographie : Biotope, 2009

Figure 28: Localisation des forêts communales et territoriales

Document d'objectif du site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation FR9400611134 Massif du Renoso - 2011

(Maître d'Ouvrage: PNRC; opérateur: BE Biotope)

IV.9. ACTIVITÉS DE LOISIRS ET TOURISTIQUES

L'environnement du massif du Renoso est particulièrement riche en sites naturels et permet le développement de nombreuses activités touristiques et de loisirs, notamment grâce :

- **A l'environnement naturel** propice aux randonnées (sommets environnants dont le Monte Renoso, Lacs de haute montagne : Bracca ; Vitalaca ; torrents et rivières, accès au GR20, station de ski de du Val d'Ese...)
- **Aux paysages et territoires** (massif montagneux, vaste territoire forestier, pozzines...)
- **Au patrimoine historique, culturel et architectural** riche (les bergeries, les barrages sur le Fium'Orbu et le prunelli...)

Fort de ces patrimoines et de ces atouts, plusieurs activités de tourisme et de loisirs se sont développées dans cette région.

IV.9.1. LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

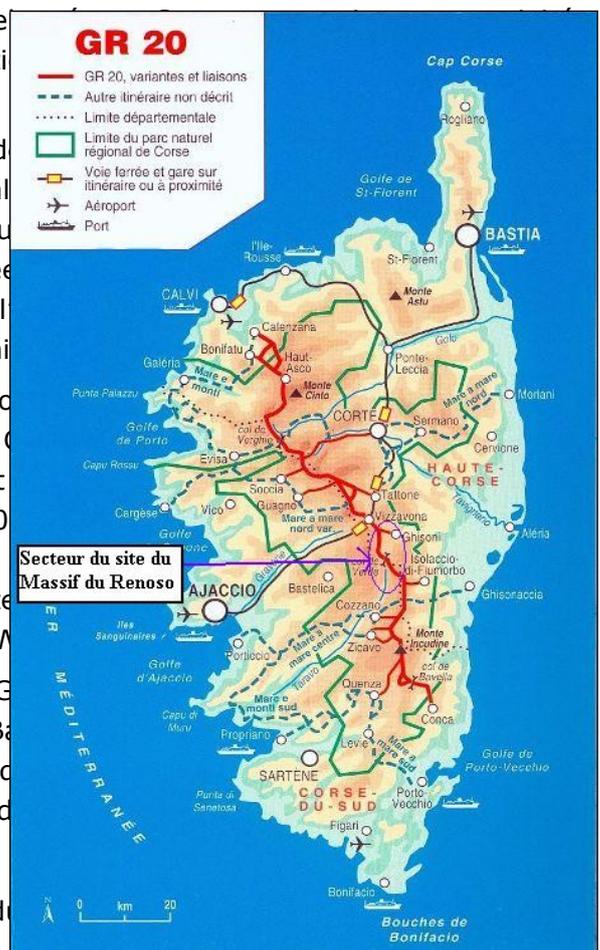
IV.9.1.1. La randonnée

La randonnée pédestre est une activité bien développée et très prisée du tourisme estival. De nombreux sentiers de randonnée, le plus connu est le GR 20.

Le GR 20 est un sentier de grande randonnée pédestre qui suit la ligne de partage des eaux, partant de Calvi jusqu'à Ajaccio, long de près de 200 km, est réputé pour être l'un des plus beaux sentiers de France. Enneigé une grande partie de l'année, il est accessible uniquement de mi-juin à mi-octobre. Le reste de l'année, il est délaissé puisqu'il constitue un lieu de randonnée hivernale.

Le site d'intérêt communautaire du massif du Renoso est traversé par le GR 20 au niveau de l'étape reliant les refuges de Cargèse à Sartène, à 642 mètres. Ce sentier de grande randonnée est parcouru chaque année par 10 000 randonneurs, 10% sont des touristes étrangers. Les randonneurs ont une moyenne d'âge de 30 ans, 75% sont des touristes d'origine française, 25% par des touristes étrangers. Deux autres sentiers, mentionnés sur la carte IGN, sont également très fréquentés : l'un partant de la fontaine de Verga, au nord-est de Bastia, et l'autre partant de Punta Cappella, l'autre débutant à proximité de Sartène, traversant les bergeries de Pontanuccio, et traversant le plateau de Sartène.

La fréquentation de ces sentiers est maximale de mi-juin à mi-octobre, le reste néanmoins importante de début juin à fin septembre. Les randonneurs s'écartent généralement peu des sentiers, mais une fréquentation trop



importante entraîne des dégradations plutôt fortes mais concentrées sur le tracé des sentiers. Globalement, l'activité pédestre reste majoritaire, les activités motorisées demeurent marginales même si la présence de véhicules motorisés (quads, 4X4,...) a occasionnellement été observée.

L'impact lié à l'activité de randonnée semble être localement et ponctuellement fort.

IV.9.1.2. Les sports d'hiver:

La Corse dispose de deux stations de ski encore en activité :

- **la station de Ghisoni**, au nord-ouest du site d'intérêt communautaire ;

En 1975, la commune de Ghisoni a inaugurée la station de ski, communément nommée « stade de neige des bergeries de Capanelle », située au-dessus des bergeries de Capanelle, sous le lac de Bastani à 1920 mètres d'altitude.

- **la station de ski du Val d'Ese**, au centre du site Natura 2000 du massif du Renoso.

Implantée sur le plateau d'Ese entre les vallées du Prunelli et du Taravo, la station de ski du Val d'Ese s'étend sur les communes de Bastelica et Ciamannacce à une altitude comprise entre 1620 et 1750 mètres. L'aménagement du plateau a commencé dès les années 70 avec la création de la route d'accès (D 27A), mais c'est en 1976 que les premières infrastructures de la station sont apparues avec l'installation des premiers téléskis.

Aujourd'hui, la station du Val d'Ese propose des activités telles que la luge, le ski, le snowboard... Pour cela, elle dispose de 5 pistes de skis et 4 téléskis, dont l'un, présent sur le site Natura 2000 du massif du Renoso, est hors service. Un projet porté par la mairie de Bastelica porte d'ailleurs sur la réhabilitation de la partie basse et le démontage de la partie haute de cette structure.

Chaque année, la station du Val d'Ese accueille plus de 20 000 skieurs au cours d'une période s'étalant généralement du 20 décembre au 30 mars avec un pic de fréquentation entre le 20 janvier et le 20 février. La majorité des visiteurs de la station sont d'origine Corse (90%). (Source : M. GIFFON, maire de Bastelica)

Cette fréquentation a un impact faible sur les habitats d'intérêt communautaire de type pelouses de haute montagne d'intérêt communautaire de par sa concentration temporelle et spatiale.

L'activité des stations de ski semble constituer une menace limitée sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

IV.9.1.3. La chasse

En Corse, la chasse est une véritable institution qui malgré l'exode rural fait toujours de nombreux adeptes. En effet, alors que sur le continent le nombre de chasseurs avoisine les 3% de la population, le territoire insulaire frôle les 10% et délivre en moyenne 17000 permis chaque année. En Corse, la période de chasse s'étend du 15 août au 28 février.

L'activité cynégétique, sur le site d'intérêt communautaire concerné, s'articule principalement autour de quelques espèces : le sanglier, le lièvre et les perdreaux. Ces deux derniers sont également lâchés afin d'alimenter les stocks cynégétiques. Les sangliers étant à l'origine de dégâts dans ce secteur, des battues sont organisées dans l'objectif de réduire leur population.

Attestant de l'importance de la chasse sur le site d'étude, est marqué par la présence, dans le périmètre du site Natura 2000, de 7 associations de chasses et 2 Réserves de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) (Cf. Figure 28) :

- la RCFS d'Arusola (420 ha sur la commune de Frasseto, créée en 1983)
- la RCFS de Sivolano (797ha sur la commune de Bastelica, créée en 1986)

Toutefois, la RCFS d'Arusola est en cours d'abrogation et Sivolano en cours de modification. Une activité illégale, du braconnage de nuit semble avoir été constatée sur le site. Difficilement observable, l'importance de cette pratique et des dégâts qu'elle entraîne ne sont pas mesurables.

L'activité cynégétique semble avoir un impact faible sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

IV.9.1.4. La pêche

Du fait de la densité du réseau hydrographique sur le site et à proximité directe, l'activité de pêche est bien développée. La présence principalement de truites, poisson très prisée par les pêcheurs, est un atout certain pour le développement de cette pratique traditionnelle. L'ouverture de la pêche à la truite est fixée par arrêté préfectoral. Des quotas de pêche sont fixés à 10 truites maximum par pêcheur, chacune d'une taille supérieure à 18 cm dans les cours d'eau.

Plusieurs sous-espèces de truites sillonnent les eaux Corses, la majorité étant des souches de la Truite fario (*Salmo trutta*). Trois souches sont reconnues : dites atlantiques, méditerranéenne et corse. Seules les souches méditerranéennes et corses sont présentes naturellement en Corse, la souche atlantique ainsi que la Truite arc-en-ciel (espèce d'origine nord américaine) ont été introduites par l'homme.

La Truite corse (*Salmo trutta macrostigma*) (Cf. § III.4.5.1 page 106) a été menacée sur le territoire insulaire, c'est pourquoi, suite au programme LIFE « macrostigma » sa présence dans certains ruisseaux a motivé la création de plusieurs réserves temporaires de pêche (RTP) dont quatre sont présentes dans le périmètre du site d'intérêt communautaire « Massif du Renoso » (Cf. Figure 28 page suivante) :

- RTP de Calderamolla (arrêté de création n° 07.05.CE),
- RTP di pozzi di Marmanu (arrêté de création n° 07.09.CE),
- RTP du Val d'Ese (arrêté de création n° 07.03.CE),
- RTP de St Antoine d'uccialinu. (arrêté de création n° 07.10.CE).

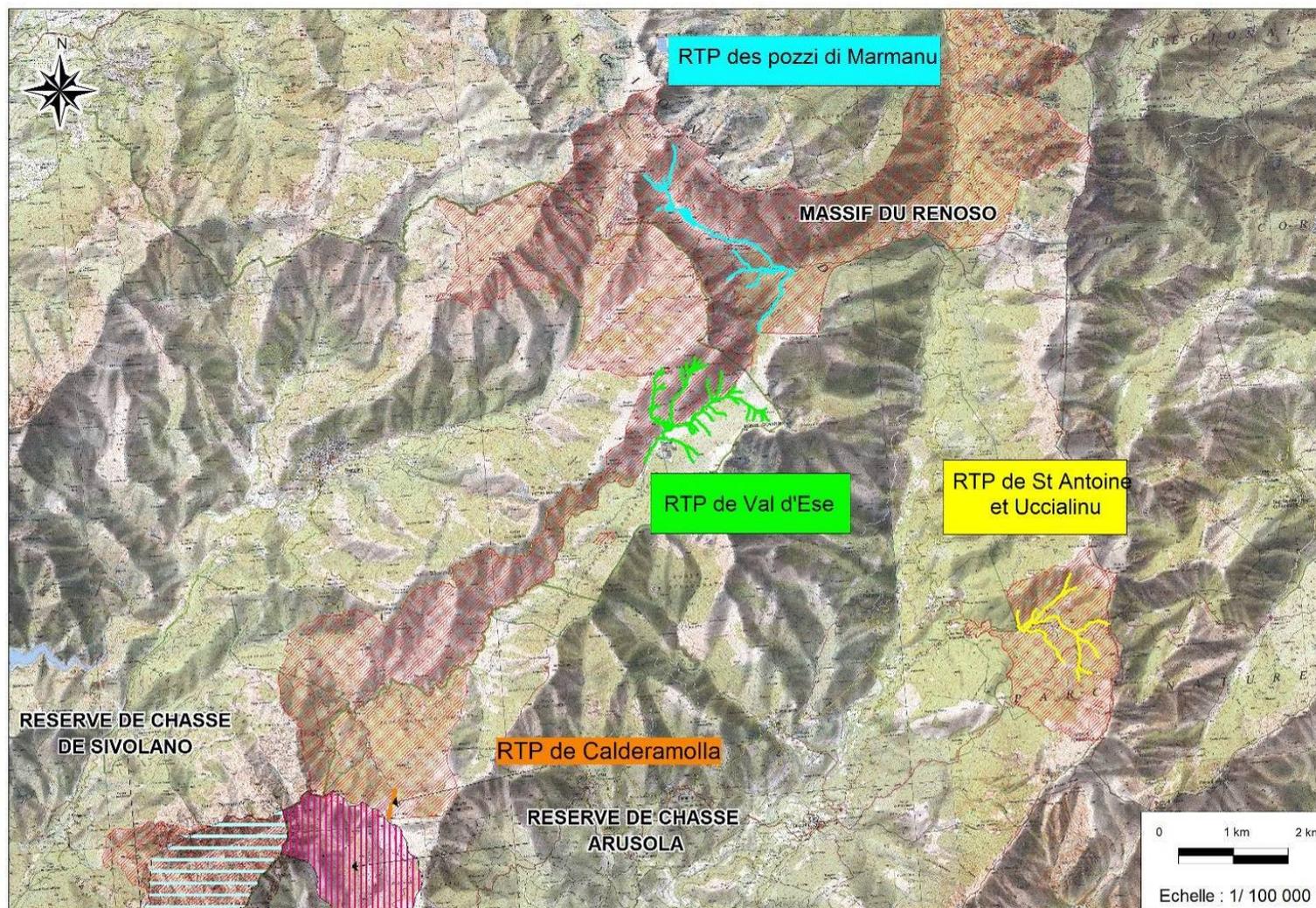
Ces réserves temporaires, créées pour une durée de 5 ans, sont gérées par la fédération de Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques. La pêche y est alors strictement interdite pour une durée de 5 ans (ici 2007-2012). A cela s'est ajoutée une action de sensibilisation ainsi qu'un renforcement des contrôles. Une convention lie l'ONEMA, l'ONF, l'ONCFS, la fédération de pêche et le PNRC pour la surveillance des RTP. Des gardes de pêche sont affectés à cette tâche. Ponctuellement, il arrive encore que des braconniers soient verbalisés grâce aux actions de surveillance. Or, braconnage et alevinage à base de souches allochtones, constituent des menaces notables pour la conservation des populations de truite corse.

Braconnage et alevinage constituent des menaces importantes pour la conservation des Truites de Corse (*Salmo trutta macrostigma*).



Document d'objectif du site Natura 2000 FR9400611 : Le massif du Renoso - BIOTOPE

LOCALISATION DES RÉSERVES DE CHASSE ET DE PÊCHE SITUÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SITE NATURA 2000 "MASSIF DU RENOSO"



Sources : Scan 25, IGN- Cartographie : Biotope, 2009

Figure 29: RTP et RCFS recoupant le site Natura 2000 "Massif du Renoso"

Document d'objectif au site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation FR9400611130 Massif du Renoso - 2011
(Maître d'Ouvrage: PNRC; opérateur: BE Biotope)

IV.9.2. LE TOURISME

De par ces qualités tant paysagères que culturelles, le massif du Renoso attire chaque année de nombreux touristes. De plus, proposant des activités de pleine nature à la fois hivernale (ski) et estivale (randonnée, baignade...) l'activité touristique s'étale sur deux saisons. Néanmoins, la fréquentation demeure plus accentuée durant les vacances les mois de juillet et août puisque les stations de ski sont principalement fréquentées par des visiteurs corses.

Aucune structure d'hébergement n'existe sur le site, cependant quatre refuges sont implantés à proximité et constituent les étapes incontournables des randonneurs du GR 20 :

- au nord-ouest du site, le refuge de Capanelle, géré par le PNR de Corse compte 16 places et le gîte d'étape « U Fugone » en compte 62 ainsi que des chalets ;
- le refuge de Prati, à l'Est du site, est géré par le parc naturel régional de Corse (PNRC). Il peut accueillir 32 personnes ;
- au niveau du col de Verde, le relais San Petru di Verde propose 40 couchages et un espace bivouac.

La capacité d'hébergement, directement à proximité du site, s'élève au minimum à 150 lits (hors espace pour le bivouac). Ces refuges étant alimentés par une clientèle provenant essentiellement de l'activité produite par la pratique de la randonnée pédestre via le GR 20 principalement, les clients ne passent généralement qu'une nuit sur place. Ces refuges et gîtes privés voient donc leur clientèle se renouveler quotidiennement.

La présence de ces hébergements est nécessaire puisque, dans un secteur où l'activité touristique est importante, ils permettent de limiter la prolifération du camping sauvage. Ceci est d'autant plus important que le camping sauvage entraîne des dégradations notables que se soit par le biais du dépôt des déchets ou encore par le fait que le plus souvent les campeurs font des feux.

L'accueil touristique est en voie de développement sur le site, mais son impact sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire semble actuellement limité.

IV.10. LES PROJETS EN COURS OU A VENIR

IV.10.1. REQUALIFICATION PAYSAGÈRE DE LA ZONE CENTRALE DE LA STATION D'ESE

Dans le cadre d'un partenariat entre le PNRC et la commune de Bastelica, il a été convenu de mettre en œuvre la requalification paysagère de la zone centrale de la station d'Ese. Ce projet vise à conforter la double vocation de cette station, à savoir : stade de neige en hiver et épiceutre des activités estivales de pleine nature. De plus, ce projet s'inscrit dans une optique éco-touristique globale incluant l'aménagement de sites touristiques remarquables tels que le plateau d'Ese (*Parc naturel régional de Corse, 2008*).

IV.10.2. RÉINTRODUCTION DU MOUFLON ET DU CERF CORSES

Le cerf corse (*Cervus elaphus corsicanus*) et le mouflon corse (*Ovis gmelini musimon var. corsicana*) sont tous deux des espèces endémiques de Corse. Face à la diminution (pour le mouflon) ou à la quasi disparition (pour le cerf) de ces mammifères sur le territoire insulaire, des programmes de conservation et de réintroduction ont vu le jour. C'est le cas, par exemple, du programme life nature « conservation et extension des populations de mouflon corse en corse », programme conduit par le PNRC depuis novembre 2003.

Autrefois, ces espèces étaient probablement présentes dans le périmètre du site Natura 2000 du « Massif du Renoso » et plus exactement au niveau de la forêt de St Antoine (*source : revue « Stantari », novembre 2008-janvier 2009, p. 10-17*). Le site d'intérêt communautaire peut donc potentiellement, dans un futur plus ou moins lointain, constituer un site privilégié pour supporter des programmes de réintroduction de ces espèces (*Communication personnelle, P. Benedetti*). Ce projet reste néanmoins qu'une perspective floue à l'heure actuelle.

IV.10.3. AMÉNAGEMENT DES BERGES DU PLAN D'EAU DE TOLLA (HORS SITE)

Fort de ces atouts paysager et des activités qu'il propose, le plan d'eau de Tolla connaît, comme de nombreux sites à proximité, une activité touristique importante et concentrée dans le temps. La majorité des touristes reste néanmoins lié au tourisme balnéaire et peu de séjours prolongés sont donc effectués dans la vallée. C'est donc dans l'objectif de fixer une activité touristique en montagne que le projet d'aménagement des berges du plan d'eau de Tolla a vu le jour. Ce projet est constitué de deux axes : un premier consistant en l'aménagement d'une plage sur les berges du plan d'eau et un second reposant sur la création d'un local permettant d'abriter des activités de loisirs comme l'aviron (*source : www.vallee-prunelli.fr*).

IV.11. BILAN DU DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le Massif du Renoso territoire riche, tant du point de vue de son patrimoine naturel et paysager que de son patrimoine culturel, couvre une vaste superficie. Majoritairement rural et montagnard, l'économie de ce massif est principalement basée sur le secteur primaire. En effet, agriculture, élevage et sylviculture ont longtemps été les principales ressources économiques de la région. Cependant, face à l'exode rural et la déprise agricole survenue dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, les villages du massif du Renoso, comme de nombreux autres en France, se sont tournés vers de nouvelles ressources économiques.

En l'occurrence, ce territoire a mis à profit ses qualités en y développant le tourisme. Aujourd'hui, les activités liées au tourisme et aux loisirs occupent une place prépondérante sur le site Natura 2000. Ainsi, stations de ski, sentiers, ont vu le jour dans le massif permettant de maintenir l'économie sur le territoire. Bien que principalement saisonnières, l'intensité de ces activités de loisirs est non négligeable, elles ont donc un impact négatif potentiellement fort même s'il est très localisé dans le temps et l'espace. Le tourisme tendant à s'accroître dans la région, il devra être géré afin de limiter les effets négatifs sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Malgré les bouleversements, ce territoire a conservé son caractère en préservant des activités traditionnelles comme la chasse et la pêche, aujourd'hui encore bien répandues. Ces activités ont globalement un impact faible. Par contre, bien qu'interdit le braconnage a encore été constaté récemment sur le site. Cette pratique constitue une menace forte pour les populations de truites corses.

Le secteur primaire est bien développé sur le site mais certaines activités comme l'élevage se maintiennent difficilement. Pourtant, le pastoralisme extensif permet le maintien des milieux ouverts tels que les pelouses. Son influence positive met donc l'accent sur l'intérêt de maintenir ces pratiques sur le site.

Dans le secteur du site Natura 2000 du massif du Renoso, plusieurs espèces d'intérêt communautaire sont inféodées aux milieux forestiers (Buxbaumie verte, Rosalie des Alpes, Grand capricorne et chiroptères arboricoles), la prise en compte de ces espèces dans la gestion sylvicole s'avère positive.

Il ressort de ce diagnostic socio-économique l'importance du maintien des pratiques ancestrales d'élevage avec la conservation de la transhumance et du maintien d'une gestion forestière soucieuse des enjeux écologiques. Les flux touristiques tendant à s'accroître, l'impact de ces derniers risque d'augmenter. Il sera donc nécessaire de réguler ces flux.

Activité	Impact (+/-/0)	Habitats IC*	Espèces IC*
Industrielle & commerciale	0	-	-
Agricole et pastorale :			
➤ Pâturage mixte	+	Pelouses des hautes montagnes corses	
➤ Divagation des animaux domestiques (porcs notamment)	-	Pozzines Habitats forestiers	Rosalie des Alpes (Atteinte à l'habitat d'espèce : hêtraie)
➤ Abandon estive	-	Pelouses des hautes montagnes corses	
Sylvicole :			
➤ Maintien bois mort	+		Buxbaumie verte
➤ Maintien arbres âgés	+		Grand capricorne, Rosalie des Alpes, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein
Touristique et de loisirs :			
➤ Randonnée	-(loc)	Pelouses des hautes montagnes corses	
➤ Accès des véhicules motorisés	-	Pozzines	
➤ Sports d'hiver (passages busés)	0 -		Truite corse
➤ Chasse	0		
➤ Pêche	0		Truite corse
➤ braconnage, alevinage	-		Truite corse

*D'intérêt communautaire

DEFINITION DES ENJEUX DU
SITE D'IMPORTANCE
COMMUNAUTAIRE FR9400611
«MASSIF DU RENOSO»

V. ENJEUX HIÉRARCHISÉS DU SITE

Le site d'intérêt communautaire du Massif du Renoso occupe une vaste superficie. Il intègre un large panel d'altitude et d'exposition permettant ainsi l'expression d'une mosaïque de milieux contribuant à la richesse paysagère, floristique et faunistique du site. La qualité de son patrimoine naturel se traduit par la présence de nombreux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'analyse de l'interaction entre les usages et les habitats et espèces d'intérêts communautaires présents sur le site du massif du Renoso a permis de mettre en relief les principaux enjeux du site FR9400611 « Massif du Renoso ».

V.1. ENJEU CONCERNANT LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Sur le site du massif du Renoso, plus de la moitié de sa superficie est occupé par des habitats d'intérêt communautaire (59%), ce qui représente plus de 3600 ha. Il compte 11 habitats d'intérêt communautaire (17 sous-habitats) dont 1 considéré comme prioritaire (composé de 3 sous-habitats) constitué par les peuplements de Pin laricio endémique de Corse. Ces habitats sont diversifiés, ils passent de milieux ouverts comme les pelouses à des fruticées, des espaces forestiers et même des milieux rocheux.

Les habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site semblent présenter un état de conservation bon à excellent. En effet, mise à part les forêts de châtaigniers et les pelouses de haute montagne qui ont un état de conservation jugé moyen, tous les habitats observés sur le site Natura 2000 présentent un état de conservation satisfaisant (*Cf tableau XVI page suivante*).

Compte tenu de la variabilité des menaces et des superficies des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site, les enjeux concernant ces habitats sont très variables. Selon l'habitat considéré ils peuvent être forts à faibles. Les habitats présentant l'enjeu le plus fort sont les pelouses de haute montagne d'intérêt communautaire. Leur régression est principalement liée à la diminution des pratiques d'estives et la qualité de leur état de conservation est altérée notamment par le fouissage des porcs (sur les pozzines notamment).

Tableau: XVI: Evaluation des enjeux liés aux habitats d'intérêt communautaire

Habitat IC	Code N2000	% couvert (SIRS)	% couvert (FSD)	Représentativité	Superficie relative	état de conservation	Menace	Enjeu
Pelouses des hautes montagnes corses	6170	2,13	11	A	B	B à C	modérée à forte	fort
Fruticées montagnardes de Corse	4090	27,42	22	A	C	B	faible	modéré
Pinèdes méditerranéennes de Pins laricio	9530 (prioritaire)	8,64	16	A	B	A à B	faible	modéré
Bois de châtaigniers	9260	0,46	0	0	0	C	?	modéré
Yeuseraies corses	9340	9,85	3	C	C	B	faible	modéré
Mégaphorbiaies corses	6430	1,3	1	C	C	A	faible	faible
Eboulis à <i>Oxyria digyna</i>	8110	0,46	1	C	C	A	faible	faible
Pentes rocheuses siliceuses	8220	1,55	5	C	C	A	faible	faible
Pinèdes méditerranéennes de Pins maritime	9540	5,55	1	C	C	A à B	faible à modéré	faible
Galeriers d'aulnes montagnardes corses	92A0	0	0	0	0	0	-	inconnu
Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	3130	0	1	D	0	0	-	inconnu

Légende :

Représentativité	A: excellente	B: bonne	C: significative	D: présence non significative
Superficie relative	A: 100% > p > 15%	B: 15% > p > 2%	C: 2% > p > 0%	0: inconnue
Etat de conservation	A: excellente	B: bonne	C: moyenne à réduite	0: inconnue
Evaluation globale	A: valeur excellente	B: valeur bonne	C: valeur significative	0: inconnue

V.2. ENJEUX CONCERNANT LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le site Natura 2000 du massif du Renoso compte également 13 espèces mentionnées dans une des annexes de la directive habitat-faune-flore dont 11 à l'annexe II (Cf tableau XVII page suivante). De par la variabilité des habitats qu'offre le site, on y trouve des espèces inféodées aux milieux forestiers comme la Rosalie des alpes (*Rosalia alpina*), mais aussi des espèces ayant besoin d'espaces ouverts comme le Porte-queue de Corse (*Papilio hospiton*).

L'espèce représentant un enjeu majeur est bien sûr la Truite de Corse (*Salmo trutta macrostigma*). Néanmoins, d'autres groupes constituent des enjeux demeurant relativement important :

- les chiroptères constituent un enjeu fort de par leur diversité sur le site et la présence de 4 espèces d'intérêt communautaire ;
- bien que fort, l'enjeu concernant le Porte-queue de Corse reste localisé ;
- la flore avec *Buxbaumia viridis* et *Euphrasia nana* représente un enjeu modéré ;
- sur le site, les amphibiens, bien que commun en Corse, présentent une belle diversité et les deux *Discoglosses* sont en sympatrie, l'enjeu concernant les amphibiens est donc modéré.

Outre les espèces d'intérêt communautaire, le site accueille en plus une belle diversité faunistique et floristique. De nombreuses espèces hautement patrimoniales y sont implantées avec pour l'avifaune : la sittelle Corse, l'autour des palombes, et pour la flore : *Paeonia mascula*, *Cerinth glabra subsp tenuiflora*...

Le maintien et l'expression de la majorité de ces habitats et espèces dépend souvent d'un juste équilibre entre les activités humaines qui s'y déroulent et les conditions écologiques locales. D'où l'importance d'une prise en compte indispensable des usages pour la conservation des espèces d'intérêt communautaire mais aussi pour la préservation de la richesse faunistique et floristique de ce site.

TABLEAU: XVII: EVALUATION DES ENJEUX LIÉS AUX ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE							
	Nom Scientifique	Nom Commun	Code N2000	Population	Conservation	Menace	Enjeu
POISSONS	<i>Salmo trutta macrostigma</i>	Truite à grosses taches, la Truite de corse	1108	A	C	C	Très fort
CHIROPTERES	<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Beichstein	1323	0	0	0	Fort
INSECTES	<i>Papilio hospiton</i>	Porte-Queue de Corse	1055	C	B	B	Fort mais localisé
CHIROPTERES	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	1304	0	0	0	Modéré à fort
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1303	0	0	0	Modéré à fort
	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1308	0	0	0	Modéré à fort
INSECTES	<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	1087	0	0	B	Modéré à fort
FLORE	<i>Euphrasia nana</i>	Euphrase naine	1720	B	A	B	Modéré
	<i>Buxbaumia viridis</i>	La Buxbaumie verte	1386	B	A	B	Modéré
AMPHIBIENS	<i>Discoglossus montalentii</i>	Discoglosse corse	1196	C	A	A	Modéré
	<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde	1190	C	A	A	Modéré
INSECTES	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	1088	C	B	B	Faible à modéré

Population	A: 100%>p>15%	B: 15%>p>2%	C: 2%>p>0	D: population non significative	0: inconnue
Conservation	A: excellent	B: bonne	C: moyenne ou réduite	0: inconnue	
Menace	A: faible	B: modéré	C: forte	0: inconnue	
Enjeu	fort	modéré	faible		

BIBLIOGRAPHIE

- ACEMAV COLL. DUGUET R. MELKI F., 2003 – Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, Ed Biotope, Mèze, 480 p.
- ANDREI-RUIZ M.-C., 1997 - Etude du statut des insectes de la Directive Habitats (annexe II et IV) présents en Corse. Rapport AGENC pour le PNRC, 53 pages.
- ANDREI-RUIZ M.-C., VALENTINI P & COLLE-TAMAGNA S., 2005 – Complément à l'étude en Corse de *Papilio hospiton*, espèce endémique et protégée, inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats dans le cadre du réseau Natura 2000 : Sites de Cuscione et Massif du Cinto. Rapport OEC-OCIC pour le PNRC, 53 pages.
- ARNOLD N., OVENDEN D., 2004 - Le guide herpéto, 199 amphibiens et reptiles d'Europe - Les Guides du Naturaliste, Delachaux & Niestlé, Paris, 288 p.
- BARATAUD M., GRANDEMANGE F., DURANEL A. & LUGON A., 2005 - Etude d'une colonie de mise-bas de *Myotis bechsteini* - sélection des gîtes et des habitats de chasse, régime alimentaire, implications dans la gestion de l'habitat forestier. Rapport : 34p.
- BARON J., 1981 – Note sur les hybrides Machaon-Hospiton. Bull. Soc. Sc. Nat. n°31 : 1-3
- BENSE U., 1995 - Longhorn beetles. Illustrated key to the *Cerambycidae* and *Vesperidae* of Europe. Margraf Verlag, 512 p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V., 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7. Espèces animales. La Documentation française. 165-167
- BERREBI P. et CATTANEO-BERREBI G., 2002. Analyse génétique de truites en site Natura 2000 FR9400573 et FR9400611. Université Montpellier 2, Ecologie fonctionnelle et évolution des poissons, Rapport final, 8p.
- BEUNEUX G. et RIST D., 2007 - Les chiroptères en milieu forestier d'altitude en Corse : bilan de 5 années d'étude. Les dossiers forestiers, in Actes du 28^e colloque francophone de Mammalogie de la SFEPM à Rambouillet - oct 2005, n°18 : 71-84
- BIZOUARD T., 1993 - A propos de *Rosalia alpina* L. en Corse (Col. *Cerambycidae*). L'Entomologiste, **49** (5) : 266.
- CASTANET J. & GUYETANT R., 1989 - Atlas de répartition des Amphibiens et Reptiles de France. S.H.F. éd., Paris : 191 p.
- COLLECTIF, 200? - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 3, Habitats humides. La Documentation Française. 457p.
- COLLECTIF, 200? - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 5, Habitats rocheux. La Documentation Française. 381p.
- COLLECTIF, 2002 - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 1, Habitats forestiers. Volume 1 et 2. La Documentation Française. 339 et 422 p.
- COLLECTIF, 2005 - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 2, Habitats côtiers. La Documentation Française. 399 p.
- COLLECTIF, 2005 - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 4, Habitats agropastoraux. Volume 1 et 2. La Documentation Française. 445 et 487 p.
- COLLECTIF, 2005 - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7, Espèces Animales. La Documentation Française. 353p.
- DAJOZ R. (1998) – Les insectes et la forêt. Lavoisier Tec & Doc ed. : 594 p.
- DELAUGERRE M., CHEYLAN M., 1992 - Atlas de répartition des batraciens et reptiles de Corse. Parc Nat. Reg. Corse / EPHE, Ajaccio : 128 p.
- DREAL, 2007. Etat des connaissances sur les souches génétiques des truites fario présentes sur le réseau hydrographique du site Natura 2000 FR 9400611 du MASSIF DU RENOSO. Carte
- FAUSSER J., 1980 – Observations concernant *Papilio hospiton* Gené en Haute-Corse. Bull Assoc. Entomo. d'Evreux.

- FAUSSER J., 1981 – *Papilio hospiton* : nouvelles observations. Bull Assoc. Entomo. d'Evreux.
- FERACCI G., ORSETTI F., FERRERI G., VITTORI G, PIETRI J., BIDEAU E., GONZALES G., AULAGNIER S. & KIDJO N., 2008 – Le cerf de Corse : histoire d'une renaissance, revue Stantari, n°15, novembre 2008, p. 10-17.
- GAMISANS J., 2006 – La végétation de la Corse. Edisud. 391 p.
- GASC, J.P, CABELA A., CRNOBRNJA-ISAILOVIC J., DOLMEN D., GROSSENBACHER K., HAFFNER P., LESCURE J., MARTENS H., MARTINEZ-RICA J.P., MAURIN H., OLIVEIRA M.E., SOFIANIDOU T.S., VEITH M. & ZUIDERWIJK A., éd., 1997 – Atlas of Amphibians and Reptiles in Europe. Societas Europaeae Herpetologica & Muséum National d'Histoire Naturelle IEGB/SPN, Paris : 496 p.
- GRUPE CHIROPTERES CORSE, 2005a - Actions pour la conservation des chiroptères utilisant des habitats à pin laricio : livret technique, fiches techniques, rapport technique, synthèse des connaissances sur le régime alimentaire des chiroptères forestiers de Corse. Groupe Chiroptères Corse, rapport life ONF "Pin laricio" : 24p. + annexes
- GRUPE CHIROPTERES CORSE, 2005b - Gîtes arboricoles à Grande noctule et Noctule de Leisler en forêts de Rospa-Sorba - 2004/2005. Groupe Chiroptères Corse, note : 9p.
- GRUPE CHIROPTERES CORSE, 2008 - Programme d'étude sur la Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*) en milieu forestier en Corse : cartographie, description et conservation de ses arbres-gîtes, étude de ses territoires de chasse - bilan des connaissances. GCC, ONF/DEDD, rapport d'étude : 33p.
- GUYOMARD R., & Francine KRIEG, 1986 - Mise en évidence d'un flux génique entre populations naturelles de truite Fario et souche de repeuplement dans deux rivières de corse. Laboratoire de Génétique des Poissons I.N.R.A., Bull. Fr. Pêche Piscic. N°134. p 303 : 134-140
- Insee, 2002 - Les zones d'emploi : cadres pertinents d'étude - Economie Corse, n° 99
- Insee, 2005 - Le zonage en bassins de vie. Economie Corse, n° 111
- JEANMONOD D. & GAMISANS J., 2007 - Flora corsica. Edisud. 921p&annexes.
- LAFRANCHIS T., 2000 - Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, BIOTOPE Ed. : 448 p.
- LAFRANCHIS T., 2007 – Papillons d'Europe. Diatheo Ed. : 380 p.
- LE GARFF B., 1991 - Les amphibiens et les reptiles dans leur milieu. Bordas, Paris, 250 p.
- LIBOIS R.M. et VRANKEN M., 1981 - *Myotis bechsteini* en Corse. Mammalia, Paris, 45,(3) : 380 - 381
- M.N.H.N., 1994 - Inventaire de la Faune menacée de France. Le Livre Rouge. Muséum National d'Histoires Naturelles, Nathan. 175 p.
- MANIL L. & DIRINGER Y., 2003 – Excursion entomologique en Corse (juin 2003). Note sur les conséquences des incendies sur une population de *Papilio hospiton*. Bull. des lépidop. Parisiens vol 12, n°25 : 42-45
- MIAUD C., MURATET J., 2004 - Identifier les œufs et les larves dans amphibiens de France. INRA, Paris. 115-119
- MNHN, 2000 – *Papilio hospiton* Gén., 1839. Fiche espèce n°55 – doc téléchargeable sur le site du MEEDATT : 3 p.
- MURATET J., 2007 - Identifier les Amphibiens de France métropolitaine, Guide de terrain. Ecodiv, France. 148-153
- MURATET J., 2007 – Identifier les Amphibiens de France métropolitaine, Guide terrain. Ecodiv, France. 291p.
- NICOLLET J.-P. & LEMPÉRIÈRE G., 2002 – Un Coléoptère protégé et emblématique : la Rosalie des Alpes. *Insectes*, 126 : 31-32.
- NOBLECOURT T. (1997) - Recommandations sylvicoles pour la conservation de *Rosalia alpina* (Insecta, Coleoptera, Cerambycidae) dans le Parc National des Cévennes. O.N.F Languedoc-Roussillon, Service Départementale de l'Aude, Division de Quillan
- Observatoire pour la Conservation des Insectes de Corse (OCIC) (en cours) – Insectes protégés en Corse - Site internet OCIC.
- ODARC, 2002 – Les estives de Corse : estimation et suivi de la ressource fourragère. Conseils de gestion – OEC ; CTC. Rapport ; 29 p.

- Parc Naturel régional de Corse, 1987 – Les mammifères en Corse, Espèces éteintes et actuelles. 164 p.
- Parc Naturel régional de Corse, 2008 – Réalisation d’une étude préalable à la requalification paysagère de la zone centrale de la station d’Ese (commune de Bastelica), Cahier des charges. 8p.
- PIOLI A., Contribution à l’inventaire de *Buxbaumia viridis*- Nouveaux habitats et nouvelle répartition en Corse.
- RAMEAU J.C, D. MANSION & G. DUME, 1993 - Flore Forestière Française, Tome 2: Montagnes. Institut pour le Développement Forestier, 2421 p.
- RAMEAU J.C, D. MANSION & G. DUME, 1994 - Flore Forestière Française, Tome 1: Plaines et Collines. Institut pour le Développement Forestier, 1785 p.
- RAMEAU J.C, D. MANSION, G. DUME & C. GAUBERVILLE, 2008 - Flore Forestière Française, Tome 3: Région méditerranéenne. Institut pour le Développement Forestier, 2432 p.
- ROCHE B., 2001 – Atlas des Poissons d’eau douce de Corse. DREAL, 49p.
- SCHOFIELD H. & MORRIS C., 1999 - The micro-habitat preferences of Bechstein’s bat within woodlands in southern england. *Bat Research News*, 40(3) : 140-141
- SPEIGHT M. C-D., 1989 - Les invertébrés saproxyliques et leur protection. Conseil de l’Europe Ed., 77 p.
- TOLMAN T. & LEWINGTON R., 1999 – Guide des papillons d’Europe et d’Afrique du Nord. Delachaux & Niestlé Ed. : 320 p
- Villiers A., 1978) – Faune des coléoptères de France. I : Cerambycidae. Lechevalier Ed. : 611 p.
- KEITH P., ALLARDI J. (coord.), 2001 – Atlas des poissons d’eau douce de France. Patrimoines naturels, 47 : 387p.
- KOTTELAT M., FREYHOF J., 2007. Handbook of European freshwater fishes. Kottelat, Cornol, Switzerland and Freyhof, Berlin, Germany.

Bibliographie du site

- ODARC, 1997 – Eléments d’analyse pour la mise en valeur agropastorale du Pianu d’Ese (communes de bastelica-Ciammanacce). Service pastoralisme et prévention des incendies. Rapport, 35p.
- Office National des Forêts, 2002-2016 - Forêt Domaniale de Pineta ; Révision d’aménagement forestier. 84p.
- Office National des Forêts, 2005-2019 - Forêt Territoriale de Marmano ; Révision d’aménagement forestier. 45p.
- Office National des Forêts, 2005-2019 - Forêt Territoriale de Sant’Antone ; Révision d’aménagement forestier. 60p.
- RECORBET, 2005-2006 – Observations personnelles : *Cerinth glabra*
- RECORBET, 2008 – Observation personnelle : *Rosalia alpina*
- RECORBET, 2010 – Application du réseau Natura 2000 à la conservation de la truite macrostigma. Colloque de fin de programme LIFE NATURE Macrostigma, 2 octobre 2007 actualisé le 5 janvier 2010 pour Coscione et Renoso.
- Réserve de chasse et de faune sauvage d’Arusola : Fiche n°38
- Réserve de chasse et de faune sauvage de Sivolano : Fiche n°32
- SIRS, 2007 - MASSIF DU RENOSO : Cartographie d’habitats du site Natura 2000 FR 9400611, 118p.

Sources Internet

<http://www.ac-corse.fr/SVT/ressources/geologie/cartegeologique%20.Jpeg>

<http://www.corse.pref.gouv.fr/pages/CO/DATAS/Carte%20g%E9ologie.gif>

<http://www.statistiques-locales.insee.fr>

http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/bassin_rmc/bsh/avril2004tempsdiff/brutes_corse_042004.gif

www.eau.corsefrance.fr

www.lifepinlaricio.org

<http://ocic.oec.fr> : Observatoire pour la Conservation des Insectes de Corse OCIC en cours – Insectes protégés en Corse - Site Internet OCIC.

<http://www.lifemacrostigma.org/>

<http://www.oec.fr/modules.php?name=News&file=article&sid=62>

<http://mathieu.nivaggioni.free.fr/francis/index.php>

<http://www.foretpriveefrancaise.com/la-foret-de-corse-476894.html>

<http://www.ecologie.gouv.fr/Sittelle-corse.html>

<http://www.parc-corse.org>

<http://www.statistiques-locales.insee.fr>

<http://gypaete.lpo.fr/espece/espece.html>

<http://www.vallee-prunelli.fr/>

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des données administratives

Annexe 2 : Cartographie d'habitats (SIRS)

Annexe 3 : Fiches des habitats d'intérêt communautaire

Annexe 4 : Insectes observés sur la zone d'étude en 2008

Annexe 5 : Données chiroptérologiques

Annexe 6 : Cartes des réserves temporaires de pêches du site extraites de l'arrêté de création

Annexe 7 : Fiches espèces d'intérêt communautaire

Annexe 7.1 : La Flore

Annexe 7.2 : Les Chiroptères

Annexe 7.3 : Les Amphibiens

Annexe 7.4 : Les Poissons

Annexe 7.5 : Les Insectes

Annexe 8 : Tableau des personnes consultées pour la réalisation du diagnostic socio-économique

Annexe 9 : Liste des membres du comité de pilotage

Annexe 10 : Formulaire standard de données « Massif du Renoso »

Annexe 11 : Sigles

Annexe 12 : Carte de présentation de l'AFP de Bastelica (source : Cynréa)

Annexe 13 : Séries de gestion forestière de la forêt de Sant'Antone

Annexe 14: Séries de gestion forestières de la forêt territoriale de Marmanu

Annexe 15: Données chiroptérologiques complémentaires d'après les prospections de 2009 (source : GCC, février 2010)

Annexe 16: Données floristique brutes extraites de la base de données OGREVA en mars 2010

Annexe n°1 : Tableau récapitulatif des données administratives

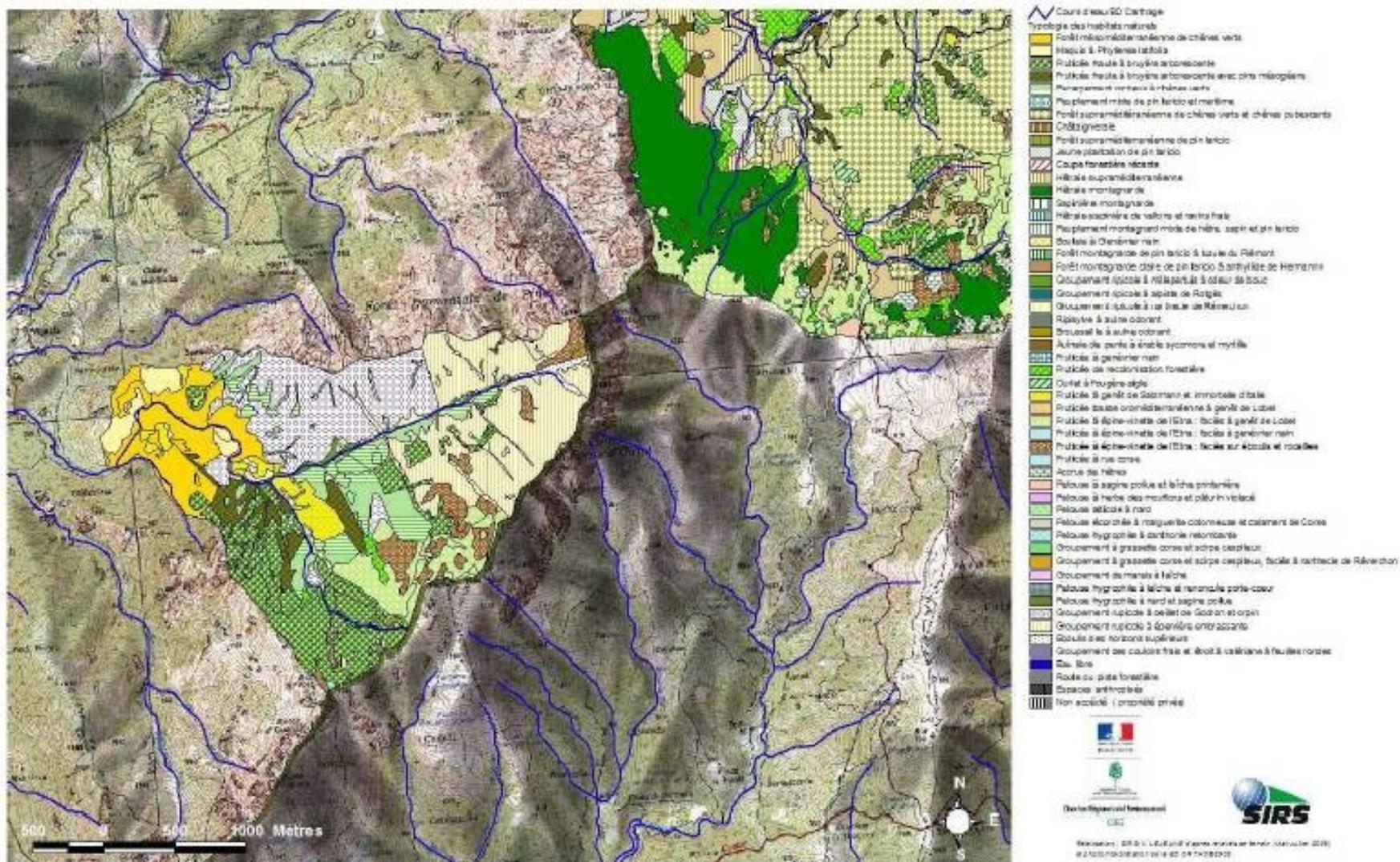
Données administratives	Quantifications	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origines des données Structures ressources
Régions	1	Corse (20)	Sans objet	SIG
Départements	2	Corse du Sud (2A) Haute-Corse (2B)	Sans objet	SIG
Communes	8	Bastelica Ciamanacce Cozzano Frasseto Ghisoni Guitera-les-bains Palneca Tasso	Sans objet	SIG
Habitants	1535	?		INSEE
Parcs nationaux	0	-	-	-
Parcs naturels marins	0	-	-	-
Parcs naturels régionaux	1	PNR de Corse	-	
Réserves naturelles (RNN, RNR)	0	-	-	SIG
Terrains du Conservatoire du littoral	0	-	-	SIG
ENS	0	-	-	-
APB	0	-	-	SIG
Autres statuts : réserves de biosphère MAB,	0	-	-	-

site RAMSAR, RBi, Rbd, RNCFS...				
Sites classés	0	-	Un site classé à proximité «Défilé de l'Inzecca, des Strettes et le Mont Kyrie	SIG
Autres zonages connus	-	-	-	SIG
Réserves de pêche	3	RTP des pozzi di Marmanu RTP du Val d'Ese RTP de St Antoine et Uccialinu	Il s'agit de réserves temporaires, fin d'application de ces périmètres prévue en 2012.	SIG
Réserves de chasse	2	RCFS d'Arusola RCFS de Sivolano	Toutes deux sont en cours d'abrogation	SIG
SAGE, SDAGE	1 SDAGE	SDAGE des bassins Rhône-méditerranée et Corse	Fixe les grandes orientations liées à la pêche et la protection des habitats et espèces aquatiques	http://www.corse.eaufrance.fr/sdage/
Autres informations : schémas des carrières...	0	-	-	-

Annexes n°2 : cartographie d'habitat SIRS

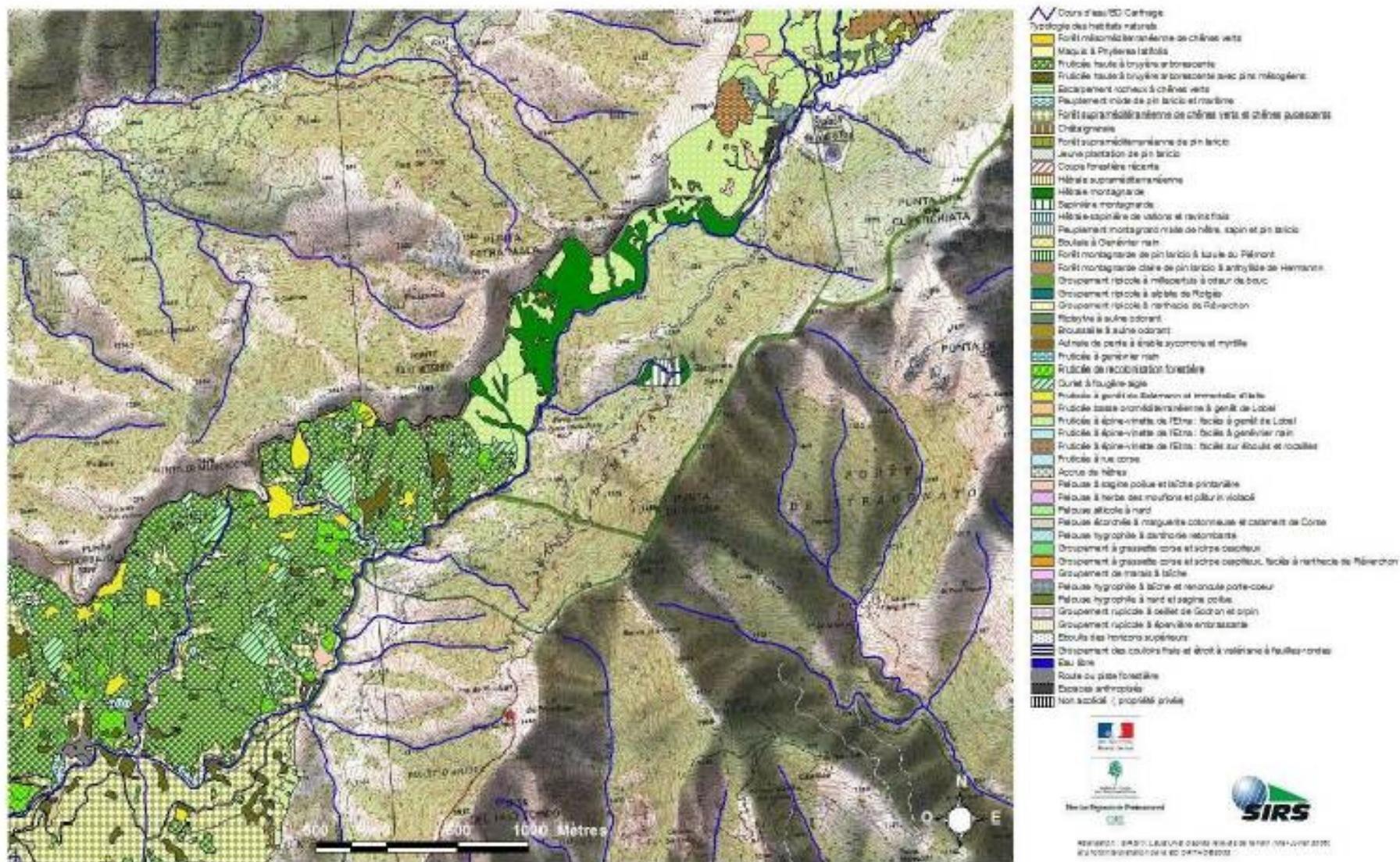
Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 du massif du Renoso

Secteur 1 : Ruisseau de Paratello



Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 du massif du Renoso

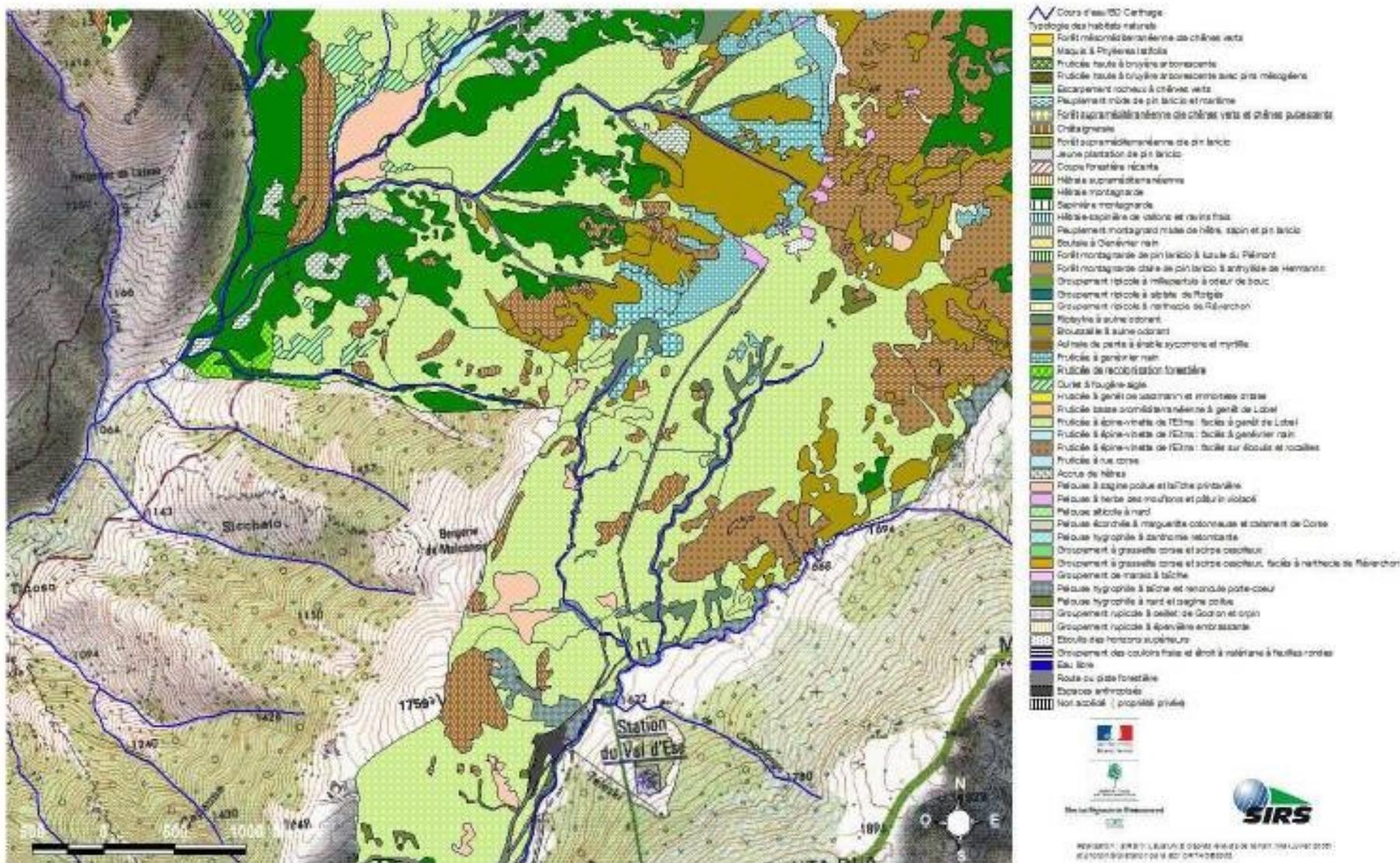
Secteur 3 : Route du Val d'Ese/Forêt domaniale de Punta Niella



Document d'objectif du site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation FR940061115 Massif du Renoso - 2011
(Maître d'Ouvrage: PNRC; opérateur: BE Biotope)

Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 du massif du Renoso

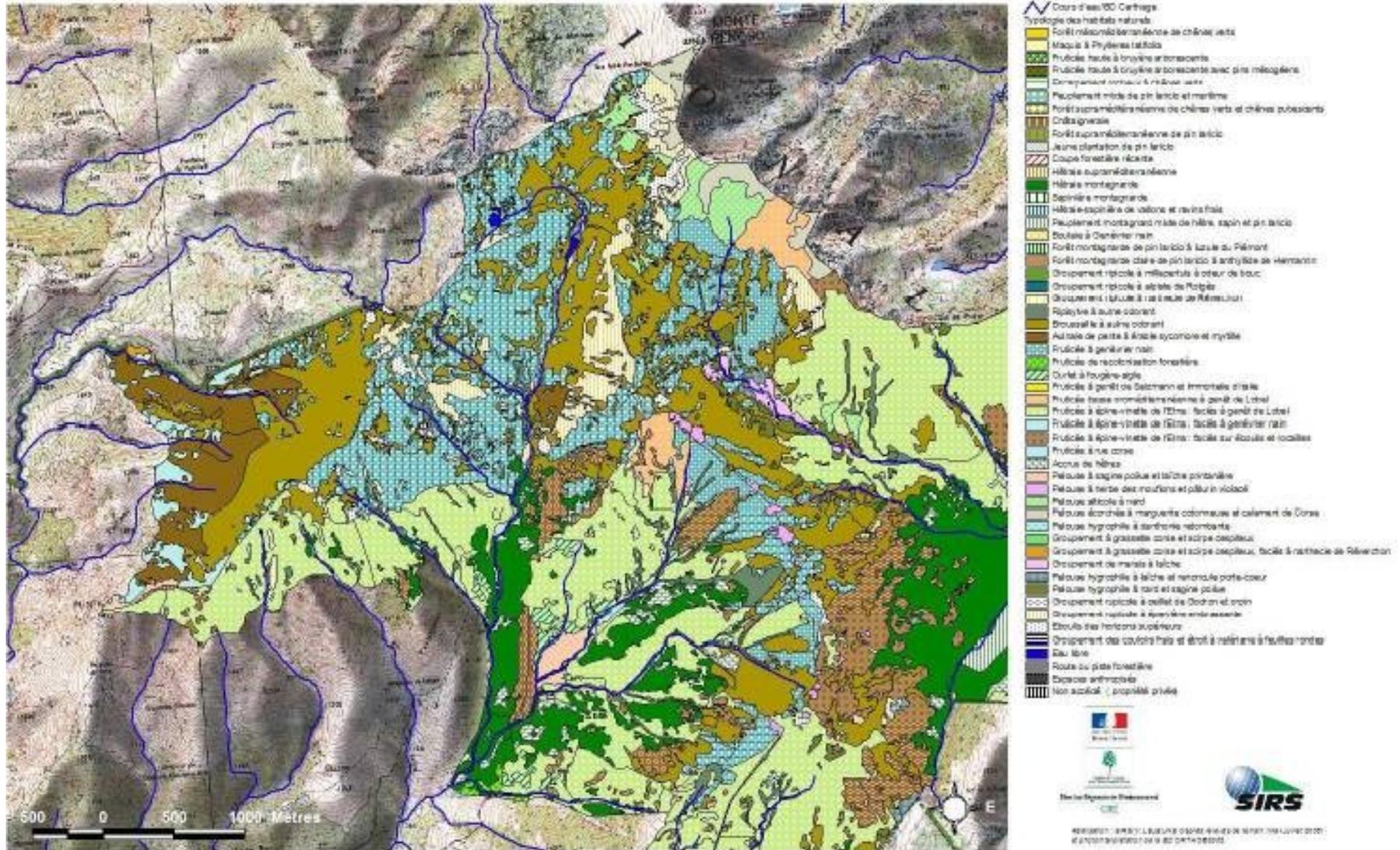
Secteur 4 : Plateau du Val d'Esè



Document à objectif au site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation FK940061158 assis au Renoso - 2011
(Maître d'Ouvrage: PNRC; opérateur: BE Biotope)

Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 du massif du Renoso

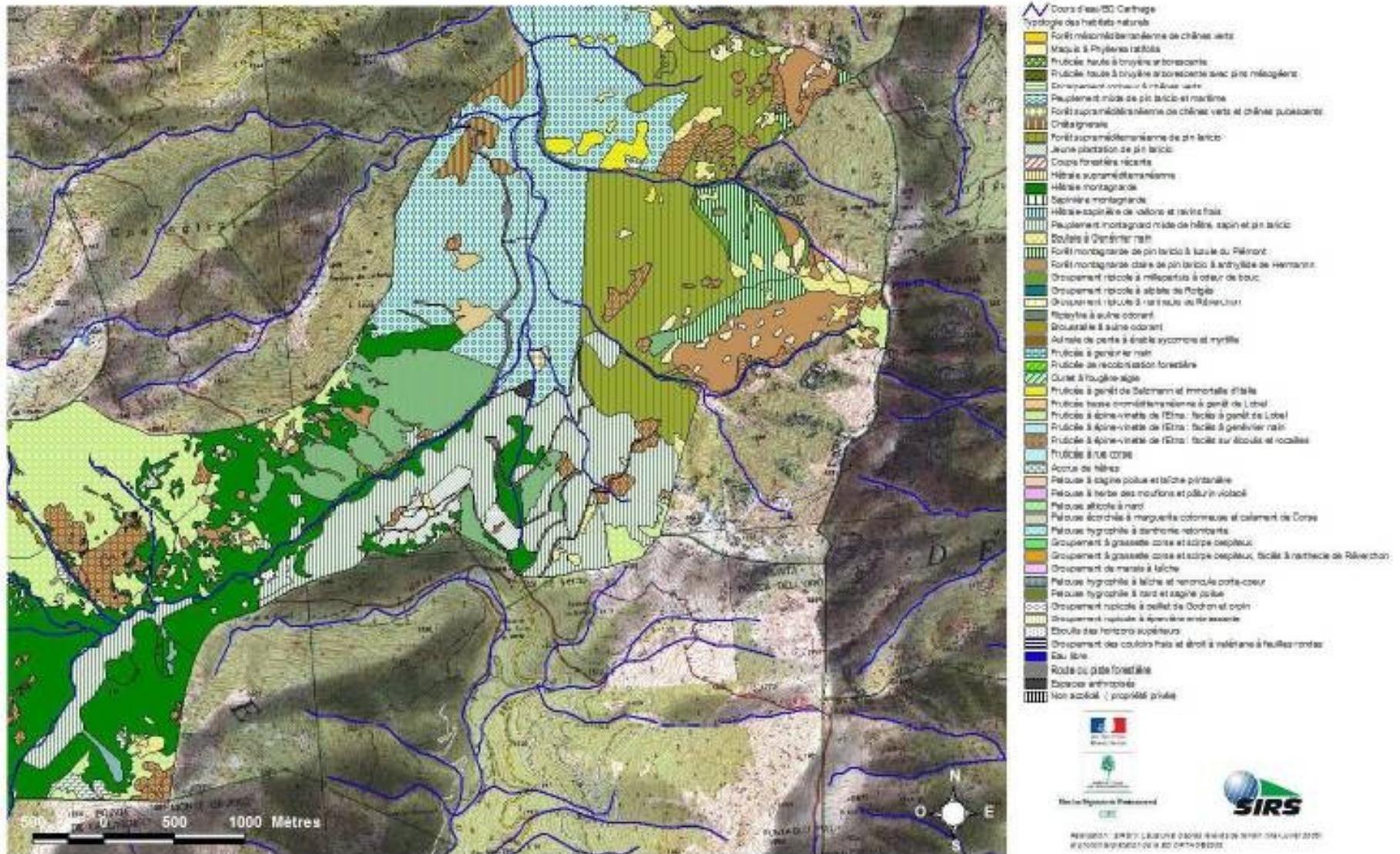
Secteur 5 : Monte Renoso



Document d'objectif du site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation FR9400611150 Massif du Renoso - 2011
(Maître d'Ouvrage: PNRC; opérateur: BE Biotope)

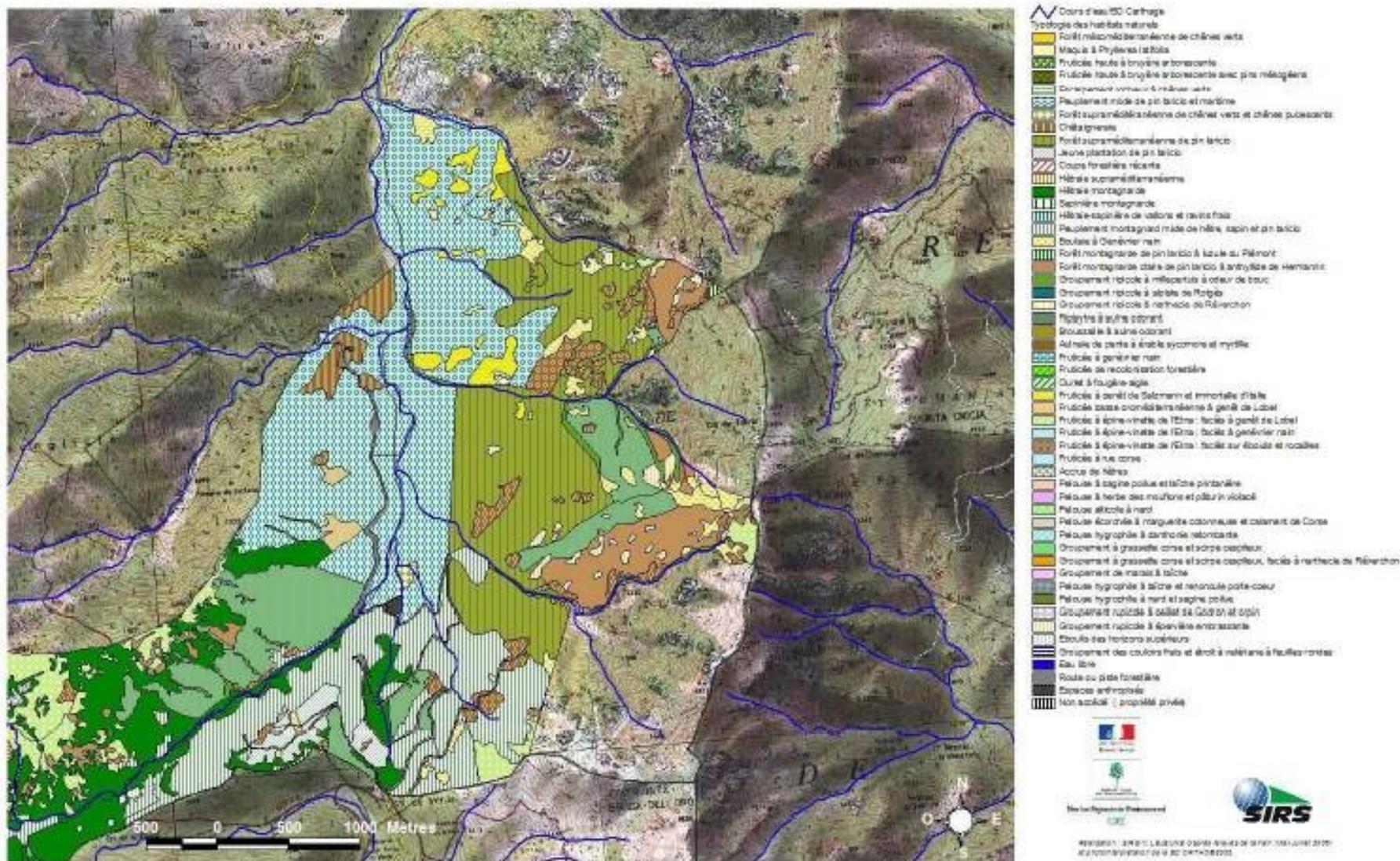
Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 du massif du Renoso

Secteur 6 : Col de Verde



Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 du massif du Renoso

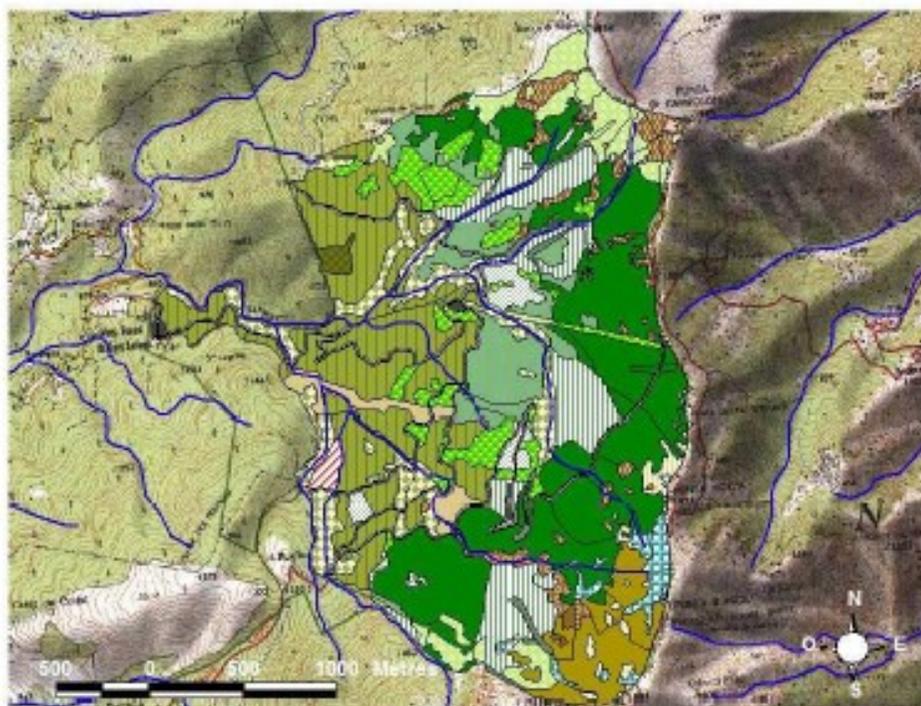
Secteur 7 : Forêt domaniale de Marmano



Document d'objectif du site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation FR940061110 - Massif du Renoso - 2011
 (Maître d'Ouvrage: PNRC; opérateur: BE Biotope)

Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 du massif du Renoso

Secteur 8 : Forêt domaniale de San Antone



- Cours d'eau/CO Carthage**
- Typologie des habitats naturels**
- Forêt méso-méditerranéenne de chênes verts
 - Maquis à *Phytolera latifolia*
 - Fruticée haute à bruyères arborescentes
 - Fruticée haute à bruyères arborescentes avec pins néoalpins
 - Conspéciment commun à *Pinus uncinata*
 - Peuplement mixte de pin laricio et maritime
 - Forêt supra-méditerranéenne de chênes verts et chênes pubescent
 - Chêtaigneraie
 - Forêt supra-méditerranéenne de pin laricio
 - Jeune plantation de pin laricio
 - Coupe forestière récente
 - Hêtraie supra-méditerranéenne
 - Hêtraie montagnarde
 - Sapinière montagnarde
 - Hêtraie-sapinière de vallées et ravins frais
 - Peuplement montagnard mixte de hêtre, sapin et pin laricio
 - Boulaie à *Genévrier nain*
 - Forêt montagnarde de pin laricio à haute du Piémont
 - Forêt montagnarde claire de pin laricio à anthyllus de Hermann
 - Groupement ripicole à millepertuis à odeur de bouc
 - Groupement ripicole à albatre de Potje
 - Groupement ripicole à rai et saule de Réverchon
 - Pityuïne à saule odorant
 - Saussaie à saule odorant
 - Aulnaie de pente à érabes acornes et myrtille
 - Fruticée à genévrier nain
 - Fruticée de recolonisation forestière
 - Ourlet à fougère-aigle
 - Fruticée à genêt de Salzmann et immortelle d'Italie
 - Fruticée basse méditerranéenne à genêt de Lobel
 - Fruticée à épine-vinète de l'Étra : facies à genêt de Lobel
 - Fruticée à épine-vinète de l'Étra : facies à genévrier nain
 - Fruticée à épine-vinète de l'Étra : facies sur éboulis et rochers
 - Fruticée à houx corne
 - Accrus de hêtres
 - Pelouse à sauge polue et fauche primitive
 - Pelouse à herbe des moutons et paille in violacé
 - Pelouse alpine à mar
 - Pelouse écorchée à marguerite colormauve et calament de Corse
 - Pelouse hygrophile à dentonie retombante
 - Groupement à grasseite corse et adipe-ocelleux
 - Groupement à grasseite corse et adipe-ocelleux, facies à narthex de Réverchon
 - Groupement de marais à fauche
 - Pelouse hygrophile à fauche et renouée porte-cœur
 - Pelouse hygrophile à mar et sauge polue
 - Groupement ripicole à pellet de Oodron et orpin
 - Groupement ripicole à épervier endrasante
 - Éboulis des horizons supérieurs
 - Groupement des couloirs frais et étroit à valériane à feuilles rondes
 - Eau libre
 - Route ou piste forestière
 - Escarpes anthropisés
 - Non accolés / propriété privée



REPERES : 2011 : LES LIGNES D'ORNE ROUGES DE PART D'UN JOUR 2011 ET LE POSITIONNEMENT DE LA COORDONNEE

Annexe n°3 : Fiches des Habitats d'Intérêt Communautaire (Tirées des cahiers d'habitats)

FRUTICÉE SUPRAMÉDITERRANÉENNE DE CORSE	
<p>Code NATURA 2000 : 4090-7 Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire</p>	<p>Code CORINE Biotopes : 31-75 Typologie: Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêt épineux</p>
<p>Surface : 71 ha</p>	<p>Représentativité : 1,3 % du site 1,6 % des HIC</p>
Description générale de l'habitat	
<p>Type d'habitat caractéristique de l'étage supraméditerranéen en Corse Installé sur des substrats pentus, rocheux et siliceux (schistes, granites, rhyolites) avec des sols discontinus constitués d'éléments grossiers. Versants exposés à des insolation très intenses, associées à des vents fréquents et violents. Fruticée à Immortelle d'Italie et Genêt de Salzman.</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>Ce type d'habitat se rencontre sur tout l'étage supraméditerranéen de la Corse sauf dans l'aire de l'autre fruticée de ce type sur l'île (Fruticée à Genêt de Salzman et Alysson herbe-à-Robert), depuis le massif de Tenda jusqu'à la montagne de Cagna.</p>	
Evolution naturelle habituellement constatée	
<p>Ce type d'habitat peut subir deux évolutions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évolution régressive vers des pelouses à vivaces (où les thérophytes sont très limités) par érosion des sols et pâturages. - Formation possible de fruticées hautes, maquis à bruyères et évolution vers des forêts de Pin laricio (<i>Pinus nigra</i> subsp. <i>laricio</i>) à sous-bois dense de bruyères [<i>Galio-Pinetum laricii</i> subass. <i>ericetosum arborea</i>] là où les sols sont peu épais ou dégradés. Dans les secteurs où les chênes, Chêne pubescent (<i>Quercus humilis</i>) et Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>), sont présents et où les sols sont profonds, on voit apparaître des forêts de chênes à feuillage caduc [<i>Quercion pubescenti-sessiliflorae</i>]. 	
Localisation sur le site	
<p>Cet habitat se retrouve à proximité de la route du Val d'Ese, sous les Punta Corbajola et di Murcicone. On le retrouve aussi en quelques endroits dans la petite vallée du Paratella et dans le massif de Campiglione.</p>	

FRUTICÉES MONTAGNARDES DE CORSE	
Code NATURA 2000 : 4090-8 Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire	Code CORINE Biotopes : 31.751 ; 31.755 ; 31 756 Typologie: Landes oro-méditerranéenne endémique à Genêt épineux
Surface : 1674 ha	Représentativité : 29,5 % du site <div style="text-align: right;">38,6 % des</div> HIC
Description générale de l'habitat	
<p>Étage montagnard, de 1 100 à 1 600 m sur les ubacs et de 1 300 à 1 800 m en adret. Températures moyennes annuelles comprises entre 7 et 10 °C. Précipitations moyennes de l'ordre de 1 300 à 2 000 mm, trois à cinq mois d'enneigement et une saison sèche qui n'excède pas un mois (15 juillet-15 août), souvent atténuée par les nébulosités. Sol peu évolué à texture caillouteuse, épaisseur variable (de 0 à 90 cm) ; pH 5,3-6,1. Roches-mères siliceuses (porphyres, granites, schistes), exceptionnellement calcaires (coupole calcaire du Fornello).</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>Sur tout l'étage montagnard de la Corse, depuis le San Petrone et le massif de Tenda au nord, jusqu'au massif de Bavella au sud.</p>	
Evolution naturelle habituellement constatée	
<p>Ce type d'habitat provient généralement de l'évolution naturelle de pelouses acidiphiles. Ensuite l'évolution est généralement la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de fruticées naines sur sol évolué et bien conservé (fruticée à Épine-vinette de l'Etna et Genêt faux-lobel). Cette formation donne par érosion du sol et surpâturage, un sol peu évolué et dégradé où se forme la fruticée à Thym corse et Genêt faux-lobel. - Apparition des boulaies (<i>Galio-Pinetum laricii</i> subass. <i>anthyllidetosum</i>) qui, par maturation et stabilité, entraînent l'apparition de forêts climaciques de Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>) et/ou Sapin blanc (<i>Abies alba</i>) (<i>Poo-Fagetum sylvaticae</i> subsp. <i>Fagetosum sylvaticae</i> ou subass. <i>abietosum albae</i>) dans les secteurs les plus nébuleux (ubacs) ou à Pin laricio (<i>Pinus nigra</i> subsp. <i>laricio</i>) (<i>Galio-Pinetum laricii</i> subass. <i>luzuletosum</i>) dans les secteurs secs (adrets). 	
Localisation sur le site	
<p>Cet habitat se retrouve en grande partie dans la haute-vallée du Prunelli et du ruisseau de Marmano. Il est aussi localisé à diverses autres zones, le plus souvent à proximité des crêtes.</p>	

PELOUSES MÉSO-XÉROPHILES D'ADRETS DE CORSE	
Code NATURA 2000 : 6170-16	Code CORINE Biotopes : 36.371 ;36.373

Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire	Typologie: Pelouse des hautes-montagnes Corses
Surface : 64 ha	Représentativité : 1,1 % du site 1,5 % des HIC
Description générale de l'habitat	
<p>Type d'habitat caractéristique de l'étage cryo-oroméditerranéen en Corse, sur les versants sud entre 1800 et 2200 mètres.</p> <p>Installé sur des sols à épaisseur variable (5-30 cm), soumis à une très forte érosion éolienne et apparaissant très arénacé en surface.</p> <p>Les espèces sont vivaces, pour la plupart des hémicryptophytes, de faible hauteur (3-20 cm) suite à de fortes contraintes écologiques (vents violents et pâturage)</p> <p>Le recouvrement pouvant varier de 10 à 80 %, mais le plus souvent compris entre 30 et 60 %.</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>On retrouve cet habitat sur tout l'étage cryo-oroméditerranéen de la Corse. Il est notamment bien développée sur les arènes granitiques de Renoso, le Rotondo et le secteur du Capo Bianco (sur les crêtes et les adrets).</p>	
Evolution naturelle habituellement constatée	
<p>Aucun arbre n'est présent à l'étage cryo-oroméditerranéen de la Corse. Les fruticées naines qui occupent l'essentiel de l'étage constituent la seule végétation potentielle. Aucun autre groupement n'est capable de le supplanter suite à la sécheresse relative et à la forte insolation qui règnent sur le versant sud. On parle de climax climatique.</p> <p>La végétation de l'étage alpin apparaît comme constituée par un ensemble de groupements spécialisés, pratiquement permanents, de parois rocheuses, d'éboulis, de rocailles humides et de sols plus ou moins élaborés en ce qui concerne les pelouses. Toute évolution semble bloquée en raison de fortes contraintes climatiques.</p> <p>Toutefois on peut remarquer que certains éboulis fixés ou des rocailles humides peuvent évoluer vers des pelouses.</p>	
Localisation sur le site	
<p>Cet habitat se retrouve sur les adrets en altitude sous le Monte Renoso et la Punta Orlandino.</p>	

PELOUSES MÉSOHYGROPHILES ET HYGROPHILES DES POZZINES CORSES

Code NATURA 2000 : 6170-18 Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire	Code CORINE Biotopes : 54.442 ; 54.455 ; 36.372 Typologie: Pelouse des hautes-montagnes Corses
Surface : 47 ha	Représentativité : 0,83 % du site <div style="text-align: right;">1 % des HIC</div>
Description générale de l'habitat	
<p>Type d'habitat se retrouvant essentiellement à l'étage subalpin (1 600-2 200 m d'altitude), parfois aussi à l'horizon supérieur de l'étage montagnard et à l'horizon inférieur de l'étage alpin.</p> <p>Il s'agit presque exclusivement de pelouses rases souvent extrêmement broutées, le recouvrement est généralement de 100%.</p> <p>Ces communautés se développent sur des sols tourbeux (tourbe à Cypéracées et Poacées) installés sur des substrats siliceux et dont l'épaisseur varie de 30 cm à 8 m.</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>On retrouve cet habitat surtout dans les grands massifs de Corse du Cinto au Renoso où se situent les plus belles et grandes pozzines (Nino, pozzi du Renoso).</p>	
Evolution naturelle habituellement constatée	
<p>Ces groupements permanents sont liés à des sols tourbeux humides. Tant que l'humidité persiste, l'évolution est peu probable ; dans le cas contraire, certaines évolutions sont décelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À l'étage montagnard, la pelouse à Dactylorhize à sac et Laïche hérisson peut évoluer à long terme par assèchement du sol, vers la pelouse à Ophioglosse des Açores et Nard raide, ensuite vers les fruticées puis les forêts montagnardes (hêtraies, sapinières). - À l'étage subalpin, les pelouses hygrophiles peuvent évoluer par assèchement vers les pelouses méso-hygrophiles riches en Nard raide, ensuite vers des fruticées à Genévrier nain (<i>Juniperus sibirica</i>) et Épine-vinette de l'Etna (<i>Berberis aetnensis</i>), puis vers les aulnaies à Aulne odorant (<i>Alnus alnobetula</i> subsp. <i>suaveolens</i>), ou directement vers ces dernières. - À la base de l'étage alpin, les groupements précédents peuvent évoluer vers des pelouses moins humides appartenant au <i>Sedo alpestris-Phleion brachystachyi</i> 	
Localisation sur le site	
<p>Cet habitat se retrouve au niveau des pozzines de Marmano et au bord du lac de Vitalaca.</p>	

COMMUNAUTÉ RIPICOLE DES TORRENTS DE CORSE DU DORONICION CORSICI

Code NATURA 2000 : 6430-12	Code CORINE Biotopes :
-----------------------------------	-------------------------------

Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire	42.642 Typologie: Mégaphorbiaies Corse à <i>Doronicum</i>
Surface : 19 ha	Représentativité : 0,3 % du site 0,4 % des HIC
Description générale de l'habitat	
<p>L'habitat est situé entre 1200 et 2000 m d'altitude, aux étages montagnard (supérieur principalement), cryo-roméditerranéen et subalpin (exceptionnellement à la base de l'alpin).</p> <p>Il se développe sous climat à « tonalité alpine » : hivers rigoureux (les températures moyennes annuelles de l'étage subalpin sont comprises entre 3 et 7°C, mais l'essentiel de la végétation est recouvert en hiver d'un manteau de neige protecteur) ; précipitations abondantes (moyennes annuelles variant de 1600 à 2000 mm, en particulier sous forme de neige de novembre à mai). La période sans précipitation est nette et courte à l'étage subalpin (15 juillet-15 août), mais la saison sèche estivale est quasiment inexistante pour les végétaux, en raison de la nébulosité fréquente, du faible ensoleillement des ubacs et de la fonte progressive de la neige. Ces communautés rassemblent les groupements végétaux alticoles hygrophiles des cascades, des bords de torrents, de ruisselets ou de sources des montagnes de Corse.</p> <p>Le substrat est toujours siliceux, humide et rocheux, rocailleux (gros blocs) ou terreux.</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>Cet habitat ne se rencontre qu'en Corse, de 1200 à 2000 m d'altitude environ, dans toutes les montagnes de la chaîne centrale, depuis les massifs du Cinto et du San Petrone au nord jusqu'à la montagne de Cagna au sud. Plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'association à <i>Doronicum corsicum</i> et <i>Narthecium reverchonii</i> dans sa sous association <i>calamagrostidetosum</i> est présente dans les massifs du Cinto, du Rotondo et dans la partie septentrionale du massif du Renoso ; - au sud du col de Verde, c'est la sous association <i>typhoidetosum</i> qui la remplace ; - la sous association <i>narthecietosum</i> est présente dans les massifs du Cinto, du Rotondo et du Renoso ; - l'association à Millepertuis corse et Myosotis de Soleirol est présente depuis le massif du Cinto jusqu'au massif de l'Incudine ; - le groupement à Aconit corse est localisé au plateau du Coscione (massif de l'Incudine) et à ses environs immédiats. 	
Evolution naturelle habituellement constatée	
<p>Aux étages subalpin et alpin, aucune menace ne semble peser sur cet habitat qui se trouve en grande partie dans des secteurs non modifiés (ou peu perturbés).</p> <p>À l'étage montagnard, le groupement à Aconit corse, qui pousse en bordure des « pozzines », peut parfois souffrir de la présence des porcs estivant en nombre important (en libre parcours) sur le plateau du Coscione. En effet, même si l'Aconit corse n'est pas brouté, car toxique, ce groupement semble pouvoir être ponctuellement détruit par le piétinement et le retournement du sol par les porcs qui le labourent pour y faire des bauges.</p>	
Localisation sur le site	
Cet habitat se retrouve en plusieurs endroits le long du Prunelli et le long du ruisseau de Mezzaniva.	
ÉBOULIS SILICEUX ALPINS D'UBACS DE CORSE	
Code NATURA 2000 : 8110-4 Statut : Habitat naturel d'intérêt	Code CORINE Biotopes : 61-211

communautaire	Typologie: Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)
Surface : 31 ha	Représentativité : 0,5 % du site 0,7 % des HIC
Description générale de l'habitat	
<p>Type d'habitat presque exclusivement sur les versants ubac entre 2000 et 2600 m (étage alpin et horizon supérieur du subalpin). On le retrouve sur des pentes fortes couvertes de neige 7 à 9 mois dans l'année.</p> <p>Ces pierriers siliceux constitués uniquement de gros blocs présentent peu de végétaux vasculaires. C'est seulement dans les secteurs où peuvent s'accumuler des éléments fins, que s'installent des espèces caractéristiques de cet habitat. Ces groupements d'éboulis des hautes altitudes sont donc formés d'une végétation particulière liée à la mobilité du substrat. De nombreuses plantes ont développé différents systèmes afin de s'adapter à cette mobilité (« glaréophytes mobiles ») ou de lutter contre celle-ci (« glaréophytes fixateurs »).</p> <p>Les éboulis à éléments parfois de grande taille mais entre lesquels existe de la terre fine ; le sol est cependant toujours très riche en graviers.</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>Cet habitat est présent ponctuellement dans trois des plus hauts massifs montagneux de Corse (Cinto, Rotondo et Renoso), aux ubacs, entre 2 000 m d'altitude et les sommets, mais il semble absent du massif de Bavella (dans le sud).</p>	
Evolution naturelle habituellement constatée	
<p>Les plantes adaptées aux éboulis sont rares ; il en résulte une concurrence limitée. À cette altitude, les groupements d'éboulis constituent le plus souvent des paraclimax, leur évolution étant contrariée par des apports assez réguliers de nouveaux matériaux rocheux. Cependant, une fois les éboulis fixés, une évolution peut se faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les ravins ombragés, vers des communautés sciaphiles des couloirs rocheux, frais et étroits [association à Valériane à feuilles rondes et Adénostyle de Briquet, <i>Valeriano- Adenostyletum briquetii</i>, <i>Cymbalarion hepaticifoliae</i>] ; - à l'étage subalpin, vers des pelouses d'ubac [<i>Geo-Phleetum brachystachyi</i> ; d'autre part à l'alpin, vers des pelouses qui sont liées à une longue persistance de la neige [<i>Gnaphalio-Sibbaldietum procumbentis</i>]. 	
Localisation sur le site	
<p>Cet habitat est présent à proximité des sommets du Monte Renoso, de la Punta Orlando et du Monte Niello.</p>	

FALAISES SILICEUSES SUPRAMÉDITERRANÉENNES À SUBALPINE DE CORSE	
Code NATURA 2000 : 8220-11 Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire	Code CORINE Biotopes :62-211 ;61-212 Typologie: Pentcs rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
Surface : 271,77 ha	Représentativité : 4,8 % du site 6,3 % des HIC
Description générale de l'habitat	
<p>Type d'habitat se retrouvant du supraméditerranéen jusqu'au subalpin voir alpin, de 1100 m à 2300 m d'altitude ; sur pentes fortes à verticales en toutes orientations. Le recouvrement de la végétation phanérogame est de l'ordre de 5 à 10 %. Les plantes sont vivaces (des chasmophytes) qui prennent racines dans les quelques fissures assez profondes ayant accumulés des éléments fins. Le substrat est siliceux (granites, rhyolites, schistes)</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>On retrouve cet habitat dans toutes les montagnes de Corse, mais les plantes vont différer selon l'altitude, par exemple les rochers à fétuques sardes et Raiponce dentée ne se retrouvent pas dans les massifs dont l'altitude est inférieure à 1800m (Cap Corse, San Petrone,...)</p>	
Evolution naturelle habituellement constatée	
<p>Il s'agit de groupements permanents.</p>	
Localisation sur le site	
<p>Les plus grandes zones couvertes par cet habitat se situent dans la petite vallée de la Paratella. Quelques unes se situent à proximité du Monte Renoso.</p>	

FORÊT À <i>CASTANEA SATIVA</i>	
Code NATURA 2000 : 9260 Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire	Code CORINE Biotopes : 41.9 Typologie: Bois de châtaigniers
Surface : 28 ha	Représentativité : 0,5 % du site 0,7 % des HIC
Description générale de l'habitat	
<p>Type d'habitat se rencontrant en Corse à deux étages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le méso méditerranéen où elles sont rares et localisées dans des conditions fraîches (ubacs, vallons frais à sols profonds, replats), le plus souvent à l'horizon supérieur de l'étage ; il occupe des surfaces plus importantes en Castagniccia, d'origine anthropique (présence fréquente de Noyers cultivés) et situées à proximité des villages, souvent pâturées ; - le supra méditerranéen, en particulier dans le massif de San Petrone (Castagniccia, Alesani, Moriani) où il occupe les ubacs et les fonds de vallons entre 150 m (avancée du supra méditerranéen en fond de vallon) et 800 m ; sur des schistes donnant des sols épais, à réserve en eau favorable ; favorisé dans cette région par le climat nébuleux humide et à sécheresse estivale moins accentuée qu'ailleurs en Corse. 	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>Surtout présente dans le massif du San Petrone et plus particulièrement en Castagniccia, Alesani et Moriani. Se rencontre en divers points de la Corse, à proximité des villages.</p>	
Evolution naturelle habituellement constatée	
<p>Compte tenu de l'évolution des pratiques, de nombreux peuplements de châtaigniers se trouvent à l'abandon, souffrent de maladies (chancre). Certains sont reconquis par d'autres essences (Chêne vert, Pin laricio). —> Surface tendant à se réduire du fait de cette évolution. Dégâts importants par fouissage des porcs (favorise l'Encre).</p>	
Localisation sur le site	
<p>Assez localisé, cet habitat se retrouve surtout à proximité du col de Ciano sur l'aroute du Val d'Ese.</p>	

YEUSERAIES CORSE À GAILLET SCABRE	
Code NATURA 2000 : 9340-11 Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire	Code CORINE Biotopes : 45.316 Typologie: Forêts de chênes verts des collines Corses
Surface : 50 ha	Représentativité : 0,9 du site 1,2 des HIC
Description générale de l'habitat	
<p>Type d'habitat caractéristique de l'étage méso méditerranéen en Corse, pouvant s'installer dès le thermo méditerranéen dans certaines situations (<i>cf.</i> Cordon de galets littoral du Fango...).</p> <p>Installé sur substrat siliceux (granite, rhyolithe, roches métamorphiques...). Sols peu évolués compte tenu du climat, souvent superficiels, riches en éléments grossiers à caractère filtrant. Litière fréquemment épaisse et continue compte tenu de la mauvaise décomposition liée aux conditions climatiques...</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>Ces types d'habitats à Chêne vert se rencontrent sur l'ensemble de la Corse ; les plus belles yeuseraies répertoriées se rencontrent dans la vallée du Fango. Les plus vastes surfaces s'observent dans les vallées du Fango et du Taravo, de l'Ortolo et sur le plateau de Levic, l'Alta Rocca et le Sartenoris.</p> <p>Type d'habitat relativement répandu : milieu représentatif de l'étage méso méditerranéen.</p>	
Evolution naturelle habituellement constatée	
<p>À court et moyen terme : incendies.</p> <p>À long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vieillissement des taillis ; - risque de surexploitation du Chêne vert (forte demande en bois de chauffage) ; - problème de régénération des futaies (germination difficile des glands), bien que moins importants que sur le continent. Le facteur le plus néfaste sur la régénération reste le panage (fouissage par les porcs). <p>Type d'habitat tendant cependant à s'étendre par maturation lente de certains maquis et par l'abandon quasi général du pâturage organisé.</p> <p>Par contre, impact sur la végétation herbacée et les essences forestières (semis, rejets) des panages porcins et pâturage bovin.</p>	
Localisation sur le site	
<p>Cet habitat est très localisé et se situe sous la Punta di caselle.</p>	

YEUSERAIES CORSE À HOUX	
Code NATURA 2000 : 9340-12 Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire	Code CORINE Biotopes : 45.322 Typologie: Forêts supra méditerranéenne corses de chênes verts
Surface : 595 ha	Représentativité : 10,5 % du site <div style="text-align: right;">13,7% des</div> HIC
Description générale de l'habitat	
<p>Type d'habitat caractéristique de l'étage supra méditerranéen et du montagnard inférieur ; entre 800 m et 1 100 m.</p> <p>Recherche les expositions à l'ouest et au sud, plus rarement installé en ubac.</p> <p>Installé sur substrats siliceux (granite, rhyolithe, roches métamorphiques...).</p> <p>Sols peu évolués compte tenu du climat, souvent superficiels, riches en éléments grossiers ; parfois directement sur des chaos granitiques.</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>Répandu sur l'ensemble de la Corse. Beaux massifs dans les zones du Tenda, du San Petrone, du Cinto, du Renoso, de l'Incudine et de Cagna.</p>	
Evolution naturelle habituellement constatée	
<p>Type d'habitat tendant à s'étendre par maturation lente de certains maquis et du fait de l'abandon quasi général du pâturage organisé. Par contre impact sur la végétation herbacée et les essences forestières (semis, rejets) des pacages porcins et pâturage bovin.</p>	
Localisation sur le site	
<p>Cet habitat se retrouve surtout sur la forêt des cinq communes en rive gauche du ruisseau d'Ese. On le rencontre aussi dans le ravin de San Antone.</p>	

PEUPLEMENT SUPRA MÉDITERRANÉEN DE PIN LARICIO DE CORSE À BRUYÈRE ARBORESCENTE

Code NATURA 2000 : 9530-21 Statut : Habitat prioritaire	Code CORINE Biotores : 42.643 Typologie: Forêts de Pins Laricio supra méditerranéenne
Surface : 308 ha	Représentativité : 5,3 % du site <div style="text-align: right;">7 % des HIC</div>

Description générale de l'habitat

Type d'habitat de l'étage supra méditerranéen corse entrant dans les vallons et les ubacs du méso méditerranéen.

Dérive sans doute de la destruction ancienne de forêts caducifoliées (ne pouvant se reconstituer du fait de la rareté des potentiels de semences) et/ou de leur surconsommation.

De 800 m à 1 100 m à l'ubac, de 1 000 m à 1 300 m en adret. Précipitations de l'ordre de 890 mm à 1 500 mm, température annuelle de 10°C environ ; minimum estival accentué → conditions thermophiles.

Installé sur des substrats siliceux (rhyolite, granite...). Le sol est souvent peu profond à moyennement profond, riche en cailloux. Ranker ou sols bruns acides peu évolués. Les litières sont parfois épaisses.

Répartition géographique en Europe et en France

Massif du Cinto et du San Pedrone au nord jusqu'au massif de l'Ospedale au sud.

À l'état résiduel sur la montagne de Cagna et le massif de Tenda. Largement répandu dans les massifs du Cinto, du Rotondo, du Renoso et de l'Incudine (disparu du plateau du Coscione).

Evolution naturelle habituellement constatée

En tant qu'espèce, le Pin laricio n'est pas menacé en Corse, il est même en extension compte tenu de la forte déprise pastorale.

Les incendies constituent ponctuellement une menace pour certains peuplements. Une gestion forestière inappropriée (surfaces de coupes, extraction des arbres morts...) pourrait à très long terme engendrer une diminution de la biodiversité des forêts de Pin laricio avec des risques de raréfaction des éléments faunistiques et floristiques remarquables qu'ils abritent.

L'impact du bétail, peu important sur la régénération du Pin laricio est par contre important sur la végétation herbacée et sur certaines espèces compagnes. Cet impact n'est pas toujours facile à évaluer, mais en l'absence de bétail, la physionomie et la composition des sous-bois et de certains peuplements sont très différentes (cf. placette RENECOFOR en forêt d'Aitone).

Localisation sur le site

Deux zones concentrent cet habitat : le ravin de San Antone et l'extrême nord du site.

PEUPLEMENT CLAIR D'ADRET DE PINS LARICIO DE CORSE À ANTHYLLE FAUX HERMANNIA	
Code NATURA 2000 : 9530-22 Statut : Habitat prioritaire	Code CORINE Biotopes : 42.642 Typologie: Forêts ouvertes montagnardes de Pins Laricio
Surface : 61 ha	Représentativité : 1,1 % du site 1,4 % des HIC
Description générale de l'habitat	
<p>Type d'habitat de l'étage montagnard corse, installé sur adrets pentus (ou fortes pentes des autres expositions), sur éperons rocheux.</p> <p>Correspondant le plus souvent au groupement mûre dans ses stations ; mais dérive également de la dégradation de peuplements denses (décrits dans la fiche 9530-3).</p> <p>L'aire de ce type d'habitat est bien arrosée (1 600 mm- 1 900 mm), la moyenne annuelle de température est de l'ordre de 9°C.</p> <p>Installé sur des substrats siliceux (rhyolite, granite...). Le sol est peu profond (ou très pierreux), souvent superficiel. Il s'agit de Ranker ou de sols bruns peu profonds. Les litières sont parfois épaisses (amphimulls).</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>Massif du Cinto et du San Pedrone au nord jusqu'au massif de l'Ospedale au sud.</p> <p>À l'état résiduel sur la montagne de Cagna et le massif de Tenda.</p> <p>Largement répandu dans les massifs du Cinto, du Rotondo, du Renoso et de l'Incudine (disparu du plateau du Coscione).</p>	
Evolution naturelle habituellement constatée	
<p>En tant qu'espèce, le Pin laricio n'est pas menacé en Corse, il est même en extension compte tenu de la forte déprise pastorale.</p> <p>Les incendies constituent ponctuellement une menace pour certains peuplements. Une gestion forestière inappropriée (surfaces de coupes, extraction des arbres morts...) pourrait à très long terme engendrer une diminution de la biodiversité des forêts de Pin laricio avec des risques de raréfaction des éléments faunistiques et floristiques remarquables qu'ils abritent.</p> <p>L'impact du bétail, peu important sur la régénération du Pin laricio est par contre important sur la végétation herbacée et sur certaines espèces compagnes. Cet impact n'est pas toujours facile à évaluer, mais en l'absence de bétail, la physionomie et la composition des sous-bois et de certains peuplements sont très différentes (cf. placette RENECOFOR en forêt d'Aitone).</p>	
Localisation sur le site	
<p>Cet habitat se retrouve sous la Punta di Taoria ainsi que localement en rive gauche du ruisseau de Marmano.</p>	
PEUPLEMENT DENSE MONTAGNARD DE PINS LARICIO DE CORSE À LUZULE DU PIÉMONT	
Code NATURA 2000 : 9530-23	Code CORINE Biotopes :

Statut : Habitat prioritaire	42.641 Typologie: Forêts denses montagnardes de Pins Laricio
Surface : 161 ha	Représentativité : 2,9% du site 3,7 % des HIC

Description générale de l'habitat

Type d'habitat de l'étage montagnard corse, installé dans différentes situations topographiques : replats, pentes peu accusées (entre 1 000 m à 1 600 m) à relief peu accidenté, en situation d'ubac ou d'adret (1 200 m-1 800 m) ; sur terrasses alluviales élevées.

Les peuplements « purs » de Pin laricio seraient l'héritage du passé (?) ; Ils sont considérés comme le stade de maturité en situation d'adrets. Ailleurs la forêt mûre devrait être une sapinière- hêtraie avec maintien du Pin laricio pionnier, dispersé et avec, sur les rebords plus secs, du Pin laricio dominant.

L'aire de ce type d'habitat est bien arrosée (1 600-1 900 mm) ; la moyenne annuelle de température est de l'ordre de 9°.

Installé sur des substrats siliceux (rhyolite, granite...). Dans les situations topographiques occupées, le sol est moyennement profond à profond, et présente une forte proportion de cailloux. Il s'agit de sols bruns peu évolués avec des litières parfois épaisses (amphimulls).

Répartition géographique en Europe et en France

Massif du Cinto et du San Pedrone au nord jusqu'au massif de l'Ospedale au sud.

À l'état résiduel sur la montagne de Cagna et le massif de Tenda.

Largement répandu dans les massifs du Cinto, du Rotondo, du Renoso et de l'Incudine (absent du massif du Coscione).

Evolution naturelle habituellement constatée

En tant qu'espèce, le Pin laricio n'est pas menacé en Corse, il est même en extension compte tenu de la forte déprise pastorale.

Les incendies constituent ponctuellement une menace pour certains peuplements. Une gestion forestière inappropriée (surfaces de coupes, extraction des arbres morts...) pourrait à très long terme engendrer une diminution de la biodiversité des forêts de Pin laricio avec des risques de raréfaction des éléments faunistiques et floristiques remarquables qu'ils abritent.

L'impact du bétail, peu important sur la régénération du Pin laricio est par contre important sur la végétation herbacée et sur certaines espèces compagnes. Cet impact n'est pas toujours facile à évaluer, mais en l'absence de bétail, la physionomie et la composition des sous-bois et de certains peuplements sont très différentes (cf. placette RENECOFOR en forêt d'Aitone).

Localisation sur le site

Cet habitat se retrouve à proximité de la chapelle de Sant'Antone ainsi qu'en rive gauche du ruisseau de Marmano.

PEUPEMENT SUPRA MÉDITÉRANNÉEN DE PINS MARITIMES DE CORSE

Code NATURA 2000 : 9540-16

Statut : Habitat naturel d'intérêt

Code CORINE Biotopes :

42.824

communautaire	Typologie: Forêts corses de Pins maritimes
Surface : 888 ha	Représentativité : 15,6 % du site 20,5 % des HIC
Description générale de l'habitat	
<p>Type d'habitat pionnier de l'étage supra méditerranéen corse (entrant dans les vallons et sur les ubacs du méso méditerranéen).</p> <p>Dérive de la destruction ancienne de forêts caducifoliées (ne pouvant pas se reconstituer le plus souvent, du fait de la rareté des potentiels de semences) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ pelouse → fruticées basses : implantation du Pin maritime et du Pin laricio ; ➤ maquis incendiés → installation du Pin maritime surtout et du Pin laricio. <p>Surtout en adret (1 000 m à 1 300 m) plus rarement en ubac (800 m-1 100 m). Précipitations de l'ordre de 890 mm à 1 500 mm, température moyenne annuelle de 10° environ ; minimum de précipitations estival accentué. Substrat siliceux (rhyolithe, granite...). Le sol est souvent peu profond à moyennement profond, riche en cailloux. Rankers ou sols bruns acides peu évolués. Litières parfois épaisses.</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>Très répandu (en ceinture de toute la chaîne sommitale corse et tout particulièrement du massif du Cinto et du San Pedrone au nord jusqu'au massif de l'Ospedale au sud).</p> <p>À l'état résiduel sur la montagne de Cagna et le massif de Tenda.</p> <p>Largement répandu dans les massifs du Cinto, du Rotondo, du Renoso et de l'Incudine (absent du massif du Coscione).</p>	
Evolution naturelle habituellement constatée	
<p>Type d'habitat pionnier dont de nouveaux habitats se reconstituent après incendies, mais dont les peuplements plus mûrs sont envahis par le Pin laricio.</p> <p>De nouveaux incendies représentent une menace sérieuse pour ces peuplements.</p> <p>L'apparition récente de la Cochenille (<i>Matsucoccus faytaudi</i>) dans la Forêt de Pineto représente une menace potentielle à moyen terme pour ces peuplements.</p> <p>Pérennité du Pin maritime dans les mélanges où le Pin laricio domine.</p>	
Localisation sur le site	
<p>Cet habitat se retrouve dans le fond de la vallée du ruisseau de Marmano, depuis la maison forestière jusqu'à l'extrémité Nord du site. Quelques poches se retrouvent ponctuellement en rive droite du ruisseau d'Ese sur les adrets.</p>	

Annexe 4 : Insectes observés sur la zone d'étude en 2008

TABLEAU: Insectes observés sur la zone d'étude en 2008							
Espèces	1	2a	2b	3	4a	4b	5
Rhopalocères							
<i>Aglais urtica ischnusa</i>	1						
<i>Argynnis elisa</i>	Qqs 1	nbx					
<i>Argynnis paphia</i>		x	x				
<i>Brintesia circe</i>		x	x				
<i>Celastrina argiolus</i>	x	x	x	x	x	x	x
<i>Coenonympha corinna</i>	A peu	x	x	x			
<i>Coenonympha pamphilus</i>				x	x	x	
<i>Colias croceus</i>	x	x	x			x	x
<i>Euchloe insularis</i>							x
<i>Fabricianna elisa</i>	Qqs 1						
<i>Gonepteryx rhamni</i>	x					x	
<i>Hipparchia aristeus</i>		Nbx	Qqs 1				
<i>Hipparchia neomiris</i>	A peu	Nbx	Qqs 1				
<i>Inachis io</i>				x		x	x
<i>Iphiclides podalirius</i>		x				x	
<i>Issoria lathonia</i>	x					x	
<i>Lasiommata pamegaera</i>				x	x	x	
<i>Leptidea sinapis</i>							x
<i>Limenitis reducta</i>					x		
<i>Lycaena phlaeas</i>	x				x	x	x
<i>Maniola jurtina</i>		x			x		
<i>Melitaea cinxia</i>				x			
Papilio hospiton			Qqs chenilles				
<i>Papilio machaon</i>	X (bergerie)						
<i>Pararge aegeria</i>		x		x			x
<i>Pieris brassicae</i>	x						x
<i>Pieris napi</i>				x		x	x
<i>Pieris rapae</i>	x	x					
<i>Plebejus bellieri</i>	Qqs 1	x					
<i>Polygonia c-album</i>			x				
<i>Polyommatus icarus</i>		x					x
<i>Pontia daplidice</i>	x						
<i>Pyronia tithonus</i>		x	x				
<i>Vanessa atalanta</i>							x

TABLEAU: Insectes observés sur la zone d'étude en 2008							
Espèces	1	2a	2b	3	4a	4b	5
<i>Vanessa cardui</i>	x		x				
Orthoptères							
<i>Calliptamus barbarus</i>	x						
<i>Chorthippus brunneus</i>	x				x		x
<i>Grullus campestris</i>					x		
<i>Mantis religiosa</i>					Ooth.		
<i>Oedipoda caerulescens</i>	x						
<i>Omocestus rufipes</i>	x				x		
<i>Platycleis albopunctata monticola</i>	x						

1 : Sentier des Pozzi (1290-1800 m)

2 : vallée du Prunelli, versant exposé sud-est

2a : depuis le chemin de Bastelica jusqu'à l'entrée du site Natura 2000 (870-1300 m),

2b : de l'entrée du site jusqu'au lac de Vitalaca (1300-1750 m)

3 : Vallée de la Prunelle, versant exposé nord-ouest, jusqu'aux bergeries de Mezzaniva (1000 m – un peu hors site – à 1400 m)

4 : vallée d'Ese

4a : rivière d'Ese, versant orienté nord-ouest, jusqu'au pont de Bronco (850-950 m)

4b : RD 27a, et flanc exposé sud-est (1200-1650 m)

5 : Vallée de la Paratella (520-1100 m)

Forêt domaniale de Sant Antone (les parties écorchées) : pas de données, uniquement recherche de P. hospiton et plantes-hôte

Forêt domaniale de Marmano : tracé rapide en voiture à la recherche d'habitats favorables non trouvés

ANNEXE 5 : Données Chiroptérologiques

TABLEAU : Sites de chasse/transit et gîtes recensés par le GCC sur le site Natura 2000 « Massif du Renosu » - octobre 2008													
Commune	Site/Gîte	Rfe	Rhi	Mda	Mmys	Mbe	Ese	Nle	Ppi	Hsa	Bba	Pas	Tte
Site chasse/transit													
Bastelica	Prise d'eau vitarbello							X	X	X			
Bastelica	Pont Bronco					X		X	X				
Bastelica	Lac Vitalaca				X								
Bastelica	Station Val d'Ese											X	X
Bastelica	Aval bergerie Pozzi												X
Ghisoni	Sapinière Marmano					X			X			X	
Ghisoni	Fiumorbu 700			X			X		X	X	X		
Ghisoni	Maison forestière Marmano	X							X		X		
Ghisoni	Fiumorbu 740			X	X		X	X	X	X	X		
Ghisoni	Piste Riviseccu								X		X		
Ghisoni	Ariola 950			X	X		X	X	X				
Ghisoni	Col Verde							X					
Gîte													
Bastelica	Eglise		X	X									
Ghisoni	Maison forestière Marmano								X				

Rhi : *Rhinolophus hipposideros* ; Rfe : *Rhinolophus ferrumequinum* ; Mda : *Myotis daubentoni* ; Mbe : *Myotis bechsteini* ; Mmys : *Myotis mystacinus* ; Nle : *Nyctalus leisleri* ; Ese : *Eptesicus serotinus* ; Ppi : *Pipistrellus pipistrellus* ; Hsa : *Hypsugo savii* ; Tte : *Tadarida teniotis* ; Pas : *Plecotus austriacus* ; Bba : *Barbastella barbastellus*

En gras et grisé : indice de reproduction

Annexe n°6 : Cartes des réserves temporaires de pêches du site extraite de l'arrêté de création

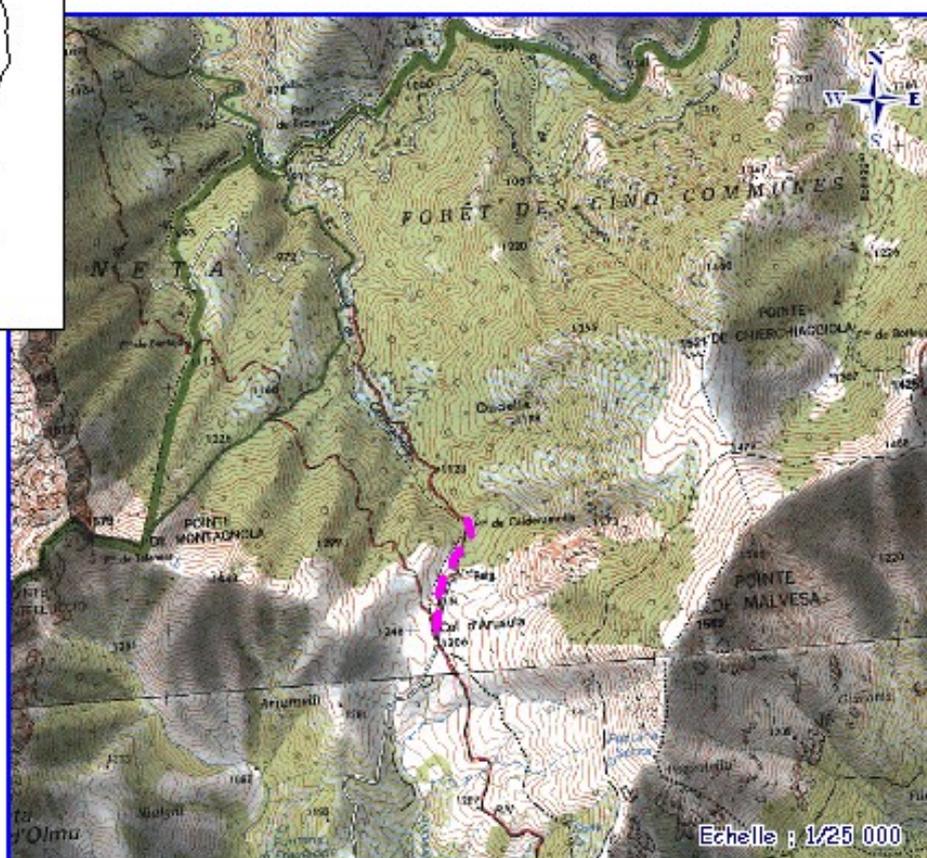
COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE CORSE



OFFICE DE
L'ENVIRONNEMENT
DE LA CORSE

Réserve temporaire de pêche de CALDERAMOLLA
Communes de Guitera-les-Bains et de Frasseto
(Corse-du-Sud)

Arrêté n° 07.05 CE
du Conseil Exécutif de Corse
du 18 janvier 2007



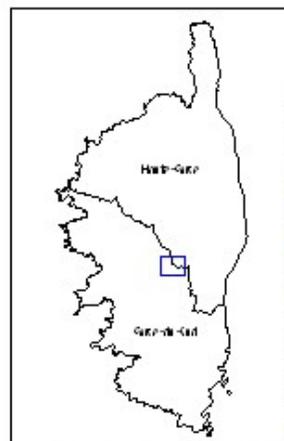
Source fond : Scan 25 IGN

----- Réserve temporaire de pêche

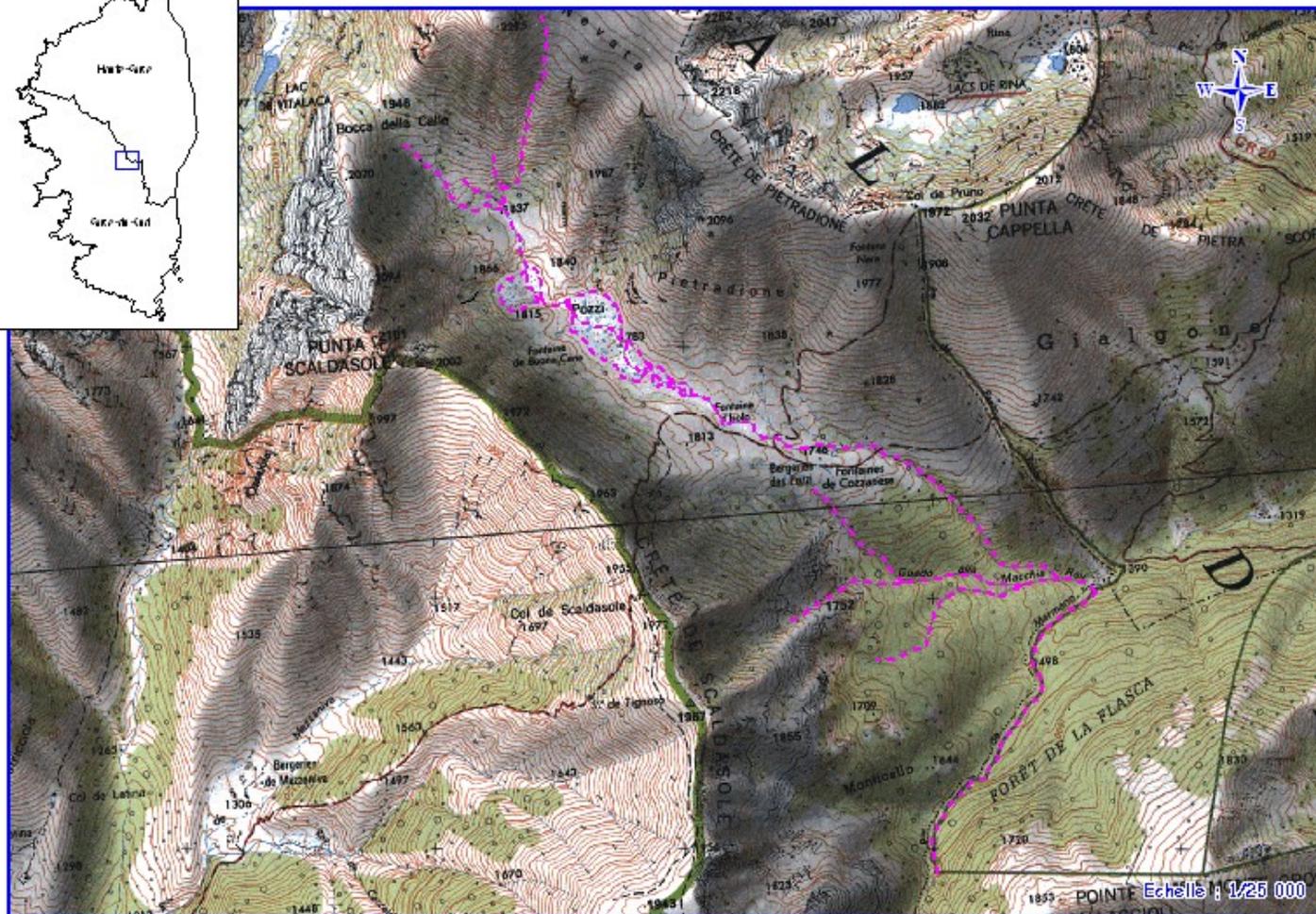


Réserve temporaire de pêche des POZZI DI MARMANU Communes de Bastelica et de Palneca (Corse-du-Sud)

Arrêté n° 07.09 CE
du Conseil Exécutif de Corse
du 18 janvier 2007



----- Réserve temporaire
de pêche

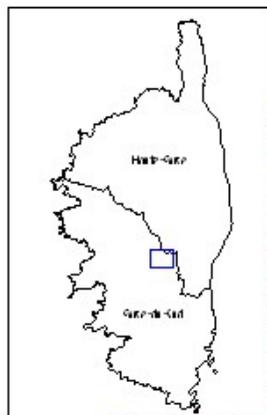


Source fond : Scan 25 IGN

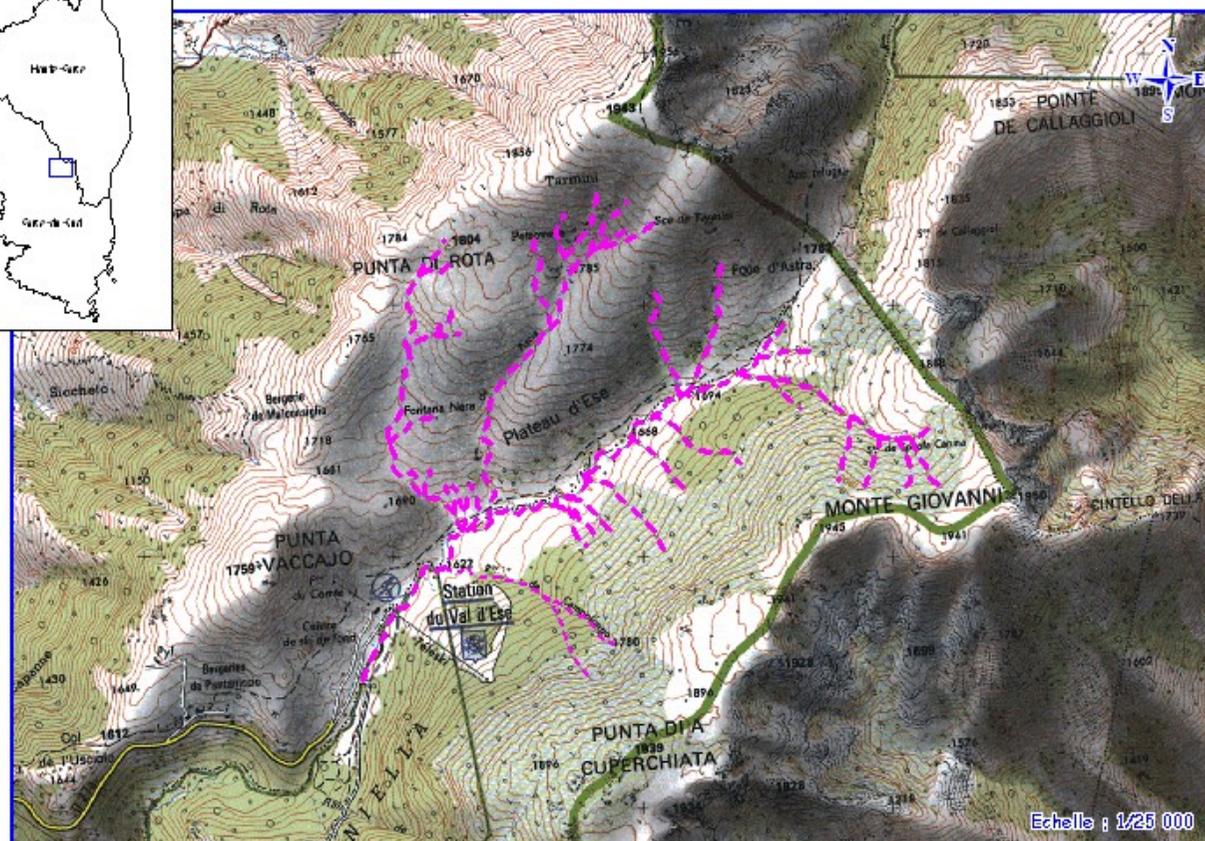


Réserve temporaire de pêche du VAL D'ESE Communes de Bastelica et de Ciamannacce (Corse-du-Sud)

Arrêté n° 07.03 CE
du Conseil Exécutif de Corse
du 18 janvier 2007



----- Réserve temporaire de pêche



Source fond : Scan 25 IGN

COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE CORSE

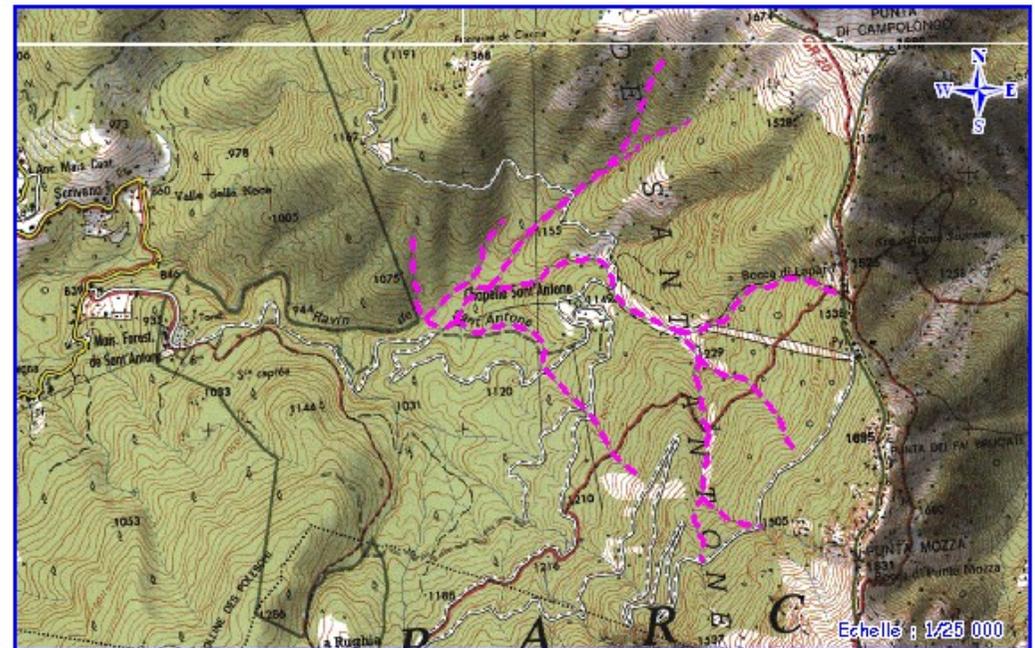


OFFICE DE
L'ENVIRONNEMENT
DE LA CORSE



Réserve temporaire de pêche de ST ANTOINE et d'UCCIALINU Commune de Palneca (Corse-du-Sud)

Arrêté n° 07.10 CE
du Conseil Exécutif de Corse
du 18 janvier 2007

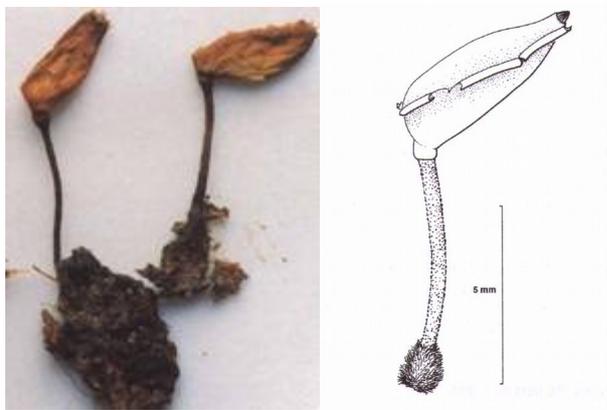
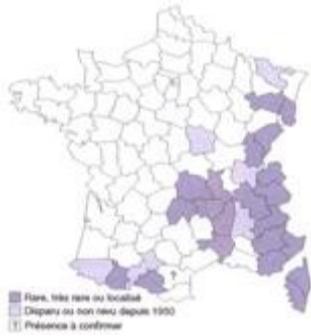


Source fond : Scan 25 IGN

----- Réserve temporaire de pêche

Annexe 7 : Fiches espèces d'intérêt communautaire

Annexe 7.1 : La flore

La Buxbaumie verte <i>Buxbaumia viridis</i> (Moug. Ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	
CodeNatura 2000 : 1386	<ul style="list-style-type: none">• Classe : Mousses• Ordre : Buxbaumiales• Famille : Buxbaumiacées
Statut et Protection <ul style="list-style-type: none">• <u>Directive Habitats</u> : Annexes II et IV• <u>Convention de Berne</u> : Annexe I	 <p>Sources : Cahiers d'Habitats Natura 2000 Tome 6 : Espèces végétales et J. Bardat/IEGB/MNHN</p>
Répartition en France et en Europe <p>Espèce répandue dans la zone boréo-motagnarde aux étages montagnard à subalpin dans l'ensemble du centre de l'Europe. On la trouve aussi en Chine centrale et dans l'Est de l'Amérique du Nord.</p> <p>L'espèce est considérée comme rare au niveau mondial. Elle a le statut de taxon vulnérable en Europe.</p> <p>Elle possède donc une très forte valeur patrimoniale</p>  <p>Source: Cahiers d'Habitats Natura 2000 Tome 6: Espèces végétales.</p>	Description de l'espèce <p>C'est une espèce acrocarpe (dont l'appareil reproducteur se trouve au sommet des tiges) de petite taille.</p> <p>La capsule, longue de 0,5 à 0,7 cm, est portée par une soie légèrement plus longue (jusqu'à 1,0 cm). Elle est brun jaunâtre terne, insérée obliquement, ovoïde et asymétrique. Elle peut se détacher de manière autonome mais le pédicelle peut se maintenir d'une année sur l'autre. C'est elle qui permet de repérer l'espèce sur le terrain.</p> <p>La forme mâle est éphémère, solitaire ou en petit nombre. Elle peut persister plusieurs semaines.</p> <p>Les feuilles de la tige très éphémères ressemblent à des écailles en lanières.</p> <p>Les feuilles de la base de la soie sont ovales et ciliées et deviennent filamenteuses à maturité.</p>
	Biologie et Ecologie <p>Cette mousse discrète est une espèce pionnière des bois pourrissant à humicole stricte. Elle apprécie les conditions d'ombre (sciaphile) et de forte humidité atmosphérique.</p> <p>La Buxbaumie verte investit les bois pourrissant des conifères (Sapin, Epicéa, Pin) et un peu plus rarement ceux des feuillus (Hêtre, Chêne). Elle peut également occuper des stations sur humus brut.</p> <p>Le bois pourrissant doit présenter un aspect décortiqué, déjà marqué de fissures. Sa teneur en eau est toujours forte et son pH bas (entre 3,5 et 6 environ). Les stations en ubac sont nettement plus fréquentes.</p>
Etat des populations et tendance d'évolution des effectifs	
<p>Il est difficile d'établir un bilan de la situation actuelle de l'espèce en France. On ne peut pas parler d'une éventuelle régression généralisée de son aire (ce qui est peu probable) car on ne possède pas d'état de référence. L'espèce est</p>	

très régulièrement présente dans les stations à l'état de sporophytes mais les observations sont souvent très ponctuelles. Les découvertes récentes, en particulier dans le Massif Central, sont liées à des prospections plus systématiques dans les secteurs favorables.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

Buxbaumia viridis se retrouvent au sein des forêts de Marmanu et Punte Niellu. La forêt de Marmanu héberge l'une des plus belles stations corses de l'espèce.

Menaces potentielles

L'espèce est très sensible aux trop fortes éclaircies du couvert forestier et a beaucoup de difficultés à s'implanter sous des peuplements trop jeunes.

L'absence de bois mort pourrissant, en volume trop faible, de taille trop réduite ou trop dispersée combinée ou non à une réduction de la nébulosité sont des facteurs limitants.

Le changement de la nature des essences productrices de bois mort peut aussi influencer la dynamique de maintien ou d'extension de l'espèce.

Les menaces sont donc fortement liées au mode de gestion sylvicole.

Mesures de gestion conservatoire

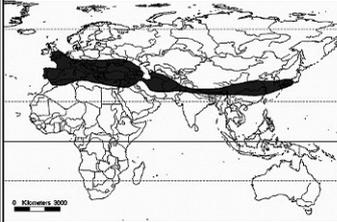
Protéger les vieilles forêts « semi-naturelles » de conifères ou mixtes (hêtraies-sapinières, ...) avec des surfaces minimales de plusieurs dizaines d'hectares (ordre de grandeur : 100 à 500 ha).

Maintenir l'ambiance forestière en limitant les éclaircies fortes à proximité des sources d'humidité.

Eviter l'exportation massive de bois morts au sol, l'enlèvement des souches ou le brûlage *in situ* de bois mort, ainsi que la fragmentation de bois pourris (tronçonnage). Maintenir une biomasse ligneuse en décomposition offrant toujours des éléments de taille suffisante (troncs, souches, grosses branches, ...) et représentant en volume plusieurs dizaines de troncs à l'hectare mais bien répartis, sans tassement. Il faut en effet éviter les tas de bois morts.

Enfin, éviter de bouleverser les humus dans la mesure où certaines stations potentielles de l'espèce s'insèrent sur des horizons humifères bruts.

Annexe 6.2 : Les chiroptères

E1	GRAND RHINOLOPHE <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		
CODE NATURA 2000	1304		
SITUATION DE L'ESPÈCE			
Répartition géographique	Europe	Répandue de l'Afrique du Nord et du Maghreb jusqu'en Asie du sud-est via l'Asie Mineure et Centrale. En Europe, le Grand Rhinolophe se rencontre dans toute la partie occidentale, méridionale et centrale du continent jusqu'en Roumanie et aux îles Egéennes.	
	France	Présents dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Bénélux, Suisse, ouest de l'Allemagne, Espagne, Italie). Les populations les plus importantes se concentrent le long de la façade atlantique (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées) avec près de 60% des effectifs hivernants nationaux connus.	
	Corse	Présent de la mer à la montagne (observation jusqu'à 1800 m)	
Etat de conservation et Tendances d'évolution des effectifs	Europe	Effectif européen inconnu	
	France	Potentiellement présente sur l'ensemble du territoire, mais en réalité localisée. Il apparaît difficile d'évaluer clairement l'évolution des populations de Grand Rhinolophe car la pression d'observation a fortement augmenté de 1995 à aujourd'hui, ce qui biaise l'analyse. Plusieurs gîtes d'hivernage ont été découverts, passant d'un effectif de 21268 individus pour 810 gîtes (données de 1995) à 42 699 individus pour 1950 gîtes (données 2004). Le nombre de colonies de reproduction suivies n'a pas évolué de 1995 à 2004, mais celles-ci regroupent globalement des populations plus importantes (6 430 individus comptés en 1995 et 19 131 en 2004). Il semble que les populations de l'ouest soient stables ou en légère augmentation. Cependant ce constat ne doit pas masquer le dramatique déclin de l'espèce dans le nord de la France et en Alsace, et la faiblesse des effectifs dans le quart sud-est du pays. Sans compter la vulnérabilité des populations dont les colonies fréquemment très dispersées concentrent des effectifs souvent importants.	
	Corse	Espèce assez courante en Corse dans sa distribution mais effectif inférieur au millier d'ind; 2 gîtes d'hivernation connus (250 ind.) et 5 gîtes de reproduction.	
BIOLOGIE			
<p>Activité</p> <p>Le Grand Rhinolophe entre en hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'espèce est sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km). Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Dès la tombée de la nuit, le Grand Rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km) en suivant préférentiellement des corridors boisés, les alignements d'arbres, les lisières, etc. La chasse est pratiquée en vol dès le crépuscule, moment où la densité de proies est maximale. Puis en cours de nuit l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente. Activité non étudiée en Corse.</p> <p>Reproduction</p> <p>Maturité sexuelle des femelles : 2 à 3 ans ; des mâles : à la fin de la 2e année. Accouplement de l'automne au printemps. En été, la ségrégation sexuelle semble totale. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à près d'un milliers d'adultes). Les mises bas interviennent de mi-juin à fin juillet dans des grottes chaudes ou plus couramment dans les combles, généralement de grands bâtiments (grandes maisons, moulins, château, mas...). Un seul petit est mis au monde chaque année, qui devient indépendant après 45 jours. Avec leur petit, les femelles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. Longévité : 30 ans Le Grand Rhinolophe forme régulièrement des colonies mixtes avec le Murin à oreilles échanquées.</p> <p>Régime alimentaire</p> <p>Le régime alimentaire varie en fonction des saisons et des pays. Aucune étude n'a encore été menée en France. Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents.</p>			

Les proies consommées sont de taille moyenne à grande (= 1,5 cm),
Selon la région, les Lépidoptères représentent 30 à 45% du régime en volume relatif, les Coléoptères 25 à 40%, les Hyménoptères (Ichneumonidés) 5 à 20%, les Diptères (Tipulidés et Muscoïdés) 10 à 20%, les Trichoptères 5 à 10%.
Les insectes coprophages se développant dans les bouses du bétail jouent un rôle primordial pour l'alimentation des jeunes.
Régime alimentaire non étudié en Corse.

HABITATS UTILISÉS

Habitats de reproduction		Gîtes de reproduction variés : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles désaffectés, vieux moulins, combles d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine, grottes et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de gîtes de repos nocturne ou de gîtes d'estivage.
Habitats d'alimentation		Le Grand Rhinolophe fréquente les régions plutôt chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voir 2000m), les zones karstiques, le bocage, les petites agglomérations. Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, de prairies pâturées par des bovins ou des ovins, des ripisylves, des landes, des friches. L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles. Les mâles ont un comportement plus erratique. Habitats d'alimentation non étudiés en Corse Le Grand Rhinolophe étant une espèce de contact, les habitats prospectés présentent en général un paysage très structurés tant verticalement (haies, lisières, talus, cours d'eau, sous bois...) qu'horizontalement (mosaïque d'habitats semi-ouverts). L'absence de ces structures paysagères est souvent rédhibitoire pour l'espèce.
Habitats d'hivernage		Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques précises : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie.

VALEUR PATRIMONIALE DE L'ESPÈCE

	Composante	Nature	Niveau
Statut juridique de l'espèce	Statut euro péen	<i>Directive Habitats</i>	Annexe II et IV
		<i>Convention de Berne</i>	Annexe II
		<i>Convention de Bonn</i>	Annexe II
	Statut national	<i>MNHN (1994) Liste rouge nationale</i>	Vulnérable
	Statut régional	<i>Avis d'expert (GCC)</i>	Assez courant

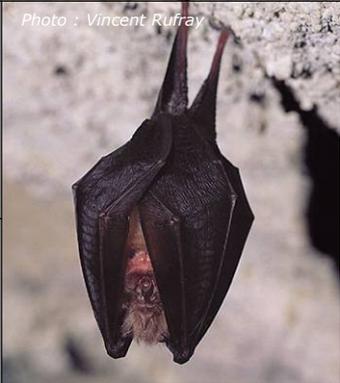
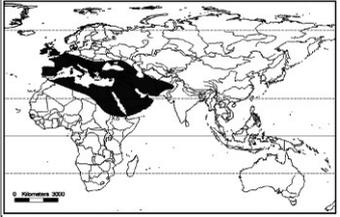
MENACES IDENTIFIÉES

Menaces sur l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement des colonies ou disparition des gîtes de reproduction (isolation des combles, rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables,...) - Dérangement des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) - Fermeture de sites souterrains (« mise en sécurité ») - Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents affectant l'entomofaune non cible (Non étudié en Corse) - Intoxication des animaux par l'accumulation de pesticides, de produits de traitement vermifuges du bétail ou l'utilisation de produits insecticides toxiques pour le traitement des charpentes (Non étudié en Corse) - Eclairage nocturne de bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction
Menaces sur ses habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des paysages consécutive à l'intensification de pratiques agricoles (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, etc.) - Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves - Conversion des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux - Fermeture des milieux par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme - Conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées

MESURES DE CONSERVATION ENVISAGÉES

	CODE OBJ
Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien des haies, des pâtures et prairies de fauche)	OBJ A1 à A6
Protéger les sites de reproduction et d'hivernation en milieu souterrain (grottes, mines, tunnels...)	OBJ S1, S3
Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers	OBJ A1
Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants)	OBJ R1 à R3
Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti	OBJ B1

Limiter les traitements chimiques (charpentés, bords de route)	OBJ B2
Adapter et limiter les éclairages publics	OBJ B3
Sensibiliser les utilisateurs du milieu souterrain, le grand public, les professionnels de la rénovation, les gestionnaires forestiers et les acteurs du monde agricole à l'utilité et à la protection des chauves-souris	OBJ G1
Améliorer les connaissances concernant la biologie de l'espèce. La recherche des colonies de reproduction, lesquelles peuvent accueillir des effectifs importants et de plus souvent associés au Murin à oreilles échancrées, est hautement prioritaire pour la conservation des populations. Les habitats de chasse de cette espèce mériteraient d'être caractérisés, aussi bien en région méditerranéenne que dans les zones de moyenne montagne. L'impact sur l'espèce de l'utilisation de certains produits vermifuges à forte rémanence est à préciser.	OBJ G2
BIBLIOGRAPHIE	
<ul style="list-style-type: none"> - DUVERGÉ P.L. & JONES G., 1994.- Greater horseshoe bats activity, foraging and habitat use. <i>British Wildlife</i>, 6 : 69-77. - GRÉMILLET X. & coll., 1999.- Le Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774). p. : 18-43. In ROUÉ S.Y. & BARATAUD M. (coord. SFPEM), 1999.- Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. <i>Le Rhinolophe</i>, numéro spécial, 2 : 136 p. - GROUPE CHIROPTÈRES CORSE, 1997.- Chauves-souris de la directive « Habitats ». Rapport Agence pour la gestion des espaces naturels de Corse (AGENC), Bastia, 27 p. - GROUPE CHIROPTÈRES S.F.E.P.M., 2007.- Effectif et état de conservation des chiroptères de l'annexe II de la directive habitats-faune-flore en France métropolitaine, bilan 2004. 28p. - JONES G., DUVERGÉ P.L. & RANSOME R.D., 1995.- Conservation biology of an endangered species: field studies of Greater horseshoe bat (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>). <i>Symposia of the Zoological Society of London</i>, 67 : 309-324. - MITCHELL-JONES A.M., 1998.- Landscapes for Greater horseshoe bats. <i>ENACT</i>, 6 (4) : 11-13. - RANSOME R.D., 1996.- The management of feeding areas for Greater horseshoe bats. <i>English Nature Research Reports</i>, 174 : 1-74. - RANSOME R.D., 1997.- The management of Greater horseshoe bat feeding areas to enhance population levels. <i>English Nature Research Reports</i>, 241 : 1-63. - ROS J., 1999.- Le Grand rhinolophe, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>, en France. <i>Bulletin de la SFPEM</i>, 38 : 29. - http://www.chauvesouriscorse.fr/ 	

E2	PETIT RHINOLOPHE <i>Rhinolophus hipposideros</i>		
CODE NATURA 2000	1303		
SITUATION DE L'ESPÈCE			
Répartition Géographique	Europe	<p>L'aire de répartition du Petit Rhinolophe couvre l'Afrique du Nord jusqu'à l'Arabie Saoudite et la partie occidentale du continent eurasiatique depuis les îles britanniques jusqu'en Asie Centrale. En Europe, ce petit rhinolophidé est connu depuis l'ouest de l'Irlande et l'Espagne jusqu'au sud de la Pologne, aux rives de la Mer Noire et à la Turquie.</p>	
	France	<p>Le Petit Rhinolophe est répandu sur presque tout le territoire hormis dans le Nord-pas-de-Calais et dans certains départements d'Ile de France et d'Alsace. Les plus fortes densités semblent présentes dans les régions Bourgogne, Midi-Pyrénées, Corse et Aquitaine (50% des effectifs estivaux et 40% des hivernaux). L'espèce est également bien représentée en Champagne-Ardenne, en Lorraine, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon et en Rhône-Alpes.</p>	
	Corse	<p>Présent de 0 à 1450 m d'altitude sur site de chasse et max. à 1300 m en gîte.</p>	
Etat de conservation et Tendances d'évolution des effectifs	Europe	<p>Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Suisse.</p>	
	France	<p>Un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 5 930 individus répartis dans 909 gîtes d'hibernation et 10 644 individus dans 578 gîtes d'été. Ses populations sont relictuelles (très petites populations) en Alsace, en Haute-Normandie et en Ile-de-France. La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, en Bourgogne, en Champagne-Ardenne, en Lorraine, en Franche-Comté, en Rhône-Alpes, en Languedoc-Roussillon, en Corse et en Midi-Pyrénées (les 2 dernières régions accueillent plus de 50% des effectifs estivaux).</p> <p>Une nouvelle enquête réalisée en 2004 a permis de doubler le nombre des effectifs comptés pendant les périodes estivales et hivernales. L'effectif cumulé des reproducteurs est deux fois plus important que celui des hivernants ; ceci s'explique aisément par la dispersion des individus dans les innombrables gîtes hivernaux favorables à l'espèce.</p>	
	Corse	<p>Espèce courante en Corse ; plus de 200 gîtes de reproduction connus rassemblant plus de 8000 individus.</p>	
BIOLOGIE			
<p>Activité</p> <p>Le Petit Rhinolophe hiberne d'octobre à avril, isolément ou en groupe très lâche mais sans jamais entrer en contact avec ses congénères. Les animaux sont suspendus au plafond ou le long de la paroi, parfois très près du sol. Très sédentaire, le Petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de moins de 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver (Non étudié en Corse). Ces derniers peuvent même être localisés dans le même bâtiment (respectivement dans le grenier et la cave par exemple). Autour d'un gîte de mise bas, l'activité reste importante toute la nuit et les femelles retournent au moins 2 à 3 fois au gîte pendant la nuit pour allaiter. Pour se déplacer, l'espèce évite généralement les espaces ouverts et recherche la proximité immédiate de murs, lisières boisées, haies et autres alignements d'arbres. Elle affectionne particulièrement les peuplements feuillus bordant les cours d'eau. Au crépuscule, les corridors boisés sont utilisés pour rejoindre les terrains de chasse qui se situent dans un rayon moyen de 2-4 km autour du gîte.</p> <p>Les distances avérées et parcourues par le Petit Rhinolophe en Corse entre gîte et site de chasse dépassent fréquemment les 5km jusqu'à 8 km. Contrairement aux observations faites en Europe, cette espèce n'est pas forestière en Corse.</p> <p>Reproduction</p> <p>La maturité sexuelle des femelles est probablement atteinte à un an. Les accouplements ont lieu de l'automne au printemps. Les femelles forment des colonies de reproduction d'effectif variable (de quelques femelles à rarement plus d'une centaine). Cette espèce cohabite parfois avec d'autres chiroptères dans ses gîtes de reproduction, toutefois sans jamais se mélanger. De mi-juin à mi-juillet, au sein d'une colonie, 20 à 60% des femelles donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont émancipés à 6-7 semaines.</p>			

Longévité : 21 ans ; âge moyen : 3-4 ans.

Régime alimentaire

Insectivore, le régime alimentaire du Petit Rhinolophe varie en fonction des saisons. Les Diptères, Lépidoptères, Névroptères et Trichoptères, associées aux milieux aquatiques ou boisés humides, apparaissent comme les principaux ordres consommés. L'espèce se nourrit également d'Hyménoptères, Araignées, Coléoptères, Psocoptères, Homoptères et d'Hétéroptères. Le Petit Rhinolophe consomme donc principalement Diptères et Trichoptères en début et fin de saison et diversifie son régime en été avec l'augmentation de la biomasse en Lépidoptères, Coléoptères, Névroptères et Aranéidés.

HABITATS UTILISÉS

Habitats de reproduction		<p>Les gîtes de mise bas du Petit Rhinolophe sont très généralement localisés dans le bâti où l'espèce recherche les volumes sombres et chauds accessibles en vol : granges, combles, cabanons, caves chaudes. Des bâtiments ou cavités souterraines près des lieux de chasse sont fréquentés par les mâles comme gîtes de repos nocturne ou diurne ou par les femelles comme gîtes secondaires.</p>
Habitats d'alimentation		<p>Le Petit Rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante, de prairies pâturées ou prairies de fauche. La vigne avec des friches semble également convenir. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est une constante du milieu préférentiel sur le continent, mais non obligatoire en Corse. L'espèce est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau local.</p>
Habitats d'hivernage		<p>Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue.</p>

VALEUR PATRIMONIALE DE L'ESPÈCE

	Composante	Nature	Niveau
Statut juridique de l'espèce	Statut européen	<i>Directive Habitats</i> <i>Convention de Berne</i> <i>Convention de Bonn</i>	Annexe II et IV Annexe II Annexe II
	Statut national	<i>MNHN (1994) Liste rouge nationale</i>	Vulnérable
	Statut régional	<i>Avis d'expert (GCC)</i>	Courant

MENACES IDENTIFIÉES

Menaces sur l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement des colonies de reproduction - Disparition des gîtes de reproduction favorables (rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables) - Dérangement des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) - Fermeture de sites souterrains (mise en sécurité des mines) - Intoxication des animaux par les pesticides ou produits de traitement vermifuges du bétail (Non étudié en Corse) - Collision routière - Développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction - Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents (Non étudié en Corse) - Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, vermifuges du bétail, produits insecticides employés pour le traitement des charpentes) (Non étudié en Corse)
Menaces sur ses habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des paysages par l'agriculture intensive (arasement des haies, des talus, etc.) - Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves - Remplacement des forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux - Conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées

MESURES DE CONSERVATION ENVISAGÉES

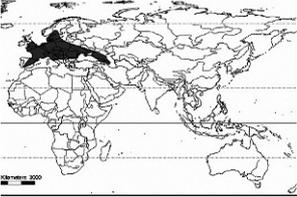
	CODE OBJ
Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien des haies, des pâtures et prairies de fauche, limitation de l'emploi de pesticides...)	OBJ A1 à A6, A8
Mettre en tranquillité les gîtes de reproduction et d'hivernage en milieu souterrain (grottes, mines, tunnels)	OBJ S1 et S3
Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs	OBJ A7

Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants)	OBJ R1 à R3
Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti	OBJ B1
Limiter les traitements chimiques (charpentes, bords de route)	OBJ B2
Adapter et limiter les éclairages publics	OBJ B3
Prévoir des aménagements susceptibles de limiter le risque de collision avec les véhicules des animaux en chasse lors des travaux de construction ou d'aménagement routier ou les remembrements	OBJ B4
Sensibiliser sur les chauves-souris en cavernes, dans le bâti, dans le milieu agricole	OBJ G1
BIBLIOGRAPHIE	
<p>- ARTOIS M., SCHWAAB F., LÉGER F., HAMON B. & PONT B., 1990.- Écologie du gîte et notes comportementales sur le Petit rhinolophe (Chiroptera, <i>Rhinolophus hipposideros</i>) en Lorraine. <i>Bulletin de l'Académie et de la Société lorraines des sciences</i>, 29 (3) : 119-129.</p> <p>- BARATAUD M., 1992.- L'activité crépusculaire et nocturne de 18 espèces de chiroptères, révélée par marquage luminescent et suivi acoustique. <i>Le Rhinolophe</i>, 9 : 23-57.</p> <p>- BARATAUD M. & coll., 1999.- Le Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800). In ROUÉ S.Y. & BARATAUD M. (coord. SFPEM), 1999.- Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. <i>Le Rhinolophe</i>, numéro spécial, 2 : 136 p.</p> <p>- BEUNEUX G., LEVADOUX D. & DUBOS T., 2008. Le Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) en Corse : bilan de 3 années d'étude de ses territoires de chasse par suivi télémétrique. <i>Symbioses</i>, actes des XIèmes rencontres nationales chauves-souris de la SFPEM, Bourges, mars 2006, 21 : 41-49</p> <p>- DUBIE S. & SCHWAAB F., 1997.- Répartition et statut du Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800) dans le nord et le nord-est de la France. In : <i>Zur Situation der Hufeisennasen in Europa</i>. IFA Verlag - Arbeitskreis Fledermause Sachsen-Anhalt, Berlin- Stecklenberg : 41-46</p> <p>- GAISLER J., 1963.- Nocturnal activity in the Lesser horseshoe bat <i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800). <i>Zoologické Listy</i>, 12 (3) : 223-230.</p> <p>- GROUPE CHIROPTÈRES CORSE, 2006. Programme de conservation du Petit Rhinolophe en Corse. DREAL-OEC-GCC, rapport final : 24p. + annexes</p> <p>- GROUPE CHIROPTÈRES S.F.E.P.M., 2007.- Effectif et état de conservation des chiroptères de l'annexe II de la directive habitats-faune-flore en France métropolitaine, bilan 2004. 28p.</p> <p>- KOKUREWICZ T., 1997.- Some aspects of the reproduction behaviour of the Lesser horseshoe bat (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) and consequences for protection. In : <i>Zur Situation der Hufeisennasen in Europa</i>. IFA Verlag - Arbeitskreis Fledermause Sachsen-Anhalt, Berlin- Stecklenberg : 77-82.</p> <p>- LUMARET J.-P., 1998.- Effets des endectocides sur la faune entomologique du pâturage. <i>GTV</i>, 3 : 55-62.</p> <p>- McANEY M. & FAIRLEY J.S., 1988.- Habitat preference and overnight and seasonal variation the foraging activity of Lesser horseshoes bat. <i>Acta Theriologica</i>, 33 (28) : 393-402.</p> <p>- McANEY M. & FAIRLEY J.S., 1989.- Analysis of the Lesser horseshoes bat <i>Rhinolophus hipposideros</i> in the west of Irlande. <i>J. Zool. Lond.</i>, 217 : 491-498.</p> <p>- SCHOFIELD H.W., McANEY K. & MESSENGER J.E., 1997.- Research and conversation work on the Lesser horseshoe bat (<i>Rhinolophus hipposideros</i>). <i>Vincent Wildlife Trust Rev. of 1996</i> : 58-68.</p> <p>- http://www.chauvesouriscorse.fr/</p>	

E8	MURIN DE BECHSTEIN <i>Myotis bechsteini</i>		 <p style="text-align: right; font-size: small;">Photo : Yannig Bernard</p>
CODE NATURA 2000	1323		
SITUATION DE L'ESPÈCE			
Répartition Géographique	Europe	Espèce exclusivement européenne dont l'aire de répartition s'étend du sud de l'Angleterre et de la Suède jusqu'en Espagne et en Italie au sud, atteignant la Roumanie à l'Est.	
	France	Cette espèce est connue dans la plupart des départements. Elle semble très rare sur la frange méditerranéenne et en Corse. Des effectifs plus importants se rencontrent dans l'ouest de la France (Bretagne, Pays-de-Loire et région Centre). Le Murin de Bechstein est présent jusqu'à 1 400 m d'altitude.	
	Corse	Espèce rare en Corse, moins de 20 localisations, presque exclusivement en massif forestier d'altitude. Le plus souvent en hêtraie ; 1 seul gîte de reproduction connue (cavité d'arbre).	
Etat de conservation et Tendances d'évolution des effectifs	Europe	L'espèce semble bien présente en Allemagne, Autriche, France, République tchèque et Slovaquie. Elle est rare à localisée en Angleterre (dans le sud du pays) en Italie, en Espagne, en Hongrie, en Roumanie et dans les pays balkaniques sans qu'une tendance évolutive ne soit connue. En revanche, un déclin a été constaté aux Pays-Bas et dans le sud de la Pologne. Cette espèce inféodée au milieu forestier n'est, au final, abondante nulle part.	
	France	Le Murin de Bechstein est observé majoritairement en période hivernale avec en moyenne de 1 à 5 individus par site dans un grand nombre de sites. Les régions Bretagne et Pays-de-Loire hébergent des populations plus importantes. En période estivale, les connaissances sont encore plus faibles et partielles. Dans beaucoup de régions, aucune colonie de mise bas n'est connue.	
	Corse	Rare et localisé en Corse ; espèce peu étudiée et donc peu connue sur l'île.	
BIOLOGIE			
<p>Activité</p> <p>Le Murin de Bechstein entre en hibernation de septembre/octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'espèce semble relativement sédentaire (déplacement maximal connu : 35 km). Il s'accroche, généralement isolé, aussi bien à découvert au plafond que profondément enfoncé dans des fissures des parois des grottes, carrières ou anciennes mines. L'espèce paraît très agile et apte à se déplacer dans des milieux encombrés. Le Murin de Bechstein chasse dans le proche environnement de son gîte diurne (200 m à 2 km). La superficie du territoire de chasse (forêts et habitats humides) est comprise entre 15 ha et 30 ha par individu. Activité non étudiée en Corse.</p> <p>Reproduction</p> <p>Âge de la maturité sexuelle inconnue. Parade et rut : octobre-novembre et printemps, accouplements observés en hibernation. Mise bas : fin juin-début juillet. Les colonies sont composées de 10 à 40 femelles changeant régulièrement de gîtes diurnes. À cette époque, les mâles sont généralement solitaires. Taux de reproduction : un jeune par an, volant dans la première quinzaine d'août. Espérance de vie : inconnue. Longévité maximale : 21 ans.</p> <p>Régime alimentaire</p> <p>Le régime alimentaire est constitué par un large spectre d'arthropodes, essentiellement forestiers, d'une taille moyenne de 10,9 mm (de 3 à 26 mm). Les diptères (76,5-87% d'occurrence) et les lépidoptères (52,9-89,3% d'occurrence), et dans une moindre mesure les névroptères (46% d'occurrence), représentent une part prépondérante de l'alimentation. Seuls ces ordres sont composés majoritairement d'insectes volants. Les proies secondaires les plus notées sont capturées au sol ou sur le feuillage des arbres : coléoptères, opilions, araignées, chilopodes, dermoptères, chenilles...</p> <p>Régime alimentaire non étudié en Corse.</p>			

HABITATS UTILISÉS			
Habitats de reproduction		Les gîtes de reproduction sont variés : les colonies occupent des arbres à cavités, des nichoirs plats, plus rarement les bâtiments. Des individus isolés peuvent se rencontrer dans des falaises ou trous de rochers. Cette espèce utilise plusieurs gîtes diurnes situés à moins d'un kilomètre les uns des autres. Ces changements de gîtes diurnes s'accompagnent d'une recomposition des colonies.	
Habitats d'alimentation		Le Murin de Bechstein semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées (plus de 100 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquelles il exploite l'ensemble des proies disponibles sur ou au-dessus du feuillage. Cette espèce peut également exploiter la strate herbacée des milieux forestiers ouverts tels que les clairières, les parcelles en début de régénération et les allées forestières, voire les prairies à proximité des forêts. Les terrains de chasse exploités par le Murin de Bechstein semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures...) dans lesquelles il se repose au cours de la nuit. La présence d'un nombre relativement important de telles cavités en forêt est également indispensable à l'espèce pour gîter.	
Habitats d'hivernage		Le Murin de Bechstein semble hiberner dans les arbres. Il est rarement observé en milieux souterrains (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) en période hivernale: le plus souvent isolé, dans des fissures et interstices, expliquant la difficulté d'observation, dans des sites à température comprise entre 3°C et 12°C et ayant une hygrométrie supérieure à 98%.	
VALEUR PATRIMONIALE DE L'ESPÈCE			
Statut juridique de l'espèce	Composante	Nature	Niveau
	Statut européen	Directive Habitats Convention de Berne Convention de Bonn	Annexe II et IV Annexe II Annexe II
	Statut national	MNHN (1994) Liste rouge nationale	Vulnérable
	Statut régional	Avis d'expert (GCC)	rare
MENACES IDENTIFIÉES			
Menaces sur l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères - Destruction des gîtes souterrains (mise en sécurité des mines) - destruction des gîtes arboricoles 		
Menaces sur ses habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des paysages par l'agriculture intensive (arasement des haies, des talus, etc.) et notamment la destruction des peuplements arborés linéaires bordant les parcelles agricoles, les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux - Intensification des pratiques agricoles (conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou labourées, utilisation de produits phytosanitaires,...) - Assèchement des zones humides et arasement des ripisylves - Exploitation intensive du sous-bois et réduction du cycle de production/récolte. Elimination des arbres à cavités 		
MESURES DE CONSERVATION ENVISAGÉES			CODE OBJ
Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en privilégiant une gestion forestière qui favorise la diversité (structure et composition forestière), en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements chimiques et/ou à rémanence importante en forêt.			OBJ F1, F2, F4 à F6
Maintenir et/ou aménager un réseau de gîtes de reproduction (arbres à cavités) en forêt			OBJ F2 et F7
Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles			OBJ A1
Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants)			OBJ R1 à R3
Adapter et limiter les éclairages publics			OBJ B3
Sensibiliser les gestionnaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables			OBJ G1
Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce. La recherche des gîtes de reproduction en vue de leur protection est une priorité. Les exigences de l'espèce en matière d'habitats de chasse demanderaient à être précisées			OBJ G2
BIBLIOGRAPHIE			
- BARATAUD M., CHAMARAT N. & MALAFOSSE J.-P., 1997.- Les chauves-souris en Limousin. Biologie et répartition - Bilan de 12 années d'étude. Flepna, Limoges, 56 p.			

- GCC com. pers et base de données interne
- GROUPE CHIROPTÈRES S.F.E.P.M., 2007.- Effectif et état de conservation des chiroptères de l'annexe II de la directive habitats-faune-flore en France métropolitaine, bilan 2004. 28p.
- HUET R. & coll., 1999.- Le Murin de Bechstein *Myotis bechsteini* (Kuhl, 1817). p. 62-68. In ROUÉ S.Y. & BARATAUD M. (coord. SFPEPM), 1999.- Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. *Le Rhinolophe*, numéro spécial, **2** : 136 p.
- LIBOIS R.M. et VRANKEN M., 1981. *Myotis bechsteini* en Corse. *Mammalia*, Paris, 45,(3) : 380 – 381
- SCHOBER W. & GRIMMBERGER E., 1991.- Guide des chauves-souris d'Europe : biologie, identification, protection. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel-Paris, 225 p.
- SCHOFIELD H.W., GREENAWAY F. & MORRIS C.J., 1997.- Preliminary studies on Bechstein's bat. *Vincent Wildlife Trust Rev. of 1996* : 71-73.
- TAAKE K.H., 1992.- Strategien der Ressourcennutzung an Waldgewässern jagender Fledermäuse (Chiroptera : Vespertilionidae). *Myotis*, **30** : 7-74.
- TRÉMAUVILLE Y., 1990.- Capture de criquets par un Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*). *Petit Lérot*, **33** : 8.
- WOLZ I., 1986.- Wochenstuben-Quartierwechsel bei der Bechsteinfledermaus. *Z. Säugetierk.*, **51** : 65-74.
- WOLZ I., 1993.- Untersuchungen zur Nachweisbarkeit von Beutetierfragmenten im Kot von *Myotis bechsteini* (Kuhl, 1818). *Myotis*, **31** : 5-25.
- WOLZ I., 1993.- Das Beutespektrum der bechsteinfledermaus *Myotis bechsteini* (Kuhl, 1818), ermittelt aus Kotanalysen. *Myotis*, **31** : 27-68.
- <http://www.chauvesouriscorse.fr/>

E10	BARBASTELLE <i>Barbastella barbastellus</i>	 <p style="text-align: right; font-size: small;">Photo : Vincent Rufray</p>
CODE NATURA 2000	1308	
SITUATION DE L'ESPÈCE		
Répartition Géographique	Europe	<p>L'aire de répartition de la Barbastelle couvre les îles Canaries, le Maroc et une grande partie de l'Europe depuis le Portugal jusqu'au sud de la Suède et de la Norvège. Elle atteint le Caucase à l'est.</p> 
	France	<p>Rencontrée dans la plupart des départements, elle semble plus abondante dans les régions de l'Est, du Centre, de l'Ouest et du Sud-Ouest où plusieurs colonies hivernales et estivales sont connues. Elle semble rare ou localisée dans les départements méditerranéens, sauf en Corse. Elle est rare à très rare en Picardie, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Alsace et Ile-de-France.</p>
	Corse	<p>Espèce peu courante en Corse ; observation régulière sur site de chasse mais effectif très faible et rare en gîte ; aucun rassemblement connu en gîte</p>
Etat de conservation et Tendances d'évolution des effectifs	Europe	<p>En Europe, l'espèce connaît un fort déclin depuis le milieu du XX^{ème} siècle, particulièrement marqué dans les pays en marge nord-ouest de sa zone de présence. La Barbastelle est probablement éteinte en Belgique et aux Pays-Bas, et est actuellement considérée comme très rare en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Suisse, en Espagne et en Yougoslavie.</p>
	France	<p>Cette espèce peut être considérée comme rare à localement commune. La Barbastelle est observée dans toutes les régions en hiver, contre seulement 15 en été (données SFPEM 2004). Quelques sites de rassemblements hivernaux importants pouvant atteindre plusieurs centaines d'individus sont connus en Franche-Comté, dans le Pays de la Loire, en Rhône-Alpes, en Champagne-Ardenne, en Auvergne et en Aquitaine.</p> <p>La discrétion de l'espèce et le manque de données quantitatives (suivi de colonies de reproduction ou d'effectifs hibernants) ne permettent pas d'apprécier de nettes tendances évolutives sauf dans le Nord de la France où l'état dramatique des populations ne peut être que consécutif à un fort déclin.</p>
	Corse	<p>Espèce peu courante et non étudiée donc peu connue.</p>
BIOLOGIE		
<p>Activité</p> <p>Le rythme d'activité de cette espèce est encore mal connu. Certaines études révèlent une période de chasse durant les 2 à 3 heures suivant le coucher du soleil, suivie d'une période de repos en milieu de nuit. Une nouvelle phase de chasse avant l'aube semble habituelle. Les barbastelles arrivent sur leur site de mise bas entre fin mai et début juin. Ces colonies de reproduction sont mobiles tout au long de l'été. Ainsi plusieurs gîtes sont successivement occupés pendant quelques jours, toujours dans un court rayon en périphérie du gîte de mise bas (environ 500 m). Les colonies de barbastelles sont arboricoles ou anthropiques. Dans tous les cas, elles sont généralement très difficiles à repérer car il s'agit d'une espèce fissurale occupant des volumes très étroits (espace sous une écorce décollée, cavité ou fissure d'arbre, espace entre deux poutres ou linteaux, espace entre les planches du bardage d'une façade, etc. De plus, les animaux n'émettent quasiment aucun cri et produisent peu de guano, lequel est de surcroît très clair (couleur tabac) et donc peu visible sur le sol.</p> <p>En août, les reproducteurs se dispersent. Leur activité est peu connue à cette époque.</p> <p>L'hivernation a lieu d'octobre à avril. Pour de nombreux auteurs, l'espèce est peu frileuse et sa présence n'est généralement constatée que par grand froid dans les sites souterrains. Les animaux sont alors souvent notés isolément ou en très faibles effectifs. Quelques rares sites en France accueillent plusieurs centaines d'individus.</p> <p>Activité non étudiée en Corse.</p> <p>Reproduction</p> <p>La maturité sexuelle des femelles est atteinte dès la première année. Les périodes d'accouplement débutent dès l'émancipation des jeunes, en août, et peut se poursuivre dans les gîtes d'hivernation jusqu'en mars. La majorité des femelles sont toutefois</p>		

fécondées avant la léthargie hivernale. Les colonies de reproduction sont assez petites (5 à 20 femelles en général), et se déplacent au moindre dérangement. La mise bas a lieu dès la mi-juin. Généralement un seul petit est mis au monde, parfois deux, notamment dans le Nord de l'Europe.
L'espérance de vie est inconnue. La longévité maximale connue est de 23 ans.
Aucun gîte de reproduction connu en Corse.

Régime alimentaire

La Barbastelle est l'un des chiroptères européen dont le régime alimentaire est le plus spécialisé. Celui-ci consiste essentiellement en Lépidoptères (73 à 100% des proies) et notamment en Noctuidae, Pyralidae et Arctiidae. Les proies secondaires les plus notées sont les trichoptères, les diptères nématocères et les névroptères.
A cause de sa faible denture et de sa petite bouche, la Barbastelle n'ingère que de petites proies (envergure < 3 cm).
Régime alimentaire non étudié en Corse.

HABITATS UTILISÉS

Habitats de reproduction		En été, on la trouve dans les fissures des bâtiments, derrière les volets, dans les trous ou fissures d'arbres ou dans les entrées de grottes. Elle utilise toujours des fissures de 2 à 3 cm d'ouverture sur une quinzaine de centimètres de profondeur.
Habitats d'alimentation		La Barbastelle affiche une préférence marquée pour les forêts de feuillus ou mixtes matures avec présence de sous-strates. La chasse s'effectue préférentiellement le long des lisières extérieures (écotones, canopée) et dans les couloirs intérieurs (allées et layons forestiers). La chênaie pubescente, la châtaigneraie et la hêtraie sont particulièrement appréciées. La présence de zones humides en milieu forestier semble favoriser l'espèce.
Habitats d'hivernage		En hiver, on la trouve dans les fissures de falaises, à l'entrée des galeries de mines et des grottes, sous les ponts, les anciens tunnels ferroviaires.

VALEUR PATRIMONIALE DE L'ESPÈCE

	Composante	Nature	Niveau
Statut juridique de l'espèce	Statut européen	<i>Directive Habitats</i>	Annexe II et IV
		<i>Convention de Berne</i>	Annexe II
		<i>Convention de Bonn</i>	Annexe II
	Statut national	<i>MNHN (1994) Liste rouge nationale</i>	Vulnérable
Statut régional	<i>Avis d'expert (GCC)</i>	Peu courant	

MENACES IDENTIFIÉES

Menaces sur l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Traitements phytosanitaires entraînant la raréfaction ou la disparition des microlépidoptères et l'intoxication des animaux - Intoxication des individus par les produits utilisés pour le traitement vermifuge des charpentes - Développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations de lépidoptères nocturnes)
Menaces sur ses habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des paysages induite par l'intensification de l'agriculture et se traduisant notamment par la destruction des peuplements arborés linéaires bordant les parcelles agricoles, les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux - Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves - Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux - Rajeunissement des peuplements forestiers (raccourcissement des cycles d'exploitation et diminution de l'âge d'exploitabilité des bois) - Destruction des milieux boisés au profit des espaces urbains, industriels, agricoles ou autres

MESURES DE CONSERVATION ENVISAGÉES

	CODE OBJ
Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt	OBJ F1, F2, F4, F6
Maintenir et/ou aménager un réseau de gîtes de reproduction en forêt	OBJ F3, F7
Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles	OBJ A1

Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants)	OBJ R1 à R3
Conservier les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti	OBJ B1
Adapter et limiter les éclairages publics	OBJ B2
Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables	OBJ G1
Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ; la recherche et la caractérisation des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes	OBJ G2
BIBLIOGRAPHIE	
<p>- ASSOCIATION TRANSFRONTALIÈRE DE PROTECTION DES CHAUVES-SOURIS, 1997.- Spécial Chauves-souris. <i>Science & Nature</i>, hors série, 11 : 35 p.</p> <p>- BARATAUD M., 1999.- Structures d'habitats utilisés par la Barbastelle en activité de chasse. Premiers résultats. p. : 111-116. In ROUÉ S.Y. & BARATAUD M. (coord. SFPEM), 1999.- Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. <i>Le Rhinolophe</i>, numéro spécial, 2 : 136 p.</p> <p>- GCC comm. pers. + base de données interne</p> <p>- GROUPE CHIROPTÈRES CORSE, 1998 . Statut de la Barbastelle en Corse. G.C.C., Corté, notule SFPEM : 2p.</p> <p>- GROUPE CHIROPTÈRES S.F.E.P.M., 2007.- Effectif et état de conservation des chiroptères de l'annexe II de la directive habitats-faune-flore en France métropolitaine, bilan 2004. 28p.</p> <p>- ROUÉ S.Y. & SCHWAAB F., (à paraître).- Répartition et statut de la Barbastelle - <i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber 1774) dans la moitié nord de la France. In Actes du colloque de Mansfeld, septembre 1997.</p> <p>- ROUÉ S.Y. & GROUPE CHIROPTÈRES SFPEM, 1997.- Les chauves-souris disparaissent-elles ? Vingt ans après. <i>Arvicola</i>, 9 (1): 19-24.</p> <p>- RYDELL J., NATUSCHKE G., THEILER A. & ZINGG P.E., 1996.- Food habits of the Barbastelle bat - <i>Barbastella barbastellus</i>. <i>Ecography</i>, 19 : 62-66.</p> <p>- RYDELL J. & BOGDANOWICZ W., 1997.- <i>Barbastella barbastellus</i>. Mammalian species n°557. American Society of Mammalogists : 1-8.</p> <p>- SCHOBER W. & GRIMMBERGER E., 1991.- Guide des chauves-souris d'Europe : biologie, identification, protection. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel-Paris, 225 p.</p> <p>- SIERRA A. 1994.- Écologie estivale d'une population de Barbastelles (<i>B. barbastellus</i>, Schreber 1774) au Mont Chemin (Valais). Sélection de l'habitat, régime alimentaire et niche écologique. Travail de diplôme, univ. Neuchâtel, 78 p.</p> <p>- SIERRA A. & ARLETTAZ R., 1997.- Barbastelles bats (<i>Barbastella</i> spp.) Specialize in the predation of moths: implications for foraging tactics and conservation. <i>Acta Oecologica</i>, 18 (2) : 91-106.</p> <p>- STEBBINGS R.E., 1988.- Conservation of European bats. C. Helm, Londres, 246 p.</p> <p>- http://www.chauvesouriscorse.fr/</p>	

Annexe 6.3 : Les amphibiens

Le Discoglosse corse <i>Discoglossus montalentii</i> (Lanza et Al., 1984)	
CodeNatura 2000 : 1196	<ul style="list-style-type: none">• Classe : Amphibiens• Ordre : Anoures• Famille : <i>Alytidae</i>
Statut et Protection <ul style="list-style-type: none">• <u>Directive Habitats</u> : Annexe II et IV• <u>Protection nationale</u> : arrêté du 19 novembre 2007• <u>Convention de Berne</u> : Annexe II• <u>Liste rouge nationale</u> : Espèce Quasi menacé (NT)• <u>Liste Rouge monde</u> : Espèce Vulnérable	
Description de l'espèce	
<p>C'est un anoure de petite taille, généralement de moins de 70 mm. Son aspect général est plutôt élancé, le museau est proéminent et droit entre l'œil et la narine. La pupille est ovale et verticale, dont l'iris est uniforme à faiblement bicolore, doré dans sa partie supérieure, sombre dans sa partie inférieure.</p> <p>Le membre postérieur est long à très long, l'extrémité des doigts est élargie, parfois presque tronquée. La peau du dos est lisse à légèrement verruqueuse, avec des replis latéro-dorsaux de l'œil à l'insertion du membre antérieur. La face supérieure est de coloration variable, brunâtre, rougeâtre ou grisâtre, mais toujours avec des taches foncées. Cette texture de peau et la coloration rendent une impression de lichen, lui permettant ainsi de se camoufler. La face inférieure elle est blanchâtre sans taches.</p> <p>C'est une espèce dépourvue de sac vocal. Cependant, le mâle reproducteur présente des callosités nuptiales noires au niveau du pouce et du menton. Le reste de l'année, on reconnaît le mâle car ses membranes interdigitales sont plus développées au niveau des pattes postérieures que celles de la femelle.</p>	
Répartition en France et en Europe	
	<p>C'est un anoure qui est endémique à la Corse et au Piémont. Il a une répartition altitudinale de grande amplitude, on le rencontre de 40 m à 2 000 m d'altitude. Cependant, l'espèce ne semble pas être présente dans le Cap Corse (2003). Les faibles densités (notamment observées dans la région de l'Ospedale) suggèrent l'existence de fluctuations inter-annuelles susceptibles d'entraîner localement des extinctions, surtout si ses habitats sont modifiés par l'Homme.</p> <p>Les individus identifiés avec certitude ont été observés jusqu'à présent dans la partie interne de</p>
	<p>la Corse, mais l'espèce a été récemment signalée sur la côte nord-occidentale, ce qui indique qu'elle peut également occuper des régions côtières.</p>
Biologie et Ecologie	
Habitats : <p>Il est présent de 40 à 2000 mètres d'altitude. Il tolère des mares légèrement saumâtres, ce qui est le cas sur le littoral. Il pond presque exclusivement dans des cours d'eau naturels (rivières, ruisseaux, torrents,...) et parfois dans des trous d'eaux calme.</p>	
Activité : <p>La saison d'activité débute à partir du mois de mars jusqu'au mois d'octobre, cependant, c'est une espèce sédentaire. Pendant leur période d'activité, les adultes demeurent toujours à proximité de l'eau (sous les pierres ou les blocs), ou</p>	

bien directement dans l'eau. Quand le cours d'eau est quasiment interrompu, le Discoglosse se réfugie dans des vasques profondes. Il fréquente peu les eaux stagnantes.

Des tentatives d'hybridations en laboratoire entre les 2 espèces de Discoglosse ont démontré l'existence de mécanismes d'isolement reproducteur, qui leur permet de cohabiter en stricte syntopie. De plus, cette syntopie est accentuée par la différence du chant d'appel des mâles qui constitue une forte barrière d'isolement pré-nuptial entre les 2 populations.

Régime alimentaire :

C'est un prédateur opportuniste, il tend à consommer des types de proies diversifiés, mais se spécialise plutôt dans la capture de petits individus, aussi bien aquatiques (coléoptères, hétéroptères) que terrestres (araignées)

Reproduction :

La reproduction de cette espèce est encore très mal connue, elle a lieu dans les vasques et les zones calmes des ruisseaux. Les œufs, d'un diamètre de 1 à 1.5 mm sont pondus de fin avril à fin mai sur un substrat rocheux, lorsque l'eau est supérieure à 11°, ils sont libres entre eux puis isolés au gré du courant ou regroupés au fond. La ponte est constituée d'environ 1 000 œufs noirs, expulsés en petits paquets de 20 à 50 œufs libres. La femelle peut étaler sa ponte en plusieurs épisodes. A plus faible altitude, la période de ponte est plus longue, allant de mi avril à mi juin. De façon générale, les femelles Discoglosses semblent présenter une faible fécondité.

En altitude, les têtards sont observés de mai à août, et la métamorphose se produit de fin juin à fin août.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les deux Discoglosse présents en Corse ayant été confondus jusqu'en 1984, on manque de recul pour évaluer l'évolution des effectifs des populations. Les faibles effectifs le rendent néanmoins relativement sensible en cas de destruction ou d'altération de son milieu par l'homme.

Menaces générales

Dans l'état actuel des connaissances, les principales menaces susceptibles d'affecter les populations de *D. montalentii* sont les modifications du débit des torrents et l'altération de la qualité des eaux.

Sa répartition relativement diffuse le rend moins vulnérable aux menaces de destructions localisées de ses habitats.

Mesures de gestion conservatoire

De par sa répartition, la conservation de cette espèce doit se faire à l'échelle de vastes territoires. Sa préservation dépend d'abord du maintien d'un réseau hydrographique de qualité, et d'un couvert végétal important. De plus, sa présence doit être prise en compte lors de la réalisation de tous aménagements de cours d'eau qui entraînerait une perturbation de celui-ci.

Le Discoglosse sarde

Discoglossus sardus (Tshudi, 1837)

CodeNatura 2000 : 1190

- Classe : Amphibiens
- Ordre : Anoures
- Famille : *Alytidae*

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : arrêté du 9 novembre 2007
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineur (LC)



Description de l'espèce

C'est un anoure de taille petite à moyenne, de 50 à 75 mm. Son aspect général est élancé, avec un museau proéminent, long, pointu, et incurvé vers le bas entre la narine et l'œil. La pupille est ovale et verticale, en forme de cœur ou de goutte renversée, l'iris est doré dans sa partie supérieure, et sombre dans sa partie inférieure. On ne distingue pas le tympan.

Le membre postérieur est assez court à long, l'extrémité des doigts et des orteils est pointue ou légèrement élargie. La peau du dos est assez lisse, parfois un peu verruqueuse, avec des replis latéro-dorsaux présents de l'œil à l'insertion du membre antérieur.

La coloration de la face supérieure du corps est très variable : brunâtre, rougeâtre, grisâtre, parfois verdâtre, mais toujours avec des marbrures ou des taches irrégulières sombres. Le ventre est de couleur crème perlée.

En période de reproduction, le male est reconnaissable par son développement de callosités nuptiales brunes sur le tubercule métacarpien et sur les doigts, ainsi que des granulations noires épineuses sur le ventre, les pattes postérieures, la mâchoire inférieure et parfois la gorge.

Répartition en France et en Europe



De par sa répartition, l'espèce compte donc un grand ensemble de populations insulaires et micro-insulaires, dont l'isolement est probablement très ancien. On la retrouve en Sardaigne, en Corse, dans l'archipel Toscan, sur les îles d'Hyères orientales et sur l'île fossile du Mont Argentarrio.

En Corse, il est bien reparti sur l'île (sans grosses concentrations), occupant la plupart des régions, et, même si l'on a peu de données sur ses effectifs, il semble commun, occupant une grande variété d'habitats. La Corse est sûrement le territoire abritant

les effectifs les plus importants.



Biologie et Ecologie

Habitats :

Il est présent du niveau de la mer jusqu'à 1770 mètres d'altitude (vallée de Tavignano, Corse). Ils tolèrent des mares légèrement saumâtres, particulièrement sur le littoral. Il fréquente une grande variété de trou d'eau, ruisseaux, rivières, mares, étangs, fontaines... Il tolère relativement bien les changements de qualité d'eau occasionnés par le développement humain (pollution, constructions...)

Activité :

C'est un animal actif une grande partie de l'année, de jour comme de nuit. Son activité est dépendante de la température et de l'hygrométrie, en dessous de 45% d'humidité, et de 7°C, les adultes rejoignent des abris jusqu'au

retour de conditions plus favorables. C'est une espèce sédentaire et les jeunes s'éloignent peu de leur lieu de naissance. Le D. sarde demeure toujours à proximité de l'eau ou dans l'eau.

Régime alimentaire :

Le Discoglosse sarde est très vorace, il consomme un vaste spectre d'invertébrés, en majorité des proies saisies à terre (isopodes, araignées...) très variées, y compris de jeunes discoglosses.

Reproduction :

La reproduction est très étalée, elle s'observe de la fin février jusqu'en novembre, parfois décembre. Elle est généralement déclenchée par l'arrivée des pluies.

Les adultes se rassemblent près de l'eau, où les mâles s'attardent plus que les femelles. L'accouplement est donc bref, les œufs sont expulsés par paquets de 20 à 50 œufs libres entre eux (une ponte fait 300 à 1 500 œufs). L'œuf fait de 1 à 1.5 mm. Les spermatozoïdes sont visibles à l'œil nu, mais ils sont très peu mobiles, ainsi, le taux d'œufs non fécondés est élevé, parfois jusqu'à 60%. L'éclosion intervient en 3 jours environ.

Comme les pontes sont très étalées, plusieurs générations de têtards se côtoient en un même lieu, on peut donc observer plusieurs générations de têtards de toutes tailles, pontes et imago en même temps. Ceux qui sont issus des pontes automnales grandissent plus lentement pendant l'hiver. A la métamorphose, les individus, très petits (8 mm), ressemblent en tous points aux adultes. A 1 an, ils atteignent 16 mm, 30 mm à 2 ans, et 45 mm à 3 ans.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les deux Discoglosse présents en Corse ayant été confondus jusqu'en 1984, on manque de recul pour évaluer l'évolution des effectifs des populations. Les faibles effectifs le rendent néanmoins relativement sensible en cas de destruction ou d'altération de son milieu par l'homme.

Menaces générales

Globalement, le Discoglosse sarde n'apparaît pas fortement menacé à court terme. Cependant, son extension géographique restreinte et strictement insulaire constitue un facteur de vulnérabilité, de plus, en raison de leurs effectifs restreints et d'un nombre de sites de reproduction limité, les populations des petites îles sont particulièrement vulnérables.

Cependant, son adaptabilité écologique le rend moins vulnérable aux menaces de destruction localisée de ses habitats, mais les milieux qu'il fréquente sont souvent facilement perturbés et altérés par les activités humaines.

Mesures de gestion conservatoire

Sa répartition relativement diffuse implique que sa conservation soit envisagée à l'échelle de vastes territoires, la préservation de l'espèce dépend du maintien d'un réseau hydrographique de qualité, mais aussi d'un couvert végétal important. Il est important de conserver, voire de restaurer les petites zones humides du littoral.

L'Euprocte de Corse *Euproctus montanus* (Savi, 1838)

CodeNatura 2000 :

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe IV
- Protection nationale : arrêté du 9 novembre 2007
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineur (LC)

- Classe : Amphibiens
- Ordre : Anoures
- Famille : *Salamandridae*



Description de l'espèce

Il a une taille moyenne (90 à 110 mm), un aspect général assez élancé et sa tête est aussi large que longue. Les membres sont plutôt courts et épais, l'extrémité des doigts et des orteils est arrondie, et non cornée. La queue est plutôt épaisse. La peau dorsale est lisse en phase aquatique, et granuleuse en phase terrestre, les sillons costaux sont légèrement distincts.

La coloration de la face supérieure du corps est généralement jaune clair ou brun olive, tacheté de brun verdâtre, tandis que la coloration de la face intérieure est jaunâtre à brun clair, finement ponctué de blanc.

Chez le male, la tête est massive, élargie à la base et les membres postérieurs, relativement épais, sont pourvus d'une protubérance aplatie, l'éperon.

Répartition en France et en Europe



C'est une espèce endémique à la Corse. Il a été recensé du niveau de la mer à 2260 m d'altitude (lac du Cinto) et se répartit largement sur toute l'île (du Cap Corse à Porto Vecchio). L'espèce semblerait absente ou très localisée dans la plaine orientale, la région de Bonifacio, et quelques zones vers le désert des Agriates.



Biologie et Ecologie

Habitats :

On le trouve dans différents ruisseaux et torrents, où les eaux sont bien renouvelées, claires et pures, dans le fond qui présente souvent un écoulement modeste et de nombreux cailloux et rochers sous lesquels l'espèce peut s'abriter. Il est souvent abondant dans les vasques et fréquenterait les lacs, mais reste absent des milieux type « fleuve ».

L'habitat terrestre est mal connu, sans doute assez varié et constitué des différents milieux environnant l'habitat aquatique.

Activité :

C'est un animal principalement actif de nuit. L'Euprocte de Corse présente, après une phase de développement

larvaire aquatique, un cycle annuel l'amenant à fréquenter généralement deux milieux différents, aquatique et terrestre. En effet, il est aquatique en phase larvaire et pendant la saison clémente et devient terrestre à la mauvaise saison.

Régime alimentaire :

L'adulte se nourrit en grande part d'invertébrés aquatiques : plécoptères, éphémères, trichoptères, ainsi que des larves de salamandre, ou de jeunes discoglosses. La larve se nourrit de petits crustacés et d'insectes aquatiques.

Reproduction :

La saison de reproduction commence lorsque l'eau atteint 14°C, soit aux environs de mars à basse altitude et prend fin au plus tard vers septembre.

Fait surprenant chez les animaux de la famille des salamandres, après la ponte (10 à 120 œufs collés côte à côte sous un support immergé), la femelle surveille et garde ses œufs jusqu'à leur éclosion (3 à 4 semaines après). Le stade larvaire (aquatique) dure quelques semaines. La métamorphose a lieu de fin août à octobre, bien qu'elles puissent passer l'hiver dans l'eau et se métamorphoser l'année suivante. Le jeune métamorphosé est terrestre.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Cette espèce endémique est répandue dans toute l'île, à l'exception de quelques secteurs où elle semble absente ou très localisée. Elle dispose de nombreux biotope encore très potentiel et ne semble donc pas menacée. Néanmoins, comme toute espèce endémique elle reste à la merci des aménagements du territoire qui, s'ils sont mal gérés, peuvent réduire son habitat.

Menaces générales

L'espèce ne semble pas menacée sérieusement sur l'ensemble de l'île. Elle semblerait sensible aux prélèvements, pollution, aménagement du territoire, incendie, pollution des ruisseaux, et prédation par les Salmonidés.

Mesures de gestion conservatoire

L'espèce est sensible au maintien de la qualité des cours d'eau et ruisseaux et à leurs alentours, aux limitations des pollutions et des incendies et au maintien de zone en eau sans poisson.

Annexe 6.4 : Les Poissons

La Truite de Corse <i>Salmo macrostigma</i> (Nom figurant dans l'annexe II de la Directive Européenne « Habitats »)	
CodeNatura 2000 :1108	<ul style="list-style-type: none"> • Classe : Ostéichtyens • Ordre : Salmoniformes • Famille : Salmonidés
Statuts et Protection	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directive Habitats : Annexe II</u> • <u>Protection nationale : Arrêté du 8 décembre 1988</u> • <u>Liste rouge nationale 2002</u> : En danger critique d'extinction 	
Répartition en France et en Europe	Description de l'espèce
<p>Le statut actuel de la Truite de Corse n'est pas clair. En effet, certains scientifiques la considèrent comme une sous espèce de la truite commune (<i>Salmo trutta</i>), alors que d'autres la considère comme une espèce à part entière.</p> <p>On ne connaît pas sa répartition exacte (espèce restreinte à la Corse ou pas ? = endémique ? ou alors présente aussi en Sardaigne ?, Sicile ?, certains bassins versant d'Italie continentale ? ailleurs... ?).</p> <p>Son nom latin étant soumis à débat (on trouve dans la littérature <i>Salmo trutta macrostigma</i>, <i>S. macrostigma</i>, <i>S. cettii</i>, <i>S. ghigii</i>...), il a été choisi pour cette fiche de retenir le nom figurant dans l'annexe II de la Directive Européenne « Habitats » (puisque le réseau Natura 2000 en découle).</p>	<p>Quoiqu'il en soit au niveau nomenclatural, la Truite de Corse se distingue morphologiquement (principalement au niveau de la ponctuation) et génétiquement des autres types de truites du genre « <i>Salmo</i> » présents en Corse. Ces autres types sont communément appelés « forme méditerranéenne » (cette forme est aussi naturellement présente sur l'île), et « forme atlantique » (cette forme a été introduite sur l'île, et est souvent appelée « pisciculture »).</p> <p>Morphologiquement, il est impossible de décrire la Truite de Corse en raison du fait qu'il existe de nombreuses « robes » (phénotypes), différentes en fonction des bassins versant.</p>
Biologie et Ecologie	
<p>Caractères écologiques, activité :</p> <p>La Truite de Corse est une espèce holobiotique, c'est-à-dire qu'elle accomplit son cycle biologique entièrement en eau douce. Elle se déplace entre les trois secteurs qui constituent son domaine vital : zones de repos, de croissance, et de reproduction. Elle effectue de courtes migrations saisonnières (en fonction des débits/niveaux d'eau, pour se reproduire...).</p> <p>L'espèce occupe certaines têtes de bassin-versant, isolées du reste des cours d'eau qui sont occupés par d'autres truites (isolement en raison de la présence de cascades infranchissables par exemple). Elle est très bien adaptée aux conditions difficiles qu'il y règne (irrégularités des débits, températures estivales de l'eau parfois élevées...). Sa croissance est toutefois moins bonne que celle des truites communes habituelles.</p> <p>Six types génétiques ont été identifiés par une étude réalisée en 2006 (BERREBI P. & DUBOIS S.) mais il en existe peut être d'autres. Au fil du temps, l'isolement des têtes de bassin-versant empêchant les échanges de gènes entre les truites corses, il s'est produit des différenciations.</p>	
Biologie et Ecologie (suite)	
<p>Régime alimentaire :</p> <p>La Truite de Corse est strictement carnivore et a un régime alimentaire varié (insectes aquatiques et terrestres et leurs larves, crustacés, mollusques, petits batraciens, poissons). Comme les autres truites elle doit devenir de plus en</p>	

plus ichtyophage avec l'âge, se nourrissant parfois d'alevins et de juvéniles de son espèce.

Elle chasse à vue et sélectionne ses proies suivant des critères visuels, olfactifs ou gustatifs. Il existe une grande variabilité saisonnière et journalière en fonction des disponibilités.

Reproduction :

L'espèce se reproduit en période hivernale, de novembre à janvier, au niveau de zones graveleuses, pas trop profondes, et courantes. Les œufs fécondés sont déposés dans une cuvette creusée par la femelle puis recouverts.

Après l'éclosion, les larves demeurent dans les espaces interstitiels du substrat en se nourrissant sur leur vésicule vitelline jusqu'à l'émergence, au printemps. Les alevins se dispersent alors surtout vers l'aval et colonisent les zones favorables de la rivière.

Les juvéniles développent un comportement territorial marqué et un système de hiérarchie se met en place pour l'occupation des meilleurs postes alimentaires.

Il convient de noter que la Truite de Corse peut s'hybrider avec la Truite commune (quelle que soit sa forme, méditerranéenne ou atlantique).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La survie de la Truite de Corse est très menacée en raison :

- d'un faible nombre de populations. Les études réalisées dans le cadre du programme LIFE « Conservation de la Truite macrostigma en Corse » (2003-2007) ont abouti au recensement de seulement 19 localités peuplées uniquement par l'espèce, et de 3 autres localités qui ne présentent que quelques individus de pisciculture mais sans hybridation (c'est à dire que ces populations sont probablement capables de revenir à un état naturel).

- d'effectifs assez faibles. Cependant, sur certaines localités suivies entre 2004 et 2007, il a été constaté une forte augmentation du nombre d'individus cumulés et des biomasses moyennes cumulées (ainsi que du poids moyen des individus). Cela est dû aux mesures de gestion mises en place (classement en réserve de pêche, lutte contre le braconnage...).

Menaces

- Braconnage
- Trop forte pression de pêche
- Dégradation des cours d'eau (dégradations « physiques » et de la qualité de l'eau)
- Hybridation avec la Truite commune (introgression génétique : mélange des populations et perte de leurs typicités/caractéristiques propres = perte de biodiversité)
- Transferts inter-bassins ne respectant pas les différents « types génétiques » identifiés (mélange aboutissant à la perte de la typicité/des caractéristiques de chaque type = perte de biodiversité)
- Isolement génétique (perte de variabilité génétique et donc moindre adaptation aux perturbations du milieu)

Mesures de gestion

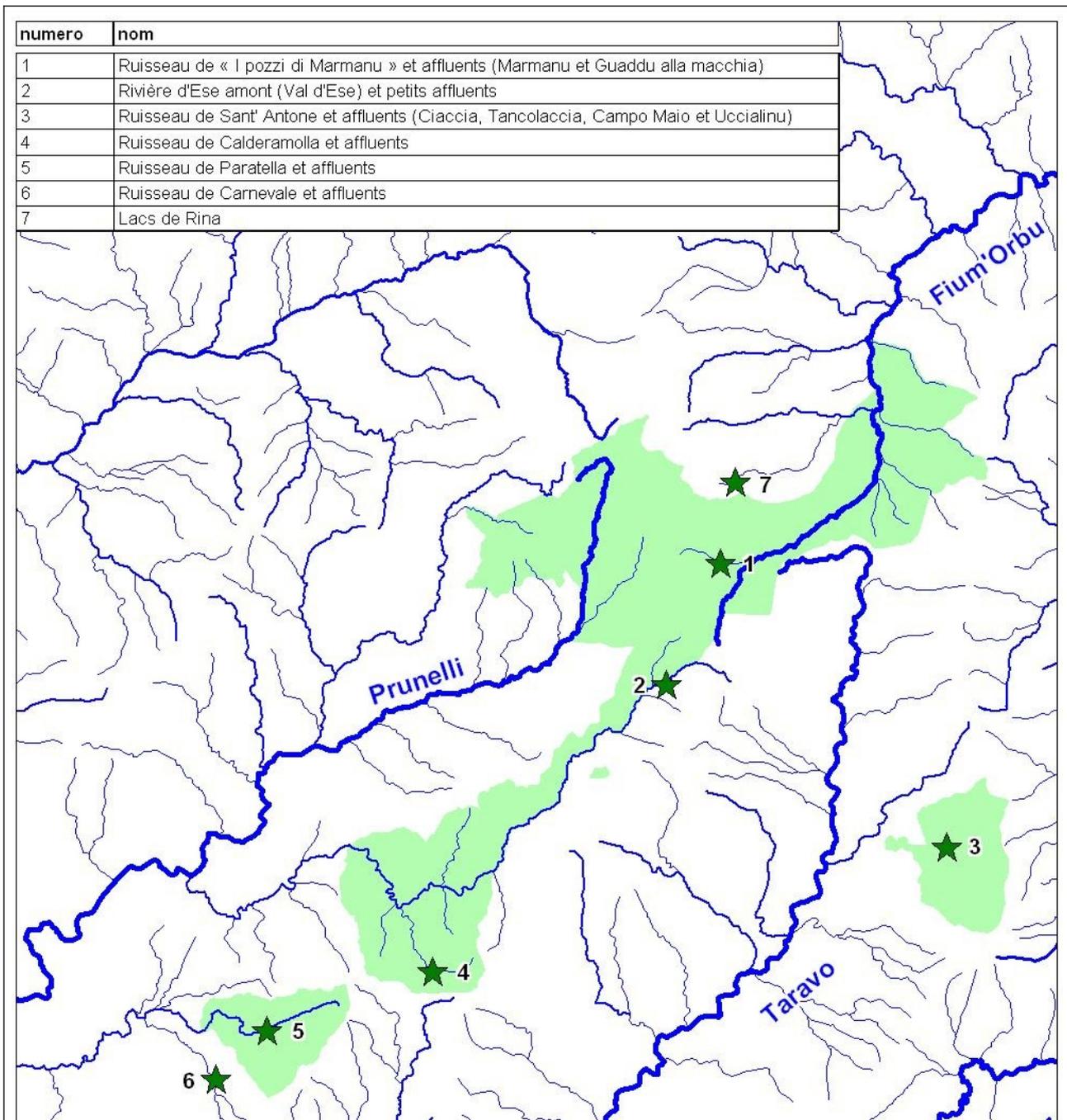
Mesures relatives au biotope de l'espèce :

- Prise en compte de l'espèce si des aménagements sont prévus sur ou à proximité d'une station
- Entretien/gestion des linéaires de cours d'eau accueillant l'espèce (gestion écologique – lutte contre la pollution de l'eau, la dégradation des berges, l'encombrement du lit, le colmatage des fonds...)

Mesures concernant l'espèce :

- Continuer à améliorer la connaissance des caractéristiques et de la répartition de la Truite de Corse
- Suivi des populations connues (effectifs, biomasses...)
- Lutte contre le braconnage / Mise en place d'un réseau de surveillance
- Interdiction de l'introduction de Truite commune (alevinages...)
- Maintien/mise en place de réserves de pêche si les effectifs sont trop faibles, puis définition de quotas de pêche, d'une « maille », de parcours « no-kill »... afin de limiter l'impact de la pêche
- Continuer à informer et sensibiliser le public et les pêcheurs sur l'intérêt de la préservation
- Réintroductions ?

Localisation sur le site



Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

7 populations de Truite de Corse sont connues sur et à proximité immédiate du site Natura 2000 « Massif du Renoso ».

Parmi ces populations 4 font partie de celles suivies depuis 2004 et sur lesquelles ont été mises en place des mesures de gestion (numéros 1 à 4). Ces populations ont vu leurs effectifs et leurs biomasses fortement augmenter depuis.

Les 7 populations appartiennent à 3 des 6 types génétiques identifiés en 2006. Il s'agit des types Prunelli (populations 2, 4, 5 et 6), Taravo (population 3) et Fiumorbo (populations 1 et 7).

Le Porte-Queue de Corse <i>Papilio hospiton</i> Génè, 1839	
<p>CodeNatura 2000 :1055</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Classe : Insectes • Ordre : Lépidoptères • Famille : Papilionidés
<p>Statut et Protection</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directive Habitats</u> : Annexe II et IV • <u>Protection nationale</u> : arrêté du 22 juillet 1993 ; JO du 24 septembre 1993 • <u>Convention de Berne</u> : Annexe II • <u>Cotation UICN Monde</u> : menacé d'extinction • <u>Liste rouge nationale</u> : Espèce Vulnérable 	
<p>Répartition en France et en Europe</p>	
<p>L'espèce est endémique de Corse et de Sardaigne.</p>	
	 <p style="text-align: center;">Répartition en Corse de <i>Papilio hospiton</i></p>
<p>Extrait de Ruiz (1997)</p>	
<p>Extrait du site Internet de l'OCIC</p>	
	

Description de l'espèce

Adulte

Peu de dimorphisme entre mâle et femelle.

Ressemble à un Machaon (*Papilio machaon*) avec des dessins noirs plus épais au niveau des nervures notamment.

Les taches bleues de la bande submarginale des ailes postérieures sont assez réduites par rapport au Machaon. Au revers des ailes, les mêmes remarques (épaisseur du noir et réduction du bleu) peuvent s'appliquer.

Papilio hospiton peut s'hybrider dans la nature avec *Papilio machaon*. Ces hybrides pourraient représenter 1 à 5% des papillons du genre *Papilio* en Corse.

Chenille

Les différences de couleurs et de motifs avec la chenille du Machaon sont nettement plus prononcées que pour les adultes, avec des motifs noirs plus étendus et des taches orangées allongées et non rondes.

Biologie et Ecologie

Habitats :

Le Porte-queue de Corse se rencontre du littoral jusqu'à 2000 mètres avec toutefois une préférence pour la moyenne altitude. Ses habitats correspondent à des milieux ouverts chauds et secs, souvent rocheux et parsemés de buissons (maquis, garrigues, crêtes rocheuses, pâtures régulièrement soumises à des incendies). En montagne, il recherche les landes à Rue corse, souvent en bordure de torrents peu encaissés et bien exposés.

Les papillons butinent le nectar de différentes fleurs : cirses, chardons, scabieuses et knauties.

Cycle de développement :

Œufs : Les femelles pondent des œufs isolément sur les plantes hôtes. Le nombre d'œufs varie en fonction de la taille de la plante hôte. L'incubation dure d'une semaine à dix jours. Les périodes de ponte sont très variables selon l'altitude.

Chenilles : Les chenilles vivent une vingtaine de jours (entre mai et septembre) avant la nymphose et la diapause hivernale.

Adultes : Les émergences de *Papilio hospiton* sont très étalées entre la fin mars en plaine et la mi-août en altitude. Il y a une seule longue génération, très rarement une deuxième génération partielle.

Les populations sont rarement abondantes et leurs effectifs sont instables d'une année sur l'autre.

Régime alimentaire : les chenilles sont phytophages. Les plantes hôtes principales sont la Grande Férule à basse altitude et la Rue corse (*Ruta corsica*) en montagne. D'autres plantes sont consommées : *Peucedanum officinale* subsp. *paniculatum*, *Pastinaca latifolia*, *Ferula communis*, *Laserpitium halleri* subsp. *cynapiifolium*.

Les adultes consomment le nectar de nombreuses plantes appartenant aux genres *Anthemis*, *Carduus*, *Centaurea*, *Cirsium*, *Globularia*, etc.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Ses habitats privilégiés n'étant pas situés sur des zones littorales soumises à la pression urbaine, il semble que ce papillon ne soit pas fortement menacé. Par ailleurs, la Grande Férule, espèce hôte privilégiée, recolonisant rapidement les terrains brûlés, il semble que *Papilio hospiton* puisse se réadapter très vite suite au passage d'un incendie. (MANIL L. & DIRINGER Y., 2003).

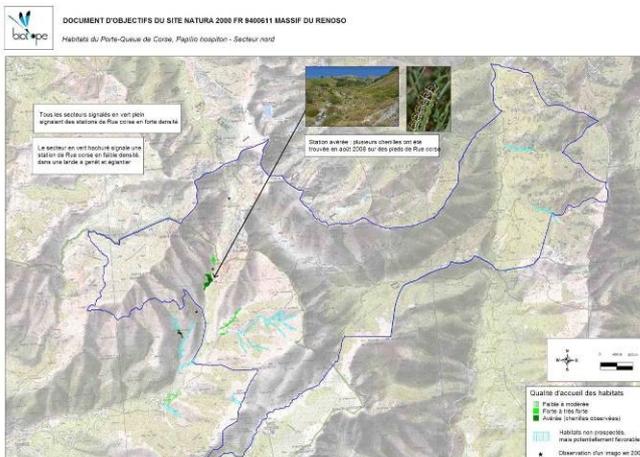
Menaces potentielles

Les menaces concernant les populations de ce papillon résident en :

- Fermeture des milieux par abandon de l'élevage ;
- Les incendies, durant les premières années par mortalité des chenilles ;
- La destruction de la Grande Férule, toxique pour le bétail.

Localisation sur le site

Espèce trouvée (voir carte)





- 2 stations sur lesquelles 4 chenilles ont été détectées sur de la Rue corse :
 - Hors site : Vallée du Prunelli, versant exposé sud-est - depuis le chemin de Bastelica jusqu'à l'entrée du site Natura 2000 (870-1300m) : 3 chenilles échantillonnées sur 250 m², station de Rue corse sur environ 5000 m²
 - Vallée du Prunelli, versant exposé sud-est - de l'entrée du site jusqu'au lac de Vitalaca (1300-1750m) : 1 chenille échantillonnée sur 300 m², station de Rue corse sur environ 3 ha
- observation de 1 à 3 individus adultes : Vallée du Prunelli, versant exposé sud-est - de l'entrée du site jusqu'au lac de Vitalaca (1300-1750m)
- 2 mentions récoltées par audit (B. Recorbet comm. pers.) : Vallée du Prunelli, versant exposé sud-est
 - Bergeries Latina, 2 individus adultes, le 28 mai 2006 ;
 - « col de Latina », 1 adulte, 2 septembre 2008.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (état de conservation)

Vallée du Prunelli, versant exposé sud-est - depuis le chemin de Bastelica jusqu'à l'entrée du site Natura 2000 (870-1300 m)

Prospections 2008 :

Papilio hospiton : oui (chenilles) + mentions

Rue Corse : quelques belles stations

Cette vallée est celle que nous estimons être la plus intéressante du site Natura 2000 pour *Papilio hospiton*.

Dans cette première partie hors site, le long du chemin d'accès menant à la haute vallée du Prunelli, nous avons repéré une très belle station de Rue corse de part et d'autre du ruisseau de Latina, proche des bergeries de Latina, autour de 1250 m d'altitude. La densité des touffes est d'autant plus forte que l'on est proche du ruisseau, et devient très faible à plus de 15 m du lit. En examinant pendant 30 minutes à trois personnes les coussinets de rue un par un, nous avons trouvé 3 chenilles, probablement de dernier ou avant dernier stade. Nous avons ainsi couvert une surface d'environ 200 à 250 m². Or, la surface approximative sur laquelle s'étend la rue a été estimée (après délimitation approximative sur le logiciel de cartographie) à 5000 m².



Nous insistons donc sur la grande surface à prospector et les difficultés de progression : il est impossible de couvrir l'ensemble des secteurs favorables pour rechercher de manière fine (et prenant beaucoup de temps) les plantes-hôtes et ensuite les chenilles. De nombreux secteurs, que nous avons fait figurer sur une carte, restent donc à vérifier. Ce travail sera aussi proposé comme une mesure importante dans le document d'objectifs.



Une station avérée (photos 1 et 2), et un autre secteur à Rue corse où nous n'avons pas trouvé de chenille de *Papilio hospiton*.

Vallée du Prunelli, versant exposé sud-est

- de l'entrée du site jusqu'au lac de Vitalaca (1300-1750 m)

Prospections 2008 :

Papilio hospiton : oui (chenilles + 1 à 3 imagos)
Rue Corse : quelques belles stations

Au sein du site Natura 2000, dans cette vallée du Prunelli, une grande station de Rue Corse (environ 4 ha) s'étale le long de ce torrent et sur les flancs orientés sud-est du massif, entre 1350 et 1550 m. Cette station est morcelée du fait des accidents de pentes et des boisements existants. Nous avons trouvé une seule chenille sur environ 300 m² inspectés minutieusement en août pour une surface globale de 3 ha de Rue Corse. Par ailleurs, 3 imagos ont été détectés :

- 1 capturé donc confirmé, au bord du lac de Vitalaca, loin au-dessus des dernières zones à Rue rencontrées à presque 1800 mètres.
- 2 non capturés (mais très probables du fait du vol) plus bas dans les landes à rue.

Ces stations paraissent plus favorables pour *Papilio hospiton* que les stations des bergeries de Mezzaniva, parce qu'il y a en plus des plantes-hôtes nécessaires aux chenilles, beaucoup de plantes à fleurs (chardons, etc.) pour le papillon réunis sur les mêmes zones. De plus, la diversité du relief est intéressante, permettant plus le hill toping.

Actuellement, il ne semble pas y avoir de réelles menaces sur cette station qui est pâturée superficiellement, peu embroussaillée, et dont la dynamique évolutive est faible (peu de sol, lessivage régulier par le torrent, et altitude assez importante). Le risque d'incendie est également très faible.



Vallée de la Prunelle, versant exposé nord-ouest, jusqu'aux bergeries de Mezzaniva (1000 m – un peu hors site – à 1400 m)

Prospections 2008 :

Papilio hospiton : 0
Rue Corse ou autre plante-hôte : oui, en plusieurs stations

Les premières stations de Rue corse, observées hors site (en contrebas, entre 1050 et 1100 m d'altitude), sont en densité très faible, et en régression du fait de l'envahissement par une lande à genêt et à églantiers. Les rares pieds que nous avons vus, très espacés, ne semblent pas suffisants pour attirer ce papillon. En revanche, il pourrait être envisageable de gérer de façon expérimentale ce type de station, dans la mesure où il peut intégrer le périmètre du site Natura 2000.

Plusieurs torrents entaillent le plateau situé à 1250-1300 m, au niveau des bergeries de Mezzaniva ; de belles stations de Rue corse longent les bordures de ces ruisseaux sur une largeur de 5 à 15 m environ, dans la zone du dépôt torrentiel et sur les flancs, jusqu'à 5-6 m au-dessus du ruisseau, avec par endroit de belle densité de cette plante formant des coussinets. Elle peut même être dominante. Deux grandes stations plus ou moins linéaires ont été délimitées. Les deux journées de mi et fin juin passées ici ne nous ont pas permis de déceler d'imago de *Papilio hospiton*, et les recherches de vingtaine de gros coussinet de Rue n'ont cependant que le milieu est très espèce, et que des recherches de rentables.



chenilles, effectuées sur un échantillon d'une donnée aucun résultat, fin juin. Nous pensons favorable au développement larvaire de cette chenilles début août pourraient s'avérer plus



2



stations importantes vers les bergeries de Mezaniva

Vallée de la Paratella (520-1100 m)

Prospections 2008 :

Papilio hospiton : 0

Rue Corse ou autre plante-hôte : oui, plusieurs stations de *Laserpitium halleri*

Ce secteur très sauvage est difficilement accessible. Le rocher est omniprésent, et la rue n'est pas présente le long du torrent à très faible recouvrement de végétation herbacée. En revanche, une plante-hôte « secondaire » est dans son habitat : *Laserpitium halleri*, présent çà et là le long du torrent sur plus d'un kilomètre à la faveur des secteurs les plus exposés.

Prospecté une seule fois à la mi-juin, nous pensons que la présence du Porte-Queue de Corse est tout à fait possible ici, mais peut-être en densité assez faible. Des recherches soutenues, et notamment en début août pour les chenilles devraient permettre d'ajouter cette station qui nous semble assez logique.



Mesures de gestion conservatoire

- Enrayer la fermeture des milieux par remise en pâturage extensif avec des bovins dans certains secteurs identifiés,
- Limiter les fauches intensives des bords de route et proposer des dates de fauche en accord avec la biologie de l'espèce,
- Travail sur les possibles corridors écologiques, voies de circulation possible de partie de la population, et ses points de ruptures
- Suivi des populations, acquisition de connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

/

La Rosalie des Alpes *Rosalia alpina* (Linné, 1758)

CodeNatura 2000 : 1087

- Classe : Insectes
- Ordre : Coléoptères
- Famille : Cérambycides

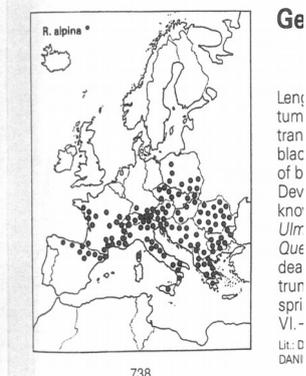
Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Protection nationale : Arrêté du 22/07/1993, JORF du 24/09/1993
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : -
- Liste rouge nationale : Espèce Vulnérable

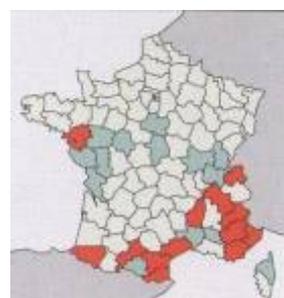


Répartition en France et en Europe

En Europe :
Source : Longhorn Be



En France :
- en rouge : courante, assez courante, parfois localisée.
- en gris : rare, occasionnelle ou à confirmer.
- en gris clair : absente, ou données non publiées.
Source cartographique



Zoom sur la Corse
Extrait du site Internet de l'OCIC



Description de l'espèce

La taille de l'adulte varie de 15 à 38 mm.

- Corps : il est couvert d'un duvet bleu cendré. On observe généralement trois taches noires veloutées sur les élytres.
- Les antennes : elles dépassent de trois ou quatre articles l'extrémité de l'abdomen chez le mâle (deux à trois articles chez la femelle). Les deux premiers articles des antennes sont noirs, les articles suivants sont bleu-cendré avec l'apex noir.
- Larves : comme pour une grande partie des Cérambycides, elles sont blanches avec le thorax très large par rapport à l'abdomen.

Biologie et Ecologie

Habitats :

En montagne elle se développe sur le Hêtre (*Fagus sylvatica*). Pour les populations de plaine, des observations ont été réalisées principalement sur Saules (*Salix*) et Frênes (*Fraxinus*) souvent dans les ripisylves. Sur les sites, les arbres sont souvent très âgés et taillés en têtard. D'autres essences peuvent constituer des plantes hôtes : Noyer, Châtaignier, Orme, Charme, Tilleul, Aulne, Chêne et Aubépine.

Régime alimentaire :

L'adulte est phytophage. Il grignote le feuillage de sa plante hôte et aspire la sève qui s'écoule des plaies des arbres. La larve est xylophage et se nourrit de bois mort.

Reproduction et activités :

Les œufs sont déposés dans des fentes de l'écorce et du bois des hêtres mourants, mais aussi dans les Hêtres coupés et stockés en bord de route. Le développement s'étale sur plusieurs années en fonction de la qualité de la nourriture. La larve arrivée au terme de sa croissance entre en nymphose dans une loge nymphale.

Les adultes ont une activité diurne. On les observe fréquemment sur le bois mort ou fraîchement abattu. Les observations sur les fleurs sont rares.

La durée du cycle de développement de cette espèce est de deux ou trois ans. Les œufs sont déposés dans les anfractuosités et dans les blessures des arbres. La biologie des larves est encore peu connue. A la fin du dernier stade, la larve construit une loge nymphale de forme incurvée, située près de la surface du tronc. La période de vol des adultes est de juillet à août. Elle dépend des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude. La dynamique des populations de cette espèce est encore peu connue.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

- En Europe, les populations régressent dans de nombreux pays d'Europe. L'espèce est reconnue en danger en Autriche, en Bulgarie, en République Tchèque, où elle est protégée, ainsi qu'en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, en Grèce et au Lichtenstein.

- En France, elle est encore commune dans les régions montagneuses, mais se raréfie dans bon nombre de stations de plaine : dans les Deux-Sèvres où elle est limitée au Marais Poitevin, en Charentes, en Vendée, et dans les pays de la Loire, ainsi que dans l'Indre-et-Loire et le Loiret.

- La première citation en Corse remonte à 1976 dans la forêt d'Aitone (par Villiers) et de Valdoniello (par Shaefer). *R. alpina* serait assez bien répandu en Corse. Ce coléoptère est signalé sur les sites Natura 2000 du Cinto, de Vizavona et du Cuscione/Incidine (FSD), avec une présence pouvant être fréquente sur les 2 derniers secteurs (sources : OCIC et Bizouard, 1993). Globalement, l'espèce est donnée peu fréquente en Haute-Corse et rare ou localisée en Corse du Sud (Niccollet & Lempérière, 2002).

Sur le site, aucune statistique ou tendance évolutive ne semble possible à établir, étant donné le petit nombre d'observations. Il n'a pas été effectué d'inventaire spécifique, selon un protocole précis. On peut toutefois supposer que la population est viable sur l'ensemble du massif forestier.

Menaces potentielles

En France, ce longicorne soumis aux contraintes de l'exploitation intensive des forêts semble actuellement menacé. En effet, la principale cause de régression de cette espèce est la gestion forestière intensive. Sa pratique entraîne notamment le retrait systématiquement des sous-bois, du bois mort tombé, des souches (souvent le seul lieu où la larve peut effectuer un développement complet), et des arbres dépérissant. Le maintien de ces micro-habitats, est indispensable au développement des larves.

Les troncs de hêtre abattus et laissés en forêt pendant les mois d'été font également beaucoup de tort à l'espèce. En effet la femelle est attirée par les coupes fraîches et les troncs exposés au soleil où elle vient déposer ses œufs. Les larves qui éclosent par la suite n'ont aucune chance de survivre et de parvenir à l'état de nymphe, les troncs étant finalement débardés vers des scieries pour être transformés. Les menaces portent donc essentiellement sur l'habitat des larves.

Sur le site de Renoso, la sylviculture est nulle, au moins pour les hêtraies, et l'espèce n'est donc aucunement menacée par cette activité.

Localisation sur le site

Cette espèce, non mentionnée sur le FSD en 2008, a été trouvée sur le site et pour la première fois par Bernard Recorbet (travaillant à la DREAL Corse), lors de l'été 2008, « dans la hêtraie au-dessus de Mezzaniva - Latina, dans la vallée du Prunelli. Nous ne l'avons pas observé lors de nos prospections, mais sa recherche est assez hasardeuse, à moins de poser des pièges aériens attractifs, qui prennent beaucoup de temps.

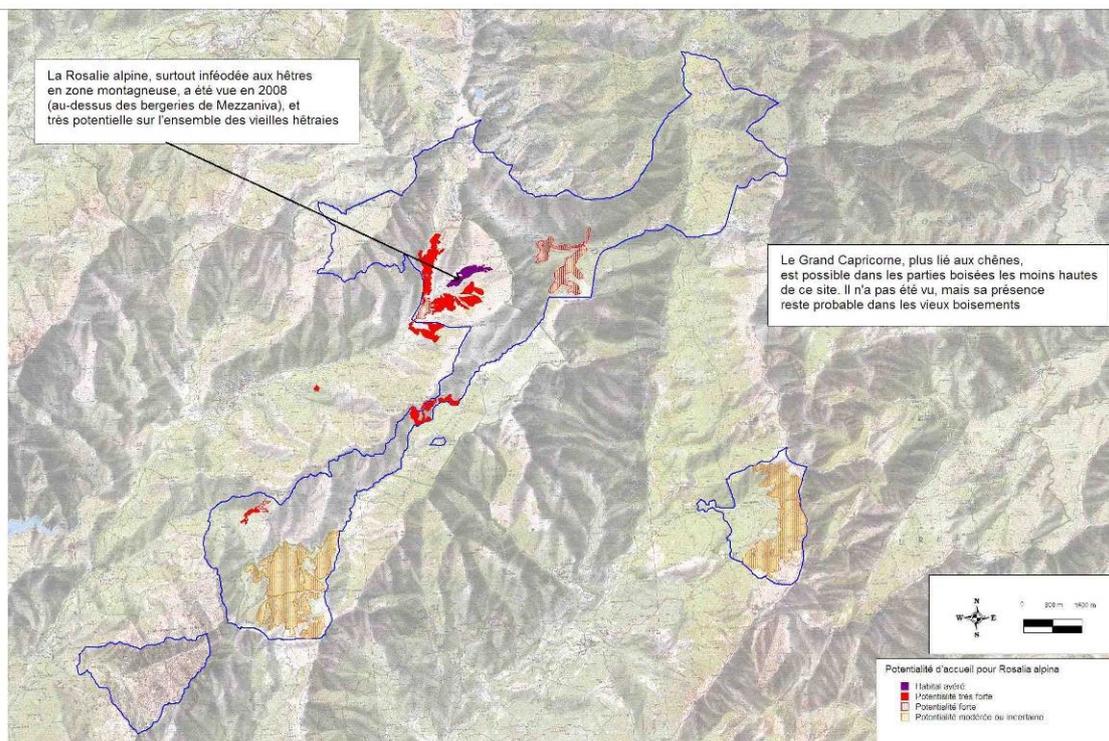
La zone supraméditerranéenne (zone du hêtre) est la zone préférentielle pour cette espèce, mais elle n'est pas exclusive.

La carte ci-dessous illustre les habitats repérés comme très favorables pour cette espèce.



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 9400611 MASSIF DU RENOSO

Qualité d'accueil des habitats forestiers pour *Rosalia alpina* et *Cerambyx cerdo*



Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

Sur ce site, l'espèce doit être étroitement inféodée aux boisements de hêtres qui sont souvent de très belle facture :

- des secteurs ou les sujets sont pluri centenaires (certains sujets iraient même jusqu'à 800 ans selon les dires d'habitants de Bastelica),
- une masse importante de bois mort sur pied ou à terre (troncs des branches) traduisant une absence d'exploitation

Les surfaces encore importantes (au moins 100 hectares) nous incitent à penser que malgré sa grande discrétion, cet insecte doit être assez commun dans ce type d'habitat idéal.

Dans les très vieilles hêtraies au-dessus de 1400 m, le renouvellement par des sujets jeunes ne semble pas optimal.



Vallée du Prunelli, versant exposé nord-ouest, vers 1100 m- Vallée d'Ese (RD 27a), vers 1550 m



Vieux sujets en début de sénescence sur une piste au sud de la vallée d'Ese - Hêtraie à l'ouest des bergeries de Mezaniva, en versant nord-ouest



Détail d'un hêtre couché, micro-habitat de nombreux insectes saproxylophages, et carie sur un arbre encore debout (et vivant), juste au-dessus des bergeries de Mezzaniva

Mesures de gestion conservatoire

En montagne, il est important d'avoir une bonne répartition des différentes classes d'âge dans les peuplements afin d'assurer le renouvellement du bois mort dans le temps et dans l'espace (Noblecourt T., 1997). La mise en place d'îlots de vieillissement dans les peuplements sera favorable à *Rosalia alpina* et aux autres espèces saproxylophages. Cependant, ceci ne semble pas être un élément de gestion indispensable pour le maintien des populations. En revanche, il est évident que les coupes à blanc systématique des hêtres en montagne et leur remplacement par des résineux compromettent gravement le maintien local des populations. En plaine, le problème de renouvellement du bois mort se pose de la même façon.

Il conviendrait dans le cadre d'un plan de conservation, d'établir en collaboration avec les partenaires concernés (Office Nationale des Forêts, entomologistes,...), un état des populations et un suivi quantitatif.

La conservation de la Rosalie des Alpes sur le site passe par le maintien des hêtres, de leur souche et de leur bois mort après l'exploitation des parcelles. Des prospections supplémentaires permettraient également de mieux connaître l'importance et la répartition de l'espèce sur le site, et de réaliser une cartographie des classes d'âge des plantes hôtes afin d'évaluer le renouvellement du bois mort sur le site.

Le Grand Capricorne *Cerambyx cerdo* (L., 1758)

CodeNatura 2000 :1088

- Classe : Insectes
- Ordre : Coléoptères
- Famille : Cérambycidsés



Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : oui
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : statut indéterminé

Répartition en France et en Europe

Ce coléoptère largement distribué, est présent dans toute l'Europe occidentale jusqu'au sud du Royaume-Uni. Mais il est en cours d'extinction aux Pays-Bas, au Danemark et vulnérable en Suède.

En France, il n'est bien représenté actuellement que dans les 2/3 sud du pays (jusqu'au sud de la Loire), et régresse, mais moins rapidement semble-t-il que dans les pays voisins.

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur et dans le Languedoc-Roussillon, les populations sont encore bien présentes, malgré la pression humaine de plus en plus forte sur leurs habitats (incendie, exploitation forestière, aménagement foncier, etc.).

En Corse, une cartographie provisoire fait état d'une répartition sur toute l'île, plutôt en basse et moyenne altitude (sous les 1000 m).



Carte : OPIE, P.Dupont et P. Zagatti



Carte : site Internet OCIC

Description de l'espèce

C'est l'une des plus grandes espèces de Coléoptère de France : de forme allongée, elle mesure 24-53 mm ; elle est de couleur brun-noir, avec des antennes et des pattes noires. Les antennes du mâle sont deux fois plus longues que le corps, et celles de la femelle sont aussi longues que le corps.

Les espèces les plus proches morphologiquement (*C. miles*, *C. velutinus*) ne sont pas connues de Corse.

Biologie et Ecologie

Cycles biologiques :

Cet insecte fait partie des espèces saproxyliques c'est-à-dire des espèces inféodées à la dégradation du bois. Crépusculaire et nocturne, il se développe sur les chênes surtout, lorsque ceux-ci sont dépérissants ou morts sur pieds. Il peut néanmoins être trouvé sur de nombreuses autres essences (orme, charme, bouleau, châtaignier, frêne, noyer, etc.). Les larves minent le bois par des galeries larges et sinueuses. Le développement larvaire peut durer plusieurs années. La nymphose a lieu dans le bois. L'imago (adulte) éclot en automne et hiverne dans la logette. Caractéristiques, les trous d'émergence des adultes sont grands et de forme ovale.

La participation de cette espèce dans la dégradation du bois et de sa reconversion dans la minéralisation de la matière organique, confère au Grand Capricorne un rôle écologique important.

Habitats :

Il fréquente tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers aux arbres isolés (parcs urbains, alignement de bord de route).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

C. cerdo peut être présent en Corse du littoral aux zones d'altitudes, avec plusieurs observations à des altitudes moyennes (vallée du Fangu, entre autres). Sans être rarissime, l'espèce ne s'observe pas couramment en Corse.

Elle est toutefois mentionnée dans 14 sites Natura 2000 sur l'île, dont 5 considérés comme « importants pour cette espèce » :

- FR9400588 : SUBERAIE DE CECCIA/PORTO-VECCHIO
- FR9400598 : MASSIF DU TENDA ET FORET DE STELLA
- FR9400611 : MASSIF DU RENOSO
- FR9402001 : CAMPOMORO-SENETOSA
- FR9402004 : CHENAIE VERTE ET JUNIPERAIE DE LA TARTAGINE

L'évolution de ses populations n'est pas connue en Corse.

D'une manière générale, il est fort probable que l'espèce ait subi un déclin depuis au moins 50 ans du fait de l'enrésinement systématique des forêts en France et dans le sud du massif central notamment, mais elle n'est pas encore menacée de disparition.

Les grands capricornes sont plus ou moins visibles chaque année, avec des effectifs variables mais globalement faibles. Ainsi, sans suivi approfondi sur chaque station, il est très difficile de se prononcer sur l'importance et l'évolution de ses populations. La permanence de la surface forestière disponible est un facteur de stabilité important sur du long terme.

Menaces potentielles

L'espèce est menacée par la sylviculture moderne (plantation des conifères non consommés par les larves, ramassage de bois morts et enlèvement des arbres morts sur pied) enlevant les vieux arbres et réduisant ainsi l'habitat et les sources trophiques de l'espèce.

La disparition des vieux arbres entraîne la raréfaction de cette espèce.

L'isolement des forêts par de vastes cultures pourrait également limiter les échanges entre populations et affaiblir les plus petites.

Localisation sur le site

Espèce non trouvée.

Probabilité de présence sur le SIC : modérée et localisée en moyenne altitude, où existe la chênaie verte corse.

Nous n'avons pas vu cette espèce lors de nos prospections, ni même d'indice très caractéristique (loges de sortie des adultes nymphosés, les galeries de diamètre 1,5cm à section ovale, etc.).

Les signes d'attaques par des insectes saproxylophages notés sur les hêtres peuvent être le fait de plusieurs espèces (hétérocères, ou plusieurs espèces de coléoptères), mais ne semblent pas être ceux du Grand Capricorne.

Plus inféodés aux chênes qu'aux hêtres, il ne doit pas vraiment cohabiter avec la Rosalie alpine en montagne, lorsque les hêtres deviennent dominants (à partir de 800 m environ).

En revanche, en dessous (secteur de la forêt des cinq communes, et vallée de la Paratella), sa présence est tout à fait envisageable étant donné la très faible exploitation forestière et l'existence de parcelles anciennes.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

/

Mesures de gestion conservatoire

Mesures de gestion conservatoire

Chez les insectes saproxylophages, les larves se développent lentement dans le bois pendant 2 à 4 ans. L'adulte n'a qu'une vie éphémère durant laquelle il joue un rôle de dispersion de la population. Les larves revêtent donc une valeur patrimoniale beaucoup plus forte que les adultes dans le sens où elles sont plus vulnérables et incapables de se déplacer. Les mesures ne concerneront donc que les larves.

- Les mesures correctives se limitent à maintenir présent l'habitat de cette espèce sur le site, à savoir les souches et les vieux chênes déperissant. Il faut donc veiller à ne pas enlever systématiquement ces arbres, notamment lorsqu'ils n'entravent pas le passage de véhicules ou qu'ils ne représentent pas un danger direct pour les promeneurs. Couper les arbres à une hauteur d'environ un mètre, pour obtenir des souches hautes.

- La création de "zones refuge" où l'on laisserait pourrir sur place une majorité des arbres morts (type réserves biologiques intégrales ou dirigées de l'ONF) serait une mesure minimale relativement facile à mettre en place en Corse.

- Améliorer les connaissances et suivre les populations.

- Il faut aussi limiter voire stopper les plantations de conifères et favoriser les espèces de feuillus : le Chêne blanc, les érables, les saules, l'Orme champêtre.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La préservation et le faible entretien des habitats forestier sont valables pour l'ensemble de la communauté saproxylique qui pourra ainsi consolider ses effectifs.

Annexe 8: Tableau des personnes consultées pour la réalisation du diagnostic socio-économique

Organisme contacté	Interlocuteur	Forme de la consultation	Sujet
DIREN de Corse	M. Bernard RECORBET	Rendez-vous	Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire + truite + questionnaire
DRIRE de Corse		Courrier postal	pas de réponse
DDE (2B)		Courrier postal	pas de réponse
DDTM (2A)		Courrier postal	pas de réponse
DDTM (2B)	Mme Gwanaëlle FOURIOT	Courrier électronique	réponse au questionnaire général
PNRC	M. Jean-François SEGUIN	Rendez-vous	Avifaune (Gypaète, Sittelle...)
	M. LE PAULMIER	Conversation téléphonique	Etude paysagère du val d'Ese
	M. MORTINI	Conversation téléphonique	fréquentation touristique sur le site Natura 2000
ODARC	M. Yves CONVENTI	Courrier électronique	gestion agro-pastorale
ONF de Corse	M. Achille PIOLI	Courrier électronique	Données concernant Buxbaumia viridis
	M. Pierre-Marie LUCIANI	Courrier postal	pas de réponse
	M. Stéphane MURACCIOLE	Courrier électronique	Données concernant la truite corse
ONCFS de Corse	M. Pierre BENEDETTI	Rendez-vous	réponse au questionnaire général
CTC		Courrier postal	pas de réponse
OEC	M. Roger PANTALACCIA	Courrier postal	pas de réponse
	M. Jean-Baptiste CASANOVA	Courrier électronique	-
	M. Denis DAMIANI	Conversation téléphonique	activité pastorale
CBN de Corse	Mme Laetitia HUGOT	Conversation téléphonique	Espèces végétales remarquables sur le site + questionnaire
CG 2A	M. Jean-Michel DIROSA	Courrier postal	pas de réponse
CG 2B		Courrier postal	pas de réponse
SIVOM du Haut-Taravo		Courrier postal	pas de réponse
Mairie de Ghisoni		Courrier postal	pas de réponse

Mairie de Bastelica		Courrier postal + conversation téléphonique	fréquentation de la station du val d'Ese
Mairie de Palneca		Courrier postal	pas de réponse
Mairie de Cozzano	M. Jean-Jacques CICCOLINI Maire	Courrier postal	réponse au questionnaire général
Mairie de Tasso		Courrier postal	pas de réponse
Mairie de Frasseto		Courrier postal	pas de réponse
Mairie de Guitera-Les-Bains		Courrier postal	pas de réponse
Mairie de Ciamannacce	M. Frédéric CASANOVA 3 ^{ème} Adjoint	Courrier postal	réponse au questionnaire général
Communauté de commune du Prunelli	secrétaire	Conversation téléphonique	transmission de l'AFP de Bastelica
Chambre d'Agriculture Haute-Corse	Mme. Mélanie ESPI	Courrier postal	données générales sur l'agriculture dans ce secteur
Chambre d'Agriculture Corse-du-Sud	M. Jean-François ACCORSI	Courrier postal	données générales sur l'agriculture dans ce secteur
Association A Muntagnera	M. Martin VADELLA	multiples appels et courrier électronique	Communication personnelle
Fédération des chasseurs 2B	M. le Président	Courrier postal	Refus d'être consulté
Fédération des chasseurs de 2A	M. Ange-Dominique MANENTI	Courrier postal	données générales concernant l'activité cynégétique du secteur
	M. PEDINELLI (technicien)	Courrier électronique	données concernant les réserves de chasse
Fédération de la Corse pour la pêche		Courrier postal	Réponse partielle
		Conversation téléphonique	
Conservatoire régional des sites / AAPNRC		Courrier postal	pas de réponse
CAF 2B	M. Philippe OLANDINI	Conversation téléphonique	données générales concernant les activités alpines du site
CAF 2A	M. BREME	Courrier postal	pas de réponse

FFME 2B	M. Dominique FAZZI	Courrier postal	réponse au questionnaire général
FFME 2A	M. F. FRESI	Courrier postal	pas de réponse
Compagnie des guides de canyon et des accompagnateurs en montagne Corse	M. Paul André ACQUAVIVA	Courrier postal	réponse au questionnaire général
ATC	M. Serge MARI	Rendez-vous	Activité touristique du site
		Courrier électronique	
CRPF de Corse	M. Fabrice TORRE	Courrier électronique	données concernant la forêt privée sur le site
Berger	M. Jean-François BATISTELLI	Conversation téléphonique	Communication personnelle

**Annexe 9 : Liste des membres du comité du site Natura 2000 FR9400611 :
« Massif du Renoso »**

LISTE DES DESTINATAIRES (membres du comité de pilotage local)

Monsieur le président du conseil exécutif de Corse
Monsieur le président du conseil général de la Corse-du-Sud
Monsieur le président du conseil général de la Haute-Corse
Monsieur le président du parc naturel régional de Corse
Monsieur le président de la communauté de communes de la Vallée du Prunelli
Monsieur le président du SIVOM du Haut-Taravo
Monsieur le maire de Ghisoni
Monsieur le maire de Bastelica
Monsieur le maire de Palneca
Monsieur le maire de Cozzano
Monsieur le maire de Tasso
Monsieur le maire de Frasseto
Monsieur le maire de Guitera-Les-Bains
Monsieur le maire de Ciamannacce
Madame la directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Corse
Monsieur le directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corse-du-Sud
Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Haute-Corse
Monsieur le directeur régional et départemental de l'équipement de la Corse-du-Sud
Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Haute-Corse
Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse
Monsieur le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse
Monsieur le directeur de l'agence du tourisme de la Corse
Monsieur le directeur régional de l'office national des forêts
Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
Monsieur le président du centre régional de la propriété forestière de Corse
Mademoiselle Lactitia HUGOT, responsable du conservatoire botanique de Corse
Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud
Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse
Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud
Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse
Monsieur le président de la fédération de la Corse pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le président du conservatoire régional des sites / AAPNRC
Monsieur le président de l'association « A Muntagnera » (fédération des estives de Corse)
Monsieur le président du club alpin de Corse-du-Sud
Monsieur le président du club alpin de Haute-Corse
Monsieur le président du comité Corse-du-Sud de la fédération française de la montagne et de l'escalade
Monsieur le président du comité Haute-Corse de la fédération française de la montagne et de l'escalade
Monsieur le président de la compagnie régionale des guides et accompagnateurs en montagne de la Corse

Annexe 10 : Formulaire standard de données « Massif du Renoso »

Code du site: FR9400611

NATURA 2000 Formulaire

NATURA 2000

FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

1. IDENTIFICATION DU SITE

<i>1.1. TYPE</i>	<i>1.2. CODE DU SITE</i>	<i>1.3. DATE DE COMPILATION</i>	<i>1.4. MISE A JOUR</i>
K	FR9400611	199510	200508

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000
CODE DE SITES NATURA 2000

FR9410113

1.6. RESPONSABLE(S):

DIREN Corse / SPN-IEGB-MNHN

1.7. APPELLATION DU SITE:

MASSIF DU RENOSO

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:

DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:

DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:

200307

DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:

DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 9 8 42

W/E (Greenwich)

LATITUDE

42 1 56

2.2. SUPERFICIE (HA):

6107,00

2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

2.4. ALTITUDE (M):

MIN

550

MAX

2352

MOYENNE

2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

NOM DE LA RÉGION

% COUVERT

FR832

Haute-Corse

22

FR831

Corse-du-Sud

78

2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine

Atlantique

Boreale

Continentale

Macaronesienne

Méditerranéenne

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

TYPES D' HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
4090	22	A	C	A	A
9530	16	A	B	B	A
6170	11	A	B	A	A
8220	5	C	C	A	B
9340	3	C	C	A	B
6230	2	A	C	B	A
8110	1	C	C	A	B
6430	1	C	C	A	B
9540	1	C	C	C	C
3130	1	D			

1088	Cerambyx cerdo	P			C	A	A	A
------	----------------	---	--	--	----------	----------	----------	----------

3.2 g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION	EVALUATION DU SITE			
			Population	Conservation	Isolément	Globale
1386	Buxbaumia viridis	P	B	A	A	A

3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidific.	Hivern.				
1190	Discoglossus sardus	P			C	A	A	A
1196	Discoglossus montalentii	P			C	B	A	B

3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidific.	Hivern.				
1108	Salmo macrostigma	P			A	C	A	B

3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidific.	Hivern.				
1055	Papilio hospiton	P			C	B	A	B

3.2. ESPECES

mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE

et

figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE

et

évaluation du site pour celles-ci

3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

GROUPE	NOM SCIENTIFIQUE	POPULATION	MOTIVATION
B M A R F I P			
A	Euproctus montanus		B
A	Archeolacerta bedriagae		B
I	Tacheocampylaea cyrniaca		B
P	Myosotis corsicana		B
P	Gagea bohemica		A
I	Gagea granatelli		A

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	35
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10
Forêts caducifoliées	18
Forêts de résineux	17
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	10
Pelouses alpine et sub-alpine	5
Forêts sempervirentes non résineuses	2
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2
Couverture totale	100 %

Autres caractéristiques du site

Le massif du Renoso a son point culminant, le Monte Renoso, qui se situe sur à 2625m au coeur de la Corse granitique;

4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Le massif du Renoso est un massif de haute montagne remarquable par la présence de plusieurs ensembles de pozzines exceptionnelles, de lacs d'altitude, d'habitats forestiers bien conservés, riches et diversifiés.

Cette zone comprend également des rivières et des torrents montagnards aux eaux pures et claires, hébergeant des belles populations de Truites macrostigma (Annexe II) non hybridées ce qui est maintenant très rare en Corse. 5 bassins versants ont été identifiés avec la souche pure macrostigma de montagne. Des espèces de crustacés endémiques se rencontrent dans les lacs et les eaux courantes de ce secteur. De belles formations de pins laricio sont aussi présentes.

Buxbaumia viridis (Mousse rare de l'Annexe II) est également présent dans les petites sapinières relictuelles de ce massif.

Les deux espèces de Discoglosses sont présentes sur le site.

4.3. VULNERABILITE

Les populations naturelles de truites macrostigma sont menacées d'une part par des lâchers non contrôlés de truites de souche domestique ou méditerranéenne, d'autre part par le braconnage sous différentes formes (Pêches électriques, filets, non respect des tailles et du nombre par des pêcheurs peu scrupuleux). Néanmoins un programme Life Nature débuté en 2003 vise à protéger les secteurs à truites macrostigma, notamment par des mises en réserve des têtes de bassin. Les pozzines supportent un piétinement modéré mais une sur-fréquentation pourrait les endommager tout comme l'élevage extensif du porc sur ce type de milieu. Les incendies sont une menace estivale non négligeable pour les pinèdes.

4.4. DESIGNATION DU SITE

4.5. REGIME DE PROPRIETE

Forêts territoriales pour 30 %, gérées par l'ONF et terrains communaux (>50%) ; le reste est privé.

4.6. DOCUMENTATION

Roché B. 2001 ; les poissons d'eau douce de Corse : DIREN de Corse : 49 p

Berrebi P. 1995 ; étude génétique des Truites de Corse : rapport final pour le PNRC , Université de Montpellier : 36 p

Berrebi P. 1998 ; Structuration génétique des Truites en Corse : rapport université de Montpellier : 11 p

Menessier V. et Richard F. 2005 ; contribution à la connaissance de la Truite macrostigma en Corse : proposition d'une typologie des habitats associés aux populations relictuelles, rapport ONF /université de Corse/ Life Nature 03NAT/F/000101 : 20 p + annexes

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional

CODE	% COUVERT.
FR07	1
FR15	100
FR23	30
FR20	8

5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

désignés aux niveaux national ou régional:

TYPE CODE	NOM DU SITE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	% COUVERT.
FR15	PNR Corse	*	55

désignés au niveau international:

5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
140	A B C		+ 0 -
160	A B C		+ 0 -
190	A B C		+ 0 -
220	A B C		+ 0 -
230	A B C		+ 0 -
243	A B C		+ 0 -
403	A B C		+ 0 -
421	A B C		+ 0 -
502	A B C		+ 0 -
623	A B C		+ 0 -
624	A B C		+ 0 -
626	A B C		+ 0 -
690	A B C		+ 0 -
701	A B C		+ 0 -
720	A B C		+ 0 -
948	A B C		+ 0 -

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

6.2. GESTION DU SITE

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

L'ONF gère les forêts Domaniales (30%) ; Le Parc Naturel Régional de Corse gère certains sites comme les pozzines en lien avec la commune de Bastelica et les bergers.

GESTION DU SITE ET PLANS

Un plan de gestion des pozzines est envisagé.

7. CARTE DU SITE

Carte physique

N° NATIONAL DE LA CARTE	ECHELLE	PROJECTION	DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)
IGN 74	100000	Lambert Conformal Corse (FR)	

() Référence à l'existence de données numérisées*

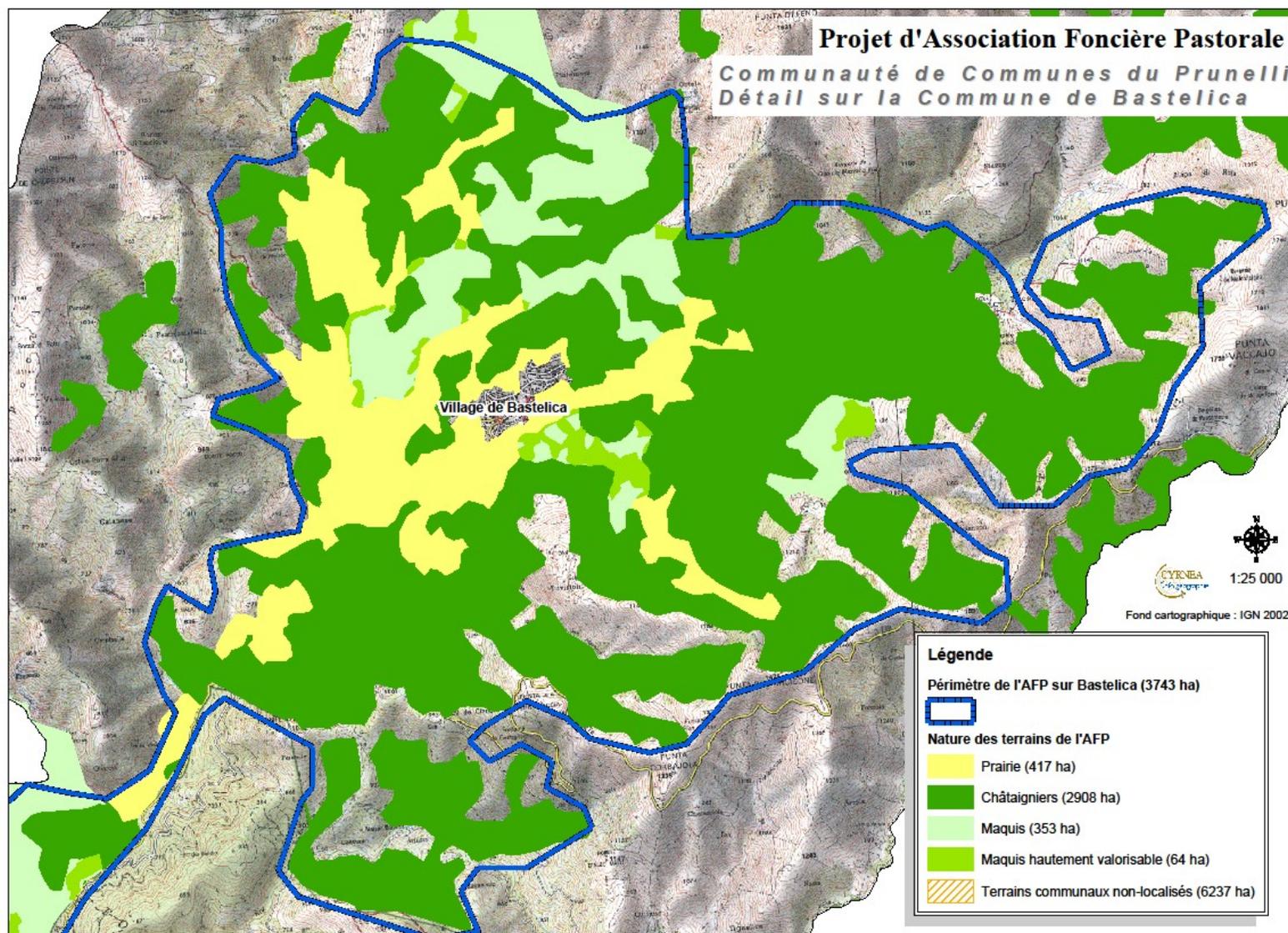
Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):

8. DIAPOSITIVES

ANNEXE 11 : Sigles

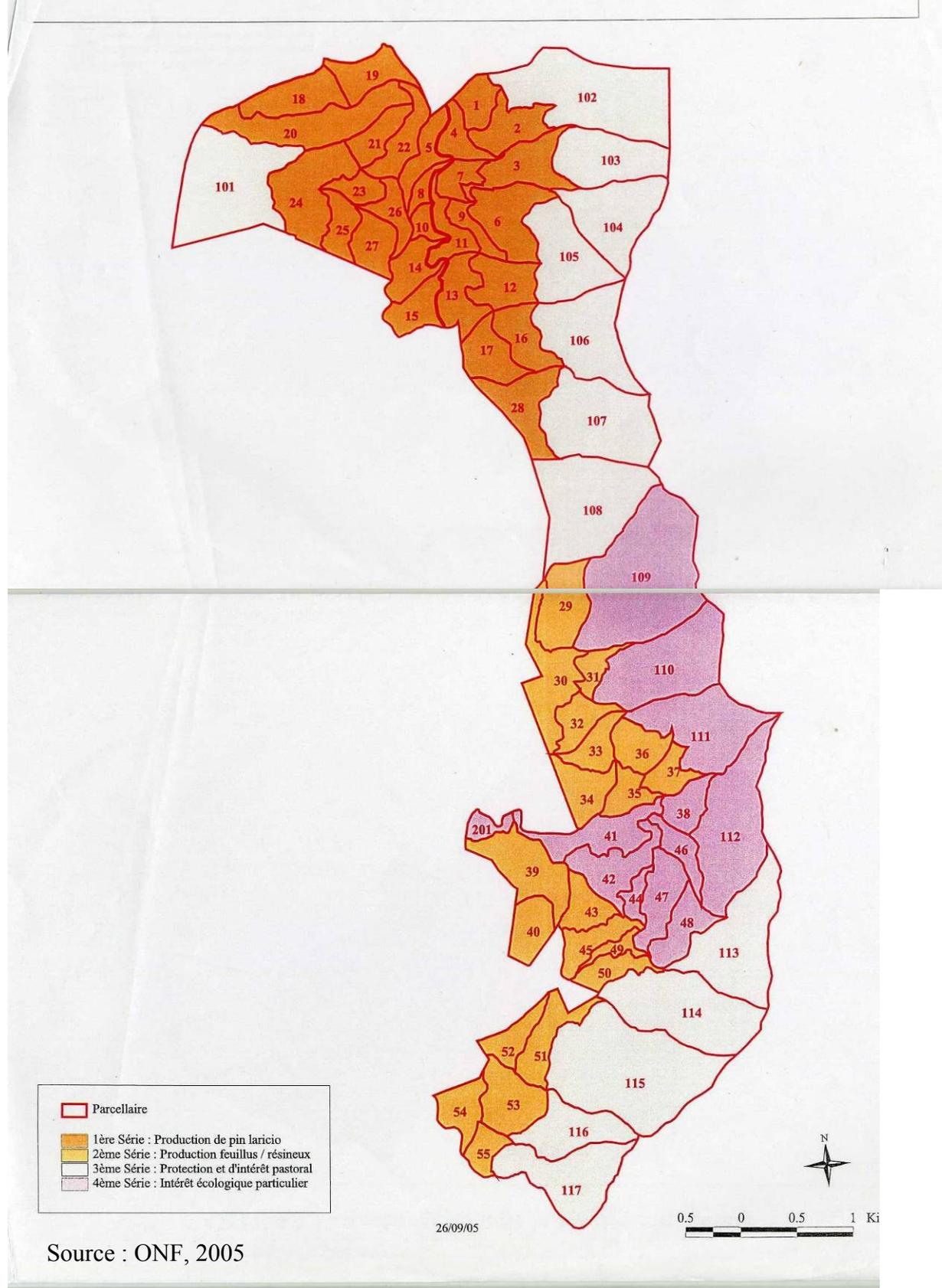
AAPNRC	Association des amis du parc naturel régional de Corse
ATC	Agence du tourisme de la Corse
CAF	Club alpin français
CBNC	Conservatoire botanique national Corse
CG	Conseil général
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
CTC	Collectivité territoriale de Corse
DDTM	Direction départementale du territoire et de la mer
DDE	Direction départementale de l'équipement
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
FCPPMA	Fédération Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
FFME	Fédération française de la montagne et de l'escalade
ODARC	Office du développement agricole et rural de la Corse
OEC	Office de l'environnement de Corse
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF	Office national des forêts
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
PNRC	Parc naturel régional de Corse

ANNEXE 12 : Carte de présentation de l'AFP de Bastelica

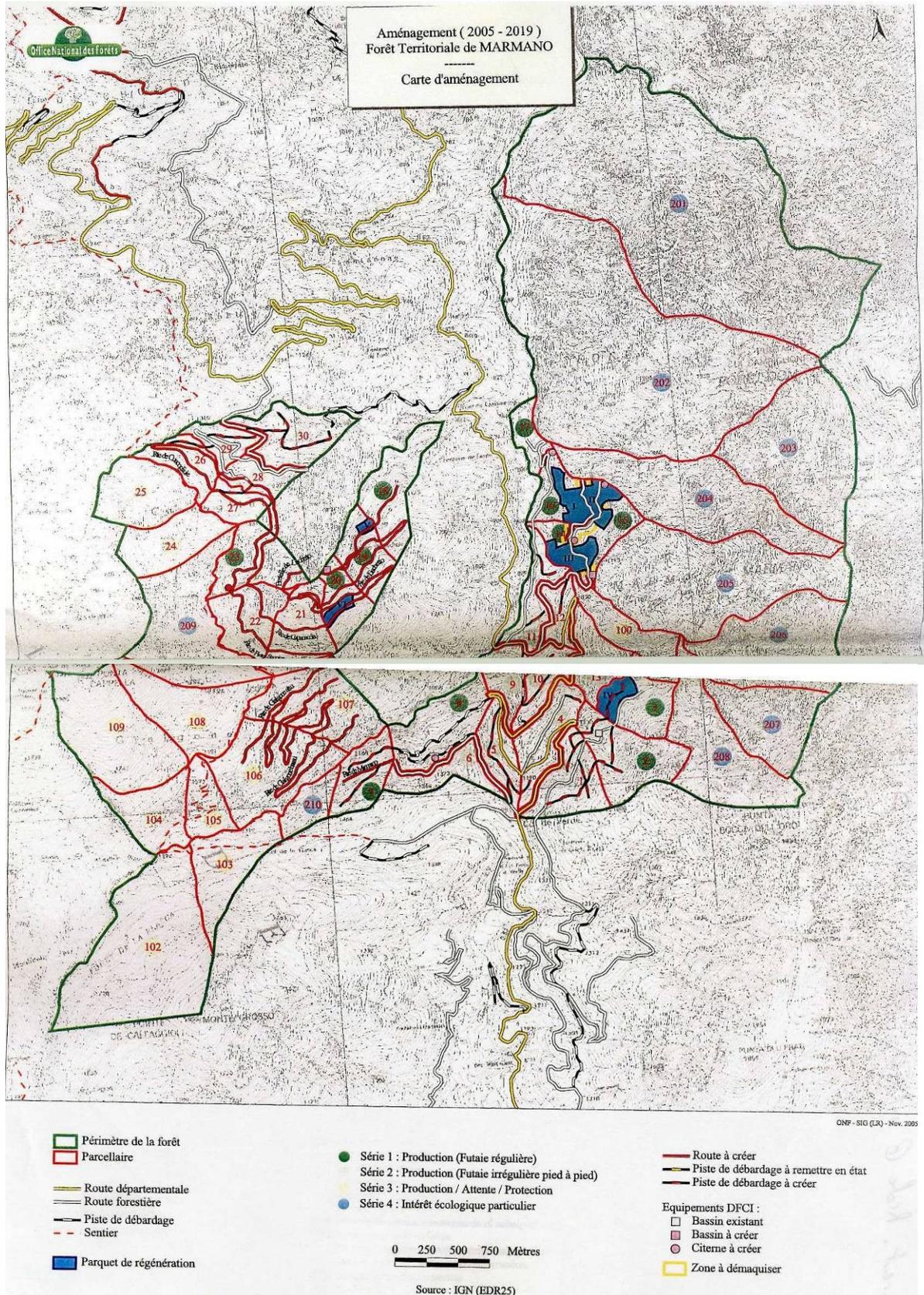


ANNEXE 13 : Séries de gestion forestière de la forêt de Sant'Antone

CARTE 4.2.I - Aménagement de la FT de Sant'Antone



ANNEXE 14: Séries de gestion forestières de la forêt territoriale de Marmanu



Source : ONF, 2005

ANNEXE 15: Données chiroptérologiques complémentaires d'après les prospections de 2009 (source : GCC, février 2010)

Tableau I : sites de chasse/transit et gîtes recensés par le GCC sur le site Natura 2000 « Massif du Renosu » - **Actualisation 2010**

Commune	Site/Gîte	Rfe	Mda	Mmys	Mbe	Ese	Nle	Nla	Ppi	Hsa	Bba	Pas	Tte
Site de chasse/transit													
Bastelica	Prise d'eau vitarbello						X		X	X			
Bastelica	Pont Bronco				X		X		X				
Bastelica	Lac Vitalaca			X									
Bastelica	Station Val d'Ese											X	X
Bastelica	Aval bergerie Pozzi												X
Ghisoni	Sapinière Marmano				X				X			X	
Ghisoni	Fiumorbu 700		X			X			X	X	X		
Ghisoni	Maison forestière Marmano	X							X		X		
Ghisoni	Fiumorbu 740		X	X		X	X		X	X	X		
Ghisoni	Piste Riviseccu								X		X		
Ghisoni	Ariola 950		X	X		X	X		X				
Ghisoni	Col Verde						X						
Gîte													
Ghisoni	Sapin Nassone							X					
Ghisoni	Maison forestière Marmano								X				

Nla : *Nyctalus lasiopterus*; Rfe : *Rhinolophus ferrumequinum* ; Mda : *Myotis daubentoni* ; Mbe: *Myotis bechsteini*; Mmys : *Myotis mystacinus* ; Nle : *Nyctalus leisleri* ; Ese : *Eptesicus serotinus* ; Ppi : *Pipistrellus pipistrellus* ; Hsa : *Hypsugo savii* ; Tte : *Tadarida teniotis* ; Paus : *Plecotus austriacus* ; Bba : *Barbastella barbastellus*
 En gras : indice de reproduction

ANNEXE 16: Données floristique brutes extraites de la base de données OGREVA en mars 2010

Espèce (Nom latin)	Lieu	Date	Nom observateur	Prénom observateur	X (lambert IV carto)	Y
Cerinth glabra Mill. subsp. tenuiflora (Bertol.) Rouy	arusulu3	24/09/2005	RECORBET	Bernard	6.72082	41.9501
Festuca altissima All.	Ravin de Marmano, au bord du sentier qui part du p	13/08/1989	MEDSPA	x	6.8436	42.0318
Festuca altissima All.	Ruisseau de Marmano, rive droite, 30 m au-dessus	09/08/1989	MEDSPA	x	6.8526	42.0372
Festuca altissima All.	Ruisseau de Marmano, rive droite, en aval du pont	08/08/1989	MEDSPA	x	6.8571	42.0399
Festuca altissima All.	Ruisseau de Marmano, rive droite	08/08/1989	MEDSPA	x	6.8598	42.0426
Festuca altissima All.	Ruisseau de Marmano, rive droite, en aval de la co	08/08/1989	MEDSPA	x	6.8607	42.048
Festuca gigantea (L.) Vill.	Ruisseau de Marmano, rive gauche	08/08/1989	MEDSPA	x	6.8616	42.0516
Festuca gigantea (L.) Vill.	Forêt domaniale de Marmano, rive droite du Marmano	08/08/1989	MEDSPA	x	6.8625	42.0507
Festuca gigantea (L.) Vill.	Ravin d'Ariola, piste forestière au-dessus de la M	09/08/1989	MEDSPA	x	6.8661	42.0426
Festuca gigantea (L.) Vill.	Ravin de Marmano, rive gauche du ruisseau de Marma	09/08/1989	MEDSPA	x	6.849	42.0354
Cistus laurifolius L.	Forêt de Marmano, au point où un sentier partant d	01/09/1899	MEDSPA	x	6.8661	42.0435
Cistus laurifolius L.	Ravin d'Ariola, de part et d'autre du chemin menan	20/08/1990	MEDSPA	x	6.8769	42.0435
Cistus laurifolius L.	Ravin d'Ariola, de part et d'autre du chemin menan	10/08/1988	MEDSPA	x	6.8769	42.0435
Geranium pyrenaicum Burm.f.	Forêt de Marmano, près de la Maison forestière, bo	08/08/1989	MEDSPA	x	6.8598	42.039
Geranium pyrenaicum Burm.f.	Forêt de Marmano, près de la Maison forestière, bo	18/06/1981	MEDSPA	x	6.8598	42.039
Calamintha grandiflora (L.) Moench	Ruisseau de Marmano, rive gauche, en amont du pont	10/08/1988	MEDSPA	x	6.8562	42.039
Calamintha grandiflora (L.) Moench	Ariola, rive gauche de l'affluent, rive gauche du	13/08/1989	MEDSPA	x	6.8652	42.0381
Calamintha grandiflora (L.) Moench	Forêt de Marmano, rive gauche du ruisseau de Lattu	14/08/1989	MEDSPA	x	6.8643	42.0336
Calamintha grandiflora (L.) Moench	Marmano, ruisseau de Lattugona, juste en amont du	12/08/89	MEDSPA	x	6.8634	42.0363
Calamintha grandiflora (L.) Moench	Marmano, ruisseau de Lattugona, juste en	28/08/89	MEDSPA	x	6.8634	42.0363

	amont du					
Moneses uniflora (L.) A.Gray	Forêt domaniale de Marmano, en contrebas de la pis	12/08/89	MEDSPA	x	6.8589	42.0309
Valeriana rotundifolia Sibth.	Ravin de Marmano, le long du ruisseau	10/08/89	MEDSPA	x	6.813	42.021
Festuca altissima All.	Forêt de Saint-Antoine, à l'est de la maison fores	16/07/91	MEDSPA	x	6.8652	41.9616
Tanacetum audibertii (Req.) DC.	Forêt domaniale de Saint-Antoine, à l'WNW de la Pu	02/07/92	MEDSPA	x	6.8742	41.9517
Tanacetum audibertii (Req.) DC.	Forêt domaniale de Saint-Antoine, de la chapelle S	02/07/92	MEDSPA	x	6.8706	41.9553
Calamintha grandiflora (L.) Moench	Est de la Chapelle de St-Antoine (Forêt domaniale)	17/07/91	MEDSPA	x	6.8778	41.9625
Calamintha grandiflora (L.) Moench	Ruisseau descendant de Pta Bianca (Forêt domaniale)	23/06/92	MEDSPA	x	6.8733	41.9553
Calamintha grandiflora (L.) Moench	Ruisseau descendant de Pta Bianca (Forêt domaniale)	02/07/92	MEDSPA	x	6.8733	41.9553
Paeonia mascula (L.) Mill.	Vallon de Marmano	20/08/90	MEDSPA	x	6.8445	42.0354
Paeonia mascula (L.) Mill.	Vallon de Marmano	198/908/11	MEDSPA	x	6.8445	42.0354
Cerinth glabra Mill. subsp. tenuiflora (Bertol.) Rouy	Calderamollu4	30/09/06	RECORBET	Bernard	6.71685	41.9586
Gagea soleirolii F.W.Schultz ex Mutel	ESE	31/05/07	CATTEAU	David	6.79434	42.0064

**DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE NATURA 2000 FR9400611
«LE MASSIF DU RENOSO»
ZONE SPECIALE DE CONSERVATION**

Tome 2: Objectifs et actions



Expertise et gestion des espaces naturels • Assistance à la mise en place de politiques environnementales

Communication visuelle • Rédaction de plans de gestion • Formations professionnelles • Natura 2000 • Parc de la Vézère

SIÈGE SOCIAL :

Écosite de Mèze - BP 58 - 34140 Mèze
Tél. : 04 67 18 46 20 - Fax : 04 67 18 46 29
e-mail : siegesocial@biotope.fr

(Maître d'Ouvrage: PNRG; opérateur: BE Biotope)

AGENCE NORD / ÎLE-DE-FRANCE :

3/5, rue Lespagnol - 75980 - Paris cédex 20
Tél. : 01 40 09 04 37 - Fax : 01 40 09 16 74
e-mail : agencenord@biotope.fr

AGENCE ATLANTIQUE :

128, rue des gravières, 33310 Lormont
Tél. : 05 56 06 35 87 - Fax : 05 56 06 35 88
e-mail : agenceatlantique@biotope.fr

Introduction

Proposé en juillet 2003 à l'intégration du réseau écologique européen Natura 2000 au titre de la directive « Habitats » (92/43/CEE), le site FR9400611 « Massif du Renoso » regorge d'une richesse écologique remarquable.

Afin d'assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire/prioritaire, un document d'objectifs (DOCOB) doit être élaboré pour chaque site français. Il s'agit d'un document, réalisé en concertation avec les acteurs concernés par le site, visant à faire un état initial du patrimoine biologique et du contexte socio-économique, à définir les objectifs de conservation et à préciser les actions et les moyens à engager pour satisfaire ces objectifs.

Le DOCOB du site Natura 2000 du « Massif du Renoso » se compose de 2 tomes. Le premier tome, validé lors du comité de pilotage du 24 février 2010, est constitué des diagnostics écologiques et socio-économiques du territoire concerné, puis d'une identification et d'une hiérarchisation des principaux enjeux ayant émergés au cours des diagnostics.

Le présent document fait suite au tome I et constitue le second volet du document d'objectifs Natura 2000 du site FR9400611 « Massif du Renoso ». Ce tome II a pour objet de définir un plan d'actions en cohérence avec les enjeux identifiés et d'exposer la charte Natura 2000 du site étudié.

Sommaire (tome 2)

VI.	PRESENTATION GENERALE.....	2
VII.	RAPPELS SUR LE RESEAU NATURA 2000.....	2
VIII.	LES OUTILS DE LA DEMARCHE NATURA 2000.....	2
VIII.1.	LES CONTRATS.....	2
VIII.1.1.	Généralités.....	2
VIII.1.2.	Les contrats en milieux agricoles.....	2
VIII.1.3.	Les contrats hors milieux agricoles.....	2
VIII.1.4.	Modalités de financement des contrats Natura 2000.....	2
VIII.2.	LA CHARTE NATURA 2000.....	2
VIII.2.1.	Généralités.....	2
VIII.2.2.	Forme et contenu de la Charte Natura 2000.....	2
VIII.3.	LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET NATURA 2000.....	2
VIII.4.	LES AUTRES MESURES FISCALES INCITATIVES.....	2
IX.	RAPPEL DES ENJEUX IDENTIFIES.....	2
IX.1.	ENJEU CONCERNANT LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.....	2
IX.2.	ENJEUX CONCERNANT LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.....	2
X.	DEFINITION DES OBJECTIFS.....	2
X.1.	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	2
X.2.	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS.....	2
XI.	PROPOSITIONS D' ACTIONS.....	2
XI.1.	PRINCIAPLES THÉMATIQUES D' ACTIONS.....	2
XII.	PROGRAMME D' ACTIONS.....	2
XII.1.	GRILLE DE LECTURE DES FICHES ACTIONS.....	2
XII.2.	FICHES ACTIONS.....	2
XII.3.	RÉCAPITULATIFS DES ACTIONS PROPOSÉES.....	2
XII.4.	SYNTHÈSE ACTIONS - COÛT – FINANCEMENTS.....	2
XII.5.	CALENDRIER GLOBAL DES ACTIONS.....	2
XIII.	PROPOSITION D'UNE CHARTE NATURA 2000.....	2
XIII.1.	QUI PEUT ADHÉRER À LA CHARTE NATURA 2000 ?.....	2
XIII.2.	LES AVANTAGES.....	2
XIII.3.	ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS.....	2
XIII.4.	Charte Natura 2000 du site FR9400611 « Massif du Renoso ».....	2

VI. PRESENTATION GENERALE

A cheval entre les départements de la Haute-Corse et de la Corse du sud, le site Natura 2000 du massif du Renoso recoupe le territoire de 8 communes (Bastelica, Ciamannacce, Ghisoni, Frasseto, Guitera-Les-Bains, Cozzano, Palneca, Tasso). Avec des altitudes s'échelonnant entre 550 et 2352 mètres, le site présente une grande partie des étagements observés sur les montagnes méditerranéennes. A cela s'ajoute une grande diversité de milieux, dans laquelle les usages jouent un rôle crucial, ainsi qu'une importante richesse spécifique reflétant l'importance de l'endémisme de la montagne corse.

C'est dans ce contexte et grâce à ces atouts que ce site a été désigné pour intégrer le réseau Natura 2000. La première partie du Document d'Objectifs du site « Massif du Renoso FR9400611 » (Tome I) a permis de présenter le diagnostic écologique et socio-économique du site, en s'appuyant sur un travail bibliographique, des expertises de terrain et diverses consultations menées auprès des acteurs du territoire. L'ensemble des composantes du milieu a été appréhendé, ce qui a permis de dresser un état des lieux de l'existant sur ce territoire et de mettre en relief les principaux enjeux.

Cette seconde partie, intitulée « Objectifs et actions » (Tome II), reprend les conclusions du bilan patrimonial et socio-économique et les enjeux pour définir des objectifs de conservation et de gestion pour ce site Natura 2000.

Sur la base des enjeux et des objectifs, il est proposé des mesures nécessaires à la conservation et au maintien de ces habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire et prioritaire (spécifiquement les habitats naturels de l'annexe 1 de la directive Habitats et les espèces de son annexe 2), à la valorisation du site et à la sensibilisation des utilisateurs.

L'ensemble de cette démarche, de la définition des objectifs à la proposition des actions, s'est faite à travers une démarche participative via des groupes de travail thématiques rassemblant les acteurs locaux intéressés.

Le document d'objectifs sera donc le document de référence pour la mise en œuvre des contrats de gestion.

VII. RAPPELS SUR LE RESEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, par la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires tout en tenant compte des particularités régionales et locales.

Il s'agit donc à travers cette démarche de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. De plus, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier d'où l'intérêt de confronter les usages aux enjeux écologiques.

Le réseau Natura 2000 est constitué de deux types de périmètres :

- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désignées au titre de la Directive Habitats » du 21 mai 1992 ;
- Des Zones de Protection Spéciale (ZPS), désignées au titre de la Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « Document d'Objectifs » (DOCOB). Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Jusqu'à tout récemment, il était établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupait, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion du site. Toutefois, la Loi sur le développement des territoires ruraux (du 23 février 2005), dite loi DTR, modifie certains éléments de cette procédure. Dorénavant, le comité de pilotage, qui est toujours constitué de représentants des usagers et gestionnaires du territoire, élit son président parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. Les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements au sein du comité de pilotage désignent la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du DOCOB et du suivi de sa mise en œuvre. La procédure de mise en œuvre de ces nouvelles dispositions est décrite dans le décret du 26 juillet 2006. En outre, les dispositions concernant l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB par les collectivités et celles concernant la présidence du comité de pilotage sont décrites par les articles L 414-2 et R 414-8 du code de l'environnement.

Le réseau Natura 2000 participe au développement durable. Il favorise le maintien, l'adoption et le développement de pratiques qui permettent le maintien ou la restauration de la qualité des espaces naturels et de la vie rurale. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

Le document d'objectifs s'articule en quatre étapes :

- un diagnostic écologique,
- un diagnostic socio-économique,
- la définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs,
- la définition d'un programme d'actions.

Les résultats de chaque étape ont été validés par les membres du comité de pilotage. C'est au terme de l'élaboration du DOCOB et suite à sa validation par le Comité de Pilotage que l'animation du site débute. Cette seconde phase de la vie des sites Natura 2000 a pour but la mise en œuvre des actions prescrites dans le DOCOB.

VIII. LES OUTILS DE LA DEMARCHE NATURA 2000

Une fois le document d'objectifs validé par le COPIL, la phase d'animation de ce plan de gestion concerté se met en place.

La mise en œuvre du DOCOB est alors animée et coordonnée par la structure animatrice qui est sous convention avec l'Etat. Les mesures du programme d'actions du DOCOB sont mises en œuvre par différents types d'acteurs : la structure animatrice, les propriétaires, les usagers, les associations....

VIII.1. LES CONTRATS

VIII.1.1. GÉNÉRALITÉS

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de la démarche NATURA 2000, des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels. Le contrat est conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une convention, d'un bail civil...). Sa durée minimale est de cinq ans et peut être prorogée ou modifiée par avenant.

Les aides financières accordées sont issues pour partie de fonds nationaux (Ministère chargé de l'Environnement ou Ministère chargé de l'Agriculture) et pour partie de fonds européens. Contrairement aux autres régions françaises, où ces fonds sont versés par l'Agence de Services et de Paiements (ASP)¹, en Corse, ils sont versés par l'office du développement rural de la Corse (ODARC).

Le contrat prend, dans le document d'objectifs, la forme d'un cahier des charges qui contient (article R. 414-13 du code de l'environnement) :

- Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration définis dans le document d'objectifs, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent ;
- Le descriptif des engagements identifiés dans le document d'objectifs qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le coût prévisionnel de cette contrepartie ;

¹ ASP : établissement public français créé par l'ordonnance 2009-325 du [25 mars 2009](#) résultant de la fusion de l'AUP et du [CNASEA](#), et a débuté son activité le 1^{er} avril 2009

- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

Ces contrats comportent ainsi, dans le respect du ou des cahiers des charges types figurant dans le DOCOB, des engagements propres à mettre en œuvre selon les objectifs de conservation du site. Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits par le titulaire du contrat. A cet effet, et à son initiative, des contrôles sur pièces et sur place sont effectués par les services déconcentrés de l'Etat ou l'office du développement rural de la Corse (ODARC).

Lorsque le titulaire d'un contrat ne se conforme pas à un engagement, le versement des sommes prévues au contrat peut être, en tout ou en partie, suspendu ou supprimé et les sommes perçues remboursées.

Trois grands types de contrats existent:

- des contrats concernant des milieux agricoles :
 - mesures agro-environnementales territorialisées MAEt ;
- des contrats hors milieux agricoles :
 - contrats NATURA 2000 forestiers ;
 - contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers.

Le tableau suivant indique les critères d'affectation des parcelles et le type de contrat pouvant être mis en œuvre.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA PARCELLE AU FINANCEMENT DE CONTRAT NATURA 2000 PAR LE MEEDDM² (ANNEXE II, CIRCULAIRE DU 21/11/2007)			
	Surface agricole <i>(contrôle a posteriori toutes surfaces déclarée au S2 jaune³)</i>	Surface en milieu forestier <i>(art.30, 2. et 3. du règlement 1974/2006)</i>	Surface non agricole non forestière <i>(contrôle a posteriori: exclusion de toute surface déclarée au S2 jaune)</i>
Agriculteurs⁴	Eligible aux MAE Eligible à certains contrats NATURA2000	Eligible au contrat NATURA2000 Non éligible aux MAE	Eligible à certains contrats NATURA2000 Non éligible aux MAE
Non agriculteurs	Eligible à certains contrats NATURA2000 Non éligible aux MAE	Eligible au contrat NATURA2000 Non éligible aux MAE	Eligible au contrat NATURA2000 Non éligible aux MAE

Remarque : Sur le plan fiscal, les sommes versées par l'ODARC à un agriculteur dans le cadre d'un contrat NATURA 2000 viennent s'ajouter aux revenus de son exploitation.

VIII.1.2. LES CONTRATS EN MILIEUX AGRICOLES

Les contrats en milieux agricoles sont conclus sur la base du volontariat entre le propriétaire et/ou l'exploitant et le Préfet du département pour une durée de 5 ans. Ces contrats entrent dans le cadre des mesures agro-environnementales, également disponibles pour les exploitants hors sites Natura 2000. Les nouvelles mesures agro-environnementales ont été établies au niveau national en octobre 2006 dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH).

Le PDRH a été approuvé le 20 juin 2007. Celui-ci définit, pour les 21 régions de la France métropolitaine hors Corse, les stratégies de développement rural qui pourront être cofinancées par le nouveau fonds FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). En Corse, les caractéristiques géographiques -insularité- et économiques ont conduit à mettre en place un programme de développement rural adapté aux enjeux spécifiques de cette région : le Programme de Développement Rural de Corse (PDRC). Approuvé le 19 décembre 2007, le PDRC 2007-2013 a pour objectif de soutenir des projets de développement visant à valoriser les territoires ruraux via leurs ressources naturelles, patrimoniales et culturelles.

La loi du 22 janvier 2002 ayant élargi les compétences de l'Assemblée de Corse, notamment en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, la fonction d'autorité de gestion de ce programme est assurée par le président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse. L'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC) assume la mission d'organisme payeur. Le PDRC établit notamment les Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt) disponibles en Corse.

² MEEDDM = Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

³ S2 jaune : surface déclarée à la PAC (Politique Agricole Commune)

⁴ Agriculteurs au sens de la circulaire DPEI/C2007-4035 – DGFAR/C2007-5027

*Document d'objectif du site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation FR9400611: Massif du Renoso - 2011
(Maître d'Ouvrage: PNR; opérateur: BE Biotope)*

VIII.1.3. LES CONTRATS HORS MILIEUX AGRICOLES

➤ **Les contrats NATURA 2000 en milieux forestiers**

Une liste de mesures contractualisables a été établie à l'échelle régionale pour les contrats en milieux forestiers à travers la mesure 227 financée par le PDRC. Ces mesures sont ensuite instruites techniquement et administrativement par l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC). Un cahier des charges type a été établi pour chacune des mesures. Celui-ci expose les conditions et les engagements à souscrire pour l'élaboration du contrat, les aides financières et les critères de contrôle des travaux.

Cette liste a été élaborée pour servir de référentiel technique et économique aux structures animatrices en charge de la passation des contrats.

➤ **Les contrats Natura 2000 dans les autres milieux naturels (non agricole, non forestier)**

Une liste de mesures concernant les contrats de gestion des habitats naturels non forestiers et hors milieux agricoles a également été établie au niveau national (même circulaire « gestion » du 24 décembre 2004 remplacée par celle du 21 novembre 2007) et validée par la Commission européenne. Cette circulaire ne s'applique pas en l'état en Corse et devra donc faire l'objet d'une adaptation.

La définition précise des cahiers des charges de ces contrats n'est pas faite ; un cadrage national est en cours. Dans cette attente, les dispositions techniques et financières des mesures éligibles seront donc consignées dans les cahiers des charges du document d'objectifs. Les modalités de financement de ces mesures sont les mêmes que pour les mesures forestières.

VIII.1.4. MODALITÉS DE FINANCEMENT DES CONTRATS NATURA 2000

Selon que les contrats sont en milieux agricoles, forestiers ou autres, ces derniers relèvent tous de sources de financements européens pour partie, et de financements complémentaires de la part de l'état, de sources différentes (cf. schéma ci-après) :

- En milieux agricoles, les contrats Natura 2000 prennent la forme de MAEt, et les financements proviennent du ministère en charge de l'agriculture et de l'Europe. Ces MAEt, qui sont des mesures disponibles également en dehors des sites Natura 2000, peuvent être bonifiées jusqu'à +20% sur les sites Natura 2000 ;
- En milieux forestiers, les contrats à visée d'investissement d'ordre productif ont les mêmes sources de financement que les MAEt, avec une bonification à hauteur de +10%, et les contrats à visée d'investissement d'ordre non productif sont des cofinancements européens et du ministère en charge de l'environnement ;
- Les contrats en dehors des zones agricoles et forestières possèdent un cofinancement européens et du ministère en charge de l'environnement.

VIII.2. LA CHARTE NATURA 2000

VIII.2.1. GÉNÉRALITÉS

La loi n°2005-157 du 23 février 2005, relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau NATURA 2000 (*Cf § VII RAPPELS SUR LE RESEAU NATURA 2000 page 5*). Elle instaure notamment la Charte NATURA 2000, annexée au document d'objectifs. Tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site NATURA 2000 peuvent y adhérer (article 143 de la loi DTR). La Charte NATURA 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site NATURA 2000. Elle est constituée d'une liste de recommandations et d'engagements qui portent sur des pratiques de gestion courante, par les propriétaires et les exploitants, des terrains inclus dans le site ou sur des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

VIII.2.2. FORME ET CONTENU DE LA CHARTE NATURA 2000

La Charte NATURA 2000 est incluse au document d'objectifs du site NATURA 2000. Une circulaire d'application quant aux modalités concrètes de réalisation de ce type de document est parue le 26 avril 2007, modifiée par un nouveau décret (n°2008-457) en date du 15 mai 2008 qui modifie le code de l'environnement.

La Charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site NATURA 2000. Elle est constituée d'une liste de recommandations, et d'engagements contrôlables rédigés de manière simple et précise. Les engagements de la Charte NATURA 2000 peuvent être de portée générale ou zonés par grands types de milieux.

Les engagements de la Charte sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas (et qui ne doivent pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. L'adhésion à la Charte ouvre toutefois droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des parcelles concernées et à l'obtention d'aides publiques (garantie de gestion durable pour les milieux forestiers). Cet avantage fiscal implique un contrôle de l'application des engagements listés. Le non-respect des engagements entraînera une sanction envers le signataire de la Charte (suspension de son adhésion à la Charte, taxe foncière).

La durée de la Charte NATURA 2000 est de 5 ans.

Notons que l'adhésion à cette Charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat NATURA 2000.

La signature de la charte fait l'objet d'une reconnaissance. Sur le territoire métropolitain hors Corse, une liste des propriétés non bâties de l'ensemble du site et faisant l'objet d'un engagement de gestion est établie par le préfet une fois le document d'objectifs approuvé. Lorsque ces parcelles font l'objet d'un engagement de gestion par le propriétaire (contrat Natura 2000 ou Charte Natura 2000), la taxe foncière relative aux parcelles engagées est exonérée.

Néanmoins, en Corse les propriétés non bâties sont d'ores et déjà dispensées de taxe foncière. Sur le territoire corse, il est donc indispensable de proposer d'autres moyens de reconnaissance.

VIII.3. LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET NATURA 2000

La conditionnalité des aides consiste à subordonner la totalité des aides directes au respect d'un certain nombre d'exigences. Ces exigences sont de trois ordres :

- Conformité à 19 directives et règlements européens, progressivement et sur trois ans : environnement et identification des animaux (2005), santé publique, santé des animaux et des végétaux (2006), bien-être animal (2007) ;
- Respect des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) définies par les Etats membres (2005) dans un cadre communautaire imposé ;
- Maintien des pâturages permanents (2005).

En cas de non-respect de ces exigences, l'agriculteur s'expose à des sanctions financières. La sanction est proportionnelle à la gravité de la faute, et tient compte de son caractère répété ou délibéré. Ce dispositif est entré en vigueur et contrôlé depuis 2005.

La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) est responsable de la coordination des contrôles « conditionnalité » sur les exploitations agricoles bénéficiant d'aides (1% des exploitations seront ainsi contrôlées par domaine d'exigence et par an).

Dans les départements de la région Corse, les contrôles sont effectués par différents organismes selon leurs domaines de compétences : la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV), le Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV), la Mission Inter-Services de l'Eau (MISE) et l'Agence de Service et de Paiement.

Pour plus d'informations concernant l'articulation de la PAC avec Natura 2000 se reporter à l'annexe 1.

VIII.4. LES AUTRES MESURES FISCALES INCITATIVES

D'autres mesures fiscales incitatives sont par ailleurs prévues dans le cadre de la gestion des habitats naturels sur les sites Natura 2000 (loi de finances rectificative pour 2005) :

- exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de mutation existant pour la forêt moyennant un engagement de gestion durable pour 30 ans (régime Monichon) étendu aux autres milieux (engagement de 18 ans) ;
- possibilité de déduire de ses impôts sur le revenu des travaux de gros entretien ou de restauration d'habitats d'intérêt européen (avec un accord préalable de l'administration requis).

IX. RAPPEL DES ENJEUX IDENTIFIES

IX.1. ENJEU CONCERNANT LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Sur le site du massif du Renoso, plus de la moitié de la superficie est occupée par des habitats d'intérêt communautaire (59%), ce qui représente plus de 3600 ha. Il compte 11 habitats d'intérêt communautaire (17 sous-habitats) dont 1 considéré comme prioritaire (composé de 3 sous-habitats) constitué par les peuplements de Pin laricio endémique de Corse. Ces habitats sont diversifiés, ils passent de milieux ouverts comme les pelouses à des fruticées, des espaces forestiers et même des milieux rocheux.

Les habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site semblent présenter dans l'ensemble un état de conservation relativement bon (*Cf tableau I page suivante*).

Compte tenu de la variabilité des menaces et des superficies des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site, les enjeux concernant ces habitats sont très variables. Selon l'habitat considéré, ils peuvent être forts à faibles. Les habitats présentant l'enjeu le plus fort sont les pinèdes de Pin laricio, en raison de leur endémicité, ainsi que les pelouses de haute montagne corses dont l'état de conservation est altéré notamment par le fouissage des porcs (sur les pozzines notamment).

Tableau I: Evaluation des enjeux liées aux habitats d'intérêt communautaire

Habitat IC	Code N2000	% couvert (SIRS)	Représentativité	Superficie relative	état de conservation	Menace	Enjeu
Pelouses des hautes montagnes corses	6170	2,13	A	B	A	modérée à forte	fort
Pinèdes méditerranéennes de Pins laricio	9530 (prioritaire)	8,64	A	B	B	faible	fort
Fruticées montagnardes de Corse	4090	27,42	A	C	A	faible	modéré
Bois de châtaigniers	9260	0,46	0	0	C	?	modéré
Yeuseraies corses	9340	9,85	C	C	A	faible	modéré
Mégaphorbiaies corses	6430	1,3	C	C	A	faible	faible
Eboulis à <i>Oxyria digyna</i>	8110	0,46	C	C	A	faible	faible
Pentes rocheuses siliceuses	8220	1,55	C	C	A	faible	faible
Pinèdes méditerranéennes de Pins maritime	9540	5,55	C	C	C	faible à modéré	faible
Galeries d'aulnes montagnardes corses	92A0	0	0	0	0	-	inconnu
Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	3130	0	D	0	0	-	inconnu

Légende :

Représentativité (FSD, DREAL, 09/2010)	A: excellente	B: bonne	C: significative	D: présence non significative
Superficie relative (FSD, DREAL, 09/2010)	A: 100%>p>15%	B: 15%>p>2%	C: 2%>p>0%	0: inconnue
Etat de conservation (FSD, DREAL, 09/2010)	A: excellente	B: bonne	C: moyenne à réduite	0: inconnue
Evaluation globale	A: valeur excellente	B: valeur bonne	C: valeur significative	0: inconnue

IX.2. ENJEUX CONCERNANT LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le site Natura 2000 du massif du Renoso compte également 13 espèces mentionnées dans une des annexes de la directive habitat-faune-flore dont 11 à l'annexe II (Cf *tableau XVII page suivante*). De par la variabilité des habitats qu'offre le site, on y trouve des espèces inféodées aux milieux forestiers comme la Rosalie des alpes (*Rosalia alpina*), mais aussi des espèces ayant besoin d'espaces ouverts comme le Porte-queue de Corse (*Papilio hospiton*).

L'espèce représentant un enjeu majeur est bien sûr la Truite de Corse (*Salmo trutta macrostigma*). Néanmoins, d'autres groupes constituent des enjeux demeurant relativement important :

- les chiroptères constituent un enjeu fort de par leur diversité sur le site et la présence de 4 espèces d'intérêt communautaire ;
- bien que fort, l'enjeu concernant le Porte-queue de Corse reste localisé ;
- la flore avec *Buxbaumia viridis* et *Euphrasia nana* représente un enjeu modéré ;
- sur le site, les amphibiens, bien que commun en Corse, présentent une belle diversité et les deux Discoglosses sont en sympatrie, l'enjeu concernant les amphibiens est donc modéré.

Outre les espèces d'intérêt communautaire, le site accueille en plus une belle diversité faunistique et floristique. De nombreuses espèces hautement patrimoniales y sont implantées avec pour l'avifaune : la sittelle Corse, l'autour des palombes, et pour la flore : *Paeonia mascula*, *Cerinth glabra subsp tenuiflora*...

Le maintien et l'expression de la majorité de ces habitats et espèces dépend souvent d'un juste équilibre entre les activités humaines qui s'y déroulent et les conditions écologiques locales. D'où l'importance d'une prise en compte indispensable des usages pour la conservation des espèces d'intérêt communautaire mais aussi pour la préservation de la richesse faunistique et floristique de ce site.

TABLEAU: XVII: EVALUATION DES ENJEUX LIÉS AUX ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

	Nom Scientifique	Nom Commun	Code N2000	Population	Conservation	Menace	Enjeu
POISSONS	<i>Salmo trutta macrostigma</i>	Truite à grosses taches, la Truite de corse	1108	A	C	C	Très fort
CHIROPTERES	<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Beichstein	1323	0	0	0	Fort
INSECTES	<i>Papilio hospiton</i>	Porte-Queue de Corse	1055	C	B	B	Fort mais localisé
CHIROPTERES	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	1304	0	0	0	Modéré à fort
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1303	0	0	0	Modéré à fort
	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1308	0	0	0	Modéré à fort
INSECTES	<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	1087	0	0	B	Modéré à fort
FLORE	<i>Euphrasia nana</i>	Euphrasie naine	1720	B	A	B	Modéré
	<i>Buxbaumia viridis</i>	La Buxbaumie verte	1386	B	A	B	Modéré
AMPHIBIENS	<i>Discoglossus montalentii</i>	Discoglosse corse	1196	C	A	A	Modéré
	<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde	1190	C	A	A	Modéré
INSECTES	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	1088	C	B	B	Faible à modéré

Population
(FSD, DREAL,
09/2010)

A: 100% > p > 15%

B: 15% > p > 2%

C: 2% > p > 0

D: population non
significative

0: inconnue

Conservation
(FSD, DREAL,
09/2010)

A: excellent

B: bonne

C: moyenne
ou réduite

0: inconnue

Menace

A: faible

B: modéré

C: forte

0: inconnue

Enjeu

fort

modéré

faible

X. DEFINITION DES OBJECTIFS

X.1. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A partir des enjeux écologiques hiérarchisés, **6 objectifs dits de développement durable, qui visent le maintien voire la restauration des habitats naturels et des habitats d'espèces**, ont été définis et hiérarchisés.

➤ **Objectifs n°1 : Préserver et améliorer l'état de conservation des populations de Truite corse :**

Une part importante des populations de Truite corse se trouve dans le périmètre du site Natura 2000 du Massif du Renoso. La préservation des populations de Truite corse (*Salmo trutta macrostigma*) représente donc un objectif phare sur le site. La prise en compte de cet objectif se fera dans la continuité des actions engagées par le programme européen « Life macrostigma ». L'effort soutenu pour l'éradication du braconnage et de l'alevinage à partir de souches atlantiques, menaçant l'intégrité des populations de Truite corse, devra être poursuivi. La reconquête ponctuelle de petits bassins versants introgressés par la souche atlantique doit être entreprise.

➤ **Objectif n°2 : Maintenir et développer les pratiques sylvicoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire y étant inféodés:**

Les habitats forestiers sont bien développés sur le site et diversifiés. Malgré une tendance plutôt vers l'extension, ces habitats sont soumis chaque année à un fort risque d'incendie. La protection contre cette menace passe souvent par un entretien adapté du sous-bois. Les forêts de Pin laricio, habitat d'intérêt communautaire prioritaire, sont bien représentées sur le site et présentent un état de conservation satisfaisant. Peu d'actions seront donc à envisager.

Les plans d'aménagement forestiers des forêts territoriales de Marmanu, San'Antone et Pineta mentionnent la réalisation d'actions favorables aux espèces d'intérêt communautaire inféodés aux milieux forestiers (Grand Capricorne, Rosalie des Alpes, Buxbaumie Verte, Barbastelle Commune, Murin de Bechstein). Ces actions devront être maintenues et dans la mesure du possible étendues.

➤ **Objectif n°3 : Maintenir ou améliorer les pratiques agricoles et pastorales en lien étroit avec certains habitats et espèces d'intérêt communautaire :**

Les habitats ouverts d'intérêt communautaire que sont les pelouses et fruticées sont maintenus depuis des siècles grâce à un pastoralisme extensif mixte. Néanmoins, au fil du temps, les pratiques traditionnelles d'estive et de parcours ont diminué et se sont recentrées sur les secteurs les plus aisément accessibles au détriment des autres. Ainsi, l'exploitation non homogène des estives a donné lieu localement à une fermeture des milieux alors qu'ailleurs le surpâturage s'accroît.

Le maintien et l'amélioration de ces habitats sera donc directement lié à une bonne gestion pastorale et au maintien des pratiques d'estive. Les quelques porcs en divagation sur le site causent des dégradations sur les pozzines, il faudra donc réfléchir à une solution pour préserver ces habitats hautement patrimoniaux.

Le maintien d'une activité pastorale suffisante et la mise en place d'une gestion pastorale adaptée représente donc un enjeu majeur non seulement pour les habitats d'intérêt communautaire mais également pour certaines espèces y étant étroitement liées telles que le Porte-queue de Corse.

➤ **Objectif n°4 : Développer la communication et la sensibilisation auprès des usagers**

Les usagers de ce site sont variés (touristes, éleveurs, forestiers...) et leurs activités ont des effets sur le patrimoine naturel environnant. La sensibilisation de ce public à la fragilité de ce patrimoine naturel et aux démarches entreprises pour sa préservation doit donc être envisagée en partenariat avec les structures touristiques et d'aménagement du territoire.

➤ **Objectif n°5 : Gestion des flux touristiques et valorisation du site :**

Le site d'intérêt communautaire du « Massif du Renoso » attire chaque année un nombre important de touristes séduit par les charmes naturels et sauvages du massif. Compte tenu des projets de valorisation de ce secteur pour un développement accru du tourisme estival, ce nombre risque d'augmenter. Il s'agira donc de rediriger ces flux afin qu'ils ne portent pas atteintes aux habitats naturels les plus fragiles tout en préservant l'intérêt paysager et touristique du site.

➤ **Objectif n°6 : Améliorer la connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire à enjeux du site :**

Un certain nombre d'espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats » recensées sur le site sont encore peu connues, qu'il s'agisse de leur répartition ou même de leur écologie. L'amélioration de ces connaissances permettra une optimisation de la gestion des sites pour ces espèces et garantira ainsi le succès de leur préservation sur le territoire.

X.2. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Dans la lignée des objectifs de développement durable exposés ci-avant et des enjeux identifiés dans le tome I du DOCOB, 10 objectifs opérationnels sont proposés. Ces objectifs ont été définis en concertation avec les acteurs locaux via la réalisation de groupes de travail.

→ **OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 : ANIMER LE DOCOB DE MANIÈRE CONCERTÉE**

Justification de la stratégie d'intervention : L'état français a fait le choix d'inscrire la mise en œuvre de sa politique Natura 2000 dans une démarche participative basée sur une large concertation des acteurs locaux. Dans la continuité de cette démarche, il s'agira d'inscrire la phase d'animation du document d'objectifs Natura 2000 du massif du Renoso dans une optique similaire. Ainsi, chaque fois que possible les acteurs concernés pourront être consultés.

Habitats et espèces concernés : Tous

→ **OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2 : ASSURER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DU SITE NATURA 2000**

Justification de la stratégie d'intervention : Le site Natura 2000 du Massif du Renoso a révélé une grande richesse écologique qu'il est nécessaire de préserver. Ainsi, dans ce souci de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, il s'agira par tous les moyens nécessaires de s'assurer de la prise en compte des enjeux soulevés à travers le document d'objectifs du site dans tous les plans et programmes interceptant le périmètre du site Natura 2000 (plan de réintroduction du Cerf corse, plans d'aménagement forestiers,...).

Habitats et espèces concernés : Tous

→ **OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°3 : INFORMER SUR LE SITE NATURA 2000 ET LES ACTIONS RÉALISÉES**

Justification de la stratégie d'intervention : Une information concernant les actions engagées et la démarche Natura 2000 entreprise sur ce site Natura pourra venir compléter l'action de sensibilisation. Un large public pourra être ciblé : scolaire, grand public, usagers,... La diffusion de cette information pourra être variée et réalisée en s'appuyant sur les différents supports de communications existants : internet, presse locale,

Habitats et espèces concernés : Tous

→ **OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°4 : SENSIBILISER LES USAGERS À LA FRAGILITÉ ÉCOLOGIQUE DU SITE**

Justification de la stratégie d'intervention : Le but est de faire prendre conscience aux usagers de la fragilité des écosystèmes et d'en profiter pour rappeler les bons comportements à adopter afin de respecter et de préserver cet environnement naturel (ne pas cueillir les plantes, ramasser ces déchets, être discret afin de pouvoir observer la faune, ne pas faire de feu...).

Habitats et espèces concernés : Tous

→ **OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°5 : VALORISER LE SITE NATURA 2000**

Justification de la stratégie d'intervention : Le site Natura 2000 offre, tant par ces qualités naturelles que paysagères, des potentialités de valorisation importantes, notamment auprès des touristes fréquentant largement le site. Cette valorisation peut s'appuyer sur différents supports de communication. Des secteurs à haute valeur paysagère et écologique pourront alors servir de « vitrine », par exemple le plateau des pozzi.

Habitats et espèces concernés : Tous

→ **OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°6 : PRÉSERVER LES POPULATIONS DE TRUITE CORSE DES RÉSERVES TEMPORAIRES DE PÊCHE ET RECONQUÉRIR DES PORTIONS D'HABITAT**

Justification de la stratégie d'intervention : Grâce aux actions mises en place suite au programme LIFE, notamment la création de Réserves Temporaires de Pêche (RTP) et la mise en œuvre d'un dispositif de surveillance des sites accueillant la Truite corse, les populations ont pu être restaurées et atteindre un état de conservation satisfaisant. Ces actions ont notamment permis de réguler les menaces pesant sur cette espèce, à savoir : l'alevinage à base de souches piscicoles et le braconnage. La préservation des populations de truite corse du site Natura 2000 du « massif du Renoso » passe par la poursuite de ces actions.

De plus, actuellement les effectifs de truite corse des populations du site Natura 2000 du massif du Renoso semblent se stabiliser avec pour principale hypothèse l'atteinte de la capacité d'accueil maximale de l'habitat qu'elles occupent. Très localement, la configuration des ruisseaux (cascades, blocs rocheux) ou des aménagements font obstacle à la libre circulation des truites et empêchent ainsi l'exploitation d'un plus large milieu par cette souche. La reconquête de portions de ruisseaux actuellement introgressés pourrait permettre un développement accru de cette souche hautement patrimoniale (en évitant bien sûr l'introduction dans les ruisseaux non peuplés naturellement de truites et riches en amphibiens).

Espèce concernée : Truite corse (*Salmo trutta macrostigma*)

→ **OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°7 : PRÉSERVER LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE INFÉODÉES AUX MILIEUX FORESTIERS EN POURSUIVANT ET ÉTENDANT LES PRATIQUES FAVORABLES**

Justification de la stratégie d'intervention : Plusieurs espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site ou potentiellement présentes sont inféodées aux milieux forestiers. Les plans de gestions forestiers des forêts territoriales du site mentionnent déjà la mise en œuvre de mesures en faveur de ces espèces. Cependant, en supplément certaines actions peuvent favoriser leur maintien dans ses milieux en cohérence avec les usages.

Espèces concernées : Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*), Rosalie des Alpes (*Rosalia Alpina*), Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*), Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*)

→ **OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°8 : RESTAURER LES POZZINES DU PLATEAU DES POZZI PAR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE LA FRÉQUENTATION ET L'ENCOURAGEMENT AUX BONNES PRATIQUES AGRICOLES**

Justification de la stratégie d'intervention : L'absence de gestion de certains troupeaux d'animaux domestiques entraîne localement des désagréments (plateau des pozzi notamment). Ainsi, les pozzines, habitat hautement patrimonial et sensible, se voient localement retournées par les porcs, ce qui affecte négativement les groupements floristiques caractéristiques de ces milieux.

De surcroît, le plateau des pozzi est fortement fréquenté par les touristes (principalement des randonneurs) durant la période estivale. Le piétinement répété de certains secteurs peut nuire à la préservation de ces formations tourbeuses. Il convient donc de rediriger les flux touristiques et d'encourager le ferrage des porcs sur le plateau des pozzi afin de préserver ces milieux fragiles.



Bauge, plateau des pozzi (P. Vinet, Biotope, 2010)

Habitats concernés : Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines corses.

→ **OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°9 : AMÉLIORER L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS EN LIEN AVEC LE PASTORALISME PAR LA PROPOSITION D'UNE GESTION PASTORALE EFFICACE ET ADAPTÉE DES ESTIVES**

Justification de la stratégie d'intervention : La diversité écologique du site Natura 2000 du massif du Renoso repose notamment sur la présence d'une mosaïque d'habitats maintenue grâce à la pression pastorale. Cependant, ces dernières décennies en absence quasi-totale de gestion pastorale certains secteurs se voient surpâturés tandis que d'autres sont sous-pâturés. Il en découle une non-optimisation de la ressource fourragère ainsi qu'une dégradation de l'état de conservation des habitats de pelouses.

Ainsi, l'amélioration de la gestion pastorale à l'aide de diagnostics pastoraux pourrait permettre une meilleure utilisation de la ressource et le maintien d'une mosaïque d'habitat dans un état de conservation satisfaisant.

Habitats et espèces concernés : Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines corses, Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéenne d'adret de Corse, Pelouses méso-xérophiles montagnardes corses, Fruticées supraméditerranéennes de Corse, Fruticées montagnardes de Corse

→ **OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°10 : AMÉLIORER LES CONNAISSANCES CONCERNANT LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET ASSURER LEUR SUIVI DANS LE CADRE DES ÉVALUATIONS PÉRIODIQUES DEMANDÉES PAR L'EUROPE**

Justification de la stratégie d'intervention : Certaines espèces d'intérêt communautaire restent relativement peu connues d'où la nécessité d'approfondir les connaissances les concernant dans l'objectif futur d'optimiser leur préservation.

Entre 2003 et 2007, un programme LIFE dédié à la connaissance de la Truite corse a permis un apport considérable d'informations et ouvert la voie à des actions en faveur de la préservation de ce poisson. Certains ruisseaux sur le site et à proximité demeurent non prospectés, il serait donc intéressant de poursuivre la connaissance et le suivi de cette espèce afin de garantir le succès de sa préservation.

L'amélioration de la connaissance peut également s'avérer intéressante pour plusieurs autres espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitat ».

Espèces concernées : la Truite corse (*Salmo trutta macrostigma*), Buxbaunie verte (*Buxbaumia viridis*), Rosalie des Alpes (*Rosalia Alpina*), Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*), Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*).

XI. PROPOSITIONS D' ACTIONS

XI.1. PRINCIPALES THÉMATIQUES D' ACTIONS

Cinq grandes thématiques se dégagent des objectifs proposés. Pour le site Natura 2000 FR9400611 « Massif du Renoso », ces thématiques sont :

Thématique 1 : Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire – GC

Le diagnostic écologique présenté dans le Tome 1 du DOCOB du massif du Renoso met en avant la présence de 17 sous-habitats d'intérêt communautaire dont 3 notifiés comme prioritaires (peuplements de pin laricio). Le site est également riche sur le plan spécifique puisqu'il héberge 11 espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats ». L'habitat de la majorité de ces espèces est fortement dépendant des usages pastoraux et sylvicoles. La gestion et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire passent donc par le maintien des activités pastorales et sylvicoles tout en améliorant et développant les pratiques favorables aux enjeux écologiques identifiés.

→ Objectifs de développement durable concernés : 1, 2 et 3

Thématique 2 : Valorisation, Communication et sensibilisation – VC

La communication autour du DOCOB est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. Ce n'est qu'avec la participation active et volontariste des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats naturels et des espèces pourra être menée. De plus, il est important d'informer et de sensibiliser les nombreux visiteurs sur les richesses du site et l'importance de sa préservation.

→ Objectifs de développement durable concernés : 4 et 5

Thématique 3 : Suivi et amélioration des Connaissances - SC

Une connaissance pointue de l'écologie, de la dynamique et de la répartition des habitats et espèces d'intérêt communautaire permet la mise en œuvre d'actions de gestion et de préservation optimales.

→ Objectifs de développement durable concernés : 6

Thématique 4 : Animation et vie du site – AN

Cette thématique consiste à **assurer une animation concertée et efficace du document d'objectifs du site Natura 2000** en fournissant des moyens adaptés à la structure animatrice. Les mesures comprises sous cette thématique consistent en la coordination et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB, aux démarches de facilitation de l'adhésion autour des objectifs du DOCOB et des mesures contractuelles proposées.

→ Objectifs de développement durable concernés : Tous

Thématique 5 : Appui réglementaire – R

Cette thématique a pour objectif de s'appuyer, dans des **cas particuliers** le nécessitant, sur **l'outil réglementaire**. Le rôle de ses mesures est de renouveler des arrêtés préfectoraux dédiés à la protection de l'espèce phare : la Truite corse et de soutenir le renforcement des actions de surveillance.

→ Objectifs de développement durable concernés : 1

XII. PROGRAMME D' ACTIONS

Elaboré en cohérence avec les objectifs et enjeux identifiés précédemment et en concertation avec les acteurs du territoire un programme d'action est proposé. Ce programme d'action se compose de **21 mesures** répondant aux **6 objectifs de développement durable** cités **§X.1 page 17**. Ces mesures sont ensuite détaillées dans des fiches, présentées dans cette section, et des cahiers des charges types disponibles en annexe du document d'objectifs.

Les mesures proposées sont :

AN1	Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs	Priorité 1
AN2	Assurer la prise en compte des enjeux du site dans les plans et programmes	Priorité 2
VC1	Encourager l'identification et le ferrage des porcs	Priorité 1
VC2	Informier régulièrement sur Natura 2000, l'avancement du Document d'objectifs et les mesures mises en œuvre	Priorité 2
VC3	Concevoir et mettre en place des panneaux d'informations et de sensibilisation aux enjeux du site	Priorité 2
GC1	Translocation de la Truite macrostigma sur deux sites peu ou pas peuplés actuellement	Priorité 1
GC2	Formation d'un groupement d'éleveurs porcins de Bastelica et mise à disposition de terrains en aval du site Natura 2000	Priorité 1
GC3	Favoriser la gestion pastorale	Priorité 1
GC4	Protection et restauration des pozzines	Priorité 1
GC5	Reconquête de bassins versants introgressés	Priorité 1 et 2
GC6	Marquage des arbres-gîtes de manière pérenne	Priorité 2
GC7	Maintien et réouverture des milieux par l'utilisation du brûlage dirigé	Priorité 2
GC8	Réouverture du sentier surplombant le plateau des pozzi	Priorité 2
GC9	Proposition d'extension du site Natura 2000 du Massif du Renoso	Priorité 2
GC10	Préservation de l'habitat favorable à la Rosalie des Alpes	Priorité 3
GC11	Maintien de l'habitat favorable au Porte-queue de Corse	Priorité 2
GC12	Restauration des passages busés pour la Truite macrostigma	Priorité 3
SC1	Poursuivre l'acquisition de connaissances par la réalisation d'analyses génétiques et suivis génétique des stations de référence	Priorité 2
SC2	Suivi des stations de références de Porte-queue de Corse	Priorité 2
SC3	Poursuite de l'acquisition de connaissance sur les populations de Buxbaumie verte	Priorité 3
R1	Reconduction des 4 réserves temporaires de pêche	Priorité 1
R2	Poursuivre le travail de surveillance	Priorité 1

XII.1. GRILLE DE LECTURE DES FICHES ACTIONS

Code mesure	«Intitulé de l'action»	Ordre de Priorité 1 = urgent 2 = moyennement urgent 3 = pas urgent			
Thématique	<i>Objectifs définis à l'issu du diagnostic écologique visés par cette mesure</i>				
Objectif(s) opérationnel	<i>Préciser un objectif opérationnel</i>				
Documents visés			Mesure à coordonner avec :		
<i>DOCOB</i>			<i>Autres Docob, autres documents de planification</i>		
Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés			Espèces d'intérêt communautaire concernées		
<i>Liste des habitats naturels IC</i>			<i>Liste des espèces</i>		
Localisation - Périmètre d'application:			Superficie ou linéaire estimé:		
<i>Préciser le lieu si possible</i>			<i>Estimer la superficie concernée si possible</i>		
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre		
<i>Présentation des opérations et des phases de réalisation de la mesure en faisant référence aux cahiers des charges types pour les mesures contractuelles</i>			<i>Mesures contractuelles : préciser le type de contrat (agricole, forestier, ni agricole ni forestier) et les modalités de financement</i>		
			<i>Mesures non contractuelles : préciser le type de mesure (animation, communication, amélioration des connaissances)</i>		
Durée programmée	6 ans				
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<i>Intégrer les indicateurs des cahiers des charges</i>			<i>Intégrer les indicateurs des cahiers des charges</i>		
Bénéficiaires			Partenaires techniques		
<i>Intégrer les bénéficiaires des cahiers des charges</i>			<i>Intégrer les partenaires techniques des cahiers des charges</i>		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations			Coûts		
<i>Présentation des phases de réalisation de la mesure dont le coût est à estimer.</i>					
Estimation du coût total des actions pour 6 ans			... €		

XII.2. FICHES ACTIONS

AN1	Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs				Priorité 1	
Thématique	- Animation et vie du site					
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur le site Natura 2000 et les actions réalisées - Sensibiliser les usagers du site Natura 2000 à sa fragilité - Animer le DOCOB de manière concertée - Assurer la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 					
Documents visés			Mesure à coordonner avec :			
DOCOB			Documents d'urbanisme... Autre plans et programmes d'aménagement			
Habitats naturels d'intérêt communautaire			Espèces végétales remarquables			
Tous			Toutes			
Localisation - Périmètre d'application:				Superficie ou linéaire estimé:		
Ensemble du site				6107 ha		
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre						
Description des opérations			Jours	Modalité de mise en œuvre		
Missions de la structure animatrice :						
• coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB, avec mise en place et édition d'un tableau de bord annuel pour chaque action ;			5	Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure d'animation – information Financement : Mesure finançable par des fonds FEDER selon l'axe 2 du POE-FEDER-Corse 2007-2013		
• promouvoir le DOCOB : diffusion des connaissances et conseils auprès des élus et des principaux acteurs dont les propriétaires ;			7			
• assurer la concertation entre les acteurs locaux : gestion des difficultés et problèmes rencontrés ;			5			
• établir des contrats de gestion et des opérations de suivis et de sensibilisation avec des acteurs locaux ;			20			
• inciter les développeurs et porteurs de projets à prendre en compte les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats dans la définition de leur avant-projet ;			5			
• favoriser une gestion cohérente de l'ensemble du site ;			3			
• rechercher les financements et mettre au point le plan de financement global des actions ;			17			
• évaluer et réviser le DOCOB en concertation avec le comité de pilotage et avec les acteurs locaux (vérifier notamment la pertinence des actions) ;			8			
Estimation du nombre de jours total			80 jours soit plus de 13 j/an			
Durée programmée		6 ans				
Calendrier de réalisation						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Choix et mise en place de la structure animatrice	La structure animatrice choisie doit assurer l'animation, la gestion administrative et la coordination du DOCOB de façon continue pendant la durée de vie de cette première version du DOCOB.					

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
Superficie et état des HIC Etat de conservation des espèces IC	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un rapport annuel de suivi de l'animation - Nombre de réunions techniques - Nombre de comités de pilotages - Autoévaluation de l'animation, réalisée à partir du tableau de bord annuel de chaque action - Nombre de contrats (Natura 2000 et MAEt) signés - Nombre d'adhésion à la charte - Surfaces sous contrat - Satisfaction des acteurs locaux signataires de contrat
Bénéficiaires	Partenaires techniques
Structure animatrice	Associations d'activités de pleine nature, associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude en environnement, collectivités locales, DREAL, CTC, offices de tourisme, professionnels du tourisme, PNRC...
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coûts
Coût estimé de l'animation pour une année	6 500 €
Estimation du coût total des actions pour 6 ans	40 000 €

AN2	Assurer la prise en compte des enjeux du site dans les plans et programmes		Priorité 2		
Thématique	- Animation et vie du site				
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les usagers du site Natura 2000 à sa fragilité - Animer le DOCOB de manière concertée - Assurer la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 				
Documents visés			Mesure à coordonner avec :		
DOCOB			Plan de réintroduction du Cerf corse et du Mouflon Plans d'aménagement forestiers Documents d'urbanisme Autres plans et programmes		
Habitats naturels d'intérêt communautaire			Espèces végétales remarquables		
Tous			Toutes		
Localisation - Périmètre d'application:				Superficie ou linéaire estimé:	
Ensemble du site				6107 ha	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations				Modalité de mise en œuvre	
Missions de la structure animatrice:				Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure d'animation – information Financement : Mesure finançable par des fonds FEDER selon l'axe 2 du POE-FEDER-Corse 2007- 2013	
Favoriser une gestion cohérente de l'ensemble du site, et coordonner le DOCOB avec les autres types de documents de gestion, les aménagements et les politiques publiques (assister aux réunions des organismes portant ces documents de gestion). Il s'agit donc de faire connaître aux élus et agents techniques des collectivités locales les objectifs du DOCOB ; S'impliquer notamment dans la définition des projets de réintroduction du cerf et du mouflon afin que ces programmes intègrent les enjeux du DOCOB et se déroule au mieux.					
Durée programmée		6 ans			
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
X	X	X	X	X	
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
Prise en compte des enjeux dans les plans et programmes			- - Nombre de réunions techniques		
Bénéficiaires			Partenaires techniques		
Structure animatrice			Collectivités locales, DREAL, CTC, PNRC...		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations				Coûts	
Coût estimé pour une année (3j/an)				1 500 €	
Estimation du coût total des actions pour 5 ans				7 500 €	

VC1	Encourager l'identification et le ferrage des porcs				Priorité 1	
Thématique	- Valorisation, communication et sensibilisation					
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer les pozzines du plateau des pozzi par une meilleure maîtrise de la fréquentation et l'encouragement aux bonnes pratiques agricoles - Valoriser le site Natura 2000 					
Documents visés			Mesure à coordonner avec :			
DOCOB						
Habitats et espèces concernés	Habitats naturels IC			Espèces IC		
	- Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines corses			<i>Euphrasia nana</i> Nombreuses espèces patrimoniales		
Localisation - Périmètre d'application:					Superficie ou linéaire estimé:	
Plateau des pozzi						
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre						
Description des opérations					Modalité de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> • Identification et contact des personnes concernées • Sensibilisation des éleveurs et acteurs locaux concernés via leur rencontre sur le terrain • Suivi et conseils pour les démarches d'identification et de ferrage des porcs 					Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure d'animation - information Financements : Chambre d'agriculture, PNRC, OEC,...	
Durée programmée			6 ans			
Calendrier de réalisation						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Identification des personnes concernées	Rencontre et sensibilisation des acteurs		Suivi et conseils			
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)			
<ul style="list-style-type: none"> - Etat de conservation du plateau des pozzi - Présence de nouvelles traces de fouissages sur les pozzines 			<ul style="list-style-type: none"> - Absence de nouvelles traces de retournement des pozzi par les porcs - Nombre de porcs ferrés/non ferrés présents sur les pozzines - Nombre de porcs marqués/non marqués présents sur les pozzines 			
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)			
DDTM pour les aspects réglementaires, Collectivités locales...			Chambre d'agriculture 2A et 2B, A Muntagnera, autres groupements d'éleveurs ...			
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					Coût	
Identification et contact des personnes concernées (2j)					1 000 €	
Rencontre et sensibilisation des acteurs (5j)					2 500 €	
Suivi et conseils pour les démarches d'identification et de ferrage des porcs (4j)					2 000 €	
Estimation du coût de l'action pour 6 ans					5 500 €	

VC2	Informier régulièrement sur Natura 2000, l'avancement du Document d'objectifs et les mesures mises en œuvre	Priorité 2
Thématique	- Valorisation, Communication et sensibilisation	
Objectif(s) opérationnel	- Informer sur le site Natura 2000 et les actions réalisées - Sensibiliser les usagers du site Natura 2000 à sa fragilité	
Documents visés		Mesure à coordonner avec :
DOCOB		Documents d'urbanisme Autre plans et programmes d'aménagement
Habitats naturels d'intérêt communautaire		Espèces végétales remarquables
Tous		Toutes
Localisation - Périmètre d'application:		Superficie ou linéaire estimé:
Ensemble du site		6107 ha
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre		
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre
Missions de la structure animatrice :		Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure d'animation - information Financement : - Fonds du Ministère chargé de l'écologie (animation document d'objectifs) ; - Collectivités locales (CTC, CG2B, Communes), EPCI (Communautés de communes ...)
Il s'agit d'expliquer aux différents usagers les enjeux identifiés sur le site et l'impact de leurs activités sur le fonctionnement de celui-ci. Une information concernant les richesses naturelles et culturelles du site est également à développer. Cela consiste dans l'organisation de plusieurs réunions d'information et de sensibilisation dès le début de l'application du Document d'objectifs. Les grands types d'usages sont à aborder à travers l'organisation de différentes réunions thématiques (activités agricoles, activités forestières, activités cynégétiques, activités touristiques ...). Ces réunions doivent aborder la réglementation en vigueur, la sensibilité écologique du site, les outils de gestion existants dans le cadre de Natura 2000 (contrats, charte ...). Enfin, des sorties sur le site sont également envisageables. La mise en œuvre de l'action (organisation et l'animation des réunions d'information et de sensibilisation) est réalisée par la structure animatrice du Document d'objectifs ou par des acteurs locaux fortement impliqués. Ainsi, sous la responsabilité de la structure animatrice, les acteurs de terrain pourront jouer un rôle d'animateur local.		
<ul style="list-style-type: none"> • Identification d'animateurs de terrain dont le rôle sera d'informer et de sensibiliser les usagers du site Natura 2000 (randonneurs, pêcheurs, chasseurs,...) ainsi que de faire remonter à la structure animatrice les dysfonctionnements constatés ou les besoins. 		
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et animation de réunions d'information thématiques destinées aux acteurs locaux afin de les informer de la réglementation en vigueur, des bonnes pratiques et comportements à avoir, la sensibilité et la richesse écologique du site.. 		
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un bulletin d'information annuel et large diffusion auprès des acteurs locaux. Ce bulletin d'information fera un point régulier sur les actions mises en œuvre et les retours quant à ces expériences (efficacité, ...).. 		
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de communiqué de presse (presse locale) lors des actions phares (réouverture d'un sentier, présentation d'une espèce remarquable, résultats encourageants ou alarmants...) 		
<ul style="list-style-type: none"> • Information via les sites internet des différents partenaires dans la page « environnement » (PNRC, communes, CTC, Conseil général...) 		
Estimation du nombre de jours total		40 jours
Durée programmée		6 ans

Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
X	X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
Enquête auprès des propriétaires, usagers, gestionnaires : meilleures connaissances (sensibilité et richesse écologiques, réglementation en vigueur, outils de gestion ...)			- Compte-rendu réunion d'information ; - Bulletin d'informations réalisés - Nombre d'animateurs de terrain		
Bénéficiaires			Partenaires techniques		
Structure animatrice, ...			<u>Animation de terrain</u> : Bergers (Jean-François BATTISTELLI par exemple) <u>Information</u> : Associations d'activités de pleine nature, associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude en environnement, collectivités locales, DREAL, CTC, offices de tourisme, professionnels du tourisme, PNRC...		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations				Coûts	
Coût estimé de l'animation pour une année				3 300 €	
Estimation du coût total des actions pour 6 ans				20 000 €	

VC3	Concevoir et mettre en place des panneaux d'informations et de sensibilisation aux enjeux du site		Priorité 2		
Thématique	- Valorisation, Communication et sensibilisation				
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur le site Natura 2000 et les actions réalisées - Sensibiliser les usagers du site Natura 2000 à sa fragilité - Animer le DOCOB de manière concertée - Valoriser le site Natura 2000 				
Documents visés			Mesure à coordonner avec :		
DOCOB			Action transversale et mutualisable avec les actions de communication et d'information du PNRC, des communes concernées et de la fédération de pêche et les mesures AN1 et VC1		
Habitats naturels d'intérêt communautaire			Espèces IC et patrimoniales		
Tous et particulièrement les pozzi			Toutes		
Localisation - Périmètre d'application:			Superficie ou linéaire estimé:		
Station du Val d'Ese, maisons forestière de Marmanu et Sant'Antone, ainsi qu'en surplomb du plateau des pozzi (proposition à valider ultérieurement par le groupe de travail))			négligeable		
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations				Modalité de mise en œuvre	
<p>1) Création d'un groupe de travail pour l'élaboration de la communication à travers les panneaux d'information Ce groupe sera composé de la structure animatrice, des acteurs concernés par les enjeux (PNRC, communes, Fédération de pêche, CBN de Corse, OCIC, GCC,...) et des collectivités locales. Il aura pour mission de spécifier le cahier des charges pour la réalisation des panneaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'une cohérence entre les signalétiques et la communication locale - Valider ou modifier le nombre de panneaux proposés et leur emplacement - Identifier les informations devant figurer sur les panneaux (information sur les enjeux forts du site, quelques règles de bonne conduite) - De spécifier le volume de la plaquette, le mode de distribution, le ton de la sensibilisation, les cibles (l'ensemble des usagers), les enjeux écologiques à valoriser et les bons comportements à faire connaître. 				<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure d'animation - information</p> <p>Financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds du Ministère chargé de l'écologie (animation document d'objectifs) ; - Collectivités locales (CTC, CG2B, Communes, PNRC), EPCI (Communautés de communes ...) - Fédération de pêche 	
<p>2) Réalisation de panneaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du message et choix iconographique (validé par le groupe de travail) - Montage graphique des panneaux - Fabrication des panneaux - Installation des panneaux <p><i>Le cahier des charges sera défini en lien avec le PNRC soit par la structure animatrice suite aux attentes du groupe de travail soit pas des prestataires autres.</i></p>					
Durée programmée			6 ans		
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6

-Groupe de travail -Réalisation des panneaux	Pose des panneaux	Entretien des panneaux si nécessaire	
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)	
		- Maquette des panneaux et des plaquettes - Factures de fabrication des panneaux et de reproduction des plaquettes	
Bénéficiaires		Partenaires techniques	
Structure animatrice		Associations de protection de la nature, bureaux d'étude en environnement, agence de communication...	
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles			
Nature des opérations		Coûts	
Création et animation d'un groupe de travail pour l'élaboration de la communication à travers les panneaux d'information (5 jours à 500 €/j)		2500 €	
Réalisation de panneaux :			
- Rédaction du message (3 jours à 500€ = 1500€ avec une demande bien élaboré par le groupe de travail et comprenant des aller/retour avec le groupe de travail)		1500 €	
- Montage graphique des panneaux (2 jours à 500€ = 1000€ avec les éléments iconographiques et la charte graphique fournis par le groupe de travail)		1000 €	
- Fabrication des panneaux (sur la base de 4 panneaux x 1 000€/panneau) (variable selon nombre de panneaux prévus par le groupe de travail)		4000 €	
- Installation des panneaux (2 à 3 jours en fonction du nombre de panneaux à 500€/jour + les matériaux pour l'installation)		1500 €	
Coût total estimatif des actions pour 6 ans à affiner selon décision du groupe de travail		10500 € environ	

GC1	Translocation de la Truite macrostigma sur deux sites peu ou pas peuplés actuellement	Priorité 1
Thématique	- Gestion et Conservation des espèces d'intérêt communautaire	
Objectif(s) opérationnel(s)	- Préserver les populations de Truite corse des réserves temporaires de pêche et reconquérir des portions d'habitat (consolider et restaurer les populations)	
Documents visés		Mesure à coordonner avec :
DOCOB		- L'ensemble des mesures du DOCOB - Les plans de gestions des 4 RTP du site
Habitats et espèces concernés:	Habitats	Espèces
	/	la Truite corse (<i>Salmo trutta macrostigma</i>)
Localisation - Périmètre d'application:		Linéaire estimé:
1/ Ruisseau de Piscia /Tardini au Val d'Ese 2/ torrent du Calderamolla 3/ Uccialinu – Sant'Antone		Environ 3000 m
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre		
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre
<p>L'objectif de cette action qui a reçu l'avis favorable du comité scientifique Truite corse du 2/12/2010 est de :</p> <p>1/ Consolider la population de Truites sur le plateau d'Ese en lâchant des truites corses du plateau (génototype local) dans le Piscia au dessus d'un arrêtoir (environ 1000 m de linéaire) Etude préalable : Une étude préalable à la mise en place de cette action devra être effectuée. Elle devra comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Inventaire des invertébrés et avis des experts hydrobiologistes pour vérifier qu'il n'y ait pas de problème à mettre des truites macrostigma sur ce tronçon (le comité scientifique truite corse a émis un avis favorable sous cette condition, le 2/12/2010) → S'assurer par une mesure de débit à l'étiage, une analyse de l'habitat de la viabilité du ruisseau pour accueillir des truites <p>2/ Renforcer la population de Truites du Calderamolla en repeuplant avec des truites corses de même génotype et phénotype issues de ce site mais qui avaient été introduites dans l'A Manica, en Haute Corse, il y a plus de 10 ans. (environ 1800 m de linéaire) Etude préalable : Une étude préalable à la mise en place de cette action devra être effectuée. Elle devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Analyser les problèmes liés aux parasites peuplant le ruisseau et provoquant de la mortalité sur les quelques truites qui y stationnent encore actuellement → Evaluer la quantité de truites à transférer d'A Manica à ce torrent sans porter préjudice → Suivi des opérations après lâchers : → Prévoir des contrôles réguliers pendant au moins 5 ans 		<p>Type de mesure : Mesure contractuelle - Mesure de gestion et conservation</p> <p>Financement : A définir mais opération pouvant être faite en régie par la fédération interdépartementale de pêche à l'exception des études hydrobiologiques</p>

<p>363/Relâcher de truites dans l'Uccialinu (forêt de Sant'Antone) : c'était un des sites de départ du LIFE (tout petit cours d'eau de 100m de longueur) dans lequel les truites étaient présentes jusqu'en 2007. Aussi, il n'est pas nécessaire de réaliser d'étude préalable. Il suffit de capturer environ une vingtaine de truites dans le Sant'Antone et de les relâcher dans l'Uccialinu (qui est un de ses affluents) au dessus de l'arrêtoir qui est à une trentaine de mètres de la confluence.</p> <p>Remarque : les trois sites sont en Réserve Temporaire de pêche</p>						
Durée programmée						6 ans
Calendrier de réalisation						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Etudes préalables	Empoisonnements	Contrôles du succès des opérations	Contrôles du succès des opérations	Contrôles du succès des opérations	Contrôles du succès des opérations	
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)			
- linéaire de cours d'eau avec un peuplement correct de truites corses			- linéaire peuplé par la Truite - densité relevées sur les trois sites selon la même méthode que sur les sites contrôles dans le cadre du programme macrostigma			
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)			
Fédération de Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques en délégation de maîtrise d'ouvrage ou Mairie de Bastelica			Etude préalable : fédération de Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques			
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles						
Nature des opérations					Coût unitaire	
Etude préalable					A chiffrer ultérieurement	
- 36Relâcher à Piscia (4H/J : 4x400)					1 600€	
- Relâcher à Calderamolla (7H/J : 7x400)					2 800€	
- Relâcher à Uccialinu (4H/J : 4x400)					1 600€	
<i>Il est à noter que les relâchés de Piscia et Uccialinu pourront être réalisés le jour des pêches d'inventaires.</i>						
Coût total estimé (à titre indicatif)					A chiffrer ultérieurement	

GC2	Formation d'un groupement d'éleveurs porcins de Bastelica et mise à disposition de terrains en aval du site Natura 2000				Priorité 1	
Thématique	➤ Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire					
Objectif(s) opérationnel(s)	➤ Améliorer l'état de conservation des habitats en lien avec le pastoralisme (pozzines) par la proposition d'une gestion pastorale efficace et adaptée des estives					
Documents visés			Mesure à coordonner avec :			
DOCOB			➤ La mesure GC5 et GC6 ➤ Requalification paysagère du plateau d'Ese gérée par le PNRC			
Habitats et espèces concernés:	Habitats			Espèces		
	Pelouses des pozzines corses (6170-18)			<i>Euphrasia nana</i> <i>Espèces végétales patrimoniales inféodées aux pozzines</i>		
Localisation - Périmètre d'application:				Superficie concernée:		
Ensemble des pelouses des pozzines corses avec une priorité sur le plateau d'Ese et le plateau des pozzi				47 ha		
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre						
Description des opérations				Type de mesure : Mesure contractuelle - Mesure de gestion et conservation Financement : Opportunité d'un appel à projets ODARC qui permettrait d'obtenir des financements PDRC pour les aménagements nécessaires		
Les porcs, non ferrés, engendrent par le fouissage, une dégradation de l'habitat d'intérêt communautaire 6170-18 « Pelouses des pozzines de Corses ». Cette action vise donc dans un premier temps à établir un groupement des éleveurs porcins de la commune de Bastelica et dans un second à leur proposer une solution alternative de pacage pour leur bétail. Dans cette optique, la mairie de Bastelica pourrait mettre à disposition de ce groupement d'éleveurs des terrains communaux, d'une superficie de 160 ha, situés en aval du site Natura 2000. Cette solution alternative permettrait de limiter le nombre de porcs sur les habitats d'intérêt communautaire sensibles comme les pozzines et ainsi d'améliorer leur état de conservation. La concertation entre la chambre d'agriculture 2A, la mairie et les éleveurs est en cours et visera à préciser les modalités de mise en œuvre de cette action.						
Cahier des charges précis à définir ultérieurement suite à la concertation entre la mairie de Bastelica la chambre d'agriculture de Corse du Sud et les éleveurs porcins de la commune.						
Durée programmée				6 ans		
Calendrier de réalisation						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Formation du groupement d'éleveurs	Aménagement et mise à disposition des terrains	Mise à disposition du groupement d'éleveurs porcins de Bastelica des terrains communaux ciblés				
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)			
- Amélioration de l'état de conservation des pozzines - Diminution des porcs fouissant sur les pozzines			- Nombre d'éleveurs ayant rejoint le groupement - Nombre de porcs contenus sur les terrains de pacage alternatifs - Nombre d'hectare mis à disposition du groupement d'éleveurs hors du site Natura 2000			
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)			
PNRC,...			Chambre d'agriculture 2A,			
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles						
Nature des opérations						Coût

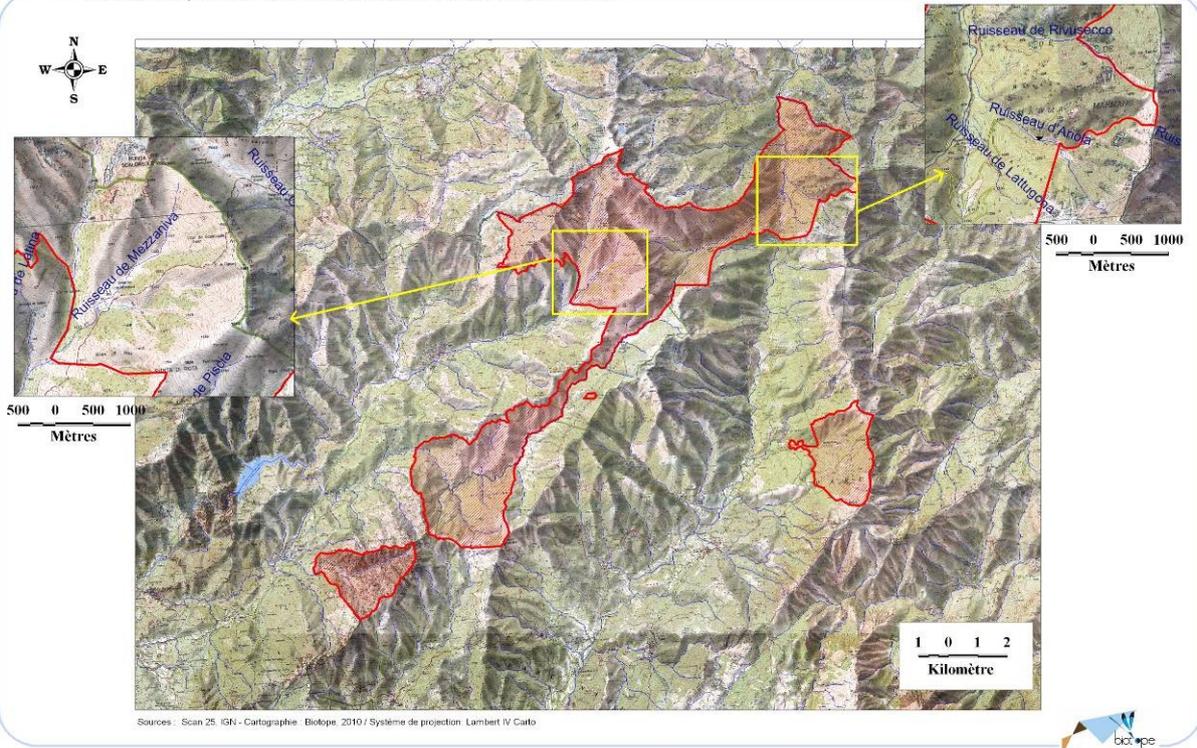
Formation du groupement d'éleveurs de Bastelica	A définir
Mise à disposition de 160 ha de terrains par la mairie de Bastelica	0 €
Aménagement des terrains mis à disposition pour l'accueil des porcs	A définir
Coût HT total estimé (à titre indicatif)	A chiffrer ultérieurement

GC3	Favoriser la gestion pastorale		Priorité 1		
Thématique(s) de développement durable	➤ Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire				
Objectif(s) opérationnel(s)	➤ Maintenir une activité pastorale ➤ Conserver et recréer une mosaïque d'habitats ouverts favorable au maintien d'une diversité animale et végétale inféodée aux milieux pastoraux.				
Documents visés			Mesure à coordonner avec :		
DOCOB			➤ Autres mesures pastorales (GC2,GC6 & GC9)		
Habitats et espèces concernés:	Habitats		Espèces		
	Pelouses des pozzines corse (6170-18) Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse (6170-15) Pelouses d'adret de Corse (6170-16) Fruticées montagnardes de Corse (4090-8)		<i>Porte-queue de Corse (Papilio hospiton)</i> <i>Euphrasia nana</i>		
Localisation - Périmètre d'application:			Superficie estimée:		
<i>Ensemble des pâturages d'estive</i>			1807 Ha		
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations			Type de mesure : Mesure contractuelle - Mesure de gestion et conservation		
Réalisation d'un diagnostic pastoral permettant d'améliorer les connaissances sur les potentialités fourragères du site en fonction de son utilisation par les bergers. Ce diagnostic permettra de préconiser: <ul style="list-style-type: none"> ➤ des pratiques de pâturage adaptées à chaque type de milieu , et notamment, les pozzines, ➤ la création ou la réhabilitation d'équipements pastoraux, ➤ des travaux d'ouverture de milieu (gyrobroyage ou brûlage dirigé). L'amélioration de la gestion pastorale permettra une optimisation de la ressource fourragère ainsi que le maintien et l'amélioration de l'état de conservation de milieux ouverts en évitant le sur pâturage ou le sous pâturage de ces derniers et en limitant les risques d'érosion.			Financement : → Réhabilitation d'équipements – ODARC – Mesure 121 du PDRC → Diagnostic pastoral à préciser selon lignes de financement : DREAL de Corse,...		
Durée programmée			6 ans		
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
X	X	X	X	X	
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
- Amélioration de la gestion pastorale du site - Amélioration de l'état de conservation des pelouses d'intérêt communautaire - Maintien de milieux ouverts - Amélioration de la mosaïque d'habitats			- Nombre d'exploitant ayant bénéficiés de cette mesure - Nombre d'hectare concernés		
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)		
Mairie de Bastelica, DDTM 2A pour les aspects réglementaires et / ou 2B, ODARC, éleveurs ...			Diagnostic : A Muntagnera, Chambre d'agriculture 2A/ 2B, Travail : exploitant agricoles, propriétaires ruraux et leurs ayant droit		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations				Coût	
Diagnostic pastoral (ordre d'idée affiché dans le PDRC)				36,77 €/Ha/an	
Coût HT estimé total de l'action				36,77 €/Ha/an	

GC4	Protection et restauration des pozzines		Priorité 1
Thématique	- Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire		
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les pozzines abritant les espèces floristiques à forte valeur patrimoniale - Favoriser la restauration des pozzines du plateau des pozzi par une meilleure maîtrise de la fréquentation et l'encouragement aux bonnes pratiques agricoles - Maîtriser les rejets d'eaux usées - Améliorer la connaissance concernant la recolonisation végétales des zones dégradées 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		GC2 - Formation d'un groupement d'éleveurs porcins de Bastelica et mise à disposition de terrains en aval du site Natura 2000 GC3 – Favoriser la gestion pastorale GC8 - Réouverture du sentier surplombant le plateau des pozzi VC1 - Encourager l'identification et le ferrage des porcs R1 – Reconduction des 4 réserves temporaires de pêche	
Habitats et espèces concernés	Habitats naturels IC	Espèces IC	
	- Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines corses (code 6170-18)	<i>Euphrasia nana</i> <i>Salmo trutta macrostigma</i> Nombreuses espèces patrimoniales	
Localisation - Périmètre d'application:			Superficie ou linéaire estimé:
Plateau des pozzi			
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre			
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre
<p>Le plateau des pozzi est un secteur regorgeant à la fois d'un intérêt écologique et paysager incontestable mais également extrêmement sensible. Prisé en tant que lieu d'estive, troupeaux bovins, porcins, ovins,...s'y côtoient de manière parfois désorganisée ayant localement pour effet la détérioration des milieux. Afin de préserver et restaurer ces milieux patrimoniaux fragiles, les opérations suivantes ont été proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation d'exclos sur les zones sensibles ainsi que sur les zones fortement dégradées (un dispositif adapté et respectant les contraintes environnementales et paysagères devra être choisi en concertation avec la chambre d'agriculture) ; • Suivi écologique de la recolonisation de la végétation dans les secteurs dégradés, le protocole de suivi devra être validés par des structures compétentes (CBNC, Chambre d'agriculture,...) • Sensibilisation des éleveurs et des usagers du site via leur rencontre sur le terrain • Sensibilisation des éleveurs au respect du cahier des charges des bonnes pratiques agricoles (ferrage des porcs, respect des dates de transhumance) • Soutien technique pour la maîtrise des rejets d'eaux usées 			Type de mesure : - Mesure de gestion et conservation Financements : -Exclos éligible au titre de la mesure 216 du PDRC Mesures finançables par des fonds FEDER selon l'axe 2 du POE-FEDER-Corse 2007- 2013 et financements DREAL

Durée programmée		6 ans			
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Identification des zones sensibles; Délimitation des voies d'accès; Soutien technique	Mise en place des exclos; Rencontre et sensibilisation des acteurs; Soutien technique			Entretien des exclos; Rencontre et sensibilisation des acteurs; Soutien technique	
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<ul style="list-style-type: none"> - Etat de conservation du plateau des pozzi - Présence de nouvelles dégradations des pozzines - Respect des voies d'accès par les usagers - Qualité de l'eau des pozzines 			<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces sensibles mises en exclos (superficie en m2) - Absence de nouvelles dégradations des pozzines - Distance de voies d'accès balisée / nombre de balises - Nombre d'usagers sensibilisés au respect de l'environnement, notamment à la qualité des eaux et à la dégradation du milieu 		
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)		
DDTM pour les aspects réglementaires, Collectivités locales...			Chambre d'agriculture 2A et 2B, A Muntagnera, autres groupements d'éleveurs ...		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					Coût
A chiffrer ultérieurement					

RECONQUÊTE DE BASSINS INTROGRESSÉS



Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre

Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Cette action a pour objectif d'étendre l'aire de répartition de la truite corse en entreprenant la reconquête de bassins versants introgressés. Ainsi, 2 tronçons ont été déterminés comme potentiellement favorables à la mise en œuvre de cette action (les ruisseaux de Mezzaniva et l'Ariola). Ces ruisseaux ont l'avantage de présenter un arrêt permettant de garantir l'intégrité des nouvelles populations en empêchant la remontée des souches piscicoles. Sur l'Ariola l'action est importante (priorité 1) à mettre en œuvre rapidement car la souche corse située à proximité pourrait être introgressée dans l'avenir en l'absence d'action.</p>	
<p>La mise en œuvre de cette action se fera en 3 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> Etude de faisabilité : <p>Au préalable une étude de terrain devra être réalisée. Les prospections menées</p>	<p>Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion et conservation</p>

<p>devront non seulement déterminer la faisabilité du projet, en particuliers les possibilités d'accessibilité avec un matériel imposant (environ 400 kg), mais aussi vérifier des conditions telles que la présence de l'arrêtoir. Cette étude devra également déterminer, en fonction des tronçons sélectionnés, le nombre d'individus nécessaire pour son repeuplement à base de souche corse.</p> <p>2. Prélèvement des truites peuplant les tronçons choisis : La reconquête de ces tronçons de ruisseaux passera par l'enlèvement de la totalité des truites actuellement présentes et leur relâchement en aval sur de secteurs sans enjeux (trop gravement introgressés pour espérer le retour de la souche corse). Pour cela 3 années seront nécessaires afin de s'assurer qu'il ne reste aucune truite. De plus, cette étape relativement lourde à mettre en œuvre nécessitera la présence d'une douzaine de personnes à chaque intervention.</p> <p>3. Repeuplement à partir de souches corse : De part leur isolement, les populations de truites corse de chaque bassin versant expriment des particularités génétiques. C'est pourquoi, le repeuplement des portions de ruisseaux vidés devra être réalisé à partir de souches locales. La population du Val d'Ese étant composée d'un effectif très important, il est proposé que cette population soit utilisée pour les prélèvements nécessaires sur le Mezzaniva. Pour l'Ariola, la souche du Marmano (station témoin ou en amont du pont du Marmano dans lequel on trouve la souche pure corse, locale) devra être utilisée et la proximité du site facilitera les transferts. <i>Pour plus d'information voir le cahier des charges en annexe</i></p>		<p>Financement : Mesure finançable par des fonds FEDER selon l'axe 2 du POE-FEDER-Corse 2007- 2013</p>			
Durée programmée		6 ans			
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Etude de faisabilité	Prélèvement des truites dans les tronçons sélectionnés		Repeuplement avec la souche corse		
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<ul style="list-style-type: none"> - Extension de l'habitat occupé par la truite corse sur le site - Etat de conservation des nouvelles populations de truite corse (sanitaire, démographique...) 			<ul style="list-style-type: none"> - linéaire de ruisseau reconquis par la souche corse - nombre de portions de ruisseaux reconquises - état des populations de truite corse dans les secteurs reconquis (abondance, démographie, état sanitaire...) 		
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)		
Fédération de Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques et CTC (Ariola en Forêt Territoriale)			Fédération de Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, ONEMA		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations					Coût total de l'étape
<p>Les coûts de l'action sont proposés à titre indicatif et seront fortement dépendants du nombre de bénévoles recrutés pour la mise en œuvre de ces actions. Ils sont calculés pour la mise en œuvre de l'action sur 2 tronçons.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité préalable (4 jours à 400 €/j) 1600 € - Dossier de dérogation de déplacement d'espèce protégée (4 jours à 400 €/j) 1600 € - Prélèvement des truites peuplant les tronçons choisis (calculé pour 2 tronçons et 3 ans) : <ul style="list-style-type: none"> → (Hélicoptage du matériel de pêche électrique (1 000 €/heure)) à voir si l'accès est possible en 4X4 lors de l'étude préalable 6000 € → Location du matériel de pêche électrique pour 6 jours (1j/tronçon/an) → Main d'œuvre pour la pêche (calculé pour 8 personnes dont 4 bénévoles) - Repeuplement à partir de souches corse (calculé pour 2 tronçons < 600 m de long) 9600 € <ul style="list-style-type: none"> → Main d'œuvre pour le prélèvement et le repeuplement (8 pers dont 4 bénévoles) 3200 € 					
Coût HT total estimé (à titre indicatif)					22000 €

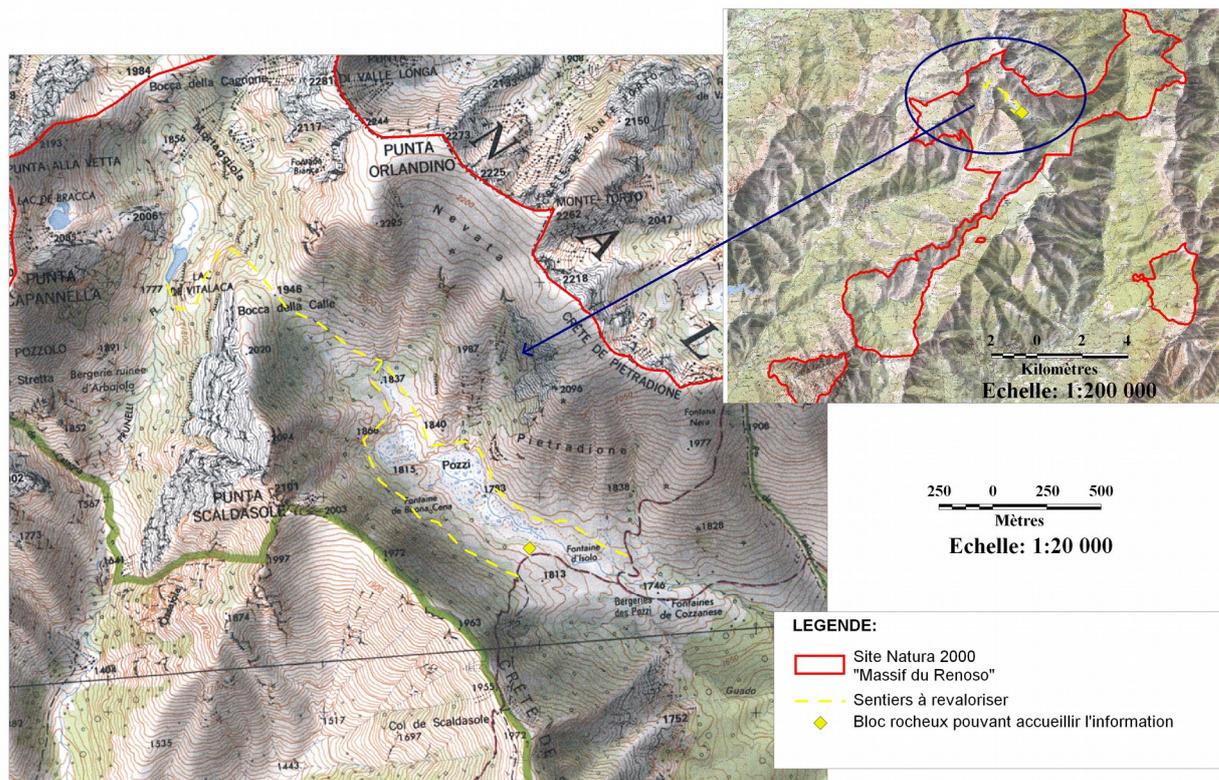
GC6	Maintien et réouverture des milieux		Priorité 2		
Thématique(s) de développement durable	➤ Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire				
Objectif(s) opérationnel(s)	➤ Conserver et recréer une mosaïque d'habitats ouverts favorable au maintien d'une diversité animale et végétale inféodée aux milieux pastoraux. ➤ Augmenter les surfaces disponibles pour le pâturage				
Documents visés			Mesure à coordonner avec :		
DOCOB			➤ GC2, GC5 & GC9		
Habitats et espèces concernés:	Habitats		Espèces		
	Fruticées montagnardes de corse (4090-8) Pelouses des hautes montagnes corses (6170)		Porte-queue de Corse (<i>Papilio hospiton</i>)		
Localisation - Périmètre d'application:				Superficie estimée:	
Ensemble des pâturages d'estive				1807 Ha	
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations					
<p>L'éleveur aura recours à l'intervention de la Chambre départementale d'agriculture de la Corse du Sud pour toute demande d'ouverture en brûlage dirigé ou autre méthode en fonction des espèces ciblées.</p> <p>Les surfaces correspondront à des secteurs utilisés par les troupeaux et identifiés comme ayant des potentialités fourragères intéressantes. Elles seront destinées à être maintenues en couvert herbacé exploité par le pâturage.</p> <p>Le brûlage dirigé (ou autre méthode adaptée) peut être utilisé ponctuellement pour la création de passage entre unités pastorales.</p> <p><u>Utilisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur fruticées montagnardes de corse, principalement à genêt de loebel et bruyère arborescente. ➤ En période hivernale sur sol froid et humide (période à déterminer en concertation avec le CBNC), ➤ Après diagnostic préalable du conservatoire botanique, ➤ Une attention particulière sera portée à la protection des abords de cours d'eau et de zones humides. <p><u>Gestion/entretien :</u></p> <p>L'utilisation de parcs électrifiés pourra être préconisée pour la mise en défens des espaces concernés les deux premières années et pour la gestion de la pression de pâturage.</p>				<p>-Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure agri-environnementale (MAET)</p> <p>Financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Brûlages dirigés pastoraux actuellement financés dans le cadre d'un partenariat CDA 2A/CG 2A ➤ PDRC pour équipements pastoraux : Fonds FEADER via la mesure 214-E du PDRC, engagement E3-13 	
Durée programmée				6 ans	
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
X	X	X	X	X	
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
- Maintien ou augmentation de la superficie des pelouses - Amélioration de la mosaïque d'habitats - Expansion des zones pâturables - Augmentation de la ressource fourragère			- Nombre d'hectares ayant bénéficiés du brûlage dirigé ou autre méthode permettant l'ouverture du milieu		
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)		
Chambre d'agriculture 2A ou 2B			Chambre d'agriculture 2A/2B assistée par les pompiers sapeurs		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations				Coût	
Suppression manuelle des chicots (10j/Ha)				231,56 €/Ha/an	
Clôture mobile pour 1 Ha				800 €	
→ Ha supplémentaire				419 €	
Coût HT estimé total de l'action				391,56 €/Ha/an	

GC7	Marquage des arbres-gîtes de manière pérenne				Priorité 2	
Thématique	- Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire					
Objectif(s) opérationnel(s)	- Préserver les espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux forestiers en poursuivant et étendant les pratiques favorables					
Documents visés			Mesure à coordonner avec :			
DOCOB			- Schéma régional d'aménagement sylvicole			
Habitats et espèces concernés:	Habitats			Espèces		
				Barbastelle d'Europe Murin de Bechstein		
Localisation - Périmètre d'application:				Superficie estimée:		
Ensemble des forêts publiques (territoriales ou communales) exploitées						
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre						
Description des opérations						
Recherche et localisation d'arbres-gîtes Actuellement, bien que plusieurs espèces arboricoles soient connues sur le site Natura 2000 (Murin de Bechstein, Barbastelle d'Europe, Grande noctule...), seuls 2 gîtes arboricoles ont été identifiés. Ce manque de connaissance est essentiellement dû à un manque de prospection. Dans un premier temps, il sera donc nécessaire de lancer des prospections sur l'ensemble des massifs forestiers publics exploités situés dans le périmètre du site Natura 2000 du Massif du Renoso. La méthodologie précise sera à définir en collaboration avec le Groupe Chiroptère Corse. Dans tous les cas, les arbres-gîtes identifiés seront localisés à l'aide d'un GPS.						
Marquage pérenne des arbres-gîtes identifiés Actuellement, les arbres-gîtes identifiés sont marqués à la peinture d'un rond blanc. Cependant, ce marquage a tendance à disparaître avec le temps. C'est pourquoi afin de préserver durablement ces arbres et conformément au Schéma régional d'aménagement des forêts corses (SRA) à paraître, il est prévu dans le cadre et cette action (et plus largement dans le cadre de négociations entre le GCC et l'ONF) de marquer ces arbres de manière pérenne. C'est arbres seront donc aisément identifiables par les agents forestiers ce qui permettra d'éviter leur coupe, conformément à ce qui est prévu dans le SRA de Corse en préparation.						
Définition du type de marquage Le type de marquage pérenne des arbres-gîtes devra être défini en concertation avec les structures intéressées (GCC, ONF,...) afin d'aboutir à une signalisation homogène aisément identifiable par les agents forestiers.						
Edition de la signalétique En fonction du type de marquage choisi, il sera nécessaire de prévoir la création de la signalétique appropriée. De plus amples précisions seront apportées suite au travail de concertation la concernant.						
Durée programmée				6 ans		
Calendrier de réalisation						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Recherche de gîte + marquage	marquage	marquage	marquage	marquage		
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)			
- Meilleure préservation des arbres-gîtes dans les forêts exploitées			- Nombre d'arbres-gîtes marqués de façon pérenne - Nombre d'arbre gîte-connus			
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)			

CTC, ONF Communes forestières concernées et propriétaires forestiers	Groupe Chiroptère Corse, ONF,...
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Recherche et localisation d'arbres-gîtes (20 j à 400 €/j)	8000 €
Marquage pérenne des arbres-gîtes identifiés (2 j à 400 €/j)	800 €
Définition du type de marquage (1j à 400 €/j)	400 €
Edition de la signalétique (à chiffrer ultérieurement selon choix de la signalétique et nombre d'arbres-gîtes)	A chiffrer ultérieurement
Coût HT estimé total de l'action	A chiffrer ultérieurement

GC8	Réouverture du sentier surplombant le plateau des pozzi		Priorité 2
Thématique	- Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire		
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer les pozzines du plateau des pozzi par une meilleure maîtrise de la fréquentation et l'encouragement aux bonnes pratiques agricoles - Valoriser le site Natura 2000 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		La mesure AN3 pour une mise en place stratégique des panneaux	
Habitats et espèces concernés	Habitats naturels IC	Espèces IC	
	<ul style="list-style-type: none"> - Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines corses - Fruticées montagnardes de Corse 	<i>Euphrasia nana</i>	
Localisation - Périmètre d'application:			Superficie ou linéaire estimé:
En surplomb du plateau des pozzi			4 500 m
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre			
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Réouverture mécanique du sentier par un débroussaillage manuel <p>Un sentier surplombant les pozzi existe cependant, peu marqué, il reste peu emprunté. Attirés par ce paysage particulier les randonneurs ont donc tendance à descendre directement sur le plateau des pozzi en contrebas. Le plateau des pozzi se compose de pelouses mésohygrophiles et hygrophiles sensibles au piétinement de milliers de randonneurs y passant pendant la période estivale. La réouverture du sentier surplombant le plateau des pozzi, associé à une explication brève et claire concernant la fragilité de ce milieu et à une indication du sentier, permettrait de réduire la fréquentation et les dégradations locales liées au piétinement.</p>			<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure de gestion et conservation</p> <p>Financements : PNRC, ATC, Commune de Bastelica,...</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une signalétique exposant la fragilité des pozzi <p>Cette signalétique se composera d'un petit panneau illustré et simple présentant la fragilité des pozzi et l'intérêt d'emprunté le sentier en faisant le tour afin d'y limiter le piétinement. Afin de conserver au maximum la naturalité de ce site, ce petit panneau de format A2 idéalement pourra être apposé contre le bloc rocheux relativement plat situé sur le sentier existant (Cf. carte ci-après).</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Entretien régulier du sentier : <p>Afin de conserver l'accessibilité de ce sentier, il est nécessaire de prévoir un entretien régulier. Sans quoi, ce sentier une fois refermé ne serait plus emprunté par les randonneurs ou favoriserait une divagation de ces derniers.</p>			

ENTRETIEN ET RÉOUVERTURE DU SENTIER AUTOUR DU PLATEAU DES POZZI

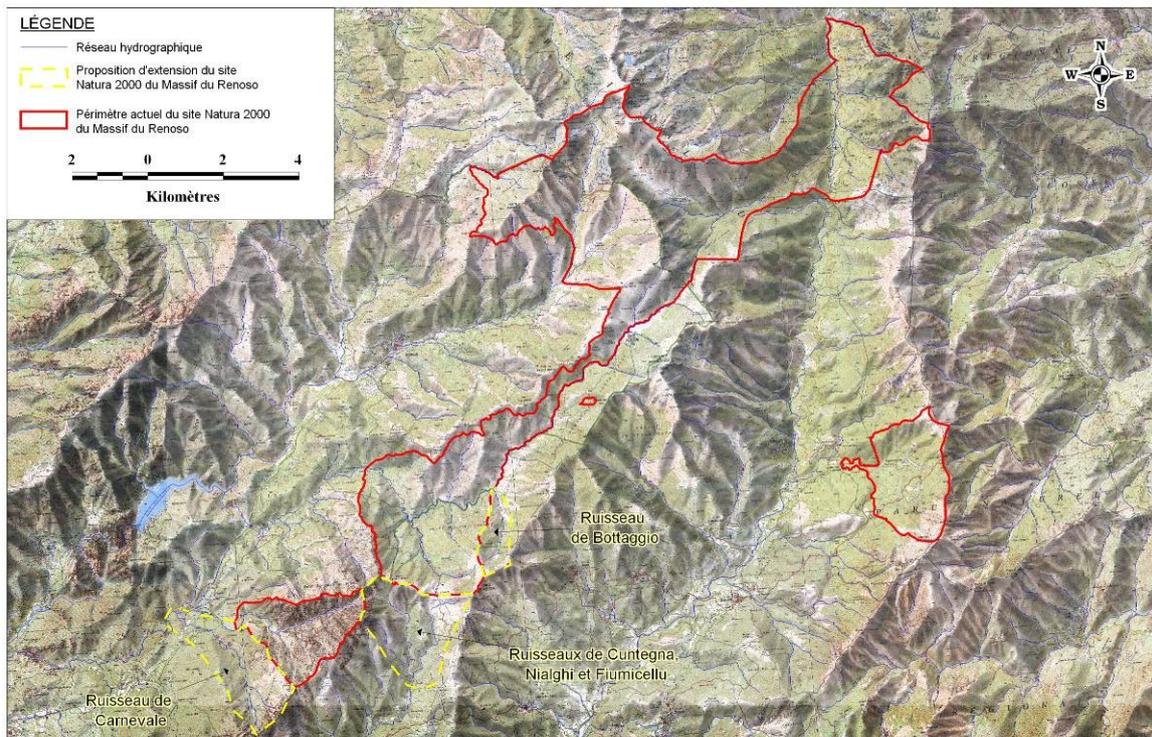


Sources : Scan 25, IGN, 2002 - Cartographie : Biotope, 2010



Durée programmée		6 ans			
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réouverture du sentier	Entretien du sentier si nécessaire				
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<ul style="list-style-type: none"> - Etat de conservation du plateau des pozzi - Amélioration de l'information des usagers sur la sensibilité écologique de ce milieu 			<ul style="list-style-type: none"> - Photos des travaux d'ouverture du sentier et du panneau - Kilométrage de sentier ré-ouvert et balisé - Sondages périodique sur son utilisation 		
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)		
Structure animatrice, Collectivités locales...			Agents communaux, berger sur place,		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					Coût
Réouverture mécanique du sentier par un débroussaillage manuel (2j)					800 €
Mise en place d'une signalétique exposant la fragilité des pozzi					2 000 €
Entretien régulier du sentier (1 j/an à 400 €/j)					2 000 €
Estimation du coût de l'action pour 6 ans					4 800 €

PROPOSITION D'EXTENSION



Sources : Scan 25 IGN, 2002, DREAL Corse - Cartographie : Biotope, 2010 - Système de projection: Lambert IV Carto



Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre

Description des opérations

Il s'agit d'adapter le périmètre du site Natura 2000 aux enjeux écologiques environnants afin de permettre une gestion cohérente du site du Massif du Renoso. Le principal enjeu relevé sur le site d'intérêt communautaire réside en la préservation des populations de truite corse. L'approfondissement des connaissances concernant ces populations a révélé, via une étude récente, la présence de cette souche au sein de ruisseaux situés à proximité du site Natura 2000. Ainsi, dans le but de mettre en œuvre une gestion cohérente et homogène des populations de ce secteur, il est proposé d'intégrer au périmètre du site Natura 2000 les populations situées au sud. Ces extensions ne se feront que sur la base du volontariat des communes concernées après les en avoir informées. Si elles en sont d'accord, les services de l'état lanceront alors les consultations réglementaires (avis des communes et EPCI concernés)

Il est proposé d'adjoindre au périmètre existant 3 entités de superficies restreintes (Cf carte ci-dessus) :

- Le ruisseau de Bottaggio (50 ha) ;
- La tête de ruisseau d'U Fiumicellu ainsi que les ruisseaux de Nialghi et Cuntegna (200 ha) ;
- Un tronçon du ruisseau de Carnevale (200 ha).

Soit au total une superficie de 450 ha.

Il faut noter que les extensions proposées joutent le périmètre initial afin de former un périmètre cohérent et d'éviter un morcellement trop important du site Natura 2000.

Type de mesure : Mesure non contractuelle – Mesure de gestion et conservation

Financement :
Sans objet

Durée programmée

6 ans

Calendrier de réalisation

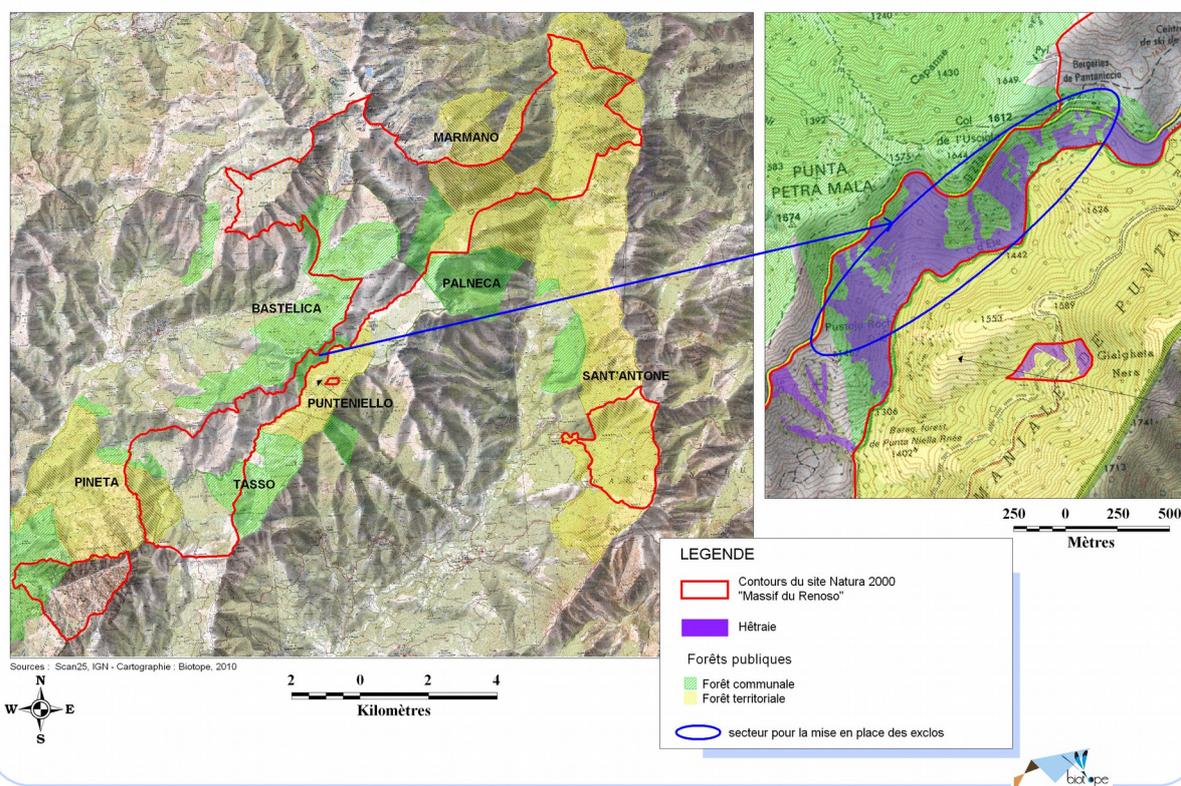
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
X					
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
- Obtention d'une meilleure cohérence foncière et écologique à l'échelle de la micro-région			- Extension du site Natura 2000 en Hectare - prise en compte des entités ajoutées dans la réalisation de toutes les fiches actions les concernant		

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Maître(s) d'œuvre potentiel(s)
Services préfectoraux et DREAL	Structure animatrice, fédération de Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Ajustement du périmètre du site (3 jours de travail à 400 € /j)	1200 €
Coût HT estimé total de l'action	1200 €

GC10	Maintien de l'habitat favorable au Porte-queue de Corse				Priorité 2	
Thématique	- Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire					
Objectif(s) opérationnel(s)	- Améliorer l'état de conservation des habitats en lien avec le pastoralisme par la proposition d'une gestion pastorale efficace et adaptée des estives					
Documents visés			Mesure à coordonner avec :			
DOCOB			- La mesure GC2, 5 et 6			
Habitats et espèces concernés:	Habitats			Espèces		
	Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse (6170-15) Pelouses d'adret de Corse (6170-16) Fruticées montagnardes de Corse (4090-8)			Porte-queue de Corse (<i>Papilio hospiton</i>)		
Localisation - Périmètre d'application:				Superficie concernée:		
Ensemble du site avec une attention particulière sur les zones où l'espèce a été identifiée: bergeries de Latina et vallée du Prunelli				6107 ha		
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre						
Description des opérations				Type de mesure : Mesure contractuelle - Mesure de gestion et conservation Financement : Mesure finançable par des fonds FEDER selon l'axe 2 du POE-FEDER-Corse 2007- 2013		
<p>Le Porte-queue de Corse, espèce d'intérêt communautaire endémique, recherche sur le site les secteurs où ces plantes hôtes principales à cette altitude (<i>Ruta corsica</i>, <i>Laserpitium corsicum</i>) se développent, soit les fruticées et pelouses montagnardes. Le maintien de ces habitats est étroitement corrélé à l'activité pastorale du site. Ainsi, l'amélioration de la gestion pastorale, proposée en mesure GC3, permettra une optimisation de la ressource fourragère ainsi que le maintien et l'amélioration de l'état de conservation des milieux ouverts et des fruticées en évitant le sur ou le sous-pâturage de ces derniers.</p> <p>Une attention particulière devra être portée sur les secteurs où l'espèce a été identifiée (Vallée du Prunelli, versant sud-est) ainsi que sur les secteurs où les plantes hôtes de l'espèce sont présentes (Mezzaniva, Vallée de la Paratella).</p> <p>A travers cette action il s'agira donc d'encourager la réalisation de l'action GC3 et de s'assurer de son application sur les secteurs favorables au Porte-queue de Corse.</p>						
Durée programmée				6 ans		
Calendrier de réalisation						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
X	X	X	X	X		
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)			
- Amélioration de la gestion pastorale du site - Amélioration de l'état de conservation des pelouses et fruticées d'intérêt communautaire - Maintien d'une mosaïque de milieux ouverts et fruticées			- Nombre d'exploitant ayant bénéficiés de cette mesure - Nombre d'hectare concernés			
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)			
PNRC,...			Diagnostic : OEC, PNRC, associations locales,...			
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles						
Nature des opérations					Coût	
Soutien à l'action GC3 (1j/an)					500 €/ha/an	
Vérification sur site de l'état de conservation des zones favorables (1j/an)					500 €/ha/an	
Coût HT total estimé (à titre indicatif)					1000 €/an	

GC11	Préservation de l'habitat favorable à la Rosalie des Alpes	Priorité 3
Thématique	- Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectif(s) opérationnel(s)	- Préserver les espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux forestiers en poursuivant et étendant les pratiques favorables	
Documents visés		Mesure à coordonner avec :
DOCOB		- Schéma régional d'aménagement de la forêt publique (à paraître)
Habitats et espèces concernés:	Habitats	Espèces Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)
Localisation - Périmètre d'application:		Superficie concernée:
Hêtraie en bordure de la route départementale menant à la station du Val d'Ese (Cf carte ci-dessous), forêt communale de Bastelica		4 ha

SECTEURS IDENTIFIÉS POUR LES EXCLOS



Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre

Description des opérations

La Rosalie des Alpes, insecte inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitat », vit le plus souvent dans de vieilles hêtraies. De plus, sa larve étant xylophage, la Rosalie des Alpes a besoin de la présence de bois mort. Cependant, sur le site Natura 2000 du Massif du Renoso la régénération de ces hêtraies est localement compromise par l'abroustissement. En effet, les troupeaux d'animaux domestiques en divagation, notamment les porcins, apprécient particulièrement les jeunes pousses de hêtre. A terme, les peuplements de hêtre les plus touchés sont donc amenés à dépérir sans possibilité de renouvellement.

Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de Gestion et Conservation

Financement : Mesure finançable à travers la mesure 227 du PDRC

A travers cette mesure, il est donc proposé de mettre en place 2 exclos de 2 ha chacun situés dans un des secteurs les plus touchés, en bordure de la RD27a conduisant à la station de ski du Val d'Ese (Cf carte ci-dessus). L'objectif visé par cette mesure expérimentale est d'empêcher l'accès des troupeaux domestiques à ces deux exclos afin de permettre une régénération des peuplements de hêtres. Cette mesure permettra donc de préserver l'habitat d'espèce de la Rosalie des Alpes.

Pour plus d'informations voir cahier des charges en annexe



Exemple d'exclos en place (Col de Verde, 2010)

Durée programmée				6 ans	
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place des exclos		Entretien des clôtures Si nécessaire		Entretien des clôtures Si nécessaire	
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
- Amélioration de la régénération de la hêtraie au sein des exclos marqué par la présence de jeunes pousses			- Nombre d'exclos mis en place		
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)		
Mairie de Bastelica			ONF, association locale, bureau d'étude compétent en la matière,...		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations					Coût
Les coûts de l'action sont proposés à titre indicatif et sont estimés pour la mise en œuvre de 2 exclos d'environ 2 ha et d'environ 600 m de périmètre.					
Matériaux + Mise en place de la clôture (tarifs selon l'expérience de l'ONF) : 20 € le mètre linéaire					24000 € HT (minimum)
Entretien des clôtures (A déterminer en fonction des besoins)					A déterminer
Coût HT total estimé (à titre indicatif)					24000 € HT

GC12	Restauration des passages busés pour la Truite macrostigma				Priorité 3
Thématique	- Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire				
Objectif(s) opérationnel(s)	- Préserver les populations de Truite corse des réserves temporaires de pêche et reconquérir des portions d'habitat				
Documents visés			Mesure à coordonner avec :		
DOCOB			- L'ensemble des mesures du DOCOB - Les plans de gestions des 4 RTP du site		
Habitats et espèces concernés:	Habitats		Espèces		
	/		la Truite corse (<i>Salmo trutta macrostigma</i>)		
Localisation - Périmètre d'application:				Linéaire estimé:	
Passages busés implantés dans le périmètre du site Natura 2000 du massif du Renoso				Linéaire à déterminé ultérieurement	
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations				Modalité de mise en œuvre	
<p>L'objectif de cette action est de remplacer les passages busés par des ouvrages cadre (pont-cadre) afin de restaurer la libre circulation piscicole au sein des ruisseaux. Pour cela 3 étapes seront nécessaires :</p> <p>Etude préalable : Une étude préalable à la mise en place de cette action devra être effectuée. Elle devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> → cartographier les passages busés susceptibles d'être concernés et préciser leur légalité au titre de la loi sur l'eau (le passage busé situé au pied des pistes de ski de la station du Val d'Ese est déjà fortement pressenti) ; → évaluer son rapport coût/bénéfice. En effet, en raison d'un coût potentiellement élevé de cette restauration, il sera nécessaire de chiffrer le bénéfice réel sur les populations de truite corse (pourcentage d'augmentation potentiel de l'effectif, linéaire d'habitat favorable supplémentaire,...) ; → dresser un inventaire des usages pouvant être concernés par un tel aménagement afin d'adapter la structure aux besoins locaux. <p>Etude d'impact au titre de la loi sur l'eau : La mise en place de pont cadre nécessitera la réalisation d'une étude d'impact au titre de la loi sur l'eau.</p> <p>Restauration des passages busés : La réalisation des pont-cadre devra être confiée à une structure compétente en la matière. <i>Remarque : En cas de restauration du passage busé au pied de la station du val d'Ese il sera indispensable que l'ouvrage soit capable de supporter le passage des dameuses et suffisamment large (environ 40 mètres).</i></p>				<p>Type de mesure : Mesure contractuelle - Mesure de gestion et conservation</p> <p>Financement : Mesure finançable par des fonds FEDER selon l'axe 2 du POE-FEDER-Corse 2007- 2013</p>	
Durée programmée				6 ans	
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Etude préalable		Etude d'impact		Restauration des passages busés	

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
- Amélioration de la continuité écologique des ruisseaux et amélioration des déplacements pour les populations de truite corse (dispersion de l'espèce)	- nombre de passages busés restaurés - nombre de passages busés à restaurer
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Maître(s) d'œuvre potentiel(s)
Fédération de Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques en délégation de maîtrise d'ouvrage ou Mairie de Bastelica	Etude préalable : Structure animatrice, fédération de Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques Etude ou notice d'impact : Bureau d'étude compétent dans ce domaine Restauration des passages busés : structure privée ou publique compétente dans ce domaine
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût unitaire
Etude préalable (3 jours à 400 €) Dossier loi sur l'eau	1200 € A chiffrer ultérieurement
Restauration des passages busés	A chiffrer ultérieurement (estimation autour de 100000€)
Coût total estimé (à titre indicatif)	A chiffrer ultérieurement

SC1	Poursuivre l'acquisition de connaissances par la réalisation d'analyses génétiques et suivis génétique des stations de référence		Priorité 2
Thématique	- Suivi et amélioration des Connaissances		
Objectif(s) opérationnel(s)	- Améliorer les connaissances concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire et assurer une veille sur l'état des souches pures de Truites macrostigma pour pouvoir répondre à la demande de bilan périodique demandé par l'Europe pour les espèces et habitats)		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des mesures du DOCOB - Les plans de gestions des 4 RTP du site - Les évaluations périodiques de conservations des habitats et espèces demandées tous les 6 ans par la commission européenne (architecture de suivi à l'échelle de la Corse incluant ce site) 	
Habitats et espèces concernés:	Habitats	Espèces	
	/	la Truite corse (<i>Salmo trutta macrostigma</i>)	
Localisation - Périmètre d'application:		Superficie ou linéaire estimé:	
Ruisseaux du site Natura 2000 du Massif du Renoso		6107 ha	
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre			
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre	
<p>A travers le programme LIFE « conservation de la Truite macrostigma en Corse » mené sur la période 2003-2007 un important dispositif d'acquisition des connaissances a vu le jour. Seules des analyses génétiques permettent de différencier à coup sûr la Truite corse ou macrostigma des autres souches de truites. Ainsi, un grand nombre d'analyses génétiques ont été réalisées permettant de dessiner la répartition de cette souche hautement patrimoniale sur le territoire corse. Cependant, certains ruisseaux n'ont pas bénéficiés de ces analyses. Cette action se propose donc de compléter la connaissance de la répartition et des effectifs de la truite corse sur le site Natura 2000 du massif du Renoso selon 2 axes : la mise en œuvre d'analyses génétiques sur des tronçons pour lesquels aucune information n'est disponible et la poursuite du suivi des populations connues.</p> <p>Choix précis des sites pour les analyses génétiques : Afin d'approfondir les connaissances obtenues, il est proposé d'effectuer des analyses génétiques sur plusieurs ruisseaux pour lesquels aucune information n'est actuellement disponible. Il est envisagé de faire porter ses analyses sur 6 ou 7 ruisseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 affluents du Fium'Orbo (le haut Ariola et le Cannareccia) ; ▪ 3 affluents du San'Antone ; ▪ Le ruisseau de Mezzaniva. ▪ Autres sites si cela s'avère utile (découverte de population sur des bassins isolés) <p>Néanmoins, le comité scientifique composé de la Fédération de pêche, l'ONF, ONEMA, l'ONCFS, l'OEC, la DREAL Corse et du PNRC devra être consulté afin de préciser les localités à analyser et définir les priorités dans le suivi périodique.</p> <p>Prélèvement des échantillons à analyser : Une équipe sera chargée d'effectuer les prélèvements pour les analyses génétiques selon la méthodologie employée lors du programme Life macrostigma (consulter la</p>		<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle – Mesure de suivi et amélioration des connaissances</p> <p>Financement : Mesure finançable sur les crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM) Le suivi des populations est déjà effectué dans le cadre du plan de gestion de la Truite macrostigma et financé par des fonds propres de l'OEC</p>	

<p>fédération de pêche).</p> <p>Analyses génétiques : La réalisation des analyses génétiques sera confiée à une structure compétente en la matière.</p> <p>Suivi génétique des stations répertoriées dans le site : Il est nécessaire de poursuivre le suivi génétique des populations commencé lors du programme LIFE puisque ces suivis permettent de fournir des informations sur l'état des populations (vérifier périodiquement qu'il n'y a pas eu d'introductions de souches domestiques ou au contraire vérifier le succès d'une opération de reconquête). Les données collectées à cette occasion permettent également de calculer la taille de la population et donc d'estimer le nombre de poissons pouvant être prélevé pour renforcer d'autres populations. En cohérence avec les plans de gestion 2009-2013 des 4 RTP, les inventaires devront être effectués durant le 3^{ème} trimestre de chaque année. Il conviendra de hiérarchiser les stations à contrôler, priorité étant donnée aux stations de souche pure, ainsi que le pas de temps pour les contrôles (3, 5 ans,...).</p>						
Durée programmée						6 ans
Calendrier de réalisation						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Choix précis des sites et définition des zones à contrôler + calendriers de contrôles	Analyses génétiques (à voir selon ce qui sera défini)	Analyses génétiques (à voir selon ce qui sera défini)	Analyses génétiques (à voir selon ce qui sera défini)	Analyses génétiques (à voir selon ce qui sera défini)	Analyses génétiques (à voir selon ce qui sera défini)	
suivi	X	X	X	X	X	
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)			
- nouvelles informations sur la répartition de la truite corse - état des populations de truites macrostigma			- nombre d'analyses génétiques réalisées - linéaire supplémentaire inventorié - nombre de cours d'eau et/ou bassins versants suivis - % de stations avec souche pure macrostigma sur le site Natura 2000			
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)			
Fédération de Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques			Structure animatrice, Association de protection de la nature, Bureau d'étude, Fédération de Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, ONEMA, laboratoires d'analyses génétiques			
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles						
Nature des opérations					Coût total	
Choix des sites (2 jours, 400 €/j)					800 €	
Prélèvement des échantillons (8 jours, 400 €/j)					3200 €	
Analyse génétique (environ 4/ ans sur 2 ans à 1 000 € l'unité)					8000 €	
Suivi des stations de référence (1/an/RTP sur 5 ans avec participation de 2 personnes)					16000 €	
Coût HT total estimé					28000 €	

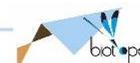
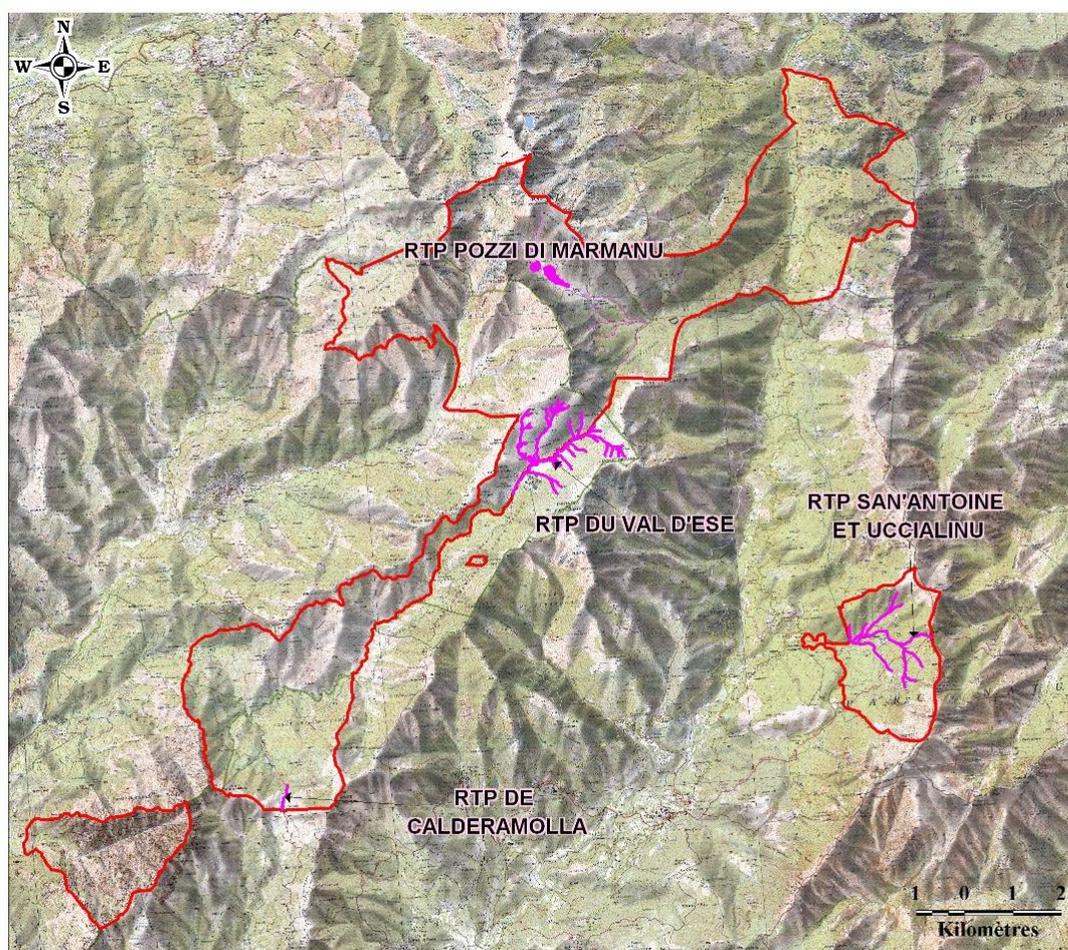
SC2	Suivi des stations de références de Porte-queue de Corse		Priorité 2		
Thématique	- Suivi des stations et amélioration des connaissances				
Objectif(s) opérationnel(s)	- Améliorer les connaissances concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire et assurer le suivi de stations de référence dans le cadre des évaluations périodique demandées par l'Europe				
Documents visés			Mesure à coordonner avec :		
DOCOB			- Les évaluations périodiques de conservations des habitats et espèces demandées tous les 6 ans par la commission européenne (architecture de suivi à l'échelle de la Corse incluant ce site)		
Habitats et espèces concernés:	Habitats		Espèces		
			Porte-queue de Corse (<i>Papilio hospiton</i>)		
Localisation - Périmètre d'application:				Superficie estimée:	
				6107 ha	
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations					
<p>Prospections de terrain : Les prospections viseront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un suivi des populations identifiées sur les secteurs de Mezzaniva et de la vallée du Prunelli (modalités à définir à l'échelle régionale avec établissement de points de contrôles sur le site). - rechercher de nouvelles populations dans les secteurs où les plantes hôtes ont été identifiées (Paratella notamment). <p>Analyse des données : Les données collectées devront être analysés et faire l'objet d'un rapport ainsi que d'une diffusion sous forme synthétique dans le bulletin annuel informant des avancées réalisées sur le site et diffusé par la structure animatrice.</p>			<p>Type de mesure : mesure non contractuelle de suivi et d'amélioration des connaissances</p> <p>Financement : Mesure finançable sur les crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), en interne à l'OEC,...</p>		
Durée programmée			6 ans		
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X		X		X
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
- Meilleure connaissance des populations de Porte-queue de Corse sur le site Natura 2000 et de leur répartition - Evaluation de l'état de conservation des zones favorables au Porte-queue de Corse			- Nombre d'imagos observés - Nombre de chenilles observées - Nombre de stations avec présence, dans le site Natura 2000		
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)		
OEC, PNRC,			Structure animatrice, OCIC, Association de protection de la nature, Bureau d'étude,		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations				Coût	
A chiffrer ultérieurement selon cahier des charges fixé en concertation avec l'OCIC					
Coût HT estimé total de l'action				A chiffrer ultérieurement	

SC3	Poursuite de l'acquisition de connaissance sur les populations de Buxbaumie verte				Priorité 3
Thématique	- Suivi des stations et amélioration des connaissances				
Objectif(s) opérationnel(s)	- Améliorer les connaissances concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire et assurer le suivi de stations de référence dans le cadre des évaluations périodique demandées par l'Europe				
Documents visés			Mesure à coordonner avec :		
DOCOB			<ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'action du CBN Corse - Les évaluations périodiques de conservations des habitats et espèces demandées tous les 6 ans par la commission européenne (architecture de suivi à l'échelle de la Corse incluant ce site) 		
Habitats et espèces concernés:	Habitats		Espèces		
			<i>Buxbaumia viridis</i> (Buxbaumie verte)		
Localisation - Périmètre d'application:				Superficie estimée:	
<i>Ensemble du site Natura 2000 avec une attention particulière sur les secteurs de Sant'Antone</i>				6107 ha	
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations					
M. PIOLI Achille (ONF) a d'ores et déjà largement contribué à la connaissance de la répartition de cette mousse d'intérêt communautaire. Il sera néanmoins intéressant de poursuivre l'acquisition de données concernant l'évolution de la taille des populations. Cette action sera élaborée en collaboration avec le CBN de Corse et Achille PIOLI de l'ONF. Le secteur de Sant'Antone devra être privilégié.					
Prospections de terrain : Les prospections viseront à : - réaliser un suivi des stations connues (modalités à définir à l'échelle régionale sous la responsabilité scientifique du CBNC). - rechercher de nouvelles stations notamment sur le secteur de Sant'Antone. Les nouvelles stations découvertes devront être géoréférencées. Le cahier des charges précis de cette action devra être élaboré en concertation avec le CBN de Corse et M. Pioli (ONF).				Type de mesure : mesure non contractuelle de suivi et d'amélioration des connaissances	
Analyse des données : Les données collectées devront être analysés et faire l'objet d'un rapport ainsi que d'une diffusion sous forme synthétique dans le bulletin annuel informant des avancées réalisées sur le site et diffusé par la structure animatrice.				Financement : Mesure finançable sur les crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), en interne à l'ONF et du CBNC	
Durée programmée				6 ans	
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance des stations de Buxbaumie verte sur le site Natura 2000 et de leur répartition - Evaluation de l'état de conservation de <i>Buxbaumia viridis</i> 			<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pieds de Buxbaumie verte recensés - Nombre de nouvelles stations - Nombre de stations avec présence, dans le site Natura 2000 		
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)		

CBN de Corse, ONF,	CBN de Corse, ONF, association locale, bureau d'étude compétent en la matière,...
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
A chiffrer ultérieurement selon cahier des charges fixé en concertation avec le CBN et l'ONF.	
Coût HT estimé total de l'action	A chiffrer ultérieurement

R1	Reconduction des 4 réserves temporaires de pêche	Priorité 1
Thématique	- Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectif(s) opérationnel(s)	- Préserver les populations de truite corse des réserves temporaires de pêche et reconquérir des portions d'habitat	
Documents visés		Mesure à coordonner avec :
DOCOB		- L'ensemble des mesures du DOCOB - Les plans de gestions des 4 RTP du site
Habitats et espèces concernés:	Habitats	Espèces
	/	la Truite corse (<i>Salmo trutta macrostigma</i>)
Localisation - Périmètre d'application:		Linéaire estimé:
Linéaires placés en RTP sur le site du Massif du Renoso (Cf carte ci-dessous)		10000 m: RTP du Val d'Ese 1850 m: RTP San'Anton 5700 m: RTP de Marmanu 400 m: RTP de Calderamolla

LOCALISATION DES 4 RTP



Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre		
<p>Dans le cadre du programme LIFE « conservation de la truite macrostigma en Corse » qui s'est tenu entre 2003 et 2007, des réserves temporaires de pêche ont été mises en place. Cette mesure a pour objectif d'offrir à ces populations des sites où elles peuvent se reproduire et se développer en toute tranquillité. Le but est également de faciliter la surveillance (toute personne y pêchant étant en infraction) afin de limiter le braconnage et l'alevinage. 4 RTP sont présentes sur le site Natura 2000 du massif du Renoso. Leur arrêté de création mentionne que ce statut est applicable uniquement pour une période de 5 ans (2007-2012). Il s'agira donc de reconduire ces 4 RTP pour une durée équivalente à partir de 2012.</p> <p>De plus, la fédération de pêche détient la maîtrise foncière des RTP grâce à la signature de baux pour une durée de 9 ans (signés en 2005). Cette maîtrise foncière permet d'être relativement serein quant à la possibilité de réaliser de cette action.</p>			<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle – Mesure réglementaire</p> <p>Financement : Dossier instruit et financé par l'OEC dans le cadre du plan de gestion de la Truite macrostigma</p>		
Durée programmée			6 ans		
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
X					
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
- Etat de conservation des populations de truite corse au sein de chaque RTP du site			<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de RTP reconduite avant fin 2012 - % de linéaire de RTP reconduite pour fin 2012 par rapport à la période 2007-2012) 		
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)		
Structure animatrice, Fédération de Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques			Structure animatrice, Bureau d'étude, Fédération de Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques...		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations				Coût unitaire	
Coût HT total estimé				0 € (dossier instruit par l'OEC)	

R2	Poursuivre le travail de surveillance		Priorité 1																											
Thématique	- Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire																													
Objectif(s) opérationnel(s)	- Préserver les populations de truite corse des réserves temporaires de pêche et reconquérir des portions d'habitat																													
Documents visés		Mesure à coordonner avec :																												
DOCOB		- L'ensemble des mesures du DOCOB - Les plans de gestions des 4 RTP du site																												
Habitats et espèces concernés:	Habitats		Espèces																											
	/		la truite corse (<i>Salmo trutta macrostigma</i>)																											
Localisation - Périmètre d'application:			Superficie ou linéaire estimé:																											
L'ensemble du site Natura 2000 du Massif du Renoso et plus particulièrement au niveau des réserves temporaires de pêche			6107 ha																											
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre																														
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre																											
<p>Le braconnage est une des principales menaces qui pèse sur les populations de truite corse. La poursuite du travail de surveillance proposé lors du programme LIFE est donc indispensable. L'expérience des patrouilles a montré que le braconnage semble plus actif durant la période estivale grâce aux faibles débits des cours d'eau). Ainsi, il serait intéressant de prévoir une douzaine de tournées par an et par site avec une attention particulière portée sur la période mai-août.</p> <p>Voir ci-dessous le tableau de la fréquence des tournées souhaitées par mois : (extrait du Plan de gestion des RTP 2009-2013, Muracciole S.)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Janv</th> <th>Fév</th> <th>Mars</th> <th>Avril</th> <th>Mai</th> <th>Juin</th> <th>Juil</th> <th>Août</th> <th>Sept</th> <th>Oct</th> <th>Nov</th> <th>Déc</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre tournées souhaitées</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le travail de surveillance est sous la responsabilité de la Fédération de pêche et coordonné en appui avec plusieurs organismes : ONEMA, PNRC, ONF et ONCFS.</p>				Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Nombre tournées souhaitées	0	0	1	1	2	2	3	2	1	0	0	0	<p>Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure réglementaire</p> <p>Financement : Financé par l'OEC dans le cadre du plan de gestion de la Truite macrostigma</p>	
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc																		
Nombre tournées souhaitées	0	0	1	1	2	2	3	2	1	0	0	0																		
Durée programmée			6 ans																											
Calendrier de réalisation																														
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																									
X	X	X	X	X	X																									
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)																											
- amélioration/maintien de l'état de conservation des populations de Truites corse			- Nombre de jours de surveillance effectués sur le site et mise en parallèle avec le calendrier des tournées souhaitées - Nombre de contraventions pour braconnage sur le site - Evolution des effectifs et biomasse des truites macrostigma sur les trois stations suivies d'Ese, Marmano et Pozzi																											
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)																											
Fédération de Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques			ONEMA, PNRC, ONF (en forêt soumise), ONCFS, Fédération de Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, gendarmeries																											
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles																														
Nature des opérations		Coût total																												
Coût total estimé		Financé par l'OEC dans le cadre du plan de gestion de la Truite macrostigma																												

XII.3. RÉCAPITULATIFS DES ACTIONS PROPOSÉES

Tableau 1: Tableau récapitulatifs des actions proposées

Thématique	Mesures	Code	Priorité	Objectifs	
Animation et vie du site	Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs	AN1	1	Animer le DOCOB de manière concertée	
				Assurer la prise en compte des enjeux du site Natura 2000	
				Informersur le site Natura 2000 et les actions réalisées	
				Sensibiliser les usagers du site Natura 2000 à sa fragilité	
	Assurer la prise en compte des enjeux du site dans les plans et programmes	AN2	2	Assurer la prise en compte des enjeux du site Natura 2000	
				Sensibiliser les usagers du site Natura 2000 à sa fragilité	
Valorisation, Communication et sensibilisation	Encourager l'identification et le ferrage des porcs	VC1	1	Restaurer les pozzines du plateau des pozzi par une meilleure maîtrise de la fréquentation et l'encouragement aux bonnes pratiques agricoles	
				Valoriser le site Natura 2000	
	Informersrégulièrement sur Natura 2000, l'avancement du Document d'objectifs et les mesures mises en œuvre	VC2	2	Informersur le site Natura 2000 et les actions réalisées	
				Sensibiliser les usagers du site Natura 2000 à sa fragilité	
	Concevoir et mettre en place des panneaux d'informations et de sensibilisation aux enjeux du site	VC3	2	Informersur le site Natura 2000 et les actions réalisées	
				Sensibiliser les usagers du site Natura 2000 à sa fragilité	
				Animer le DOCOB de manière concertée	
	Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Translocation de la Truite macrostigma sur deux sites peu ou pas peuplés actuellement	GC1	1	Préserver les populations de Truite corse des réserves temporaires de pêche et reconquérir des portions d'habitat
					Améliorer l'état de conservation des habitats en lien avec le pastoralisme par la proposition d'une gestion pastorale efficace et adaptée des estives
Formation d'un groupement d'éleveurs porcins de Bastelica et mise à disposition de terrains en aval du site Natura 2000		GC2	1	Restaurer les pozzines du plateau des pozzi par une meilleure maîtrise de la fréquentation et l'encouragement aux bonnes pratiques agricoles	
				Améliorer l'état de conservation des habitats en lien avec le pastoralisme par la proposition d'une gestion pastorale efficace et adaptée des estives	
Favoriser la gestion pastorale		GC3	1	Restaurer les pozzines du plateau des pozzi par une meilleure maîtrise de la fréquentation et l'encouragement aux bonnes pratiques agricoles	
				Améliorer l'état de conservation des habitats en lien avec le pastoralisme par la proposition d'une gestion pastorale efficace et adaptée des estives	

	Protection et restauration des pozzines	GC4	1	Protéger les pozzines abritant les espèces floristiques à forte valeur patrimoniale
				Favoriser la restauration des pozzines du plateau des pozzi par une meilleure maîtrise de la fréquentation et l'encouragement aux bonnes pratiques agricoles
				Maîtriser les rejets d'eaux usées
	Reconquête de bassins versants introgressés	GC5	1 & 2	Préserver les populations de Truite corse des réserves temporaires de pêche et reconquérir des portions d'habitat
	Marquage des arbres-gîtes de manière pérenne	GC6	2	Préserver les espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux forestiers en poursuivant et étendant les pratiques favorables
	Maintien et réouverture des milieux	GC7	2	Améliorer l'état de conservation des habitats en lien avec le pastoralisme par la proposition d'une gestion pastorale efficace et adaptée des estives
	Réouverture du sentier surplombant le plateau des pozzi	GC8	2	Restaurer les pozzines du plateau des pozzi par une meilleure maîtrise de la fréquentation et l'encouragement aux bonnes pratiques agricoles
				Valoriser le site Natura 2000
	Proposition d'extension du site Natura 2000 du Massif du Renoso	GC9	2	Préserver les populations de Truite corse des réserves temporaires de pêche et reconquérir des portions d'habitat
	Maintien de l'habitat favorable au Porte-queue de Corse	GC10	2	Améliorer l'état de conservation des habitats en lien avec le pastoralisme par la proposition d'une gestion pastorale efficace et adaptée des estives
Préservation de l'habitat favorable à la Rosalie des Alpes	GC11	3	Préserver les espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux forestiers en poursuivant et étendant les pratiques favorables	
Restauration des passages busés pour la truite macrostigma	GC12	3	Préserver les populations de Truite corse des réserves temporaires de pêche et reconquérir des portions d'habitat	
Suivi et amélioration des Connaissances	Poursuivre l'acquisition de connaissances sur la truite corse par la réalisation d'analyses génétiques et suivis génétique des stations de référence	SC1	2	Améliorer les connaissances concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire
	Suivi des stations de références de Porte-queue de Corse	SC2	2	Améliorer les connaissances concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire
	Poursuite de l'acquisition de connaissance sur les populations de Buxbaumie verte	SC3	3	Améliorer les connaissances concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire
Réglementaire	Reconduction des 4 réserves temporaires de pêche	R1	1	Préserver les populations de Truite corse des réserves temporaires de pêche et reconquérir des portions d'habitat

	Poursuivre le travail de surveillance	R2	1	Préserver les populations de Truite corse des réserves temporaires de pêche et reconquérir des portions d'habitat
--	---------------------------------------	----	---	---

XII.4. SYNTHÈSE ACTIONS - COÛT – FINANCEMENTS

Tableau 2: Tableau de synthèse des actions proposées ainsi que de leur coût et financements potentiels

Action	Code	Coût indicatifs pour 6 ans en € (HT)	Type de mesure	Financements potentiels
Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs	AN1	40000 €	Mesure non contractuelle - Mesure d'animation – information	FEDER
Assurer la prise en compte des enjeux du site dans les plans et programmes	AN2	7500 €	Mesure non contractuelle - Mesure d'animation – information	FEDER
Encourager l'identification et le ferrage des porcs	VC1	5500 €	Mesure non contractuelle - Mesure d'animation - information	Chambre d'agriculture, PNRC, OEC,...
Informier régulièrement sur Natura 2000, l'avancement du Document d'objectifs et les mesures mises en œuvre	VC2	20000 €	Mesure non contractuelle - Mesure d'animation – information	- crédits du Ministère chargé de l'écologie (animation document d'objectifs) ; - Collectivités locales (CTC, CG2B, Communes), EPCI (Communautés de communes ...)
Concevoir et mettre en place des panneaux d'informations et de sensibilisation aux enjeux du site	VC3	10500 € environ	Mesure non contractuelle - Mesure d'animation – information	- crédits du Ministère chargé de l'écologie (animation document d'objectifs) ; - Collectivités locales (CTC, CG2B, Communes), EPCI (Communautés de communes ...)

Translocation de la Truite macrostigma sur deux sites peu ou pas peuplés actuellement	GC1	6000 € + études hydrobiologiques	Mesure contractuelle – Mesure de gestion et conservation	A définir mais opération pouvant être faite en régie par la fédération interdépartementale de pêche à l'exception des études hydrobiologiques
Formation d'un groupement d'éleveurs porcins de Bastelica et mise à disposition de terrains en aval du site Natura 2000	GC2	A chiffrer ultérieurement	Mesure contractuelle - Mesure de gestion et conservation	Opportunité d'un appel à projets ODARC qui permettrait d'obtenir des financements PDRC pour les aménagements nécessaires
Favoriser la gestion pastorale	GC3	36,77 €/ha/an	Mesure contractuelle - Mesure de gestion et conservation	- Réhabilitation d'équipements: ODARC – Mesure 121 du PDRC - Diagnostic pastoral à préciser selon lignes de financement : DREAL de Corse,...
Protection et restauration des pozzines	GC4	A chiffrer ultérieurement	Mesure contractuelle - Mesure de gestion et conservation	Exclus éligible au titre de la mesure 216 du PDRC
				Mesures finançables par des fonds FEDER selon l'axe 2 du POE-FEDER-Corse 2007-2013 et financements DREAL
Reconquête de bassins versants introgressés	GC5	22000 €	Mesure contractuelle – Mesure de gestion et conservation	FEDER
Marquage des arbres-gîtes de manière pérenne	GC6	A chiffrer ultérieurement	Mesure non contractuelle – Mesure de gestion et conservation	crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM)
Maintien et réouverture des milieux	GC7	391,56 €/Ha/an	Mesure contractuelle – Mesure agri-environnementale (MAET)	Brûlages dirigés pastoraux actuellement financés dans le cadre d'un partenariat CDA 2A/CG 2A PDRC pour équipements pastoraux : Fonds FEADER via la mesure 214-E du PDRC, engagement E3-13
Réouverture du sentier surplombant le plateau des pozzi	GC8	4800 €	Mesure non contractuelle - Mesure de gestion et conservation	PNRC, ATC, Commune de Bastelica,...
Proposition d'extension du site Natura 2000 du Massif du Renoso	GC9	1200 €	Mesure non contractuelle – Mesure de gestion et conservation	crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM)
Maintien de l'habitat favorable au Porte-queue de Corse	GC10	1000 € /an	Mesure contractuelle – Mesure de Gestion et Conservation	FEDER

Préservation de l'habitat favorable à la Rosalie des Alpes	GC11	24000 €	Mesure contractuelle – Mesure de Gestion et Conservation	à travers la mesure 227 du PDRC
Restauration des passages busés	GC12	A chiffrer ultérieurement	Mesure contractuelle - Mesure de gestion et conservation	FEDER
Poursuivre l'acquisition de connaissances sur la truite corse par la réalisation d'analyses génétiques et de suivis	SC1	28000 €	mesure non contractuelle de suivi et d'amélioration des connaissances	Suivi des populations connues pris en charge par des financements OEC dans le cadre du plan de gestion Truite macrostigma
				Sinon crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM)
Suivi des stations de références de Porte-queue de Corse	SC2	A chiffrer ultérieurement	mesure non contractuelle de suivi et d'amélioration des connaissances	crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), OCIC
Poursuite de l'acquisition de connaissance sur les populations de Buxbaumie verte	SC3	A chiffrer ultérieurement	mesure non contractuelle de suivi et d'amélioration des connaissances	crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), ONF, CBNC
Reconduction des 4 réserves temporaires de pêche	R1	0 €	Mesure non contractuelle – Mesure de gestion et conservation	Instruit et financé par l'OEC
Poursuivre le travail de surveillance	R2	0 €	Mesure contractuelle – Mesure de gestion et conservation	Financé par l'OEC dans le cadre du plan de gestion de la Truite macrostigma

XII.5. CALENDRIER GLOBAL DES ACTIONS

Tableau 3: Calendrier prévisionnel global de réalisation des actions

Action	Code	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs	AN1						
Assurer la prise en compte des enjeux du site dans les plans et programmes	AN2						
Encourager l'identification et le ferrage des porcs	VC1						
Informier régulièrement sur Natura 2000, l'avancement du Document d'objectifs et les mesures mises en œuvre	VC2						
Concevoir et mettre en place des panneaux d'informations et de sensibilisation aux enjeux du site	VC3						
Translocation de la Truite macrostigma sur deux sites peu ou pas peuplés actuellement	GC1						
Formation d'un groupement d'éleveurs porcins de Bastelica et mise à disposition de terrains en aval du site Natura 2000	GC2						
Favoriser la gestion pastorale	GC3						
Protection et restauration des pozzines	GC4						
Reconquête de bassins versants introgressés	GC5						
Marquage des arbres-gîtes de manière pérenne	GC6						
Maintien et réouverture des milieux	GC7						
Réouverture du sentier surplombant le plateau des pozzi	GC8						
Proposition d'extension du site Natura 2000 du Massif du Renoso	GC9						
Maintien de l'habitat favorable au Porte-queue de Corse	GC10						
Préservation de l'habitat favorable à la Rosalie des Alpes	GC11						
Restauration des passages busés	GC12						
Poursuivre l'acquisition de connaissances sur la truite corse par la réalisation d'analyses génétiques et de suivis	SC1						
Suivi des stations de références de Porte-queue de Corse	SC2						
Poursuite de l'acquisition de connaissance sur les populations de Buxbaumie verte	SC3						
Reconduction des 4 réserves temporaires de pêche	R1						
Poursuivre le travail de surveillance	R2						

XIII. PROPOSITION D'UNE CHARTE NATURA 2000

L'objectif de la charte est la conservation des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » une gestion existante et/ou passée qui a permis le maintien de ces espèces et milieux remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'objectifs), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à une contrepartie financière.

XIII.1. QUI PEUT ADHÉRER À LA CHARTE NATURA 2000 ?

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit un ayant-droit c'est-à-dire la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 (proposé ou désigné) est doté d'un DOCOB opérationnel approuvé par arrêté préfectoral.

XIII.2. LES AVANTAGES

Bien qu'elle ne donne pas droit à une contrepartie financière au même titre que la contractualisation, l'adhésion à la charte donne accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

→ **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.**

L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutations.

→ **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.**

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

→ **Garantie de gestion durable des forêts**

Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10ha et d'aides publiques à l'investissement forestier.

XIII.3. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS

Dans un premier temps, il convient de préciser les termes « d'engagement » et de « recommandations » tels qu'ils seront employés dans la charte Natura 2000 proposée.

Engagement : En application de l'article R 414-12-1 du code de l'environnement, les engagements participant cités au sein de la charte Natura 2000 contribuent à la réalisation des objectifs de conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire décrits dans le DOCOB. Ces engagements n'entraînent aucun surcoût pour l'adhérent mais leur non respect peut conduire à une suspension temporaire à l'adhésion de la charte. Le respect de ces engagements est donc soumis à un contrôle, notamment s'il a permis l'obtention d'avantages (aides publiques, avantage fiscal).

Recommandation : Les recommandations ont pour but de sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens. Le non-respect de ces recommandations n'entraîne aucune sanction pour l'adhérent.

Sur la base de ces définitions, le guide régional pour l'élaboration des chartes Natura 2000 en Languedoc-Roussillon propose un découpage des engagements et recommandations selon 3 grandes catégories (extrait du guide).

- **les engagements généraux et recommandations s'appliquant à tout le site.** Cette liste d'engagements et de recommandations porte sur tout le site indépendamment du type de milieu ou du type d'activité. Ces engagements et recommandations constituent un cadre général de prise en compte de la biodiversité dans sa globalité et doivent être repris, dans la mesure du possible, dans toutes les chartes Natura 2000 de la région.
- **les engagements et recommandations relatifs aux grands types de milieux du site.** Il s'agit d'engagements qui s'appliquent sur des types de milieux facilement identifiables par les propriétaires, exploitants ou usagers du site Natura 2000, reconnus de tous les membres du comité de pilotage (COPIL), et qui ont un intérêt pour la conservation du site. Une cartographie des grands types de milieux pourra utilement accompagner la charte et ainsi faciliter la compréhension de la charte par les adhérents potentiels. Afin de conserver une certaine simplicité à l'adhésion à la charte, l'usage d'une cartographie n'est pas obligatoire pour l'identification des milieux sur lesquels portent les engagements.
- **les engagements et recommandations relatifs aux grands types d'activités.** Elles représentent des comportements favorables aux habitats et espèces que les usagers d'un site Natura 2000 acceptent de respecter lorsqu'ils exercent une activité (de loisirs ou autre) dans, ou à proximité d'un site. Contrairement aux propriétaires, les usagers adhérant à une charte ne bénéficient pas de contreparties fiscales. Leur adhésion relève donc d'une démarche volontariste et civique. » (pages 5 et 6, DIREN Languedoc-Roussillon, Guide régional pour l'élaboration des chartes Natura 2000 en Languedoc Roussillon).

La présente étude se propose de reprendre cette ligne directrice dans l'élaboration de la charte Natura 2000 du site du Massif du Renoso. Il faut également rappeler que la charte est conclue pour une période de 5 ans et doit être en accord avec les objectifs présentés précédemment (Cf § X.2 page 19) ainsi que la réglementation en vigueur sur le site (Cf. ANNEXES 2).

XIII.4. CHARTE NATURA 2000 DU SITE FR9400611 « MASSIF DU RENOSO »

Les engagements et recommandations proposées au sein de ce paragraphe s'appliquent à l'ensemble du site Natura 2000 du Massif du Renoso indépendamment du type de milieu ou d'activité.

FICHE N°1: ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRAUX PORTANT SUR L'ENSEMBLE DU SITE DU MASSIF DU RENOSO

Recommandations

Il est recommandé au signataire de la charte de :

- Signaler auprès de la structure animatrice les travaux éventuels et changements de pratiques susceptibles d'affecter la biodiversité ;
- Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle ;
- Eviter tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit ;
- Garantir la réversibilité et l'intégration paysagère des installations.

Engagements

Le signataire s'engage à :

→ Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.

Point de contrôle : absence/présence de procès verbal

→ Ne pas planter d'espèces végétales envahissantes (*liste en annexe 3*) et ne pas introduire d'espèces animales exogènes dans et aux abords du site Natura 2000.

Points de Contrôle : absence de nouvelles plantations d'espèces envahissantes

→ Effectuer les travaux susceptibles d'affecter la biodiversité pendant les périodes automnale et hivernale afin d'atténuer les perturbations sur la faune et la flore.

Point de contrôle : tenue d'un registre avec les dates effectives de réalisation des travaux.

→ Ne pas créer de nouvelles voiries ou chemins sans prévenir la structure animatrice et prendre en compte les recommandations de la structure animatrice.

Point de contrôle : absence de nouvelles voiries communiquées à la structure animatrice

→ Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.

Point de contrôle : signalisation de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, des contrats de travaux

→ Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats puissent être menées. La structure animatrice du site informera le signataire préalablement de ces opérations, de la qualité des personnes amenées à les réaliser et par la suite du résultat de ces opérations.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse

FICHE N°2: ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS RELATIFS AUX MILIEUX FORESTIERS ET À L'ACTIVITÉ SYLVICOLE

Liste des habitats concernés

- **9260 Forêt à *Castanea sativa***
 - 9260-4 Châtaigneraies de la Corse
- **9340 Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia***
 - 9340-11 Yeuseraies corse à Galliet scabre
 - 9340-12 Yeuseraies corse à Houx
- **9530-2 Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques : *Pinus nigra* subsp *laricio* var. *corsicana***
 - 9530-21* Peuplements supraméditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente
 - 9530-22 * Peuplements clairs d'adret de Pin laricio de Corse à Anthyllide faux hermannia
 - 9530-23* Peuplements denses montagnards de Pin laricio de Corse à Luzule du Piémont
- **9540-1 Pinèdes méditerranéennes de Pins mésogéens endémiques : Pin maritime**
 - 9540-16 Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse

Recommandations

Il est recommandé au signataire de la charte de :

- Conserver des arbres à cavités, morts ou sénescents hors jeunes peuplements en respectant les mesures de sécurité ;
- Favoriser le mélange des essences forestières lors des interventions d'amélioration ;
- Organiser l'exploitation et le débardage de manière à limiter la détérioration du milieu ;
- Préférer la régénération naturelle à la régénération artificielle, si le peuplement précédent est de qualité et adapté à la station, en respectant les cortèges floristiques de l'habitat
- Conserver les éléments favorables à la biodiversité : mares, points d'eau, lierres, lianes ;
- S'informer sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire, et de façon plus générale sur la présence d'espèces d'intérêt patrimonial ;
- Effectuer, après toute coupe rase, à l'exclusion des opérations de défrichement autorisées par arrêté préfectoral, dans les 5 ans les travaux nécessaires pour le retour à l'état boisé par reconstitution naturelle ou artificielle du peuplement avec des essences adaptées à la station selon les modalités prévues à l'article L9 du code forestier.

Engagements

Le signataire s'engage à :

- Ne pas transformer les habitats d'intérêt communautaire par plantation d'autres essences, sauf accord de la DDTM ;

Point de Contrôle : Absence de transformation d'habitats d'intérêt communautaire

- Ne pas réaliser de coupe rase (hors coupes progressives de régénération naturelle ou problèmes sanitaires) dans les zones de pente supérieure à 30 % ;

Point de contrôle : vérification sur place de l'absence de coupe rase

- Stocker le bois exploité sur des aires de dépôt adaptées ;

Points de contrôle : Bois stocké dans des aires adaptées

- Ne pas utiliser en forêt de matériel génétiquement modifié sauf dans le cadre d'un programme de recherche bénéficiant de financement public ;

Point de Contrôle : Absence de plantation de matériel génétiquement modifié.

- Ne pas réaliser de plantations dans les milieux ouverts intra-forestiers ;

Point de Contrôle : Absence de plantations dans les milieux intra-forestiers

- Laisser du bois mort au sol ainsi que des souches en décomposition et conserver sur pied des arbres morts, à cavités ou surannés sans valeur économique, sous réserve qu'ils ne présentent pas de risques d'un point de vue sanitaire ou en terme de sécurité publique.

Point de contrôle : vérification sur place du maintien de bois mort

- Gérer, dans un délai de trois ans, sa forêt conformément à un document de gestion entraînant une garantie ou présomption de garantie de gestion durable au sens de l'article L8 du code forestier, et mettre en cohérence avec le DOCOB tout document de gestion forestière en cours de validité.

Point de contrôle : Existence d'un document de gestion en cours de validité ou en renouvellement- Document en cohérence avec le DOCOB.

FICHE N°3: ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS RELATIFS AUX MILIEUX PASTORAUX ET À L'ACTIVITÉ PASTORALE

Liste des habitats concernés

- **4090 Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêts épineux**
 - 4090-8 Fruticées montagnarde de Corse
 - 4090-9 Fruticées supraméditerranéennes de Corse
- **6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines – sous-type 4 Pelouses des hautes montagnes corses**
 - 6170-15 Pelouses méso-xérophile montagnardes de Corse
 - 6170-16 Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'adret de Corse
 - 6170-18 Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse

Recommandations

Il est recommandé au signataire de la charte de :

- Raisonner l'utilisation des vermifuges sur le bétail et préférer des traitements biologiques ;
- Pérenniser le pâturage extensif dans la mesure où il permet le maintien ou la restauration des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable ;
- Adhérer à la démarche AOC porcin ;

Engagements

Le signataire s'engage à :

- Ne pas effectuer de boisement ;
- Limiter le brûlage dirigé et dans le cas où il s'avère indispensable prévoir son encadrement par des personnes compétentes ;
- Identifier l'ensemble du cheptel ;

FICHE N°4: ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Recommandations

Il est recommandé au signataire de la charte de :

- Ne pas détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques ;
- Ramener avec soi tous ses déchets (organiques ou inorganiques) ;
- Ne pas perturber la faune sauvage ;
- Veiller à maîtriser la fréquentation humaine et les loisirs sur le site ;
- Définir et localiser les sentiers d'accès et les zones de loisirs sur une carte mise à la disposition des usagers et/ou matérialiser ces zones sur le site.

Engagements

Le signataire s'engage à :

- Avertir la structure animatrice et lui demander une expertise concernant les éventuels aménagements de loisirs (projet personnel ou qui lui serait soumis par des associations) et les projets de manifestations sportives ou de loisirs prévus.

Points de contrôle : Expertise

- Demander une expertise technique à la structure animatrice du site Natura 2000 en cas de souhait d'implantation d'une voie d'escalade.

Points de contrôle : Expertise

BIBLIOGRAPHIE

- BELLIARD J., DITCHE J-M.& ROSET N., 2008. Guide pratique de mise en œuvre des opérations de pêche à l'électricité. ONEMA, 27p.
- CRPF, 2006. Schéma Régional de gestion sylvicole de Corse. 98p. + Annexes.
- CRPF. Code des bonnes pratiques sylvicoles, fiche n°1 Le chêne vert. 2p.
- CRPF. Code des bonnes pratiques sylvicoles, fiche n°3 Le châtaigner. 2p.
- CRPF. Code des bonnes pratiques sylvicoles, fiche n°4 Les résineux. 2p.
- CTC, 2007 – Programme opérationnel FEDER Corse 2007-2013. 241 p.
- CTC, 2007. Plan de développement rural de la Corse 2007 – 2013, Annexe 6 au PDRC. Tome 6, 130 p.
- CTC, 2007. Plan de développement rural de la Corse 2007 – 2013, Aides d'état. Tome7, 105 p.
- CTC, 2007. Plan de développement rural de la Corse 2007 – 2013, Evaluation ex-ante. Tome 4, 80 p.
- CTC, 2007. Plan de développement rural de la Corse 2007 – 2013, Evaluation environnementale. Tome 5, 64 P.
- CTC, 2007. Plan de développement rural de la Corse 2007 – 2013. Tome 1, 117 p.
- CTC, 2007. Plan de développement rural de la Corse 2007 – 2013. Tome 2, 331 p.
- CTC, 2007. Plan de développement rural de la Corse 2007 – 2013. Tome 3, 96 p.
- DIREN Languedoc-Roussillon, inconnu. Guide régional pour l'élaboration des chartes Natura 2000 en Languedoc-Roussillon. 47 p.
- MURACCIOLE S., 2009. Plan de gestion 2009-2013 de la réserve temporaire de pêche des pozzi di marmanu 2009-2013. 20p.
- MURACCIOLE S., 2009. Plan de gestion 2009-2013 de la réserve temporaire de pêche de Sant'Anton 2009-2013. 22p.
- MURACCIOLE S., 2009. Plan de gestion 2009-2013 de la réserve temporaire de pêche du Val d'Ese 2009-2013. 19p.
- MURACCIOLE S., 2009. Plan de gestion de la réserve temporaire de pêche de Calderamolla 2009-2013. 17p.
- ONF, 2007. Règlement national d'exploitation forestière. 17p.
- THAURONT M. & GOURMAIN P., 2003. Elaboration de références techniques et économiques pour les contrats Natura 2000 en milieux forestiers et associés. Dispositif national Forêt Natura 2000 - Propositions. Ecosphère; Cabinet Rousselin Colas des Francs; Ministère de l'écologie et du développement durable. Rapport, 80 p.
- THAURONT M. & GOURMAIN P., 2003. Elaboration de références techniques et économiques pour les contrats Natura 2000 en milieux forestiers et associés. Liste nationale des mesures pour les contrats Natura 2000 forestiers- Propositions. Ecosphère; Cabinet Rousselin Colas des Francs; Ministère de l'écologie et du développement durable. rapport, 80 p.

WEBOGRAPHIE

- www.dream-electronique.com – consulté le 14 janvier 2010
- www.fundp.ac.be - consulté le 14 janvier 2010
- www.lifemacrosigma.org - consulté le 14 janvier 2010
- <http://observatoire.oec.fr> – consulté le 01 avril 2010

ANNEXES

Annexe 1 : Articulation entre la nouvelle PAC et Natura 2000

Annexe 2 : Réglementation en vigueur sur le site du massif du Renoso

Annexe 3 : Liste des espèces potentiellement envahissantes présentes en Corse (extrait PDRC Tome 2, 2007)

Annexe 4: Cahiers des charges des actions

Annexe 5 : Axe 2 du POE-FEDER Corse § 2.1.1

Annexe 6 : Mesure 227 du PDRC

Annexe 7 : MAET- Engagement E3-15 « Gestion pastorale »

Annexe 8 : Compte-rendu du 3ème CoPil tenu le 07/12/2010

Annexe 9 : Compte-rendu du 4ème CoPil tenu le 20/04/2011

Annexe 10 : Arrêté d'approbation du DOCOB du site FR9400611
« Massif du Renoso »

Annexe 1: Articulation entre la nouvelle PAC et Natura 2000

Les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales

Le respect des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales porte en France sur :

- La mise en place d'une surface en couvert environnemental, égale à 3% de la surface aidée (en céréales, oléo-protéagineux, lin, chanvre et gel de l'exploitation), sous forme d'une bande enherbée d'une largeur comprise entre 5 et 10 mètres maximum et localisée prioritairement le long des cours d'eau ;
- L'interdiction de brûlage des pailles et résidus de récoltes en SCOP (Surface en Céréales et Oléo-Protéagineux) ;
- La présence de trois cultures minimum ou de deux familles de cultures sur l'exploitation ;
- Pour les irrigants, le respect des règles concernant les prélèvements d'eau ;
- L'obligation d'entretien de l'ensemble des terres.

Le maintien des pâturages permanents

Les pâturages permanents ou prairies permanentes sont les terres consacrées à la production d'herbes et autres plantes fourragères herbacées qui ne font pas partie depuis 5 ans ou davantage du système de rotation des cultures de l'exploitation.

A compter de 2005, la part de pâturages permanents dans la surface agricole devra être maintenue dans chaque Etat membre. En France, des modalités de gestion à l'échelle départementale pourront être définies en fonction de l'évolution du ratio national.

Conditionnalité des aides et Natura 2000

En 2006, la conditionnalité des aides en matière de préservation du patrimoine naturel se rend conforme aux dispositions prévues par le code de l'environnement :

- absence d'introduction d'espèces exogènes ;
- conservation des animaux et des végétaux protégés et de leurs habitats (articles L 411-1 et suivants) sur l'ensemble du territoire d'exploitation (SAU) ;
- évaluation des incidences de travaux ou d'aménagement soumis à une autorisation administrative (construction, drainage...) sur les espèces et habitats d'intérêt européen dans le périmètre d'un site Natura 2000 (code de l'environnement, articles L 414-1 et suivants).

Annexe 2: Réglementation en vigueur sur le site du massif du Renoso

La liste des réglementations suivantes liée à la conservation et la protection du patrimoine naturel sert à l'élaboration de la charte, et doit être respectée sur le site Natura 2000. Elles sont données ici pour rappel.

→ **Les codes en vigueur :**

- Code de l'Environnement,
- Code Rural,
- Code de l'Urbanisme,
- Code du Patrimoine.

→ **Conservation des habitats et des espèces à valeur patrimoniale :**

- Code de l'Environnement, L.411-1

→ **Protection des milieux, des paysages et des espèces :**

- Convention de Berne de 1979 : conservation de la vie sauvage et des milieux naturels, Annexes 1 à 4 ;
- Convention de Bonn de 1979 : conservation des espèces migratrices de faune sauvage, Annexes 1 & 2 ;
- Convention de Washington de 1973 : commerce international des espèces végétales et animales menacées d'extinction, Annexes 1 à 3 ;
- Convention sur la diversité biologique de 1992, Annexes 1 à 3 ;
- Directive européenne n°92/43 CEE « Habitats, Faune, Flore » de 1992 ;
- Directive Cadre sur l'Eau, dite « DCE » n°2000/60/CEE du 23 octobre 2000 ;
- Protection des milieux agricoles et naturels péri urbains : L143-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
- Concernant les milieux forestiers : Code de l'environnement (débardage par les ripisylves et cours d'eau, abattage des arbres près des cours d'eau) et Code rural (réglementation des boisements).

→ **Textes législatifs et réglementaires :**

- Loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976 ;
- Loi relative au Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005.

→ **Instruments de planification et de réglementation urbaine :**

- Plans Locaux d'Urbanisme : L212-1 à 5 du Code de l'Urbanisme ;
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, loi sur l'eau de 1992 ;
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, loi sur l'eau de 1992 ;
- Schéma de Cohérence Territoriale, loi SRU du 14 décembre 2000

→ **Circulation motorisée :**

- Code de l'Environnement, L.362-1

→ **Introduction d'espèces exotiques :**

- Code de l'Environnement, L.411-3

→ **Déchets : Code de l'Environnement :**

- L.541-1 et suivants ;
- L.216-6 (déchets et cours d'eau).

Annexe 3: Liste des espèces potentiellement envahissantes présentes en Corse (extrait PDRC
Tome 2, 2007)

Acacia dealbata Link
Agave americana L.
Ailanthus altissima (Miller) Swingle
Amaranthus retroflexus L.
Araujia sericifera Brot.
Artemisia annua L.
Artemisia verlotiorum Lamotte
Arundo donax L.
Aster squamatus (Sprengel) Hieron.
Bidens frondosa L.
Bromus catharticus Vahl (= B. willdenowii Kunth)
Buddleja davidii Franchet
Carpobrotus acinaciformis (L.) L. Bolus (\pm Mesembryanthemum acinaciforme L.)
Carpobrotus edulis (L.) N. E. Br.
Chenopodium ambrosioides L.
Conyza bonariensis (L.) Cronq. (= C. ambigua DC. = Erigeron crispus Pourret)
Conyza canadensis (L.) Cronq. (\pm Erigeron canadensis L.)
Conyza sumatrensis (Retz.) E. Walker (= C. floribunda auct. non Kunth = C. naudinii)
Coronopus didymus (L.) Sm.
Cortaderia selloana (Schultes & Schultes fil.) Ascherson & Graebner
Cuscuta campestris Yuncker
Erigeron karvinskianus DC.
Gomphocarpus fruticosus (L.) Aiton fil. (\pm Asclepias fruticosa L.)
Lonicera japonica Thunb.
Medicago sativa L.
Nicotiana glauca R. C. Graham
Oenothera biennis L.
Oxalis pes-caprae L. (= O. cernua Thunb.)
Panicum capillare L. ric-N
Paspalum dilatatum Poiret
Paspalum distichum L. (= P. paspalodes (Michaux) Scribner = P. digitaria Poiret)
Pennisetum villosum Fresen. (= P. longistylum auct.)
Phytolacca americana L. (= P. decandra L.)
Ricinus communis L.
Salpichroa organifolia (Lam.) Baillon
Tradescantia fluminensis Velloso (= T. albiflora Kunth)
Xanthium spinosum L.
Elide asparagoides (L.)

➤ Espèces subspontanées à surveiller en Corse :

Acacia baileyana F. J. Muell.
Acer negundo L.
Avena sativa L.

Annexe 4: Cahiers des charges des actions

➤ Grille de lecture du cahier des charges

« NUMERO ET NOM DU SITE NATURA 2000 »	INTITULE DE LA MAEt OU DE L'ACTION	Code de la mesure ou de l'action Ex : A32314R
Modalité de mise en œuvre : Type de contrat (Forestier – agricole – non agricole non forestier)		
Enjeux et objectifs		
Habitats d'intérêt communautaire et/ou habitats d'espèces justifiant l'action	<i>Liste des habitats et espèces de la flore et la faune justifiant l'action</i>	
Etat de conservation des habitats et des espèces	<i>A maintenir et/ou à restaurer</i>	
Principe et objectifs	<i>Objectifs visés dans le Docob</i>	
Justifications	<i>Ex : ces habitats naturels d'intérêt communautaire sont un enjeu très fort sur le site et sont favorables à la reproduction des tortues d'Hermann...</i>	
Effets attendus	<i>Ex : Maintien par le pâturage de 80% des parcelles de prés salées...</i>	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises	<i>Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d'un DOCOB opérationnel (c'est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL).</i> <i>Apporter plus de précision que dans la fiche mesure. (ex : les parcelles agricoles déclarées à la PAC)</i>	
Bénéficiaires	<i>Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.</i> <i>Ex : exploitants agricoles</i>	
Description de l'action et engagements		
Description	<i>Description rapide de l'action ou de la MAEt</i> En cas de non respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé. N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous	
Engagements rémunérés	<i>Liste des engagements rémunérés</i> <i>L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations</i>	
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Ex: période de travaux à respecter.	
Engagements non rémunérés	<i>Liste des engagements non rémunérés</i>	
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre		
Durée du contrat	<i>Ex : 5 ans</i>	
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	<i>Ex : diagnostic pastoral et environnemental à la parcelle</i>	
Financement	<i>Indiquer le code de la mesure et le taux de financement ou/et le montant de l'aide</i>	

	<i>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.</i>
Financeurs potentiels	<i>Europe (x %), Etat (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ; Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer) (x %), Autres collectivités et organismes (x %)...</i>
Modalités de versement des aides	<i>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</i>
Contrôles	
Points de contrôle	<i>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction Contrôle sur place : Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM) Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP)</i>
Suivis	
Indicateurs de suivi	<i>Indicateurs à reporter dans la fiche mesure</i>
Indicateurs d'évaluation	<i>Indicateurs à reporter dans la fiche mesure</i>
Estimation du coût	
Estimation par opération	<i>Calcul des aides ou des coûts estimés qui sont à reporter dans la fiche mesure</i>
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention...	<i>Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

➤ Cahier des charges : Gestion pastorale

FR9400611 Massif du Renoso	Favoriser la gestion pastorale Type de contrat : agricole - MAEt	CC-GC3
	PDRC : Mesure 214-E – engagement E3-15	
Enjeux et objectifs		
Habitat justifiant l'action	Pelouses des pozzines corses	
Etat de conservation de l'habitat	Pelouses des hautes montagnes corses - médiocre	
Principe et objectifs	Les zones à vocation pastorale sont composées d'une mosaïque de milieux (pelouses, fruticées, ...) qui font la richesse biologique de ces espaces. Cet engagement vise donc le maintien de cette mosaïque en évitant le surpâturage et/ou le sous-pâturage.	
Justifications	Actuellement une absence quasi-totale de gestion pastorale est constatée sur le site Natura 2000 entraînant non seulement des conflits d'usages entre éleveurs mais aussi un surpâturage dans certains secteurs et un sous-pâturage dans d'autres. Le sous-pâturage profite aux fruticées entraînant une fermeture des milieux au dépend des pelouses. Le surpâturage quant à lui donne lieu à une érosion des sols largement néfaste à la préservation des pelouses dans un bon état de conservation.	
Effets attendus	Optimisation de la ressource fourragère et des de l'utilisation des estives permettant une préservation des milieux ouverts tels que les pelouses.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises		
Bénéficiaires	Personne physique ou moral exerçant une activité agricole	
Description de l'action et engagements		
Description	L'agriculteur aura recours à l'intervention d'un technicien pour réaliser un diagnostic précis (le coût induit sera plafonné à 20% du coût de l'engagement et sera facturé). L'agriculteur s'engage à conduire son cheptel en respectant strictement les préconisations issues du diagnostic pastoral (plan de gestion). Il assurera un enregistrement détaillé des opérations en précisant l'occupation des différentes unités et dans le temps et dans l'espace. La mise en œuvre de cette action devra porter prioritairement sur les secteurs du plateau d'Ese et du plateau des pozzi.	
Engagements rémunérés	Réalisation d'un diagnostic pastorale par un technicien Mise en application des préconisations par l'exploitant	
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Les bénéficiaires de ces dispositifs sont tenus de respecter sur l'ensemble de l'exploitation les exigences de la conditionnalité prévues aux articles 4 et 5 du règlement (CE) n°1782/2003 et aux normes III et IV de ce règlement.	
Engagements non rémunérés	Aucun	
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre		
Durée du contrat	5 ans	
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	Déclaration des parcelles visées à la PAC (documents en cours d'obtention auprès des DDEA)	
Financement	Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis	

	HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.				
Financeurs potentiels	ODARC via le FEADER				
Modalités de versement des aides	<i>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000 :</i> Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.				
Contrôles					
Points de contrôle	Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction Contrôle sur place* : <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des factures ou des pièces de valeur probante équivalente Le refus de contrôle, la non conformité de la demande, le non respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).				
Suivis					
Indicateurs de suivi	- Nombre d'exploitant ayant bénéficiés de cette mesure - Nombre d'hectare concernés				
Indicateurs d'évaluation	- Amélioration de la connaissance de l'utilisation pastorale du site par les différents troupeaux - Amélioration de la gestion pastorale du site - Amélioration de l'état de conservation des pelouses d'intérêt communautaire				
Estimation du coût					
Estimation par opération	Coût : diagnostic :				3,69€/ha/an
	→ Formule de calcul : 60 €/heure x (16heures de réalisation du plan + 1 heure de déplacement)/5ans/surface moyenne engagée par exploitant (55 ha) = 3,69 €/ha				
	Coût : travail :				33,08€/ha/an
	→ 2 heures/ha x 16,54 €/heure de main d'œuvre = 33,08 €/ha (selon données du PDRC)				
Coût HT total estimé (à titre indicatif)					36,77 €/ha/an
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention...	Echéancier				
	Année 1	Année		Année 3	Année 4
	Anée 6	Diagnostics pastoraux		Applicati	
	n des recommandations fa				
tes dans le diagnostic pastoral					

➤ **Cahiers des charges : Reconquête de bassins versants introgressés**

FR9400611 Massif du Renoso	Reconquête de bassins versants introgressés	CC-GC1
Type de contrat : non agricole, non forestier		
Enjeux et objectifs		
Espèces justifiant l'action	La truite corse (<i>Salmo trutta macrostigma</i>)	
Etat de conservation de l'espèce	A maintenir et renforcer	
Principe et objectifs	Préserver et étendre l'habitat de la truite corse	
Justifications	Les effectifs de truite corse du Massif du Renoso semblent stagner, la principale hypothèse étant l'atteinte de la capacité d'accueil maximale du milieu. La majorité des cours d'eau alentours sont peuplés de souches introduites de pisciculture. Ainsi, il s'agit donc par cette action de reconquérir des portions de cours d'eau actuellement occupées par des populations piscicoles.	
Effets attendus	Extension des populations de truite corse au détriment des souches piscicoles, Reconquête de bassins versants autrefois occupés par la souche corse.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises	Les cours d'eau éligibles sont inclus dans le périmètre du site Natura 2000 et doté d'un arrêté. Deux cours d'eau ont été retenus : le Mezzaniva et l'Ariola.	
Bénéficiaires	Fédération de pêche	
Description de l'action et engagements		
Description	Il s'agira de choisir des tronçons de ruisseaux constituant un habitat favorable pour la truite corse (ayant autrefois abrité ou non cette souche patrimoniale), d'y enlever la totalité des truites issues d'autres souches peuplant ces tronçons puis d'y réintroduire la souche corse. Cette action permettra d'étendre l'habitat de la truite corse.	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> → Etude de faisabilité préalable → Demande de déplacement d'espèce protégée → Prélèvement des truites peuplant les tronçons introgressés choisis → Repeuplement à partir de souche corse <p><i>L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations</i></p>	
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	/	
Engagements non rémunérés	Aucun	
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre		
Durée du contrat	5 ans	
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	Dossier de dérogation de déplacement d'espèce protégée (<i>Salmo trutta macrostigma</i>) validée par le CNPN (Comité national de protection de la nature)	
Financement	Mesure finançable par des fonds FEDER selon l'axe 2 du POE-FEDER-Corse 2007- 2013 ² Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.	

Financeurs potentiels	<i>Europe (100 %), Ministère en charge de l'environnement,...</i>	
Modalités de versement des aides	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000 : Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.	
Contrôles		
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction</p> <p>Contrôle sur place* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des factures ou des pièces de valeur probante équivalente <p>Le refus de contrôle, la non conformité de la demande, le non respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>	
Suivis		
Indicateurs de suivi	Linéaire de ruisseau reconquis par la souche corse Nombre de portions de ruisseaux reconquises	
Indicateurs d'évaluation	Ruisseaux reconquis par la souche corse Etat des populations de truite corse dans les zones reconquises	
Estimation du coût		
Estimation par opération	<p>Les coûts de l'action sont proposés à titre indicatif et seront fortement dépendants du nombre de bénévoles recrutés pour la mise en œuvre de ces actions. Ils sont calculés pour la mise en œuvre de l'action sur 2 tronçons.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité préalable (4 jours à 400 €/j) 1600 € - Dossier de dérogation de déplacement d'espèce protégée (4 jours à 400 €/j) 1600 € - Prélèvement des truites peuplant les tronçons choisis (calculé pour 2 tronçons et 3 ans) : <ul style="list-style-type: none"> → (Héliportage du matériel de pêche électrique (1 000 €/heure)) à voir si l'accès est possible en 4X4 lors de l'étude préalable 6000 € → Location du matériel de pêche électrique pour 6 jours (1j/tronçon/an) 9600 € → Main d'œuvre pour la pêche (calculé pour 8 personnes dont 4 bénévoles) - Repeuplement à partir de souches corse (calculé pour 2 tronçons < 600 m de long) <ul style="list-style-type: none"> → Main d'œuvre pour le prélèvement et le repeuplement (8 pers dont 4 bénévoles) 3200 € 	
	Coût HT total estimé (à titre indicatif)	22000 €
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention...	<p>La méthode pourra être modifiées et améliorées en concertation avec la fédération de pêche selon les contraintes soulevées.</p> <p>Méthode</p> <p>Cette action se décline en 3 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une étude de faisabilité permettant de choisir les portions de ruisseaux à reconquérir ; 2. Le prélèvement de l'ensemble des truites peuplant les tronçons choisis ; 3. Le repeuplement des tronçons avec des truites corses. <p>1. <u>Etude de faisabilité</u> :</p>	

Cette étude aura pour ambition la réalisation de prospections de terrain sur les ruisseaux de Mezzaniva et de l'Ariola afin d'identifier précisément, à l'aide d'un GPS, les tronçons favorables à cette action. Ces tronçons devront impérativement être situés à l'intérieur du site Natura 2000 du massif du Renoso et être pourvus d'un arrêté.

Le rendu final de l'étude devra se composer d'une carte (à une échelle suffisamment précise, (a minima 25 000^{ème}) localisant les tronçons choisis (avec leurs coordonnées GPS), une justification du choix des tronçons ainsi qu'une estimation du nombre d'individus à introduire. L'étude devra également préciser dans quelle population existante ces individus seront prélevés et brièvement évaluer l'impact de ce prélèvement sur la population source.

Cette étude sera finalement présentée devant un comité scientifique afin de décider de l'engagement ou non de cette action sur les tronçons identifiés.

2. Prélèvement de l'ensemble des truites peuplant les tronçons choisis :

Le vidage des tronçons désignés pour accueillir une nouvelle population de truite corse, se fera sur 3 ans via une pêche électrique. Cette méthode présente l'avantage d'une grande efficacité de capture tout en ne portant pas atteinte à la vie des organismes aquatiques (Cf § suivant « Matériel »). Par contre, cette méthode comporte des risques et nécessite la mise en place de moyens adaptés tant humains que matériel. Ainsi, BELLARD J. et al. (2008) précisent que chaque membre de l'équipe de pêche doit porter des waders étanches et que les personnes manipulant les appareils doivent être munies de gants de protection. Le matériel utilisé sera de type « Héron » (seul appareils actuellement déclarés conformément par l'ONEMA) et devra respecter l'arrêté ministériel du 2 février 1989. Dans un souci d'efficacité et de facilité, la pêche devra s'effectuer durant la période de basses eaux (période estivale). En fonction des résultats de l'étude de faisabilité, le matériel de pêche sera déposé au niveau des portions de cours d'eau choisies par 4X4 ou hélicoptage.

Le prélèvement des truites par pêche électrique nécessitera des moyens humains appropriés avec une équipe d'au moins 8 personnes dont au moins 2 ayant reçu une formation pour administrer les premiers soins aux victimes d'accidents électriques. La pêche sera mise en place sur une portion de ruisseau d'au maximum 600 m de long en parcourant le ruisseau d'amont en aval. Les truites pêchées seront temporairement placées dans des récipients adaptés (sceaux, bacs...) puis rejetées en aval du site. Afin de s'assurer qu'il ne reste aucun individu de truite de souche piscicole la pêche à l'électricité sera effectuée pendant 3 ans sur chaque tronçon à raison d'1 fois par an.

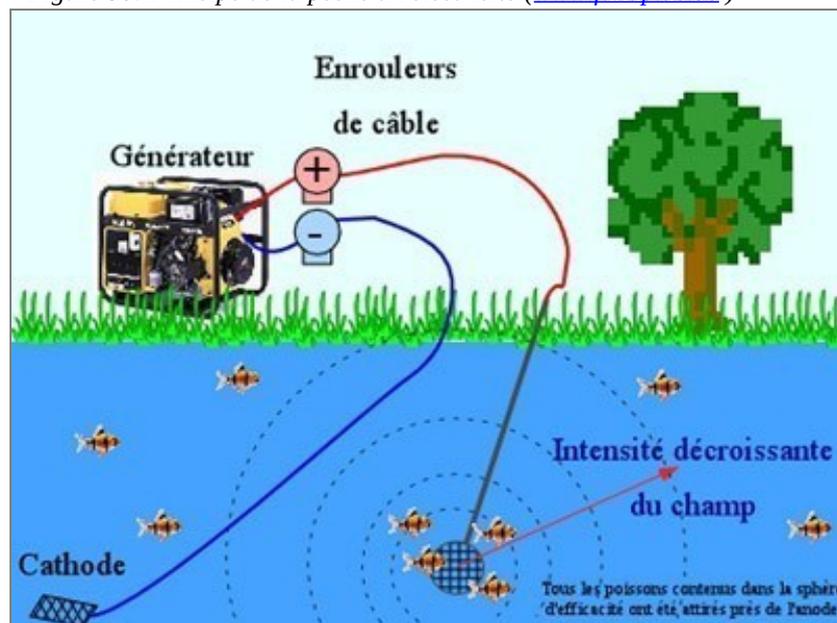
3. Repeuplement des tronçons avec des truites corses

De la même manière un nombre déterminé de truite de souche corse (identifié par l'étude de faisabilité) sera prélevé par pêche électrique afin de servir à la reconquête des portions de cours d'eau choisies. Les prélèvements de truites se feront à l'automne afin de permettre aux agents de la Fédération (ex-pisciculteurs) de bien différencier les mâles des femelles pour équilibrer le sex-ratio lors des relâchers (*Plan de gestion des RTP, 2009-2019*). Chaque bassin versant hébergeant un phénotype différent, les individus déplacés devront impérativement être de souche locale.

Matériel

Figure 30: Principe de la pêche à l'électricité (www.fundp.ac.be)

Le



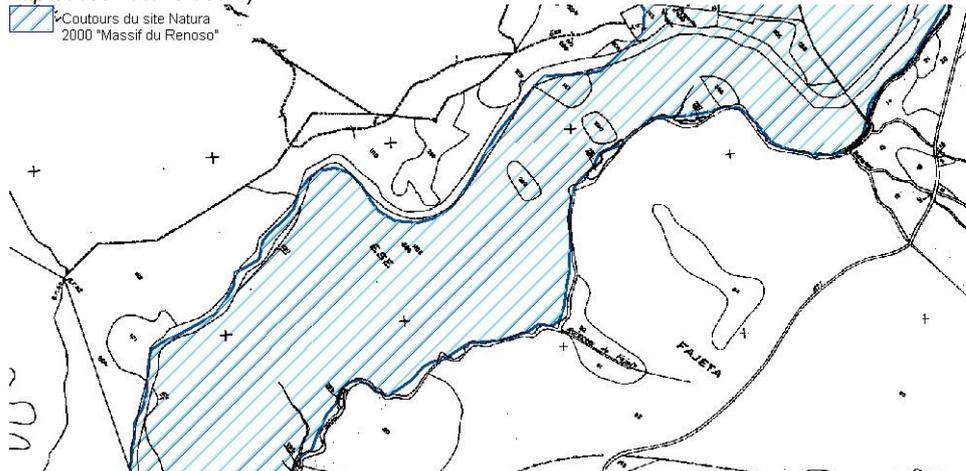
ma

tériel de pêche à l'électricité « Héron » se compose d'un générateur qui produit un courant continu d'intensité réglable (170 à 1 000 V). Ce générateur est relié à 2 électrodes une anode (+) et une cathode (-). Plongée dans l'eau l'anode ferme le circuit électrique et crée un champ électrique sphérique d'intensité décroissante au fil de l'éloignement. Ce champ électrique va influencer le comportement des poissons se trouvant à l'intérieur qui vont alors nager vers l'anode. A ce moment les poissons pourront être pêchés à l'aide d'épuisettes.

Echéancier

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Etude de faisabilité	Vidage des tronçons choisis (été)	Vidage des tronçons choisis (été)	Vidage des tronçons choisis (été)	Repeuplement à base de truites corses (automne)

➤ Cahiers des charges : Préservation de l'habitat favorable à la Rosalie des Alpes

FR9400611 Massif du Renoso	Préservation de l'habitat favorable à la Rosalie des Alpes	CC-GC6
	Type de contrat : forestier	
	PDRC : Mesure 227 AIDE AUX INVESTISSEMENTS NON PRODUCTIFS - PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ FORESTIERE ET DES MILIEUX FORESTIERS	
Enjeux et objectifs		
Espèces justifiant l'action	Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)	
Etat de conservation de l'espèce	Indéterminé	
Principe et objectifs	Maintien et préservation de l'habitat d'espèce de la Rosalie des Alpes	
Justifications	L'objectif visé par cette mesure expérimentale est d'empêcher l'accès des troupeaux domestiques à ces deux exclos afin de permettre une régénération des peuplements de hêtres.	
Effets attendus	Amélioration de la régénération de la hêtraie favorisant une diversité des classes d'âges à l'intérieur de ces peuplements. Cette diversité des classes d'âges permettra de fournir durablement un habitat hautement favorable à la Rosalie des Alpes.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises	<p>2 exclos de 2 ha qui pourront être appliqués sur les parcelles suivantes : 1103 (anciennement 288), 1117, 290 à 292, 286 et 287 (Cf. plan cadastrale ci-dessous, extrait http://observatoire.oec.fr)</p>  <p><small>Contours du site Natura 2000 "Massif du Renoso"</small></p>	
Bénéficiaires	Mairie de Bastelica	
Description de l'action et engagements		
Description	<p>Cette action repose sur la mise en place de 2 exclos d'une superficie d'environ 2 ha. Ces exclos seront installés dans la hêtraie située le long de la RD27a conduisant à la station du Val d'Ese. Ils seront disposés dans les secteurs où le maximum de dépérissement des hêtres et de dégâts sont constatés. Ces boisements devront également offrir des espaces suffisamment clairs pour permettre la régénération naturelle de cette essence.</p> <p>La clôture utilisée s'appuiera sur l'expérience de l'ONF en la matière. Ainsi, le sol étant rocheux dans cette partie du site les piquets utilisés devront être du fer à béton d'un diamètre de 20 mm. Ces derniers devront être espacés de 1,75 m à 2 m, selon les possibilités offertes par le relief, et enfoncés de 40 à 50 cm dans le sol.</p> <p>Afin d'optimiser la solidité et l'efficacité de ces exclos, un double système de clôture sera utilisé :</p> <p>→ 5 rangées de barbelés (aussi appelé ronces artificielles) en acier galvanisé</p>	

	→ Grillage à mouton de 0,95 m de haut également en acier galvanisé.	
Engagements rémunérés	Matériaux et main d'œuvre pour la mise en place des exclos <i>L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations</i>	
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	/	
Engagements non rémunérés	Aucun	
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre		
Durée du contrat	5 ans	
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	Géoréférencement des exclos et note justificative concernant le choix de l'emplacement précis.	
Financement	Mesure finançable grâce à la mesure 227 du PDRC Le taux d'aide publique peut varier dans la limite de 80%. Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.	
Financeurs potentiels	Ministère en charge de l'environnement, Europe,...	
Modalités de versement des aides	<i>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000 :</i> Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.	
Contrôles		
Points de contrôle	Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction Contrôle sur place* : - Contrôle des factures ou des pièces de valeur probante équivalente Le refus de contrôle, la non conformité de la demande, le non respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).	
Suivis		
Indicateurs de suivi	Nombre d'exclos mis en place	
Indicateurs d'évaluation	Amélioration de la régénération de la hêtraie au sein des exclos marqué par la présence de jeunes pousses	
Estimation du coût		
Estimation par opération	Les coûts de l'action sont proposés à titre indicatif et sont estimés pour la mise en œuvre de 2 exclos d'environ 2 ha et d'environ 600 m de périmètre.	
	Matériaux +Mise en place de la clôture (tarifs selon l'expérience de l'ONF) : 20 € le mètre linéaire Entretien des clôtures (A déterminer en fonction des besoins)	24000 € HT (minimum) A déterminer
	Coût HT total estimé (à titre indicatif)	24000 € HT

Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention...

Matériel & Méthode

La méthode et le matériel employés s'appuieront sur les retours d'expériences de l'ONF en la matière et pourront donc être aménagées en fonction.

Suivant les recommandations de l'ONF (com.pers. Emery S., ONF), la clôture se composera de :

- Grillage à mouton : grillage noué de 0,95 m de hauteur en acier galvanisé constitué de fils de 2,45 mm de diamètre
- Fil barbelé en acier galvanisé de 2,1 mm de diamètre et pourvu d'une distance de 100 mm entre les picots.
- Piquets : fer à béton

Echéancier

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Mise en place des clôtures pour la mise en défens	/	Entretien des clôtures si nécessaire	/	Entretien des clôtures si nécessaire

Annexe 5: Axe 2 du POE-FEDER Corse § 2.1.1

2.1. GENERALISER ET OPTIMISER LA PROTECTION DES SITES ET LA PREVENTION DES RISQUES

2.1.1 PROTECTION ET VALORISATION DES SITES A FORTS ENJEUX ECOLOGIQUES ET PAYSAGERS

n°2 : Soutenir la réalisation de travaux de protection et/ou de restauration des milieux naturels à caractère prioritaire. (périmètre du PNRC, sites NATURA 2000, milieux importants pour la biodiversité, sites classés, sites du Conservatoire du littoral)

OBJECTIFS ET CIBLES

La Corse représente une île au capital naturel exceptionnel et préservé. A l'intérieur de l'île, le patrimoine naturel est indiscutable.

Les objectifs sont donc :

- de disposer d'un diagnostic territorial fiable (état des connaissances et cartographie) ;
- d'assurer une mise en cohérence de la gestion des sites naturels à l'échelle régionale ;
- d'animer et de coordonner la politique environnementale en la matière ;
- d'aider l'émergence de gestionnaires ;
- de soutenir les démarches labellisées (PNRC, etc.).

Les cibles :

- les collectivités locales et territoriales ou leurs groupements
- l'Office de l'Environnement de la Corse
- les associations (loi 1901)
- le syndicat mixte du PNRC
- le Conservatoire du littoral

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

- maintenir dans un état de conservation favorable les espèces et les habitats inscrits dans les directives européennes « habitats » et « oiseaux » (hors mise en œuvre des DOCOB, prévue dans l'axe 3 du PDRC – FEADER)
- restaurer les populations et les milieux menacés et/ou dégradés prévus au titre des directives européennes « habitats » et « oiseaux » par l'animation et la mise en place de contrats de gestion des sites NATURA 2000,
- coordonner le réseau d'animateurs de sites NATURA 2000,
- établir un diagnostic des sites classés et inscrits en Corse
- mettre en œuvre les opérations d'aménagement et/ou de restauration.

Annexe 6: Mesure 227 du PDRC

MESURE 227 : Les forêts appartenant à des privées ou à des collectivités sont concernées par la mesure
FORESTIERS Le champ prioritaire d'intervention concerne les forêts destinées à un périmètre Natura 2000. Seront également considérés les forêts situés dans un périmètre de ZNIEFF de type I et II. Les autres espaces forestiers publics ou privés pourront être considérés sur l'ensemble du territoire éligible dans le cadre du PDRC dans la mesure où une expertise validée par l'autorité environnementale confirmera leur valeur au regard des enjeux biodiversité et/ou protection des ressources.

Cette mesure qu'elle concerne les personnes et ayants droit seront géographiquement le rôle des acteurs du territoire

➤ Investissements éligibles

Pour ce dispositif, les opérations éligibles sont les suivantes :

- 227 - réhabilitation et protection des habitats (travaux sylvicoles, mise en défens,...)
- Création ou rétablissements de clairières
- Création ou rétablissements de mares forestières
- Articles 36b) - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- Annexe II, p. - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
- Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
- Assurer la gestion des personnes et - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- Investissement visant à informer les usagers de la forêt
- Captage de sources sans exportation en dehors de la zone forestière, aménagement des points d'eau, protection des périmètres.

Sont éligibles les forêts appartenant à des privées ou à des collectivités sont concernées par la mesure.
 groupements Le maintien en état des ouvrages pendant une période minimale de 5 ans sera imposé et à la charge du maître d'ouvrage. S'agissant de la maintenance ou d'éventuels frais d'exploitation des ouvrages, ceux-ci ne sont pas éligibles au soutien.

La mesure vise la biodiversité et les ressources en Corse entière.

- Réaliser les forêts
- Mettre en œuvre
- Réaliser ceux

➤ Description du renforcement de l'utilité publique des forêts ou des surfaces boisées concernées

Les forêts corses ont une haute valeur environnementale : elles possèdent un haut niveau de naturalité et l'endémisme y est fort. En outre, il s'agit en très grande partie de forêts de montagne : le rôle de protection des ressources en eau et en sols y est primordial, notamment dans un contexte climatique méditerranéen. Cette utilité publique des forêts est exposée dans les plans d'aménagement des forêts, par la création de séries de protection ou de production-protection, ou les Documents d'Objectifs Natura 2000.

Forêts dont les ressources en

➤ Mise en œuvre régionale

Annexe 7: MAET- Engagement E3-15 «Gestion pastorale»

Engagement unitaire E3-15

Gestion pastorale

➤ Objectif du dispositif de l'aide

Les zones à vocation pastorale (estives, landes, parcours, pelouses,...) sont composées d'une mosaïque de milieux (strates herbacées et ligneux bas et quelques ligneux hauts) qui font la richesse biologique de ces espaces.

Cet engagement vise le maintien de cette mosaïque des milieux en évitant le surpâturage ou le sous pâturage. La fixation de conditions d'entretien de ces surfaces trop rigides (chargement instantané maximum et minimum, période de pâturage,...) n'est pas adaptée à la préservation des milieux et peut parfois conduire à une forte dynamique.

Cet engagement a ainsi pour objectif de favoriser l'adaptation des conditions de pâturage à la spécificité de ces milieux, en se basant sur un plan de gestion pastoral.

Le diagnostic agro-environnemental de la SAU concernée va s'efforcer, après avoir réalisé la typologie des différents faciès de végétation, de préciser les modalités de pâturage les plus adaptées pour la préservation de ces milieux sachant que l'objectif de l'engagement est de s'assurer que l'ensemble des pelouses et parcours engagés seront utilisés de manière à lutter contre leur fermeture.

➤ Complémentarité

L'engagement E3-17 vise à conserver la spécificité des milieux concernés (milieux en mosaïque) avec un pâturage raisonné et rationné, sans action mécanique, dont le but de maîtriser l'embroussaillage. L'engagement E3-14 concerne principalement des maquis hauts dont on veut stopper l'embroussaillage en améliorant la consommation des ligneux par les animaux grâce à une complémentarité alimentaire riche en protéines. Des actions mécaniques destinées à favoriser le déplacement des animaux dans l'enclos sont envisagées.

Les engagements E3-17 et E3-14 ont le même objectif, la maîtrise de l'embroussaillage, touchent des milieux distincts mais complémentaires à des stades dynamiques différents en mettant en œuvre des techniques adaptées à la gestion des milieux considérés.

L'intérêt de cette complémentarité est de couvrir, grâce à une panoplie de techniques, l'ensemble des stades dynamiques du maquis Corse et d'offrir une alternative à la fermeture des milieux responsable d'une homogénéisation des paysages et d'une perte de la richesse spécifique.

➤ Ligne de base

Dans le cadre des bonnes conditions agricoles et environnementales, l'entretien minimal de toute parcelle en herbe consiste à réaliser chaque année au moins une fauche ou un pâturage. Pour les parcours et autres surfaces faiblement productives l'entretien minimal est assuré par la présence d'animaux sous chargement adapté. Toutefois les exploitants sont tentés de déclarer une partie de leurs surfaces d'estives ou de parcours comme non exploités, si bien que ces surfaces ne sont plus soumises aux règles d'entretien des terres.

L'engagement permettra de favoriser la considération de ces espaces dans les déclarations c'est un préalable aux dispositifs d'appui à la gestion de ces espaces sensibles que constituent les plateaux d'estives. Ces milieux tels que présentés dans l'état des lieux sont souvent inclus dans des zones Natura 2000.

L'objectif de cet engagement unitaire est de s'assurer que l'ensemble des estives et parcours engagés soient utilisés de manière à lutter contre leur fermeture.

➤ **Définition locale**

Le plan de gestion pastorale va préciser les surfaces nécessitant une gestion particulière et préconiser le chargement moyen sur les surfaces engagées, la période prévisionnelle d'utilisation pastorale, la pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de parcs tournants, l'installation et le déplacement éventuels de points d'eau, la complémentation, les pratiques spécifiques en cas de présence d'espèces et/ou de milieux particuliers sur l'unité. Ce plan de gestion individuel pourra être ajusté, par la structure agréée, annuellement ou certaines années selon les conditions climatiques.

➤ **Couvert végétal concerné**

Fruticées naines, maquis bas et hauts à arbousier, bruyère, filaria, cistes, pelouses ...

➤ **Cahier des charges et engagement de l'agriculteur**

L'agriculteur aura recours à l'intervention d'un technicien pour réaliser un diagnostic précis (le coût induit sera plafonné à 20% du coût de l'engagement et sera facturé).

L'agriculteur s'engage à conduire son cheptel en respectant strictement les préconisations issues du diagnostic pastoral (plan de gestion). Il assurera un enregistrement détaillé des opérations en précisant l'occupation des différentes unités et dans le temps et dans l'espace.

➤ **Indicateurs supplémentaires**

Nombre d'exploitations ayant bénéficié de l'aide

ESTIMATION DES COÛTS

Le montant de l'aide est calculé sur la base de la réalisation d'un plan de gestion sur l'ensemble de l'unité pastorale et du temps de travail nécessaire à la mise en œuvre de ce plan de gestion avec un déplacement des animaux sur l'ensemble de l'unité pastorale et des conditions spécifiques de pâturage lorsque des espèces sont présentes sur tout ou partie de cette unité pastorale.

Eléments techniques	Méthode de calcul des pertes et surcoûts	Formule de calcul	Montant annuel maximal par ha
Coût du service :	Coût : diagnostic	60 €/heure x (16heures de réalisation du plan + 1 heure de déplacement) / 5ans / surface moyenne engagée par exploitant (55 ha) = 3,69 €/ha	3,69€
Coût temps de travail :	Coût : travail	2 heures/ha x 16,54 €/heure de main d'œuvre = 33,08 €/ha	33,08€
TOTAL		3,69€ + 33,08€ = 36,77€	36,77 €/ha/an

Document d'objectif du site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation FR9400611: Massif du Renoso - 2011

(Maître d'Ouvrage: PNR; opérateur: BE Biotope)

Annexe 8: Compte-rendu du 3^{ème} CoPil tenu le 07/12/2010

Compte-rendu de la réunion du Comité de pilotage du 07/12/2010

SITE NATURA 2000 FR9400611 «MASSIF DU RENOSO»

Cette réunion s'est tenue en mairie de Bastelica sous la présidence de M. Jean-Luc CHIAPPINI. Elle avait pour objet principal :

- La présentation par le Bureau d'étude Biotope du second volet du DOCOB : « Objectifs et Actions » ;
- Le recueil de l'avis des différents partenaires sur le Plan d'actions et la Charte Natura 2000 proposés ;
- La validation du DOCOB et la définition d'une stratégie de mise en œuvre des actions dont désignation de la structure animatrice de la mise en œuvre du DOCOB.

Liste des participants :

Nom prénom des participants	Structure
ACCORSI Jean-François	Chambre d'agriculture 2A
AMIDEI Félicia	DDTM 2A
ARDIET Loïc	Biotope
BATISTELLI Jean-François	Agriculteur
CATTEAU David	A Muntagnera
CHIAPPINI Jean-Luc (Président COPIL)	PNRC
D'ORNANO Catherine	Fédération de pêche
FERAL Camille	DREAL
GIFFON Jean-Baptiste (Maire de Bastelica)	Mairie de Bastelica
HUGOT Laetitia	CBNC / OEC
LEPAULMIER Patrick	PNRC
MATTEI Joseph	ONEMA
RECORBET Bernard	DREAL
SAGET Olivier	Fédération de pêche
SORBA Laurent	OEC
TAFANELLI Lucien	Conseil général 2A / APE
TORRE Mady	PNRC
UCCIANI Joseph	Conseil général 2A / APE
VALENTI Marion	Chambre d'agriculture 2A
VERSINI Michaël	Chambre d'agriculture 2A

Absents excusés :

Serge MARY (ATC)

Fabrice TORRE (CRPF)

M. Jean-Luc CHIAPPINI, Président du PNRC et Président du CoPil ouvre la réunion à 14h15 en remerciant les participants et M. le Maire de Bastelica.

M. GIFFON remercie l'ensemble des personnes présentes et laisse la parole au Président du CoPil pour un rappel chronologique de l'élaboration du DOCOB et la présentation de l'ordre du jour.

I. M. Jean-Luc CHIAPPINI fait les rappels suivants :

Le site Natura 2000, à cheval entre les départements de la Haute-Corse et de la Corse du sud, recoupe le territoire de 8 communes du PNR de Corse (Bastelica, Ciamannacce, Ghisoni, Frasseto, Guitera-Les-Bains, Cozzano, Palneca, Tasso). Il a été proposé en juillet 2003 comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la Directive « Habitats » de la CEE en raison de sa richesse écologique remarquable.

1. Arrêté n° 08-0071 (Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud) du 28 janvier 2008 portant création et composition du Comité de Pilotage du Site Natura 2000 FR 9400611 « Massif du Renoso » (Directive Habitats).

2. Réunions du 18 novembre 2008 en Mairie de Bastelica

- Matin : Présentation du contexte Natura 2000 par M. Rogelet (Secrétaire général de la Préfecture de la Corse du Sud) et M. Recorbet (DREAL).

Présentation du site par le Bureau d'étude BIOTOPE, opérateur local chargé par l'Etat, DREAL, d'élaborer le Document d'Objectif du site (DOCOB) sous l'égide du Comité de Pilotage Local (COPIL).

Désignation de M. JL Chiappini (Président du PNRC) à la Présidence du Comité de Pilotage du site Natura 2000 et désignation du Syndicat mixte du PNRC comme Maître d'ouvrage du DOCOB.

- Après-midi : **1^{er} COPIL** avec présentation d'un 1^{er} état des lieux du site par le bureau d'étude Biotope, discussion et décision de prévoir une seconde réunion du COPIL dès achèvement de l'état des lieux et du diagnostic du site.

3. Réunion du 24 février 2010 en Mairie de Bastelica : **2^{ème} COPIL**

Elle avait pour objet la validation:

- des diagnostics écologiques et socio-économiques ;
- des enjeux relevés sur le site ;
- des groupes de travail thématiques à constituer : « Truite et hydraulique », « Forêt : habitats et espèces d'intérêt communautaire », « Pastoralisme : habitats et espèces d'intérêt communautaire », « Tourisme et valorisation du site ».

Lors de ce COPIL, a été également restituée par l'Agence VISU Paysage l'étude de requalification paysagère de la station du Val d'Ese dont le PNRC a également la maîtrise d'ouvrage.

4. Réunions techniques en 2010 des différents groupes de travail

Les 4 groupes de travail se sont réunis pour affiner les fiches actions qui figurent dans le second volet du DOCOB soumis à validation ce jour en 3^{ème} réunion du CoPil.

II. Troisième COPIL du 7 décembre 2010

Le Président du CoPil rappelle l'ordre du jour :

- Présentation par le Bureau d'étude Biotope du second volet du DOCOB : « Objectifs et Actions » ;
- Recueil de l'avis des différents partenaires sur le Plan d'actions et la Charte Natura 2000 proposés ;
- Validation du DOCOB et définition d'une stratégie de mise en œuvre des actions dont désignation de la structure animatrice de la mise en œuvre du DOCOB.

M. Loïc ARDIET, du bureau d'étude Biotope, mandaté par la DREAL Corse pour rédiger le DOCOB en appui du maître d'ouvrage (PNRC), remercie à son tour le Maire pour son accueil, le Président du PNRC pour l'organisation de ce CoPil, ainsi que l'ensemble des personnes ayant contribué à la réalisation de ce second volet du Document d'Objectifs Natura 2000 du site du Massif du Renoso.

S'en suit un diaporama de présentation du second volet du DOCOB : « Objectifs et Actions ».

Le tableau des enjeux par Habitats d'Intérêt Communautaire et par Espèces d'Intérêt Communautaire est commenté

Les objectifs du DOCOB sont déclinés en 6 objectifs de développement durable, 10 objectifs opérationnels avec 5 thématiques d'actions en découlant.

Le programme d'actions est composé de 20 mesures répondant aux 6 objectifs de développement durable. Les mesures sont proposées en 20 Fiches Actions:

Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs (Fiche Action AN1);

Assurer la prise en compte des enjeux du site dans les plans et programmes (Fiche Action AN2);

Encourager l'identification et au ferrage des porcs (Fiche Action VC1);

Informier régulièrement sur Natura 2000, l'avancement du Document d'objectifs et les mesures mises en œuvre (Fiche Action VC2);

Concevoir et mettre en place des panneaux d'information et de sensibilisation aux enjeux du site (Fiche Action VC3);

Reconquête de bassins versants introgressés par la souche de truite Domestique/Atlantique (Fiche Action GC1);

Marquage des arbres gîtes de manière pérenne (Fiche Action GC2);

Gestion pastorale (Fiche Action GC3);

Réouverture du sentier surplombant le plateau des pozzi (Fiche Action GC4);
Proposition d'extension du site Natura 2000 (Fiche Action GC5);
Préservation de l'habitat favorable à la Rosalie des Alpes (Fiche Action GC6);
Maintien de l'habitat favorable au Porte-queue de Corse (Fiche Action GC7);
Restauration des passages busés pour la Truite *Macrostigma* (Fiche Action GC8);
Contrôle et régulation du pâturage porcin sur les pozzine (Fiche Action GC9);
Monter un gestionnaire d'estive (Fiche Action GC10);
Poursuivre l'acquisition de connaissances sur la Truite corse par la réalisation d'analyses génétiques et suivis génétiques des stations de référence (Fiche Action SC1);
Suivi des stations de référence de Porte-queue de Corse (Fiche Action SC2);
Poursuite de l'acquisition de connaissances sur les populations de Buxbaumie verte (Fiche Action SC3);
Reconduction des 4 Réserves Temporaires de Pêche (Fiche Action R1);
Poursuivre le travail de surveillance (LIFE Truite). (Fiche Action R2).

Discussion

Laetitia HUGOT (Conservatoire National Botanique de Corse / OEC) mentionne l'espèce d'intérêt communautaire *Euphrasia nana* qui a été oubliée dans le diagnostic. Cette espèce est inféodée aux pelouses écorchées (Scaldalsole, Focce d'Astra, Pozzi...).

La partie élevage des mesures proposées fait ensuite l'objet de l'essentiel des discussions, soient les Fiches Actions « Gestion pastorale (GC3) », « Contrôle et régulation du pâturage porcin sur les pozzine (GC9) » et « Monter un gestionnaire d'estive (GC10) ».

Il apparaît que ces fiches doivent être sérieusement amendées, reformulées voire complétées par les services compétents (Chambre d'agriculture, ODARC) en liaison avec l'association A Muntagnera, le berger des Pozzi et la mairie de Bastelica.

Marion VALENTI et JF ACCORSI (Chambre d'agriculture 2A) proposent de soutenir et d'encourager les projets suivants :

- Formation d'un groupement des 8 éleveurs porcins concernés sur la commune de Bastelica (80% de la production) ;
- Projet « U Valdu », terrain d'environ 160 ha en aval de Bastelica qui pourrait être dédié à l'élevage porcin maîtrisé en alternative à la transhumance estivale au Val d'Ese. (Opportunité d'un appel à projets ODARC qui permettrait d'obtenir des financements PDRC pour les aménagements nécessaires)

M. le Maire de Bastelica est favorable à ce projet sous réserve que le groupement d'éleveurs soit constitué.

La DREAL agréée également ce projet qui apporterait un plus pour le site N 2000. En conséquence, des financements annexes au titre de Natura 2000 pourraient intervenir en

complément des fonds PDRC mobilisables pour ce type de projets. Il est donc important de mentionner ce projet dans le DOCOB.

Fiches Actions supplémentaires à prévoir :

- Marion VALENTI suggère d'ajouter une Fiche Action pour le maintien et la réouverture des milieux (Tenir compte du protocole Coscione sur le brûlage dirigé et des remarques du CBNC pour la flore). Cette proposition est actée par la DREAL.

- Bernard RECORBET (DREAL) fait état des décisions récemment actées dans le cadre du Conseil scientifique Truite et propose d'ajouter une Fiche Action « Translocation de la Truite macrostigma sur 2 sites peu ou pas peuplés actuellement (1/ Ruisseau de Piscia /Tardini au Val d'Ese 2/ torrent du Calderamolla).

Conclusions :

Le Président du CoPil propose, en conséquence de ces discussions et des amendements à apporter au document, de reporter l'approbation / validation du DOCOB à une prochaine réunion du CoPil que le PNRC organisera entre le 15 janvier et le 15 février 2011.

Il escompte d'autre part une plus grande participation des élus locaux et administrations membres du CoPil pour partager et légitimer le programme d'actions en phase d'approbation.

Il demande que chaque organisme ce jour représenté fasse part très rapidement (Avant le 10 janvier 2011) de ses propositions d'amendement.

M. Jean-Luc CHIAPPINI remercie tous les participants pour leurs contributions et clôt la séance à 16H30.

Annexe 9: Compte-rendu du 4^{ème} CoPil tenu le 20/04/2011

REUNION DU COPIL NATURA 2000 SITE FR 9400611 « Massif du Renoso» 20 AVRIL 2011 - 14H30 – Mairie de BASTELICACCIA

Monsieur Jean-Luc CHIAPPINI, président du COPIL, souhaite la bienvenue aux participants et procède à un bref rappel de la procédure Natura 2000.

Il souligne une nouvelle fois l'absence des élus, absence d'autant plus regrettable eu égard à la problématique posée par la pratique de l'élevage sur ce site. Il rappelle à ce propos que lors de la précédente réunion du COPIL il a été demandé à la Chambre d'Agriculture et aux éleveurs de réexaminer et d'adopter une position définitive concernant la proposition relative à la construction d'un enclos sur un terrain communal hors site Natura 2000 afin de l'inscrire au vote de la prochaine séance.

Madame Dubeuf, Adjointe au directeur de la DREAL, atteste l'importance de ce site liée à un fort enjeu compte tenu du nombre d'acteurs concernés. Elle rappelle la stratégie choisie par l'Etat pour la mise en œuvre des Natura 2000, basée sur la gouvernance locale et l'idée que ce sont les acteurs présents sur le site qui sont les mieux placés pour définir les mesures les plus adaptées en vue de sa préservation. Elle insiste sur le fait que l'activité professionnelle participe souvent au maintien de la biodiversité.

Monsieur Chiappini reconnaît le rôle joué par les éleveurs mais soutient qu'ils ne sont pas « propriétaires de l'Environnement » et qu'ils ont également le devoir d'intégrer la démarche Développement Durable dans la conduite de leur activité. C'est pourquoi il est indispensable de mener une réflexion en commun qui emportera l'adhésion de tous.

Les représentants de l'Office de l'Environnement précisent que la vocation première de leur organisme est la protection de l'environnement. Ils participent à l'évolution de la dynamique sur chaque site grâce au rôle joué par les agents pastoralistes chargés de faire le lien avec le monde agricole. La nécessité de faire émerger les solutions les plus adaptées est mise en avant car elle permettra d'éviter que les propositions du DOCOB ne restent lettre morte.

Monsieur Papini fait état de la réunion qui s'est tenue avec les éleveurs au mois de février durant laquelle le problème des dégradations causés aux Pozzines par les porcs ainsi que le maintien de la pratique de la transhumance ont fait l'objet de débats. Les professionnels sont prêts à accepter une solution qui permettrait de protéger ces milieux. Elle pourrait se concrétiser à travers un accompagnement technique ainsi que la mise en place de parcs de contention qui à terme pourraient aboutir à l'abandon de la montée en estive.

Face aux éleveurs qui minimisent le nombre de porcs qui évoluent sur le site, la DREAL suggère de procéder à un comptage et à une observation du comportement des animaux. La fermeture des milieux pastoraux pourrait s'avérer plus néfaste pour l'environnement et le devenir du plateau que les dégradations causées aux pozzines. L'OEC et l'ODARC doivent mener une action pédagogique par le biais du cahier des charges du DOCOB et le cahier des charges AOC qui, dans sa partie environnementale, impose le ferrage des porcs.

Pour Madame Dubeuf, faire le lien entre les deux cahiers des charges relève du bon sens car l'objectif n'est pas l'exclusion mais la modification des pratiques.

Le technicien de la Chambre d'Agriculture soutient que les jeunes éleveurs en formation sont très sensibles aux nouvelles règles et que le besoin sur le plan économique de structurer leurs élevages les conduit à abandonner certaines méthodes. Le travail de la Chambre est de les accompagner dans cette voie et de favoriser ainsi le règlement des conflits entre éleveurs et populations.

Monsieur le Maire de Bastelica s'inquiète cependant car au retour de la transhumance on a pu constater un amaigrissement des bêtes de 30 à 40 % dû à la présence des anneaux.

Monsieur Battistelli répond qu'autrefois le cheptel de porcs était moins important. Les animaux ferrés stationnaient sur un territoire bien délimité durant la période d'estive- ils étaient maintenus au niveau de l'étage altitudinal des fougères où ils se nourrissaient de racines - et étaient récupérés vers le 15 août. Il déplore que les animaux soient aujourd'hui livrés à eux-mêmes, sur une durée s'étalant parfois jusqu'au mois de novembre, ce qui explique la gravité du phénomène d'érosion.

Madame Dubeuf, ajoute que l'estive était calée sur la présence de la ressource fourragère, qui ne pousse plus à partir du 15 août, et que la conduite des troupeaux suivait les calendriers saisonniers. Elle confirme que la maîtrise du système d'élevage extensif est très difficile.

Pour M. Vadella, le cadre de l'estive accueille toutes « les déshérences » de la politique agricole.

Une bonne gouvernance du territoire implique pour de nombreuses communes la volonté de réorganiser les estives avec une véritable cohésion et un affichage clair du système choisi – gratuit ou payant.

La structuration de l'élevage afin de réorienter les pratiques devra nécessairement passer par un appui technique. Il y a une véritable prise de conscience de la part des jeunes « installants » sur le fait qu'il s'agit d'un vrai métier et que les anciens doivent être soumis comme eux aux mêmes règles et contraintes. Le DOCOB doit être appréhendé dans ce contexte comme un véritable document de gestion des territoires.

Pour M.L. Castelli le volet agricole ne sera pas réglé par le DOCOB mais il aidera à sa mise en œuvre si une volonté des acteurs émerge. L'objectif premier est la préservation des pozzines dans le cadre d'une approche patrimoniale et aucune solution n'est à exclure si elle permet d'atteindre cet objectif.

C. Feral précise que la pratique agricole a évolué et que le besoin de connaissances est permanent. Le projet d'enclos porcin entre dans ce schéma d'évolution et il sera possible d'obtenir un complément de financement pour ce dossier.

Le Cabinet d'Etudes procède à une présentation du document avec un rappel du diagnostic, des enjeux et des différents outils.

Des précisions sont apportées sur le diagnostic écologique :

- état globalement bon excepté pour les pozzines / 12 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats parmi lesquelles des végétaux, des insectes, des chauves-souris, des truites ou encore des amphibiens.
- Le diagnostic socio-économique est évoqué -site principalement rural / activités telles que le pastoralisme ou la sylviculture / agriculture développée mais déprise agricole entraînant la fermeture des milieux.
- Un tour d'horizon des activités de loisirs est effectué - GR20, randonnée, station de ski d'Ese, réserves de chasses (2) et réserves temporaires de pêche (4) où les populations de truite sont protégées et surveillées.

L'examen des objectifs et des fiches actions va donner lieu à de nombreuses interventions.

Il est demandé par l'OEC de rajouter une fiche dédiée à la préservation des pozzines et à la mise en place d'enclos intégrant une surveillance par les éleveurs. Elle devra prévoir une contractualisation pluriannuelle avec ces derniers.

M. Vadella s'interroge sur le projet de classement des lacs et du traitement des pozzines dans ce cadre qui pourrait conduire à une superposition de protections et réglementations.

Madame Dubeuf répond que l'objectif n'est pas le même pour le classement d'un site (protection nationale pour la préservation des paysages) et pour Natura 2000 où les moyens d'aboutir sont confiés à l'arbitrage des acteurs locaux concernés.

En réponse à la question de S. Muracciole sur l'évolution des Pozzines, M. Valenti précise qu'il n'existe pas de document sur cet aspect et sur la dynamique d'envahissement par les fruticées montagnardes. Elle suggère d'introduire une fiche action pour effectuer un suivi sur ce point. Les propositions de mesures en vue de la préservation et de la restauration des milieux doivent être diversifiées afin de pouvoir mobiliser les crédits FEDER.

L. Hugot complète l'intervention en ajoutant que les espèces et habitats des pozzines sont également susceptibles de générer des contrats. Ce sont des milieux très peu connus et fragiles. Des expériences de fermeture des milieux ont pu être menées lors de travaux réalisés il y a une dizaine d'années. Il s'agit d'un habitat original mais les espèces rares et protégées ne se trouvent pas là mais tout autour. Ce qui justifierait l'élargissement du champ d'intervention.

Il est à noter que l'impact du chargement animal diffère suivant l'espèce – bovins, porcins, petits ruminants. Après le fouissage des porcs, on se trouve en présence de pelouses n'abritant plus les espèces végétales caractéristiques des pozzines

M. Vadella engage le débat sur l'importance des moyens apportés pour la mise en œuvre des actions.

Madame Dubeuf, avance qu'il y a une obligation de réussite et affirme qu'il existe des possibilités de financement pouvant atteindre 100%.

Ces propos sont appuyés par B. Recorbet qui maintient que les moyens suivront s'il existe une véritable mobilisation de la part des porteurs locaux.

Le cabinet d'études rappelle le cadre contractuel des Natura 2000 et le rôle joué par l'animateur qui créera le lien entre la volonté locale et la volonté économique pour les propriétaires qui souhaitent s'investir.

Concernant la Fiche dédiée à la truite, S. Muracciole explique qu'il s'agit de la continuité des actions entreprises dans le programme LIFE. Les mesures présentées sont déjà mises en œuvre et bénéficient d'un financement OEC / DREAL dans le cadre du plan de gestion de la truite.

M.L. Castelli informe que les crédits mis à disposition proviennent des fonds propres de l'OEC. Pour une meilleure lisibilité, elle demande d'indiquer les sources de financement dans les fiches actions.

Pour l'enclos de regroupement qui sera construit hors site Natura 2000, il est indiqué que les actions se rapportant à des projets agricoles peuvent être financées même si elles se déroulent hors territoire Natura 2000 dès l'instant où elles ont, même indirectement, un impact positif pour le site ; ce qui est le cas ici

L. Hugo propose d'examiner quelles sont les solutions les plus intéressantes au vu des possibilités de financement qui sont offertes, soit par le biais du volet « agro-pastoral » soit par le biais du volet « espèces et milieux »..

Les responsables de la chambre d'agriculture soulignent l'écart qui existe entre le coût des travaux à réaliser et les taux de financement inscrits au PDRC, d'où la nécessité de trouver des financements complémentaires. L'attention de la CTC devra être attirée sur ce point, notamment lors de la rédaction des documents liés au PDRC.

Il est demandé à l'unanimité d'inscrire la fiche « favoriser la gestion pastorale » en priorité 1.

Mr. Batistelli s'interroge sur la notion de contractant. Il lui est répondu que le bénéficiaire doit produire un document administratif portant un engagement d'utilisation du terrain pour cinq ans.

La nécessité de mobiliser les études pastoralisme existantes est mise en avant car, en raison des nombreuses interférences, il est difficile de travailler sans connaître l'état zéro.

L'ONF suggère de remplacer le terme « pressions » par « pratiques agricoles » et de rajouter « risque d'érosion limitée ».

Le programme correspondant à la fiche « Maintien et réouverture des milieux par l'utilisation du brûlage dirigé » a été validé par plusieurs organismes. La Chambre d'Agriculture a déposé une demande pour un brûlage dirigé. La synthèse du projet sera remise au cabinet d'études.

M.L. Castelli demande la modification du titre de la fiche qui doit être « Maintien et réouverture des milieux » car d'autres méthodes pourront être employées en fonction des espèces à traiter.

Les services de l'OEC disent approuver l'utilisation de la technique du brûlage si elle permet d'obtenir une surface fourragère conséquente mais elle doit être conduite dans le respect de certaines règles et ne pas comporter de risque d'érosion élevé.

C. Feral revient sur le rapprochement qui doit être effectué entre la Charte Natura 2000 et la démarche AOC porcine.

A l'issue de la séance, les membres du COPIL sont d'accord pour valider le DOCOB, après intégration des modifications demandées. Monsieur Jean-Luc Chiappini, Président du Parc Naturel Régional est reconduit à la présidence du COPIL. La coordination de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB est confiée au Parc Régional qui pourra bénéficier des crédits FEDER et Etat pour assurer cette mission.

En tout dernier lieu, le cabinet d'étude demande un accord de principe sur le projet d'extension du site afin d'y intégrer certains ruisseaux présentant un intérêt dans le cadre d'une gestion cohérente des populations de truites.

La réponse est positive avec engagement de la part du cabinet de transmettre toutes les informations relatives à cette modification.

Liste des personnes présentes :

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse

Comité pilotage local du Site Natura 2000

FR 9400611 « Massif du Renosu »

Réunion du mercredi 20 avril 2011

Mairie de Bastelicaccia

NOMS, PRENOMS	Collectivités ou organismes	Coordonnées (Tel, Mail)	SIGNATURE
RECORBAT B.	DREML		
Bastelicaccia			
PAPINI Jaurid	CDA ZA	04 95 29 26 40	
VADELCA Marti	A NUNTAVERA	06 15 75 58 54 amuntagnu Borja	
Gianni Charles	Fédération Bistopce		
GIBON Jean-De	Mairie de Bastelicaccia		
VALENTI Marion	CDA ZA	04. 95. 29. 26. 21	
LECCIA Sébastien	OEC	04. 95. 48. 11. 78 leccia@oec.fr	
Immacièle Niphon	ONF	05 19 32 49 78 niphon@onf.fr	
ROMANI Guyguy	FORSAP ZA	guyguy@forsap.fr 06 40 25 24 02	
D'ORNANO Cathy	Fédération Pêche	fédération-pêche-corse @wanadoo.fr	
SAGET Olivier	"	"	
MARIANI Frédéric	ONF		
CASTELLI Jaurid-Luc	O.E.C	mlcastelli@oec.fr Tel. 04.95.48.11.76	
GATTI Santa	O.E.C	santa.gatti@oec.fr 06.48.90.39.55	
M. LEONZI Stéphane	A.T.	steph@atc-st.fr 04 33 51 76 76	
FERRA Camille	DEPM	04 95 51 93 74	
CASANOVA Frédéric	ADJOINT CIBIANTARACE	04. 95. 21. 50. 71	
DUBOUFF Brigitte	DREML		
SKARNIAK Florent	BISTOPE		

Annexe 10: Arrêté d'approbation du DOCOB du site FR9400611 «Massif du Renoso»



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
SERVICE BIODIVERSITE, EAU ET PAYSAGE
DIVISION BIODIVERSITE TERRESTRE

Arrêté n°2011342-0008
portant approbation du document d'objectifs de la zone spéciale de conservation
FR9400611 « Massif du Renoso » (Natura 2000)

Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 18 juin 2010 nommant M. Eric MAIRE secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 10 mars 2011 nommant M. Patrick STRZODA, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu le courrier du ministère en charge de l'Environnement du 6 mai 2003 désignant le préfet de Corse du sud, préfet coordonnateur du site interdépartemental FR9400611;
- Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2011 portant désignation du site Natura 2000 FR9400611 « Massif du Renoso » (zone spéciale de conservation) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 09-232 du 20 mars 2009 portant création et composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400611 « Massif du Renoso »
- Vu l'avis du comité de pilotage local et notamment le compte-rendu de sa réunion du 20 avril 2011 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRETE

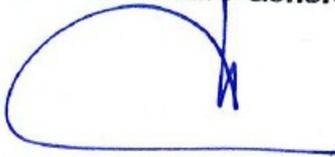
- Article 1er** - Le document d'objectifs de la zone spéciale de conservation FR9400611 du site « Massif du Renoso » (communes de Ghisoni, Bastelica, Palneca, Cozzano, Tasso, Frasseto, Guitera-les-Bains, Ciamannacce), annexé au présent arrêté, est approuvé.
- Article 2** - Le document cité à l'article 1^{er} peut être consulté à la préfecture de la Corse-du-Sud, à la préfecture de la Haute-Corse, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, ainsi que dans les mairies de Ghisoni, Bastelica, Palneca, Cozzano, Tasso, Frasseto, Guitera-les-Bains, Ciamannacce .

Préfecture de la Corse-du-Sud – BP 401 – 20188 Ajaccio cedex 1 – Standard : 04.95.11.12.13
Télécopie : 04.95.11.10.28 – Adresse électronique : prefecture@corse-du-sud.gouv.fr

- Article 3** - Pour l'application du document cité à l'article 1^{er}, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec le représentant de l'Etat des contrats Natura 2000.
- Article 4** - Le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le 08 DEC. 2011

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Eric MAIRE

Voies et délais de recours - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.